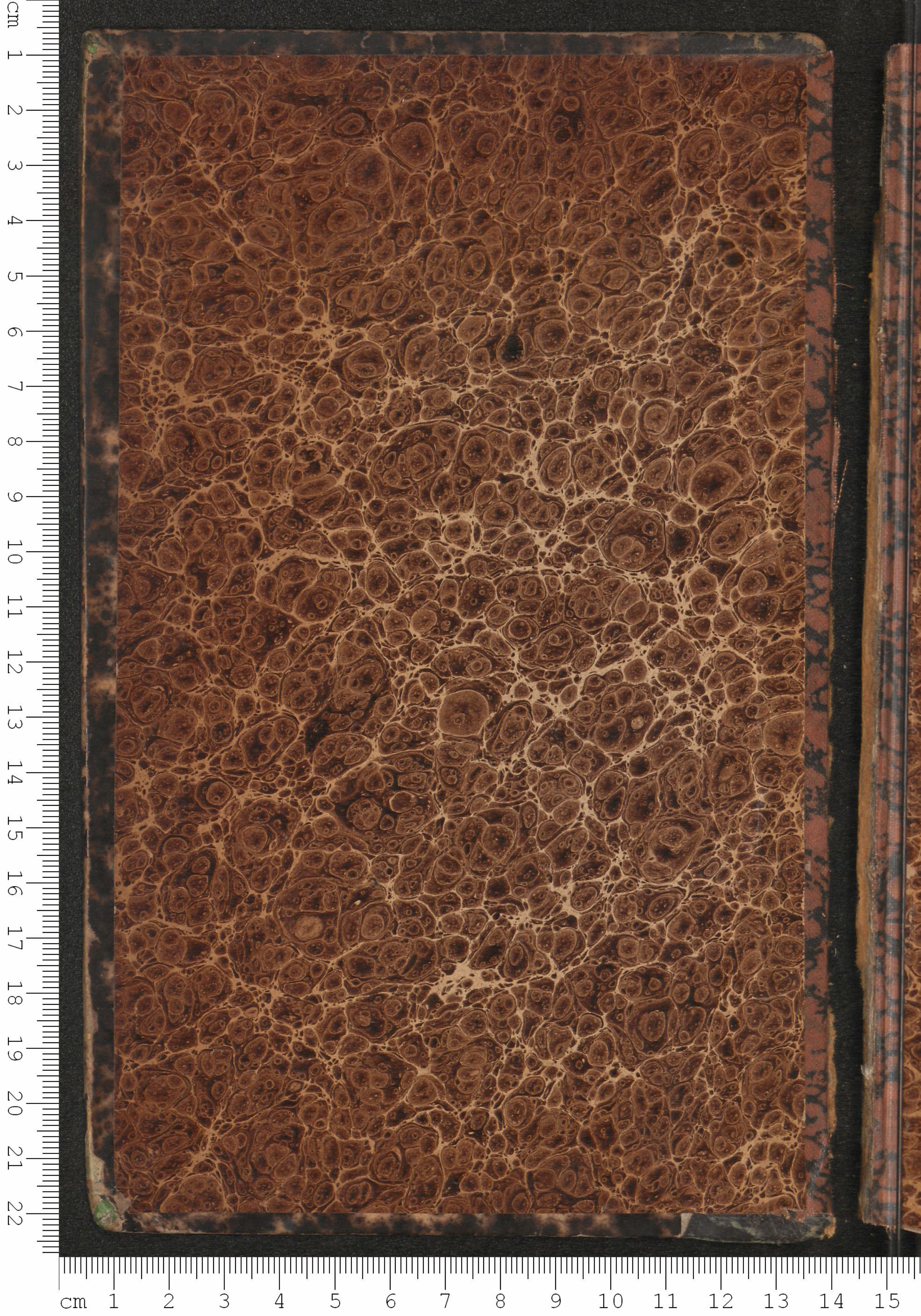
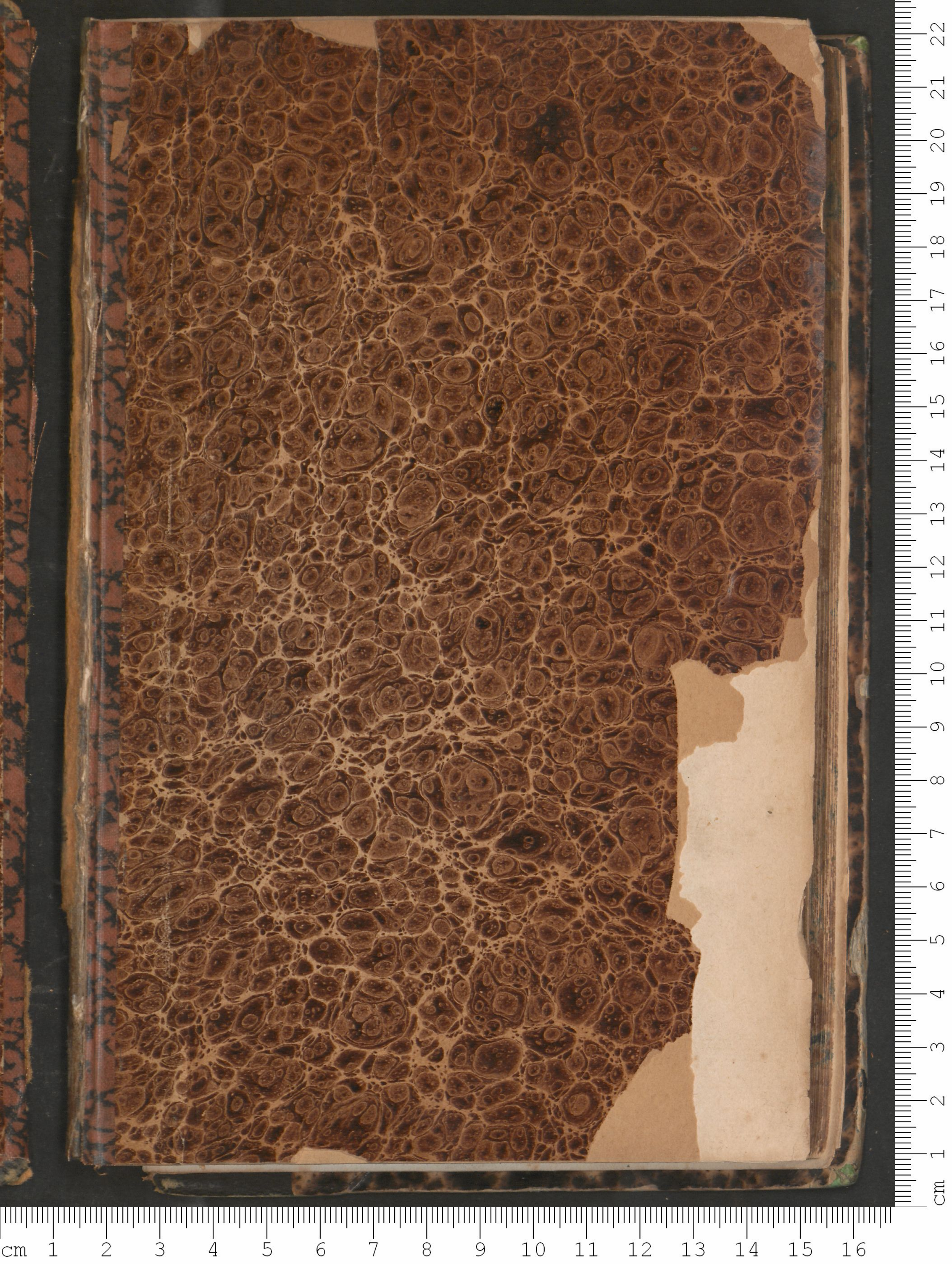


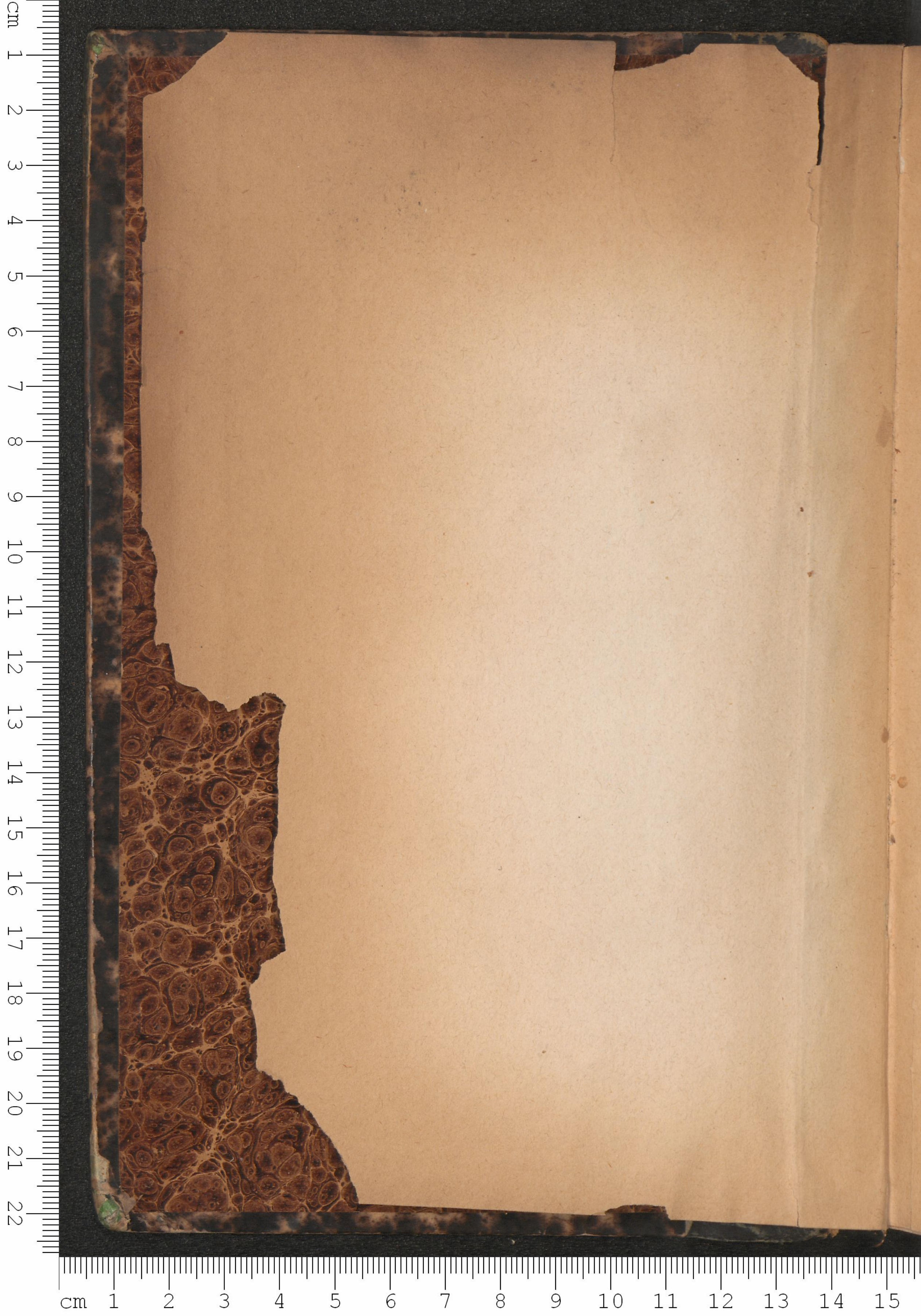
DESCRIPTION
DU
DÉPARTEMENT
DE LA SOMME

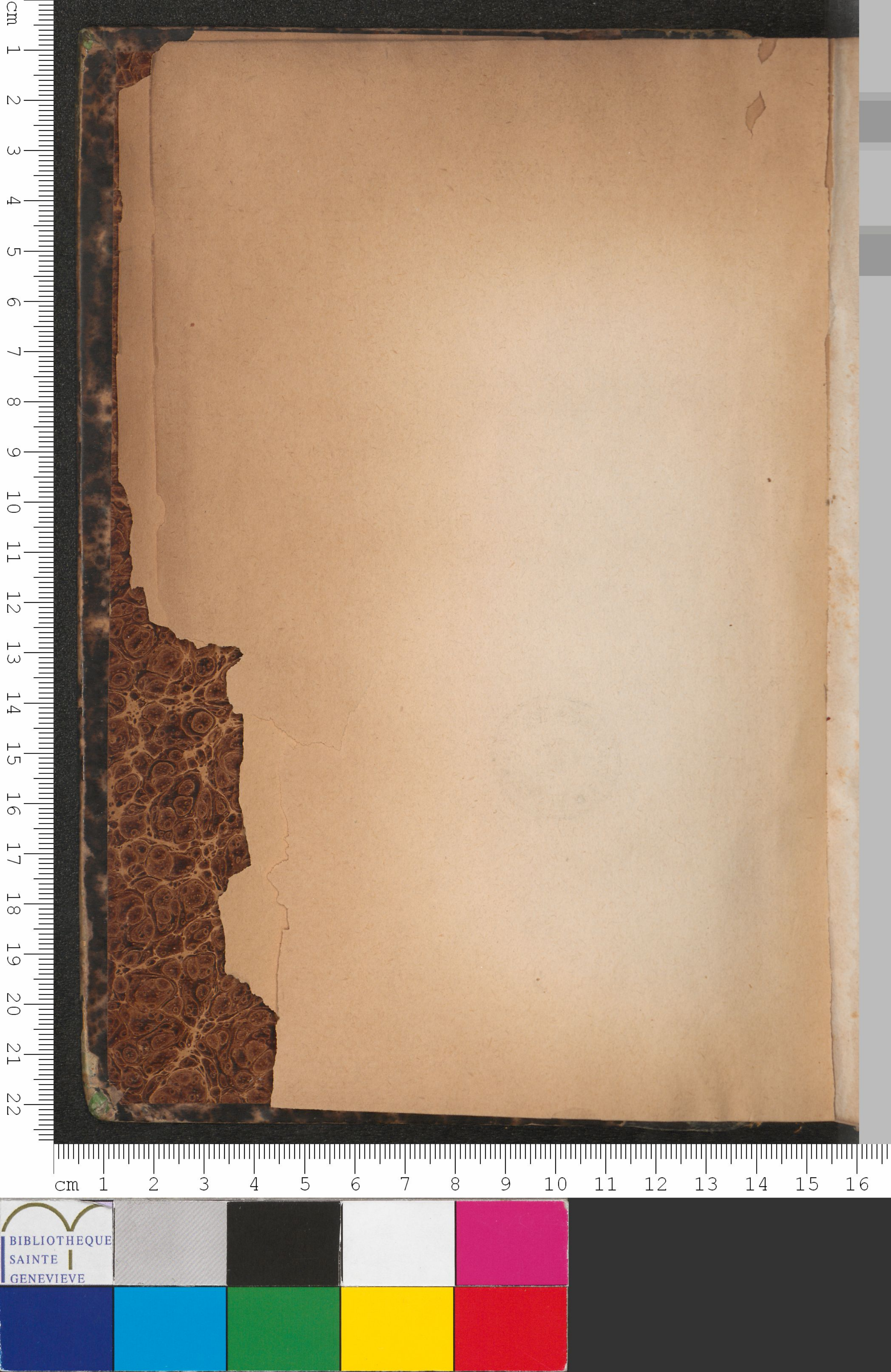


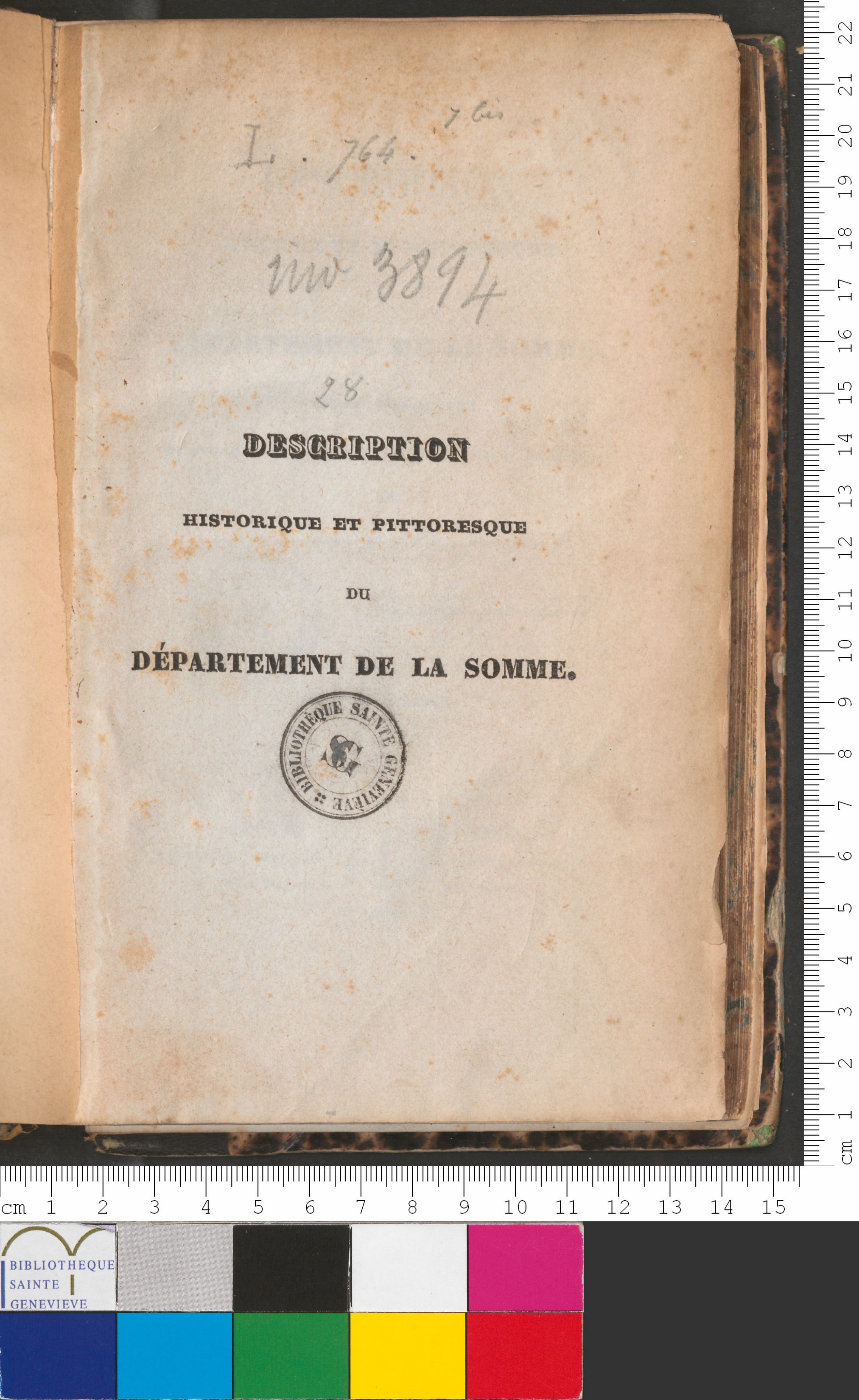









BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE



DESCRIPTION

HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.



HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

ORNÉE DE LITHOGRAPHIES

Et suivie d'une Biographie des Hommes célèbres de ce Département,

PAR

MM. H. DUSEVEL ET P.-A. SCRIBE.

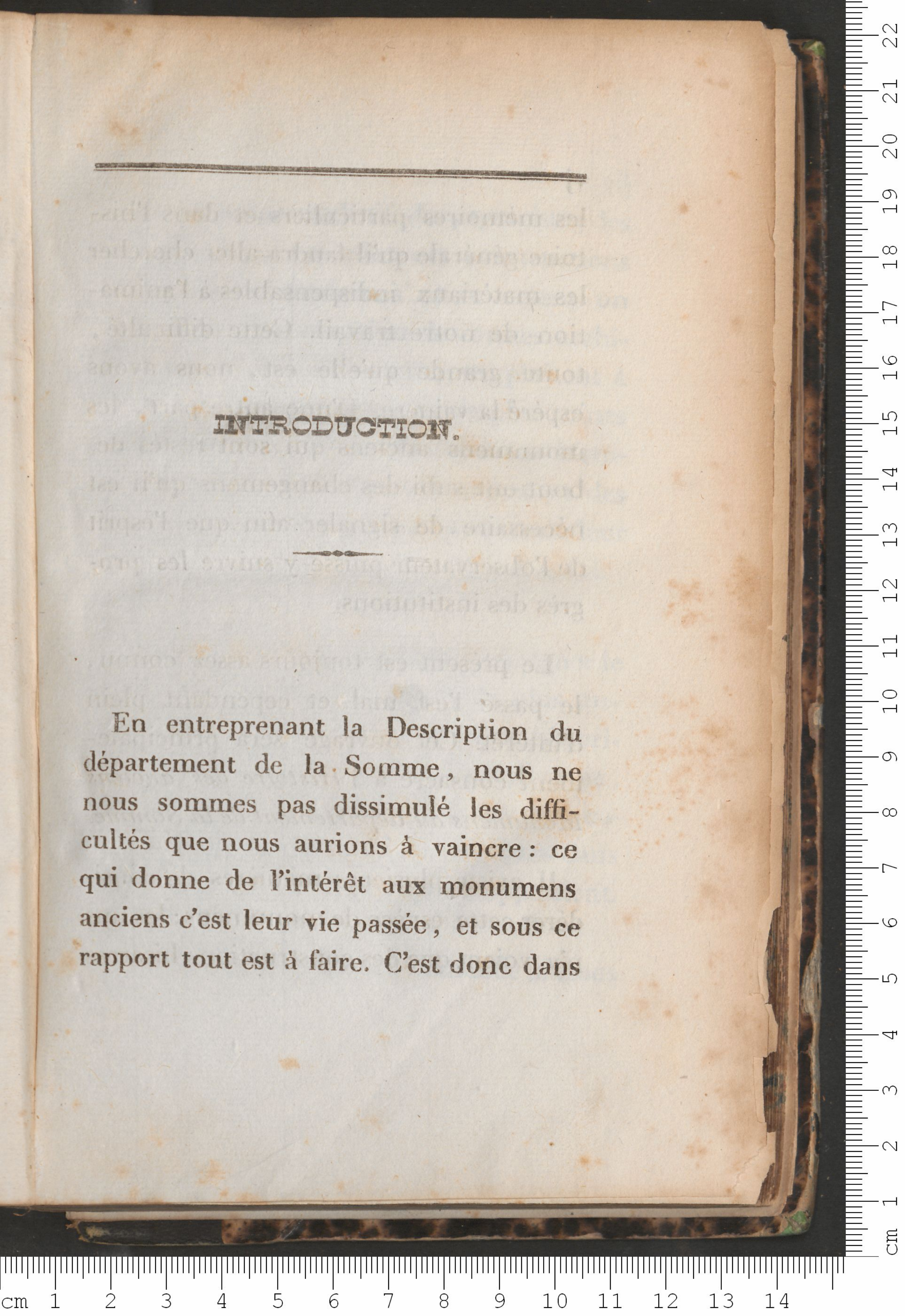
Nosce patriam, posteà viator eris.
Cic.

TOME PREMIER.

AMIENS,
Chez LEDIEN FILS, Imprimeur,
rue Royale, 10.

PARIS,
Chez LANCE, Libraire,
rue du Bouloy, 7.

1836.



INTRODUCTION.

En entreprenant la Description du département de la Somme, nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés que nous aurions à vaincre : ce qui donne de l'intérêt aux monumens anciens c'est leur vie passée, et sous ce rapport tout est à faire. C'est donc dans

les mémoires particuliers et dans l'histoire générale qu'il faudra aller chercher les matériaux indispensables à l'animation de notre travail. Cette difficulté, toute grande qu'elle est, nous avons espéré la vaincre. D'une autre part, les monumens anciens qui sont restés debout ont subi des changemens qu'il est nécessaire de signaler afin que l'esprit de l'observateur puisse y suivre les progrès des institutions.

Le présent est toujours assez connu, le passé l'est mal et cependant plein d'intérêt. Cet ouvrage sera principalement consacré à l'*Histoire des anciens Monumens du département de la Somme.*

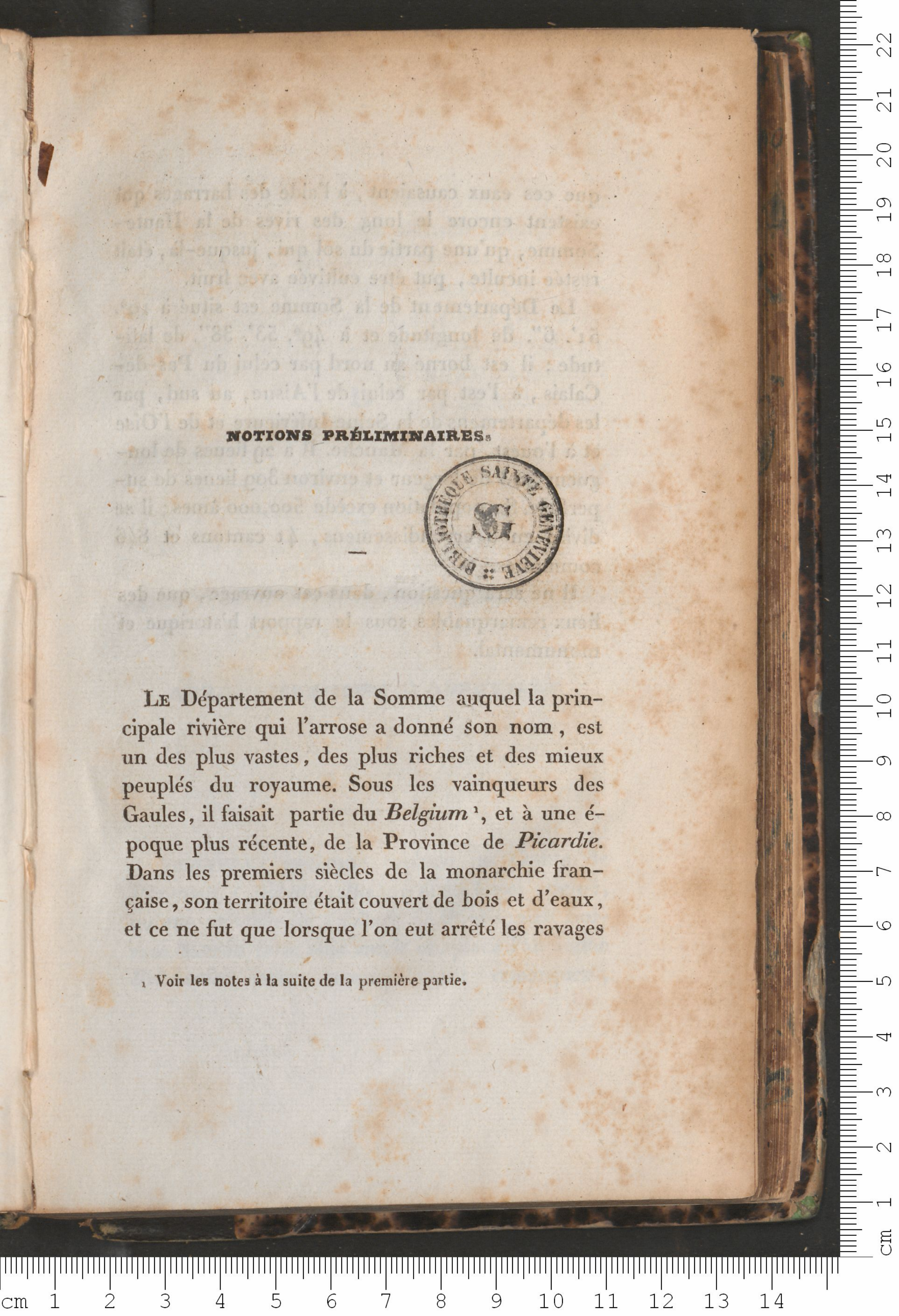
Il existe plusieurs manières de considérer cette espèce de monumens: les uns n'y voient que des constructions bisarres

du domaine exclusif du paysagiste ; les autres les comparent aux constructions des temps modernes et se créent un système d'appréciation de formes architecturales ; d'autres enfin se plaisent à les considérer comme de simples ruines *où ils* accumulent des notions historiques plus ou moins certaines et des contes fantastiques dont se nourrit leur orgueil ou leur amour du sol natal.

Notre manière consistera à désigner le monument par son aspect le plus curieux et à y rattacher les faits historiques qui le concernent, en indiquant, autant que possible, l'âge de chaque monument, les changemens survenus dans sa forme, et le genre auquel il appartient.

Nous nous sommes demandé si nous

suivrions les divisions territoriales anciennes et si nous réunirions les monumens par époque et par genre; ces divisions nous ont paru trop scientifiques et avoir des inconvéniens pour ceux des lecteurs qui nous prendront pour guides dans les courses qu'ils seraient tentés de faire. Nous suivrons donc la nouvelle division administrative, sans groupper les monumens.



NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

—

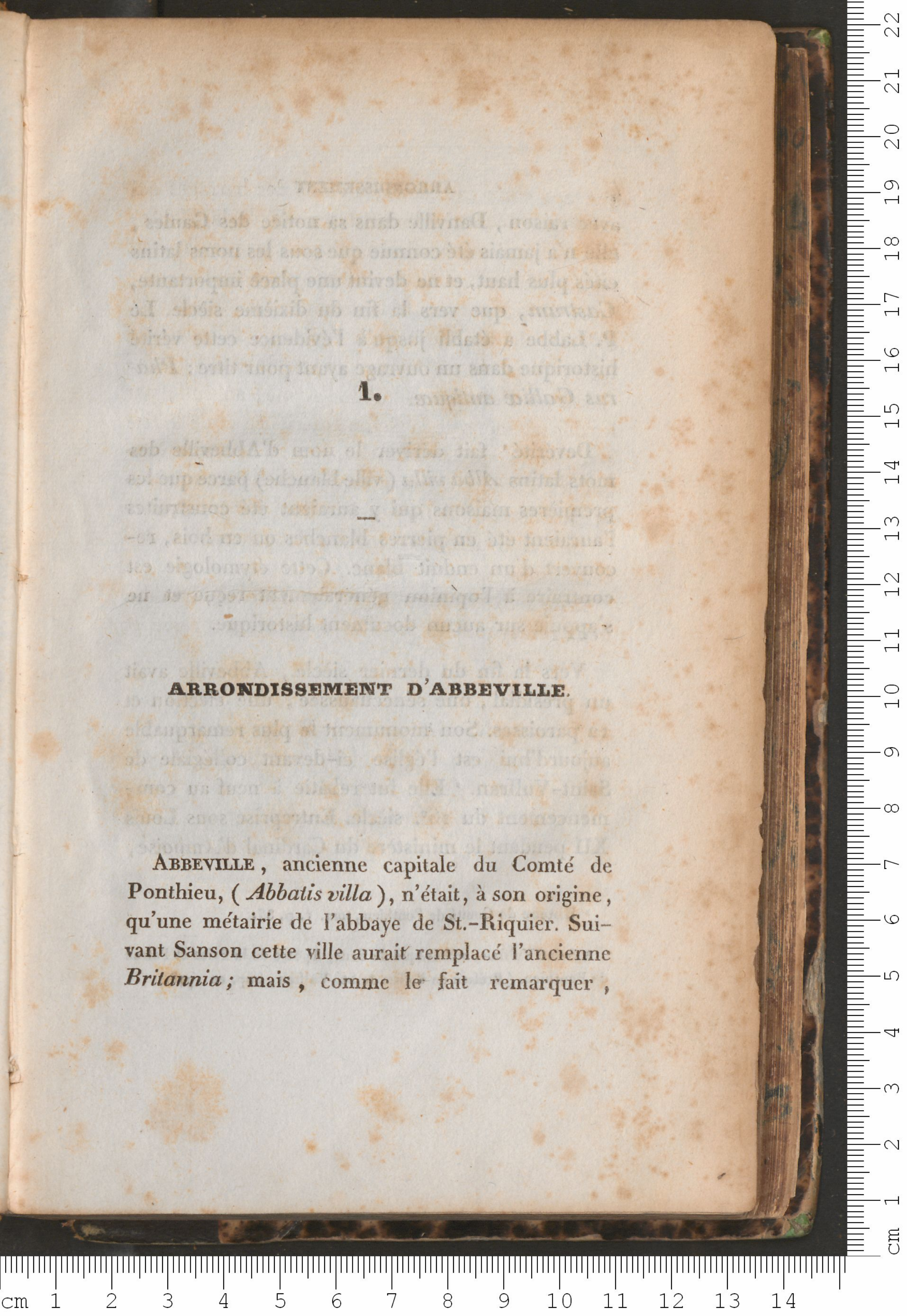
Le Département de la Somme auquel la principale rivière qui l'arrose a donné son nom, est un des plus vastes, des plus riches et des mieux peuplés du royaume. Sous les vainqueurs des Gaules, il faisait partie du *Belgium*[1], et à une époque plus récente, de la Province de *Picardie*. Dans les premiers siècles de la monarchie française, son territoire était couvert de bois et d'eaux, et ce ne fut que lorsque l'on eut arrêté les ravages

[1] Voir les notes à la suite de la première partie.

que ces eaux causaient, à l'aide des barrages qui existent encore le long des rives de la Haute-Somme, qu'une partie du sol qui, jusque-là, était restée inculte, put être cultivée avec fruit.

Le Département de la Somme est situé à 19°. 51'. 6". de longitude et à 49°. 53'. 38". de latitude; il est borné au nord par celui du Pas-de-Calais, à l'est par celui de l'Aisne, au sud, par les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Oise et à l'ouest, par la Manche. Il a 29 lieues de longueur, 13 de largeur et environ 309 lieues de superficie. Sa population excède 500,000 âmes; il se divise en 5 arrondissemens, 41 cantons et 846 communes.

Il ne sera question, dans cet ouvrage, que des lieux remarquables sous le rapport historique et monumental.



1.

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

Abbeville, ancienne capitale du Comté de Ponthieu, (*Abbatis villa*), n'était, à son origine, qu'une métairie de l'abbaye de St.-Riquier. Suivant Sanson cette ville aurait remplacé l'ancienne *Britannia;* mais, comme le fait remarquer,

avec raison, Danville dans sa notice des Gaules, elle n'a jamais été connue que sous les noms latins cités plus haut, et ne devint une place importante, *Castrum*, que vers la fin du dixième siècle. Le P. Labbe a établi jusqu'à l'évidence cette vérité historique dans un ouvrage ayant pour titre : *Pharus Galliæ antiquæ*.

Devérité [1] fait dériver le nom d'Abbeville des mots latins *Alba villa* (ville blanche) parce que les premières maisons qui y auraient été construites l'auraient été en pierres blanches ou en bois, recouvert d'un enduit blanc. Cette étymologie est contraire à l'opinion généralement reçue et ne s'appuie sur aucun document historique.

Vers la fin du dernier siècle, Abbeville avait un présidial, une sénéchaussée, une élection et 12 paroisses. Son monument le plus remarquable aujourd'hui est l'église ci-devant collégiale de Saint-Vulfran. [2] Elle fut rebâtie à neuf au commencement du 16e. siècle. Entreprise sous Louis XII pendant le ministère du Cardinal d'Amboise,

[1] Histoire du Comté de Ponthieu, tom. 1. p. 85.

[2] Saint Vulfran, archevêque de Sens, Apôtre de la Frise et Patron du Ponthieu, (Préface de l'office de St.-Vulfran, imp. en 1748.)



Lith. de Delaporte 1854. rue Delambre. N° 11

Eglise S.t Vulfran.

la reconstruction fut bientôt après abandonnée à cause des malheurs du temps. Les admirables dessins sur lesquels elle devait avoir lieu ne furent suivis que pour les tours, le portail et la nef.

On lit à la voute du chœur 1513; c'est la date de la reconstruction.

Il est impossible de se méprendre sur l'époque où le portail de Saint-Vulfran a été construit. On y remarque un lion couvert d'un manteau fleurdelisé et portant une bannière aux mêmes emblèmes; les images de Saints, placées contre les portes, sont courtes et modestement ornées; celles qui sont aux angles des piliers sont gigantesques, chamarées de broderies et ornées de pierres précieuses.

Le caractère principal de l'architecture du 16e. siècle est de confondre les temps et les lieux, de ne suivre aucune règle dans la distribution des ornemens, et de charger les statues d'insignes qui contrastent avec le caractère de ceux qu'elles représentent et l'époque où ils vivaient. Architectes, hommes du barreau, poëtes, orateurs de la chaire avaient été saisis d'une manie d'érudition et d'indépendance inévitable à la renaissance des arts et

des lettres et toujours disgracieuse dans leurs productions.

Malgré le défaut essentiel qui vient d'être signalé, le portail de Saint-Vulfran est admirable d'invention et d'exécution.

Les deux tours carrées qui le flanquent sont hautes de 64 mêtres environ. La porte principale est chargée d'un grand nombre de sculptures représentant les douze Apôtres et les mystères de la Vierge.

On remarque à gauche un grouppe qu'il est difficile d'expliquer. Une jeune femme vient de mettre le pied sur un bateau et un homme, monté sur ce bateau, donne le croc en jambe à un autre qui semble le saisir aux cheveux. Peut-être est-ce une allusion au mariage de Louis XII avec Marie, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre. L'intention de l'artiste aurait été de faire comprendre que le Roi de France l'avait emporté sur d'autres prétendans ou, qu'en épousant une Princesse anglaise, il n'avait pas entendu se soumettre à des influences étrangères. Il sera question, plus loin, de ce mariage.

Les galeries à compartimens qui contournent la nef sont d'un bel effet.

Sur la porte principale et à l'intérieur se lisent ces mots :

VIERGE AULX HUMAINS LA PORTE D'AMOUR ESTE.

On voit dans la chapelle dite de *Notre-Dame-de-Pitié*, aîle droite de cette église, un tombeau qui porte la date de 1437, gravée sur un marbre noir appliqué contre le mur à l'est. Ce marbre, encadré dans une pierre d'ardoise, représente, en relief, un homme et une femme agenouillés avec leurs enfans aux pieds et à la tête du Christ, mis au tombeau par Nicodème et Joseph d'Arimathie, en présence des Saintes Femmes qui apportent des parfums. Ce relief ne prouve pas que la chapelle où il est placé soit d'une époque antérieure à celle indiquée ci-dessus pour la reconstruction de l'église; il a pu y être transporté et scellé comme débris précieux de l'ancienne église, ou pour rappeler la fondation d'une messe basse annuelle qui y est mentionnée. Ces sortes de sculptures, dont on trouve beaucoup d'exemples dans les 15e. et 16e. siècles, ne sont pas rares dans le département de la Somme. Au-dessus de cette pierre on lit les noms des deux époux et au bas ces mots :

Dieu soit loé de tout
Il faut faire le mieux con-peut.

Une peinture fort ancienne qui ornait autrefois la devanture du coffre en bois du maître-autel est divisée en trois parties et représente la résurrection générale. Les couleurs en sont vives et appliquées sur un mastic doré. Jésus-Christ occupe le milieu, placé entre sa mère et son disciple bien-aimé ; les pieds posés sur un globe où sont figurés des arbres et des mers, il montre ses mains ouvertes et percées de clous et a le côté ouvert ; à droite et à gauche sont les douze Apôtres réunis en deux groupes ayant à leur tête, l'un Saint Pierre et l'autre Saint Jean : des anges entourent le Fils de Dieu et portent les instrumens de son supplice ; l'un d'eux tient un lis dont la tige est garnie de fleurs fichées dans sa longueur ; aux deux extrêmités, on voit un ange qui sonne de la trompette et un mort soulevé de son tombeau par un autre ange qui semble le présenter au souverain juge. Ce tableau qui remonte à une haute antiquité se fait remarquer par la distribution, la roideur et la pose des personnages. Un lis, semblable à celui dont nous avons parlé, se voit aussi au portail de la Cathédrale d'Amiens. Il est difficile d'expliquer cet emblême.

Les habitans de la ville ne manquent jamais de montrer aux étrangers qui visitent l'église de Saint-Vulfran un lézard empaillé d'une grosseur

prodigieuse appendu au mur de l'aîle gauche et qui, suivant une ancienne tradition, aurait été tué près du clocher. Cette explication fort équivoque rappelle l'observation faite par Millin [1] que les temples ont, de tout temps, renfermé les premières collections d'histoire naturelle. Il se peut que ce lézard soit un des singuliers *ex voto* qui se voient dans plusieurs villes du midi de la France, et qu'il aura été placé, dans l'église dont nous parlons, comme un hommage à la Divinité.

Au commencement du 12e. siècle et long-temps après, on obligeait les individus, soupçonnés d'avoir dérobé le bien d'autrui, à faire serment sur l'autel de Saint-Vulfran. Les ouvriers employés à la fabrication de la monnaie des Comtes de Ponthieu étaient assujettis au même serment. C'est ce qu'apprennent les vers suivans qu'on lisait dans la collégiale de Saint-Vulfran :

En Ponthieu monnoie on forgeoit,
L'un des forgeurs fraude faisoit,
Bon poids, loyal, ni juste compte
L'y rendit de l'argent du Comte ;
Lequel en ce lieu esprouvé,
Par serment, fut l'arron trouvé. [2]

[1] Voyage dans le midi de la France.

[2] Les dessins des diverses pièces de monnaie frappées à Abbeville sous les Comtes de Ponthieu, se voient dans le bel ouvrage de Tobiesien Duby. t. 3. pl. 74.

La prison d'Abbeville est tout ce qui reste du *Château des Comtes de Ponthieu*. Rien n'y rappelle la gloire et l'opulence de ses anciens maîtres. Le rapprochement de ce qui existait et de ce qui existe maintenant en cet endroit, force à de pénibles réflexions. Une foule de puissans Seigneurs y ont eu une cour et maintenant que leur nom seul a survécu, leur demeure est devenue celle d'hommes que la misère et l'infamie isolent de la société. Le temps a détruit dans sa lente marche tout le prestige des grandeurs humaines ; qui sait ? dans cinquante ans peut-être, on dira, en passant près des ruines de la prison d'Abbeville : c'est ici qu'habitèrent les Comtes de la province et que fut une prison !

Suivant la tradition du pays, la demeure des Comtes de Ponthieu avait été auparavant une maison de Templiers. Il est impossible de reconnaître, à la vue des constructions actuelles, cette première destination : étrange bisarrerie des révolutions ! d'une maison religieuse, elles ont fait une résidence presque royale, et de cette résidence, une prison d'un abord repoussant et mal saine.

C'est à Hugues Capet qu'Abbeville doit ses remparts. La crainte de nouvelles incursions des Danois et des Normands par l'embouchure de la

Somme les lui fit élever en 992[1]. On dit qu'il existe encore quelques ruines de ces vieilles fortifications, mais on ne peut à présent se faire une idée de leur direction et du plan sur lequel elles ont dû être construites.

Les églises de Saint Paul, de Saint Jacques et des Cordéliers étaient anciennes, mais n'avaient rien de remarquable pour l'architecture. L'explosion du magasin à poudre, arrivée le 2 novembre 1773, avait beaucoup endommagé les trois dernières.

Il ne reste pas de vestiges du château construit à Abbeville par les ordres du Comte de Charolais. On se rappelle seulement qu'en démolissant les murs de cette forteresse, on trouva une pierre sur laquelle était gravé le quatrain suivant, injurieux aux Abbevillois qui avaient voulu s'opposer à sa construction.

L'an mil quatre cent soixante et onze.
Moi, Charles, Duc de Bourgogne,
J'ai ce chateau chy mis
En despit de mes ennemis.

Abbeville avait pour devise ce seul mot : *Fidelis*. Ses officiers municipaux, par un privilège spécial

[1] Abrégé chronologique de l'Histoire de France par le président Hénault.

aussi ancien que son érection en commune (1120), réunissaient le commandement civil et militaire. Ce privilège avait sa source dans sa fidélité constante envers ses Souverains. On en trouve la preuve dans la charte de commune accordée par Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, et dans les lettres de confirmation concédées en 1184 par Jean II, son petit-fils. [1]

Le Privilège de commandement civil et militaire, exercé par les mayeurs et échevins d'Abbeville fut conservé par lettres-patentes du Duc de Mayenne, se qualifiant alors *Lieutenant général de l'état et couronne de France*, en forme d'édit, de mai 1592, registrées au parlement le 2 juillet 1593 et confirmées par édit de Henri IV d'avril 1604, régistré au parlement le 11 mai suivant.

La position topographique d'Abbeville et les privilèges importans qui lui avaient été concédés devaient attacher ses habitans à la France et leur faire supporter impatiemment la domination des rois d'Angleterre, devenus Comtes de Ponthieu. Faut-il donc s'étonner que l'un d'eux, nommé Ringois, ait préféré être précipité du chateau de Douvres dans la mer, à prêter serment à Edouard III? L'auteur d'une tragédie, dont le sujet est la mort de ce brave homme, la retrace ainsi :

1 Recueil sur les municipalités. t. 1. 1784. Paris.

Ce nouveau Décius, volontaire victime,
Monte avec assurance à la funeste cime.
Là, le roi l'attendait; pour la dernière fois,
Il offre sa faveur ou la mort à son choix.
Non, non, répond Ringois, je brave les supplices;
Ma vertu te fait bien de plus grands sacrifices :
Mon épouse ! . . . . Edouard, triomphe, mais frémis,
Tu vois en moi, tu vois quels sont tes ennemis :
Leur force est dans leur cœur; elle est indestructible;
Servi par des Français, un Prince est invincible.
A ce mot il s'élance. . . . .

Le poëte abbevillois raconte dans une courte préface, mise en tête de son œuvre, qu'Edouard Ier. prêta serment comme Comte de Ponthieu, en *personne et chapeau bas devant les mayeurs d'Abbeville*, de conserver tous les droits, franchises et privilèges de cette ville et qu'Edouard III fut contraint de faire le même serment par *procureur*.

Le Ponthieu étant passé en 1340 sous la domination française, par confiscation sur ce roi d'Angleterre, les habitans d'Abbeville montrèrent pour nos rois le même attachement dont ils avaient donné des preuves à leurs Comtes. Le traité de Brétigny les replaça sous la domination anglaise; mais en 1369, pendant le règne de Charles V, ils secouèrent ce joug honteux et s'empressèrent de se ranger sous l'étendard de la France. [1]

[1] Recherches sur les municipalités. t. 2.

Quoique la commune d'Abbeville ait eu de grands priviléges, il n'y existe aucun monument ancien, ancune ruine qui en rappelle le souvenir ; chose étonnante ! le très-grand nombre des habitans a perdu la mémoire des vieilles libertés locales ; elles ne sont plus qu'un objet d'investigations scientifiques. On trouve dans le volume des mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville publié en 1833, de très-curieuses recherches sur les institutions municipales de cette ville, dûes à un Abbevillois qui unit à un profond savoir une grande modestie.

Un réglement de 1465 porte que les officiers royaux ne pourront entrer dans le corps de ville sans renoncer à leurs prérogatives, se faire inscrire dans un corps de métier et se soumettre à payer l'impot, monter la garde et faire le guet.

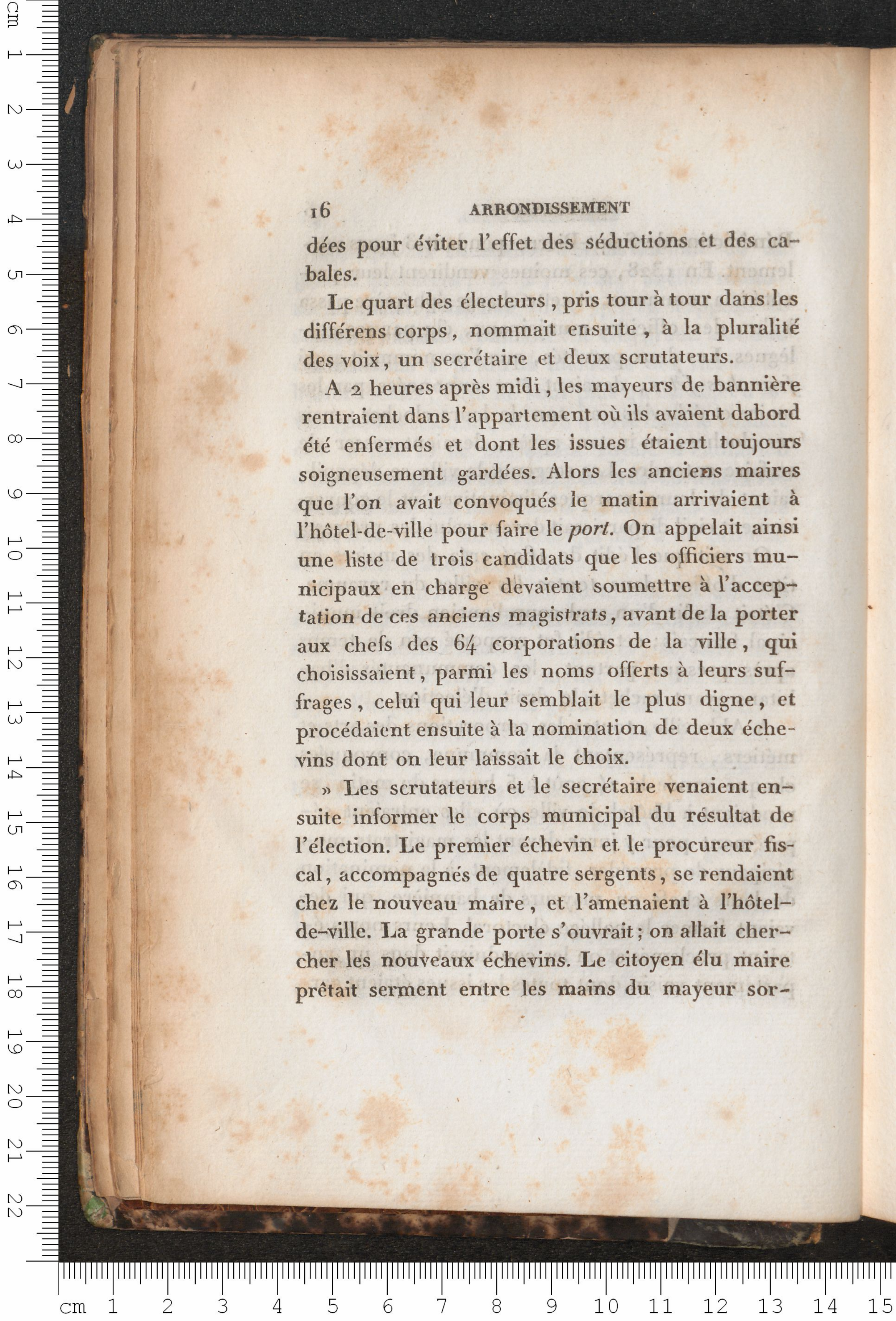
Dans les cérémonies publiques, les officiers municipaux, montés à cheval, étaient précédés de huit sergens armés de massues.

» Les chanoines de Saint-Vulfran et les moines de Saint-Pierre jouissaient du singulier privilège d'élire parmi eux un maire qui, sous le nom de prévôt, s'emparait de l'autorité la veille de la Saint-Pierre et le surlendemain des fêtes de la Pentecôte. Le prevôt des chanoines exerçait tous les actes de cette magistrature pendant 5 jours, et celui des

Bénédictins de Saint-Pierre pendant 3 jours seulement. En 1328, ces moines vendirent leur prevôté à la commune, et cette charge éphémère passa à l'un des officiers municipaux, élu par ses collègues. Les deux prevôtés, que l'on nommait aussi *franches-fêtes*, devaient être annoncées par les maire et échevins, au son de leurs cloches; mais ces cloches, un instant après, devaient cesser de se faire entendre. Les sergents de ville se dépouillaient de leurs marques distinctives et le gouvernement civil disparaissait devant celui des prêtres.»

On sait que l'édit de 1694 créa des maires en titre d'office dans toutes les villes du royaume. *C'était abolir d'un seul coup l'ancien droit municipal français*; cet édit fut rapporté peu de temps après presque partout, les communautés d'habitans ayant racheté le droit d'élection.

A Abbeville, toutes les corporations des arts et métiers, représentant la commune, convoquées chaque année le 24 août à 5 heures du matin, se rendaient à l'hôtel-de-ville où elles entraient séparément pour y jurer devant les magistrats municipaux de procéder, fidèlement, à la nomination de leurs chefs ou mayeurs de bannière, qui devaient former le collége électoral. Leurs noms étaient proclamés et on les conduisait dans un appartement voisin dont toutes les issues étaient gar-



dées pour éviter l'effet des séductions et des cabales.

Le quart des électeurs, pris tour à tour dans les différens corps, nommait ensuite, à la pluralité des voix, un secrétaire et deux scrutateurs.

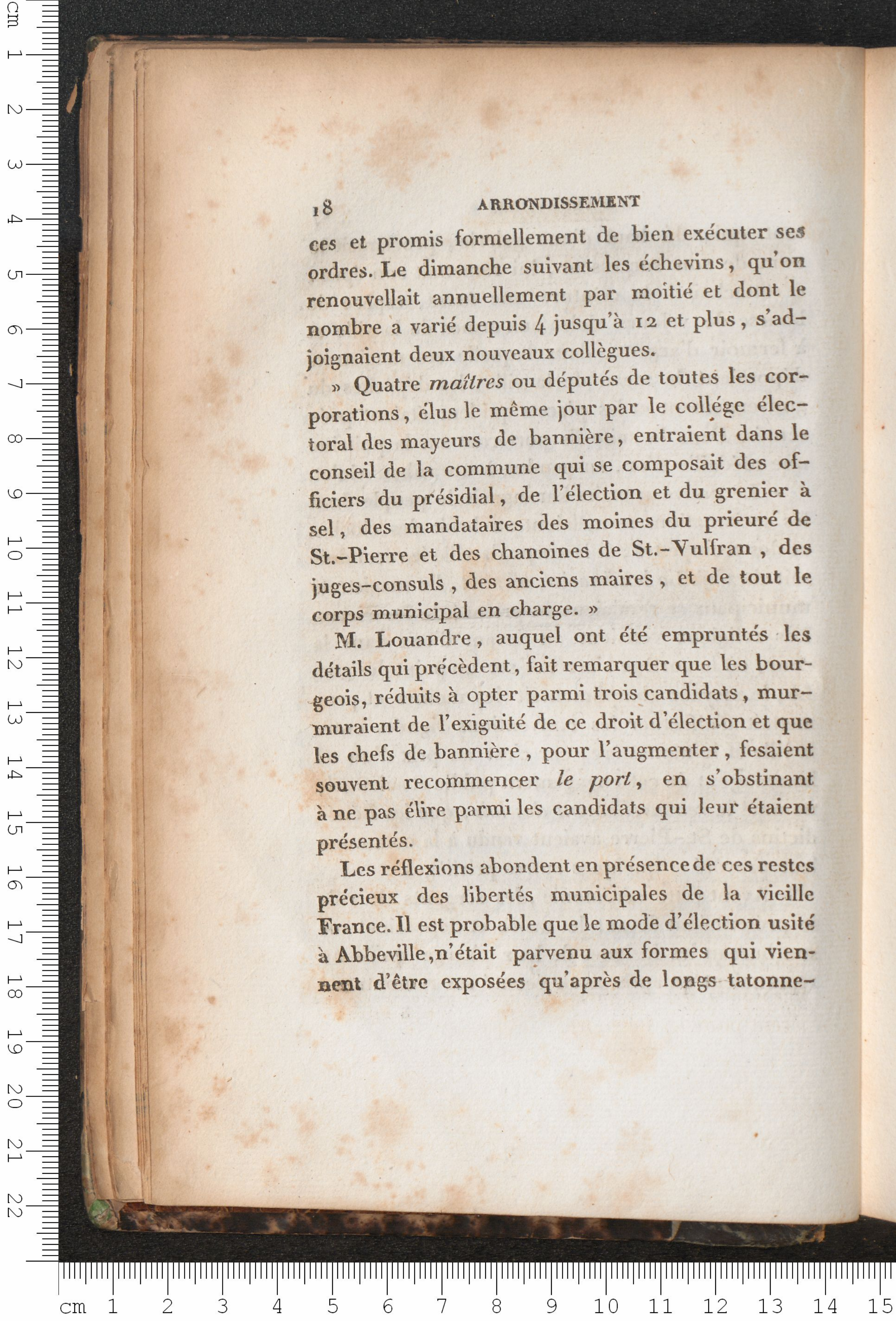
A 2 heures après midi, les mayeurs de bannière rentraient dans l'appartement où ils avaient dabord été enfermés et dont les issues étaient toujours soigneusement gardées. Alors les anciens maires que l'on avait convoqués le matin arrivaient à l'hôtel-de-ville pour faire le *port*. On appelait ainsi une liste de trois candidats que les officiers municipaux en charge devaient soumettre à l'acceptation de ces *anciens magistrats*, avant de la porter aux chefs des 64 corporations de la ville, qui choisissaient, parmi les noms offerts à leurs suffrages, celui qui leur semblait le plus digne, et procédaient ensuite à la nomination de deux échevins dont on leur laissait le choix.

» Les scrutateurs et le secrétaire venaient ensuite informer le corps municipal du résultat de l'élection. Le premier échevin et le procureur fiscal, accompagnés de quatre sergents, se rendaient chez le nouveau maire, et l'amenaient à l'hôtel-de-ville. La grande porte s'ouvrait; on allait chercher les nouveaux échevins. Le citoyen élu maire prêtait serment entre les mains du mayeur sor-

tant qui, du haut d'une galerie, proclamait le nom de son successeur, lui remettait son épée, et attachait à sa ceinture une *tasse*, espèce de bourse de velours violet aux armes de la ville et à fermoir d'argent, dans laquelle ces magistrats déposaient le sceau de la ville, les dépêches du gouvernement et les placets qui leur étaient présentés. Dans la suite ils portèrent sur la poitrine une médaille d'or, suspendue à un ruban violet.

» Le nouveau maire haranguait le peuple dont les acclamations se mêlaient au bruit des cloches et des trompettes, et le corps de ville le reconduisait chez lui. Le lendemain, 25 août, les magistrats municipaux se rendaient au prieuré de St. Pierre. Les religieux venaient au-devant d'eux dans la cour, où le cortège s'arrêtait sur un point désigné. Là, le mayeur complimentait les moines et promettait d'effectuer les conventions signées entre la ville et le monastère; car c'est au prix d'un tel hommage et de cet engagement public et solennel, nommé le *renouvellement des lois*, que les Bénédictins de St.-Pierre avaient vendu à la commune leur prevôté et quelques autres privilèges.

» Avant cette cérémonie, les sergents de ville se présentaient devant le maire et déposaient sur son bureau les insignes de leur charge qu'ils ne reprenaient qu'après avoir écouté ses remontran-



ces et promis formellement de bien exécuter ses ordres. Le dimanche suivant les échevins, qu'on renouvellait annuellement par moitié et dont le nombre a varié depuis 4 jusqu'à 12 et plus, s'adjoignaient deux nouveaux collègues.

» Quatre *maîtres* ou députés de toutes les corporations, élus le même jour par le collége électoral des mayeurs de bannière, entraient dans le conseil de la commune qui se composait des officiers du présidial, de l'élection et du grenier à sel, des mandataires des moines du prieuré de St.-Pierre et des chanoines de St.-Vulfran, des juges-consuls, des anciens maires, et de tout le corps municipal en charge. »

M. Louandre, auquel ont été empruntés les détails qui précèdent, fait remarquer que les bourgeois, réduits à opter parmi trois candidats, murmuraient de l'exiguité de ce droit d'élection et que les chefs de bannière, pour l'augmenter, fesaient souvent recommencer *le port*, en s'obstinant à ne pas élire parmi les candidats qui leur étaient présentés.

Les réflexions abondent en présence de ces restes précieux des libertés municipales de la vieille France. Il est probable que le mode d'élection usité à Abbeville, n'était parvenu aux formes qui viennent d'être exposées qu'après de longs tatonne-

mens, car il présentait tous les avantages du gouvernement démocratique sans ses dangers. Le peuple, abandonné à lui-même dans le choix de ses représentans, est exposé à en faire de mauvais : il arrive en masse, se passionne souvent pour des réputations usurpées de talent et de patriotisme et se livre à un amour effréné de libertés mal définies, plutôt que de s'occuper de ce qui touche immédiatement son bien-être. Ce danger était évité par l'élection des mayeurs de bannière, qui avaient uniquement en vue la prospérité individuelle de leurs corporations. De plus, pour prévenir le passage soudain d'un mode à un autre mode d'administrer, les candidats étaient présentés par les officiers municipaux en charge, et afin d'éluder les abus qui pouvaient résulter de l'ambition sourde de ce corps, la liste de candidats était approuvée par le collége des anciens mayeurs. Le législateur avait pensé avec raison que l'expérience souvent un peu exclusive de ces derniers, serait un modérateur éclairé du choix des officiers municipaux en charge.

Les honneurs vraiment extraordinaires attachés au mayorat, devaient le rendre respectable au peuple et expliquent le noble enthousiasme des populations urbaines pour leurs chartes et les efforts héroïques par lesquels quelques-unes se signalèrent pour les défendre.

Si on porte son attention sur la composition de la représentation municipale d'Abbeville, on y trouve réunis tous les intérêts de la ville et parmi eux quatre tribuns sous le titre de *maîtres* ou députés de toutes les corporations; les uns calmes et venus par succession, les autres fougueux comme l'élément qui les produisait.

Les institutions les mieux faites ne se conservent pures que dans les circonstances pareilles à celles qui les ont produites; en vieillissant, les distinctions entre les fractions du même peuple s'effacent, un esprit d'égalité trop absolu s'étend, confond les individus, brise les barrières qui séparaient les classes; les masses tendent au nivellement et se portent, presque toujours, vers des idées abstraites de liberté et d'égalité qui appellent le despotisme: alors il n'y a plus de véritable représentation et le flot populaire vient battre le pied du pouvoir établi, et ce pouvoir résiste par les moyens dont il dispose. Les dernières luttes des corporations existantes à Abbeville contre le mode de candidature des mayeurs suggèrent ces tristes réflexions. On pourrait les pousser plus loin mais ce serait sortir du sujet; il est temps d'y revenir.

Ce fut à Abbeville qu'en 1463 Louis XI fit apporter les 400,000 écus que Charles VII, son

prédécesseur, s'était obligé de payer au Duc de Bourgogne, pour le rachat des villes engagées par le traité d'Arras.

Ce fut aussi dans cette ville que Louis XII épousa avec une pompe royale, le 9 octobre 1514, la sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre. Marie, que sa grande beauté, ses galanteries et surtout son second mariage avec Brandon, duc de Suffolk, ont rendue si fameuse, n'avait alors que 18 ans. Louis, au contraire, était déjà avancé en âge; mais on lui avait persuadé que l'intérêt de son peuple exigeait qu'il se mariât et il obéit : « les » *épousailles ne furent pas faites à l'église*, mais » en une grande salle tendue de drap d'or ; là où » tout le monde les pouvoit voir, et étoit le roy » et la royne assis, et la royne deschevellée avait » un chapeau sur son chief, le plus riche de la » chrestientée ; et ne porta point de couronne, » parce que la coustume est de n'en point porter, » si elles ne sont couronnées et sacrées à Saint-» Denis. »[1]

L'opinion des historiens contemporains est que le mariage de Louis XII avec Marie précipita sa mort. Brantome s'en explique ainsi : » s'efforçant

1 Mémoires de Fleurange, chap. 43.

» par trop auprès de cette grande beauté plus que » son vieil âge ne le portait, il mourut. »[1]

On lit ailleurs : » Ceux de la Basoche disoient » que le roi d'Angleterre avoit envoyé une ha- » quennée au roi de France pour le porter bientôt » et plus doucement en enfer ou en paradis. »[2]

» Car ou il souloit disner à huyt heures, con- » venoit qu'il dinât à midy ; ou il souloit coucher » à six heures du soir, souvent se couchoit à » minuyt. »[3]

Ce fut enfin à Abbeville que Louis XIII, pendant le siège de Hesdin en 1637, voua son royaume à la Vierge, en présence du Cardinal de Richelieu. La procession du 15 août rappelle, chaque année, ce vœu à toute la France.[4]

La fabrication des draps florissait déjà à Abbeville sous le règne de Charles VIII. On raconte que ce Prince se trouvant dans cette ville le 17 juin 1793, permit aux compagnons *pareurs de draps* de danser devant lui, dans la cour du prieuré de Saint-Pierre, une ronde au milieu de laquelle il se plaça.

[1] Vie des hommes illustres et grands capitaines, discours 6.

[2] Fleurange, histoire des choses mémorables advenues au règne de Louis XII et François Ier. chap. 45.

[3] Hystoire du bon Chevalier sans paour et sans reprouche. C. LVIII.

[4] Histoire chronologique des maïeurs d'Abbeville, in-f°. par le P. Sanson.

C'est à Colbert que les Abbevillois sont redevables de l'établissement de *Van-Robais* dont la réputation, moindre aujourd'hui à cause du grand développement de l'industrie, a été longtemps européenne : créé en 1665, il fixe encore maintenant la curiosité des étrangers.

Les Abbevillois étaient anciennement dans l'usage, à raison de leur commerce maritime, de présenter aux rois, princes et princesses qui visitaient leur ville, de petits navires du poids de 12 à 15 marcs. En 1500, ils y substituèrent des montres ou horloges hexagones, fabriquées dans le pays.

La *Bibliothèque d'Abbeville contient plusieurs* ouvrages rares et précieux, et entr'autres un évangile sur velin pourpre, écrit en lettres d'or, dont Charlemagne fit présent à Angilbert, abbé de St.-Riquier.

On remarque à EAUCOURT, petit village à 7 kilomètres d'Abbeville, les restes d'un ancien château-fort, bâti près de la Somme ; ils consistent en une porte flanquée de deux tours, quelques pans de murs et des débris de tourelles placés à d'inégales distances et qui marquent l'étendue qu'il avait autrefois. Le duc de Bourgogne le fit ruiner en 1420, après *un jour* de siège.[1]

1 Mémoires de Pierre de Fénin.

On trouve sur les terroirs de CAMBRON, YONVAL et LE MESNIL les vestiges d'un établissement romain, découvert il y a peu d'années. Suivant la tradition du pays, il aurait existé, en cet endroit, une ville dont la destruction aurait eu lieu à l'époque de la décadence de l'empire romain. Le nom de *Marca* qui sert encore à désigner ce lieu, a beaucoup d'analogie avec les mots *Marchia* [1] ou *Marck* qui signifient *frontières* ou *limites* d'un royaume ou d'une province. Peut-être aussi s'y tenait-il un de ces *marchés* où, dans la plus haute antiquité, on se réunissait pour l'échange et la vente des produits des territoirs voisins. Le mot *marché* a, depuis, servi à désigner les places consacrées dans les villes au même usage.

Des fouilles faites près de Marca en 1788 ont fait découvrir un grand nombre de médailles d'or que le savant auteur du jeune Anacharsis en Grèce, à qui elles furent présentées, reconnut être semblables à celles que les colonies gauloises avaient fait frapper en Espagne. [2]

On a trouvé, il y a quelques années, dans le même lieu, des médailles romaines à l'effigie d'Antonin le pieux, de Vespasien et de Constantin,

[1] *Marca* vel *Marchia*, *Mark*, germanicâ linguâ significat regni aut provinciæ alicujus terminum. (Adrien de Valois, notice des Gaules)

[2] Statistique manuscrite du département de la Somme.

des vases en terre rouge et beaucoup de tuiles à rebords.

Au centre du terrain que paraît avoir occupé cet établissement, est un vallon près duquel se remarque un espace circulaire dont la terre entièrement noire est recouverte de charbon; il est probable que ce lieu servait d'*Ustrinum*. [1]

LE CROTOY, *petite ville dans le* Ponthieu, à *l'embouchure de la* Somme et à 2 myriamètres 5 kilomètres nord-ouest d'Abbeville, est riche en souvenirs historiques. On y voit la tombe où furent déposés, en 457, les restes de Léger, comte de Boulogne, *et les ruines d'un château :* cette forteresse, suivant le P. Sanson [2] ressemblait à la Bastille de Paris. Les Anglais en avaient jeté les fondemens vers 1369, pendant qu'ils occupaient le Ponthieu. Jacques De Harcourt y fit enfermer, en 1418, le comte De Harcourt, son parent, qui était du parti des Anglais et qu'il avait arrêté lui-même dans son château d'Aumale, en sortant de table. Pierre de Fénin raconte ainsi ce fait, dans ses mémoires : » Incontinent il mit la main sur luy, en disant : » *Monsieur, je vous fais prisonnier du Roy.* A » ces paroles, le comte devint bien esbahy et cour-

[1] Lieu où l'on brulait les morts.

[2] Histoire des mayeurs d'Abbeville déjà citée.

» roucé et dit : *Beau-Cousin, que voulez-vous* » *faire?* à quoi Messire Jacques répondit : *Monsieur, ne vous en déplaise, j'ai ainsi charge du* » *Roy de vous mener vers lui.* »

Jacques De Harcourt était un capitaine redouté des Bourguignons. Malgré leurs efforts et ceux des Anglais, il se maintint dans le château du Crotoy dont il s'était emparé, et ne le rendit au duc de Betford qu'en 1422, après une capitulation honorable dont voici les principaux articles :

» *Premièrement.* Le premier de mars prochain venant, le second et le tiers, le soleil levé, depuis l'heure de prime, Mgr. le Régent ou ses commis seront jusqu'à trois heures après midi, chacun desdits trois jours, armés dessus les champs, entre la ville de Rue et Le Crotoy; et s'ils ne sont combattus par ledit Messire Jacques, ou par autres tenant son parti, durant trois jours dessus dits, *si puissamment que le champ lui demeure*, ledit Messire Jacques ou ses commis bailleront et délivreront réaument et de fait, à mondit Seigneur le Régent ou à celui qu'il y commettra, ladite ville et forteresse du Crotoy, à trois heures après midi, au tiers jour dudit mois de mars.

» II. *Item.* Ledit Messire Jacques, et généralement tous ceux de sa compagnie, de quelqu'état ou condition qu'ils soient, se pourront partir

avecque tous leurs biens dudit Crotoy, au jour de la reddition excepté les consentans de la mort de feu Jean Duc de Bourgogne......

»III. *Item*. Ledit Messire Jacques sera tenu de laisser audit chatel toutes les poudres, arbalêtres et trait, sans rien gâter ni dépecer, reservé neuf veuglaires, deux cacques de poudre; vingt-trois arbaletres et neuf coffres de trait; et tous ses gens emporteront harnois, habillements et autres biens, etc.» [1]

Jeanne d'Arc fut enfermée au Crotoy par les Anglais en 1431. On dit que les dames d'Abbeville venaient fréquemment la visiter et ne la quittaient qu'en pleurant. Jeanne, touchée de ces marques d'intérêt, ne pouvait s'empêcher de dire : « Que » voicy un bon peuple! pleust à Dieu que je fusse » si heureuse lorsque je finiray mes jours que je » puisse estre enterrée en ce pays. » [2]

On remarque, en outre, au Crotoy, sur une élévation faisant face à la pointe du Hourdel et dans l'enceinte des fortifications de cette ancienne place, un canon sur lequel se trouve le millésime 1381; cette date semble indiquer qu'il fut fondu peu

[1] Chroniques de Montrelet. Liv. 1. chap. XII.

[2] Histoire des maïeurs d'Abbeville, p. 492. — M. Berriat St.Prix, membre de la société des antiquaires de France, a publié de savantes recherches sur Jeanne d'Acre.

après la découverte de l'artillerie. Les cerceaux en fer qui ceignent ce canon annoncent l'enfance de l'art.

C'est mal à propos qu'Adrien De Valois a pris Le Crotoy pour l'ancien *Carocotinum* de l'itinéraire d'Antonin. Pour qu'il en fut ainsi, il faudrait, d'après cet itinéraire, qu'il se trouvât, dans le voisinage du Crotoy, une route conduisant à *Julio-Bona*, Lilebonne, et à *Augusto Bona*, Troyes, mais cette route existe près de Harfleur en Normandie.

On rencontre, à très-peu de distance du Crotoy, les ruines d'une chapelle dédiée jadis à St.-Pierre. Les habitans des villages voisins disent qu'il y avait, dans l'intérieur de cette chapelle que la mer a ravagée, d'anciennes inscriptions gravées sur de belles pierres tumulaires que les autorités locales ont détruites, ne connaissant le *sens* ni le *prix* des inscriptions.

Autrefois un navire battu par la tempête venait-il se briser sur les rochers voisins du Crotoy, il était bientôt entouré de riverains accourus de toutes parts et plus dangereux pour les naufragés, que les flots auxquels ils avaient eu le bonheur d'échapper. Tout ce que renfermait le bâtiment disparaissait sous les mains de ces hommes avides de pillage. Les cadavres eux-mêmes n'étaient pas

respectés ; ils les dépouillaient inhumainement. Un pareil désordre ne peut être attribué qu'à la fausse idée qu'avaient ces riverains que le bâtiment jeté sur le sol qu'ils habitaient, était un présent de la divinité, une chose dont ils pouvaient disposer à leur gré ; de sages réglemens ont enfin fait disparaître cette révoltante piraterie.

Rue, petite ville du comté de Ponthieu, sur la rivière de Maye, à 5 kil. nord-est du Crotoy, avait anciennement un gouverneur. Le souvenir d'Adèle de Ponthieu, épouse de Thomas de Saint Valery, seigneur de Dommard, s'y est conservé.

Adèle *et son époux s'étaient mis en voyage* pour affaire : sortis de bonne heure de l'hôtellerie où ils étaient descendus, ils s'acheminaient seuls, dans l'espoir qu'ils seraient bientôt rejoints par les gens de leur suite. Parvenus à l'entrée d'une forêt, quatre voleurs se présentent à eux ; le seigneur de Dommard regarde derrière lui et en aperçoit quatre autres, montés à cheval comme les premiers. Il recommande à Adèle de prendre courage ; trois des brigands tombent sous ses coups ; mais bientôt après son cheval est tué sous lui et il reste au pouvoir des assaillans qui lui lient les pieds et les mains et le jetent, ainsi garotté, dans un buisson d'épine. Alors ils contraignent Adèle à des-

cendre de sa haquenée, la dépouillent de ses vêtemens et de ses bijoux et l'entraînent dans la partie la plus épaisse de la forêt, où ils lui font subir de cruels outrages.

Laissée libre, Adèle revint au lieu où le sire de Dommard avait été jeté, le débarrassa de ses liens et lui apprit son malheur. Le comte la consola et lorsqu'ils eurent été rejoints par les gens de leur suite, ils allèrent trouver le comte de Ponthieu, leur père, au château d'Abbeville.

Cédant aux prières de Jean II, le sire de Dommard lui raconta tout ce qui était arrivé à lui et à sa femme. » Seigneur de Dommard, s'écria
» Jean, qu'avez-vous dit? ces paroles mettront
» en grand danger la vie de votre chère épouse;
» vous montrez bien que vôtre naïveté a plus
» de candeur que vôtre prudence de conduite. »

Trois jours après, le comte De Ponthieu témoigna le désir d'aller à la ville de Rue avec son gendre et sa fille; ils montèrent dans un bâteau avec quelques matelots, et quand ils furent à trois lieues en mer: » *Dame de Dommard*, dit-il à sa
» fille, *il faut maintenant que la mort efface la*
» *vergogne que votre malheur apporte à toute notre*
» *race.* » Les prières du comte de Dommard et les larmes des matelots furent inutiles; Adèle,

malgré ses supplications, fut enfermée dans un tonneau et lancée à la mer.

Quelques heures après, un navire flamand aperçut le tonneau qui flottait ; il le recueillit et Adèle fut rendue à son époux. Le reste de sa vie se passa dans de pieuses austérités.

Jean II, pour faire taire ses remords, se joignit à l'entreprise des princes chrétiens pour la délivrance de la terre sainte et périt de maladie contagieuse au siège d'Acre. Son corps fut rapporté dans le comté de Ponthieu comme il l'avait ordonné, et enseveli dans l'église de Dommartin de l'ordre de Prémontré.

Le père *Sanson*, qui raconte ce fait dans son histoire généalogique des comtes de Ponthieu, prend occasion d'en conclure que Dieu veille toujours sur l'innocence et sait tourmenter les puissans de la terre au milieu de leurs richesses et de la pompe qui les entoure.

La chapelle du Saint-Esprit de Rue est fort remarquable ; on admire avec raison les sculptures du frontispice et de la trésorerie. Le réseau circulaire d'où pendent les longues clefs à *jour* des voutes, semble une gase légère. Ces ornemens sont dûs à la libéralité d'Ysabeau de Portugal, venue en pélérinage à Rue en 1440, accompagnée de Philippe, duc de Bourgogne.

La trésorerie haute contient une armoire antique auprès de laquelle on lit, sur un gradin, cette inscription en lettres d'or :

En. l'an. mil. chinc. chens. et. un.
Moy. tressorje. fus. comechie.
Et je fus parfaicte
En. l'an de grace mil V[e]. et xiij.

Un buste d'Ysabeau de Portugal, mal taillé, se voit dans cette trésorerie.

Les statues de cette princesse et de Philippe de Bourgogne, celles des rois Louis XI et Louis XII, d'Innocent VII qui accorda une foule de privilèges à l'église de Rue et du cardinal Jean Bertrandi qui, par une bulle de 1313, attesta l'authenticité du crucifix de cette église, en décorent la façade. Par une bisarrerie qui tient à l'époque, tous les rois qui ornent cette façade portent le cordon de l'ordre de Saint Michel, institué en 1469.

L'histoire du crucifix de Rue est représentée en relief au-dessus du tympan de la porte. Les divers groupes rappellent le départ de cette précieuse image du port de Joppé, sur un navire sans agrès ; son arrivée à Rue ; sa réception par le clergé et le peuple, le regret des habitans lorsqu'il fallut l'aban-

donner aux Abbevillois, enfin son retour miraculeux dans cette petite ville. [1]

Louis XI, connu par sa dévote crédulité, fit don à l'église du Saint-Esprit de Rue de quatre mille écus d'or et quatre cents livres tournois, à cause des miracles qui s'y faisaient de son temps. Aussi y célébrait-on chaque année une messe en musique appelée *la messe du Roi.* L'acte de donation contient le passage suivant : » et afin » qu'icelle chapelle en laquelle adviennent chaque » jour de grands et évidens miracles, soit mieux » entretenue, fermée et décorée à l'honneur et » révérence d'icelui *Benoist* Saint Esprit, nous » avons donné et aumosné à ladite église et cha- » pelle quatre mille escus d'or et quatre cents » livres tournois. »

Ce fut à Rue que le même roi Louis XI rendit la fameuse déclaration qui abolit l'usage des *bulles expectatives*, l'un des plus grands abus qu'on ait vus dans l'église ; il était une source de crimes : beaucoup d'individus vendaient leurs biens pour acheter ces sortes de grâces ; l'argent de France passait ainsi à Rome et il n'était pas rare que les

[1] Après Notre-Dame de Boulogne, la chapelle du *St.-Esprit* de Rue était, en Picardie, celle qui avait le plus de réputation. Le Crucifix qui la décorait fut enlevé en l'an 3 par des Dragons ; on ignore ce qu'il est devenu depuis.

pourvus attentassent à la vie des bénéficiers, afin de faire vaquer les bénéfices et hâter le moment ou les bulles seraient exécutées.

L'ABBAYE DE VALOIRES, peu distante de Rue, était la sépulture ordinaire des comtes de Ponthieu. On y voit encore deux tombes sur lesquelles sont représentés en relief et couchés l'un de ces comtes et sa femme. C'est vainement qu'on y cherche celle de la reine Jeanne de Castille : un abbé de Valoires qu'elle avait comblé de ses dons, égaré par l'avarice, osa la faire ouvrir et n'y trouva que des débris de cadavre, pareils à ceux des autres mortels. On n'y voit pas non plus celle de Simon de Dommartin, sur lequel Louis VIII fit saisir le comté de Ponthieu pour avoir combattu contre Philippe Auguste à la bataille de *Bouvines*. Il était représenté en relief sur son tombeau, vêtu à l'antique et portant une saye qui descendait jusqu'aux genoux.

Il ne reste de la célèbre abbaye de *Forest-Montier* que quelques vestiges : on sait que Saint Riquier s'y voua à la retraite et que Charles de France duc d'Orléans, fils de François Ier. y mourut en 1545.

Brantôme parle en ces termes de ce funeste événement : » Voulant loger en un logis tout pes-

» tiféré et qu'on lui remontra qu'il n'y faisait pas » bon, il répondit: *C'est tout un, j'y logeray; » jamais fils de roy de France ne mourut de » peste.* Il ajouta: *qu'il ne s'en trouvait nulle part » escrit aux annales;* mais il en fut de l'escot ce » coup-là, et pour ce il ne devoit tenter Dieu. [1] »

Charles était sur le point d'épouser la nièce de l'empereur Charles-Quint; ce mariage aurait rétabli la paix entre la France et l'Espagne: Dieu qui se joue des projets des rois en décida autrement.

Il existe à NOUVION où Louis XI séjourna quelque temps pour chasser le cerf dans la forêt de Crécy, une tradition sur sa passion pour cet exercice et l'adresse qu'il y montrait. Les vexations que la chasse lui a fait commettre et les cruels édits qu'elle lui a inspirés sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler. On a écrit avec raison que, sous son règne, il eut mieux valu tuer un *homme* qu'un *cerf* ou un *sanglier.* [2]

On remarque dans le village de PORT-LE-GRAND, derrière l'autel de l'église, le cercueil en pierre où fut inhumé St. Honoré, 8me. évêque d'Amiens, mort en 600. Il était fils d'Aimeric, comte de

[1] Brantome. Discours XLVI, éloge du duc d'Orléans.

[2] Histoire de Louis XI par Melle. de Lussan.

Ponthieu et né à Port-le-Grand. Les boulangers l'ont choisi pour patron, persuadés que son père nourricier était de leur métier. Un vieux tableau, servant de rétable d'autel, représentait un miracle qu'on rapportait ainsi : » On dit que le fourgon » à demi brulé, de la nourrice de Saint Honoré, » ayant été fiché en terre dans la cour de sa mai- » son, au moment où l'on venait de lui annoncer » l'élévation du saint à l'épiscopat, ce qu'elle ne » voulait croire, prit immédiatement racine et » devint bientôt après un bel arbre, chargé de » fleurs et de fruits, comme le murier que l'on » distinguait sur ce tableau. » [1]

Entre PORT-LE-GRAND et NOYELLES-SUR-MER on montre encore le gué de *Blanquetaque* [2] qui sauva l'armée anglaise quelques jours avant la bataille de Crécy, en 1346. Edouard III, roi d'Angleterre, avait fait une descente en Normandie et remonté la Seine jusqu'à Paris, ruinant et tuant tout ce qui se trouvait sur son passage. Philippe VI rassembla à la hate une armée et se mit à sa poursuite. Edouard comprenant le danger auquel il s'était exposé, se replia sur la

[1] Vie de St. Honoré par le P. Nerlande, manuscrit de la bibliothèque d'Amiens.

[2] *Blanque taque* signifie *tache blanche* en patois picard. C'est à tort que Froissart parle de ce lieu comme étant près du *Crotoy*.

Picardie dans le dessein de passer en Flandre. Tous les ponts sur la Somme avaient été coupés; c'en était fait de lui et de son armée, si un français de ceux qu'il avait faits prisonniers, ne lui eut indiqué le lieu dont on vient de parler. Les conséquences de cette trahison sont une page sanglante de l'histoire de France.

NOYELLE-SUR-MER n'est remarquable que par les ruines du château fort de la comtesse d'Aumale, dont il est souvent question dans les guerres entre les partisans du Dauphin et les Bourguignons. En 1420, Philippe, duc de Bourgogne, y fut reçu chevalier par Jean de Luxembourg, généralissime de son armée. Peu de temps après cette cérémonie, il se livra à Noyelles un rude combat entre les Dauphinois et les troupes de Philippe qui furent saisies d'une terreur panique et se sauvèrent à Picquigny. Cette fuite honteuse valut, pendant long-temps, aux chefs de ces troupes, le nom de *Chevaliers de Picquigny*. Pothon de Saintrailles fut fait prisonnier dans ce combat, et ne recouvra sa liberté que par un traité entre le duc de Bourgogne et le seigneur d'Offemont.

On lit dans les mémoires de Monstrelet, chap. IX, qu'au mois de mai 1423, six à sept-cents anglais, commandés par le bailli de Caux, assié-

gèrent le château de Noyelles appartenant au sire Jacques De Harcourt et qu'après quelques jours de siège, ceux qui s'y trouvaient le leur abandonnèrent, sous la condition qu'*eux et leurs biens seroient saufs*.

On ne voit pas auprès de Noyelles les tombeaux des généraux morts à la bataille de Crécy, dont parle l'auteur de l'*histoire du comté de Ponthieu*.[1] Mais on y remarque deux tombes plus anciennes et qui paraissent celles de gaulois-romains. Peut-être si on les ouvrait, y trouverait-on les mêmes antiques que dans les tombelles découvertes à *Port-le-Grand*, *Drucat*, *Vron* et *Crécy* avec lesquelles elles ont une grande ressemblance. Un correspondant de l'institut, M. Traullé d'Abbeville, a publié en 1823 une notice détaillée sur ces tombelles. Celles qu'il a fait fouiller contenaient des sarcophages en pierre de tuf, des vases, des urnes, des boîtes pleines d'ossemens brulés d'hommes, de femmes, d'enfans et de chevaux. Elles renfermaient aussi des armes grossières et divers instrumens en fer. Enfin on y trouva plusieurs silex en forme de sceptre, de hache et de flèches : ce qui indique la plus haute antiquité.

Voici ce que ce savant a écrit au sujet des tom-

[1] Tome I, page 211.

belles de Port-le-grand : » Elles contenaient des » urnes et des boîtes de bois, pleines d'ossemens » brulés d'hommes, de femmes, d'enfans et de » chevaux : à côté de chaque boîte était un silex ; » les boîtes contenaient les chevaux ; les urnes, les » hommes ; les silex avaient subi l'action du feu : » tout était disposé symétriquement. Un silex, » plus curieux que les autres, représentait un » petit sceptre surmonté d'une tête de coq, oi- » seau consacré à Mars..... On n'y vit pas d'armes » de métal ; il est probable que ces tombes re- » montaient au temps où l'usage du fer et du » bronze était encore inconnu.[1] »

Les tombelles sont très-communes dans le Ponthieu et le Vimeu, *dépendances de l'ancienne* Picardie. M. Traullé en a compté environ quarante et pense qu'il en existe beaucoup plus. La position particulière de ce pays explique la présence de ce grand nombre de sépultures ; les invasions par mer et par terre auxquelles il était exposé y rendaient nécessaire la présence d'une foule d'hommes importans par le rang et l'autorité. Les guerres y étaient continuelles. Or, c'est un sentiment naturel à l'homme que le désir de prolonger son existence et sa fortune au-delà du tombeau par

[1] Notice sur les tombes ou tombelles de l'arrondissement d'Abbeville par Traullé, *Broch.* in-8, Abbeville 1813.

quelque monument qui les rappelle, et qui devient l'objet d'une froide curiosité. Les familles trouvent dabord dans ces vaines représentations une consolation et bientôt après l'aliment d'un sot orgueil.

SAINT VALERY, petite ville à l'embouchure de la Somme, à 2 myriamètres d'Abbeville, était capitale du Vimeu, ainsi nommé à cause d'une rivière qui a sa source au village de Visme.[1]

Guillaume le Conquérant appareilla à Saint-Valery en 1066, pour envahir l'Angleterre. Les auteurs qui parlent de cette expédition, ne s'accordent ni sur le nombre des vaisseaux, ni sur celui des soldats.[2]

Le port de cette ville présentait alors autant de difficultés qu'aujourd'hui pour l'entrée et la sortie des batimens. La flotte de Guillaume y fut retenue plus d'un mois par des vents contraires.

1 Pagus autem Vinmacum nomen mihi videtur accepisse à fluvio quem esse *auciam* vel *aucam Breslam* nunc vulgò appellatum puto. *Danville, notice des Gaules.*

2 Guillaume de Jumiège dit que la flotte de Guillaume était composée de 3,000 voiles; Hugues, moine de Fleury, prétend que Guillaume avait 70 vaisseaux et 150,000 hommes; Guillaume de Poitiers dit seulement que le Duc de Normandie avait une flotte nombreuse et 50,000 chevaliers; enfin Robert Wace porte le nombre des vaisseaux du conquérant de l'Angleterre à 700 moins 4.



Lith. de Delaporte 1834. rue Delambre, N° 11.

Tour d'Harold.

La *Tour Harold* qu'on voit à Saint-Valery tombe maintenant en ruines. Sa hauteur est d'environ 8 mêtres sur 6 de largeur. La construction, si on en juge par le mortier de coquillage employé dans le bas et celui de sable ordinaire dont on s'est servi dans le haut, est de deux époques. Son nom lui vient d'*Harold*, Comte de Kent qui y fut détenu dans le 11e. siècle. Edouard, se voyant près de la tombe et sans enfans mâles pour lui succéder au trône d'Angleterre, avait jetté les yeux sur Guillaume, duc de Normandie, son proche parent. Par son ordre, Harold, le plus puissant seigneur de l'Angleterre, s'embarqua pour la Normandie; mais une tempête l'ayant jeté vers la pointe du Hourdel, il y fut reconnu par un pécheur, arrêté ainsi que ses gens, enfermé dans la tour de Saint-Valery par Guy, comte de Ponthieu et conduit ensuite au château de *Beaurain*, d'où il ne sortit qu'à la recommandation du duc de Normandie. [1]

L'église de Saint-Valery dont la fondation re-

1 La fameuse tapisserie de la reine Mathilde représente cet événement. Robert Wace, auteur du roman de Rou, en parle ainsi :

Guy garda Herolt par grant cure
Moult en eust mesaventure
A Belrem le fist en voyer
Pour faire le Duc esloingnier.

monte à uue époque assez reculée, est assise près de la mer. Elle est bâtie tout en grès, et contient plusieurs tombeaux antiques. Des écrivains prétendent qu'on y voit un escalier de forme singulière : selon eux, deux personnes pourraient y monter en se tournant le dos et se trouveraient face à face, lors qu'elles seraient parvenues au haut. Ce fait est controuvé.

Rien de plus pittoresque que la partie ancienne de la ville de Saint-Valery : entre deux larges pans de murs que le temps a noircis et des interstices desquels s'élancent des touffes de plantes sauvages, une voute ; au-delà, un terrain inégal qui s'élève et barre la vue ; au-dessus de la voute, des constructions lombardes ; très près de-là, l'église dont le portail est en pignon ; à côté, des sables, un bras de mer ; et plus loin, des maisons de pêcheurs.

Les restes de l'ancienne abbaye de Saint-Valery, peu remarquables sous le rapport de l'art, intéressent par les souvenirs qu'ils rappelent. Hugues Capet fit rapporter en 981, dans cette abbaye, le corps du Saint qui lui a donné son nom et qu'Arnoult, comte de Flandre, voulait conserver dans celle de Saint Bertin où il avait été transporté, pour le soustraire aux Normands. Le Saint lui était

apparu en songe et lui avait promis la royauté pour lui et ses descendans pendant *sept générations*, s'il le rétablissait dans son monastère.
» Hugues fit plusieurs conquêtes sur le comte de
» Flandre et exigea de lui les reliques de Saint-
» Valery. Celui-ci les lui donna renfermées dans
» une magnifique chasse. Hugues Capet les trans-
» porta lui-même sur ses épaules tête et pieds nuds;
» Il était suivi d'une foule immense de peuple.
» Vers le Crotoy, la mer s'ouvrit pour lui faire
» un passage et il traversa la Somme à pied sec.[1]

Ces évènemens sont retracés sur deux tableaux qui décorent la chapelle de Saint-Valery et au bas desquels on lit ces inscriptions :

SAINCT WALERY SCACHANT DE HUGUES LA VAILLANCE,
POUR RETIRER SON CORPS QUE LA FLANDRE DETIENT,
IL PROMET A SES HOIRS LA COURONNE DE FRANCE
QUI DANS LOUIS LE JUSTE ENCORE SE MAINTIENT.

(1639).

VOYEZ HUGUES LE GRAND, CONDUCTEUR D'UNE ARMÉE,
POUR DÉGAGER SES OS PAR LES FOUDRES DE MARS,
QUI NE S'ÉTONNEROIT ! LA MER INANIMÉE
LEUR FAIT LA RÉVÉRENCE ET SE FEND EN DEUX PARTS.

[1] Supplément de la vie de St. Valery, Abbeville 1821.

Une foule de petits navires en bois sont suspendus, comme autant d'*ex voto* à la voute de cette chapelle qui est en grande vénération dans le pays : souvent on voit les marins quitter leurs barques et s'y rendre pieds nuds et la tête découverte, afin de remercier Saint Valery de l'assistance qu'il leur a prêtée lorsqu'ils allaient être engloutis dans les eaux.

Il existe dans les anciennes tours de Saint-Valery des souterrains qui semblent avoir été construits au 11e. siècle. Leur profondeur est de 6 mètres sur 10 de largeur. Au milieu et à la hauteur de 4 mètres environ, se trouvent deux dômes dignes de fixer l'attention des savans et des artistes. Une tradition locale veut que Guillaume le Conquérant y ait fait enfermer plusieurs des soldats de son expédition d'Angleterre, à cause des murmurmures qu'ils se permettaient lorsque des vents contraires empêchaient sa flotte de quitter le rivage de Saint-Valery. Des fouilles exécutées dans ces souterrains en 1830, n'y firent découvrir que le squélette d'une jeune femme qui y avait été inhumée vers 1792. Née et morte protestante, elle ne pouvait être déposée que dans une terre que n'aurait pas bénie la main d'un prêtre catholique : son père aima mieux que ses restes reposassent dans un souterrain, loin de tous les

regards ; là, du moins, le fanatisme religieux ne pouvait pas les maudire. Le cercueil contenait une plaque d'argent sur laquelle on lisait les noms, l'âge de cette infortunée et la douleur de son père.

Une bataille sanglante fut livrée en 1421 auprès de MONS-BOUBERT. On remarque dans cette commune les ruines d'un château fort où l'on croit qu'est né et a habité un Roi d'Ecosse. Jean de Bailleul s'était attiré les bonnes grâces d'Edouard Ier., roi d'Angleterre, par sa valeur et ses talens, lorsque les principaux seigneurs qui se disputaient le gouvernement de l'Ecosse, prièrent ce souverain de leur choisir un roi. Edouard offrit aussitôt la couronne à Jean de Bailleul à condition que le royaume d'Ecosse releverait de celui d'Angleterre. Jean de Bailleul accepta et fut couronné solennellement à Scône, où les Ecossais lui prêtèrent serment de fidélité. Trois ans après, ce nouveau monarque fut appelé en Angleterre pour y rendre raison d'une sentence qu'il avait prononcée en faveur des meurtriers d'un comte Vista. Inférieur au roi d'Angleterre, on l'obligea à se défendre debout. Son orgueil en fut si vivement offensé qu'à son retour en Ecosse, il rompit l'alliance qu'il avait faite avec Edouard et se plaça

sous la protection de Philippe-le-Bel. Alors la guerre éclata entre les Anglais et les Ecossais. Ceux-ci furent vaincus et leur roi tomba entre les mains d'Edouard qui le fit enfermer dans la tour de Londres. Le pape Boniface VIII et Philippe-le-Bel sollicitèrent vainement sa mise en liberté. Pour l'obtenir, Jean de Bailleul fut forcé de céder la couronne à Robert Bruce. Il se retira ensuite dans son pays, natal au château dont on vient de parler. On découvrit au milieu de ses ruines une pierre où étaient sculptées des armoiries qu'on crut à tort être celles du monarque écossais, ainsi que l'a prouvé M. Dusével, dans un mémoire présenté à la société royale des antiquaires de France, en février 1830, et imprimé dans le tome IX du recueil de cette compagnie.

On trouve auprès de Mons-Boubert des vestiges d'une ancienne ville au lieu qu'on nomme dans le pays les *Montoirs*.[1] Les fondations des maisons occupent une étendue d'environ 2,400 mètres et sont en pierre et silex des environs de Saint-Valery. Il est probable qu'il y avait, en cet endroit, sous les Romains, un port de relâche que fréquentaient les barques qui, de la Somme, se rendaient à la mer. Les restes fort remar-

[1] Il existe, en France, plusieurs endroits de ce nom. Adrien de Valois en cite lui-même deux dans sa notice des Gaules.

quables d'un vaste bassin qui s'étend au nord-est, confirment cette opinion. D'ailleurs un établissement maritime était indispensable aux Romains dans cette contrée, et il n'existait à cette époque reculée aucun des ports qu'on voit maintenant sur la côte.

Il est impossible de dire rien de certain du peuple de cette cité dont on ne trouve pas de trace dans les historiens. Voici quelques conjectures : les fouilles qui ont eu lieu, ont fait découvrir des médailles d'Antonin, de Philippe, de Gallien, de Probus et de Constantin, toutes en bronze ; des piques plates et pointues, des vases en terre rouge et grise ornés pour la plupart de fleurs vers le haut et des vases cinéraires en terre commune. Le peu de valeur de la matière et le travail peu soigné de ces antiques portent à penser que le peuple des *Montoirs* était gaulois-romain et pauvre.

L'époque où fut ruinée cette cité est entièrement oubliée. Il est probable qu'elle l'aura été au commencement du 5e. siècle, lors de l'invasion des barbares dans les Gaules. Cette opinion se fonde sur ce que les provinces que les Romains avaient réunies à leur empire, furent tout-à-coup envahies à la fin du 4e. siècle par des hordes sauvages venues des forêts de la Germanie, qui si-

gnalèrent leur passage dans le nord de la France par la destruction et le pillage; elle se fonde aussi sur ce que les monnaies les moins anciennes, trouvées aux Montoirs, sont de l'empereur Julien.

Un membre de l'Académie d'Amiens[1] a pensé que les Montoirs avaient pu être ruinés par les Normands en même temps que Quentovic, c'est-à-dire en 842 : cette opinion paraît inadmissible; en effet il n'y a été trouvé que des monnaies romaines, et si cette ville eut été détruite en même-temps que Quentovic, on y aurait sans doute découvert des monnaies de la première et de la seconde races, pareilles à celles qu'on fabriquait à Quentovic.[2]

On a dit plus haut que le Ponthieu était exposé aux invasions des barbares; il faut ajouter aux causes qu'on a indiquées celle-ci : la France était divisée en une multitude de petites souverainetés, souvent en guerre entre elles et soumises à une domination centrale, dépourvue de force et de moyens d'action.

[1] M. Rigollot fils.

[2] Elles portaient, d'un côté, cette légende *Quento-Vycus* et avaient un vaisseau au revers, Leblanc, traité historique des monnaies des rois de France. — M. Boucher, d'Abbeville, correspondant de l'institut, a publié des recherches sur l'ancien port de Quentovic qui sont insérées dans les mélanges d'Archéologie par Bottin, Paris 1831.

En 881, les Normands envahirent la Flandre et l'Artois, guidés par Isambart, seigneur de *La Ferté*, que ses querelles avec les fils de Louis-le-Bégue avaient rendu traître et apostat. La lacheté de ce seigneur et les ravages qu'il commettait excitèrent une indignation générale. Louis se rendit dans le nord avec des troupes et rencontra à SAUCOURT, en Vimeu, les barbares qui se dirigeaient sur LAVIER où était alors le principal passage de la Somme. Le roi entonna un cantique au moment de livrer bataille et toute l'armée y répondit par le cri: *Seigneur*, *aie pitié de nous*, (kyrie eleyson). » La fureur et la joie colorèrent » les joues des Francs; chacun d'eux se rassasia » de vengeance; mais Louis les surpassa tous en » audace et en adresse. Il perçe les uns, traverse » les autres et abreuve de l'*amère boisson du tré-* » *pas* tous ceux que rencontrent ses coups. » Les Normands furent entièrement défaits. Selon les annales de Saint Bertin, le soir même, profitant du peu d'ordre de l'armée royale, ils revinrent à la charge, tuèrent une centaine d'hommes et mirent le roi en fuite. Les autres historiens ne parlent pas de cet évènement. Quoiqu'il en soit, la bataille du Vimeu n'empêcha pas les Normands de conserver leur quartier à Gand et de faire delà de nouvelles irruptions dans le nord de la France.

Les détails qui précèdent sont extraits de l'*histoire des expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France*, *au* 10ᵉ. *siècle*, par M. Depping. L'auteur de cet ouvrage raconte qu'on a trouvé récemment sur l'ancien champ de bataille de Saucourt beaucoup de fers de mulet et ajoute qu'ils provenaient peut-être des bêtes de somme amenées du Dauphiné par l'armée royale.

La tour du château d'ESCARBOTIN est décorée de plusieurs bas-reliefs que le temps a mutilés. La comtesse de Kerfily, propriétaire de ce château, pense qu'ils représentent l'entrée de Henri IV dans Paris; les habitans du pays prétendent, au contraire, qu'ils rappellent une bataille livrée par un ancien seigneur du lieu, à un noble chatelain du voisinage. Ces sculptures sont en si mauvais état et si peu caractérisées qu'il est impossible de les rattacher à une époque et à un fait connus.

Le village d'AOUSTE qu'on rencontre à peu de distance d'Escarbotin est désigné dans la topographie des Saints par le mot *Augusta*. Théodoric en fit don à Saint-Sauve, évêque d'Amiens. Adrien de Valois l'a confondu avec le bourg



Lith. de Delaporte. 1834. rue Delambre, N.º 11.

Chateau de Rambures.

d'*Ault.*[1] M. Estancelin donne ce nom aux ruines d'un temple et d'un amphithéâtre qu'il prétend avoir découverts auprès de la ville d'*Eu*, au-delà de la rivière de Bresle qui, de tout temps, a servi de limite au Vimeu. Les explications fournies par le savant historien des comtes d'Eu, prouvent qu'il est tombé dans l'erreur.[2] En effet, les ruines dont il parle seraient hors du Vimeu et *Augusta* était une simple métairie dépendante de l'Amiénois, *villa Ambianorum*, auprès de la rivière de Bresle, *juxta Aucæ fluvium* et dans le Vimeu même, *in pago Vimnaco.*

Le château de **Rambures** est un édifice imposant. Il se compose de quatre fortes tours et d'un donjon dont les toits se terminent en pointe; il est construit entièrement en briques, à l'exception de la galerie qui règne tout autour et qui est en pierre. Le jour y pénètre par de très-petites croisées; beaucoup de pièces de ce château sont voutées, et il y existe un *cul de basse fosse.* Il est environné de murailles prodigieusement hautes; son aspect est triste et contraste avec les paysages rians et variés qui l'entourent. Sa

[1] Notice des Gaules.
[2] Histoire des Comtes d'Eu, préface.

construction date du 14e. siècle.[1] Il fut repris sur les Anglais en 1439, par Charles Desmarest, officier du Seigneur de Rambures, alors prisonnier en Angleterre » et fust par cette prinse (ajoute Monstrelet), grande entrée pour les Français au » pays de Vimeu en la marche. » Ce beau monument appartient aujourd'hui à M. de Fontenille, amateur éclairé des arts et de l'histoire nationale, qui apporte le plus grand soin à sa conservation.

On lit avec intérêt l'inscription suivante sur le tombeau de l'un des descendans d'Aléaume de Fontaine, dans l'église de WIRY :

« Ici repose haut et puissant seigneur, Nicolas « comte de Fontaine, seigneur de la Neuville- » au-Bois, Wiry et Vron, maréchal de camp des « armées du Roy, chevalier de l'ordre royal et mi- « litaire de St.-Louis.

« En fondant l'abbaye d'Epagne en 1180, et le « chapitre de Longpré en 1190, ses ancêtres si- « gnalèrent leur religion. Leur intrépidité a paru « dans tous les siècles. Jérusalem vit combattre « Aléaume en 1195. Ces héros étaient alliés à la « couronne.

« Héritier de leur piété, de leur valeur, homme

[1] Et non de la fin du 15e. siècle, comme l'a dit M. Louandre dans ses Souvenirs et Paysages, in-8°, Abbeville 1834.

« vrai, peu courtisan, après trente campagnes,
« Romerzem mit le comble à sa gloire en 1689.
« Priez Dieu pour lui. »

HOCQUINCOURT rappelle le nom d'un maréchal de France [1] qui joua un rôle fort important pendant les guerres de la fronde. Excité dans sa haine contre le cardinal Mazarin par la duchesse de Montbazon dont il était éperduement amoureux, il combattit contre l'armée royale et écrivit un jour à la femme qui exerçait un si grand empire sur son cœur : « *Péronne est à la belle des belles.* » Il fut tué devant les lignes de Dunkerque en 1668.

Ce fut à GAMACHES, qu'après le combat d'Arques le Comte de Soissons vint reconnaître Henri IV pour son souverain et lui prêter serment de fidélité.

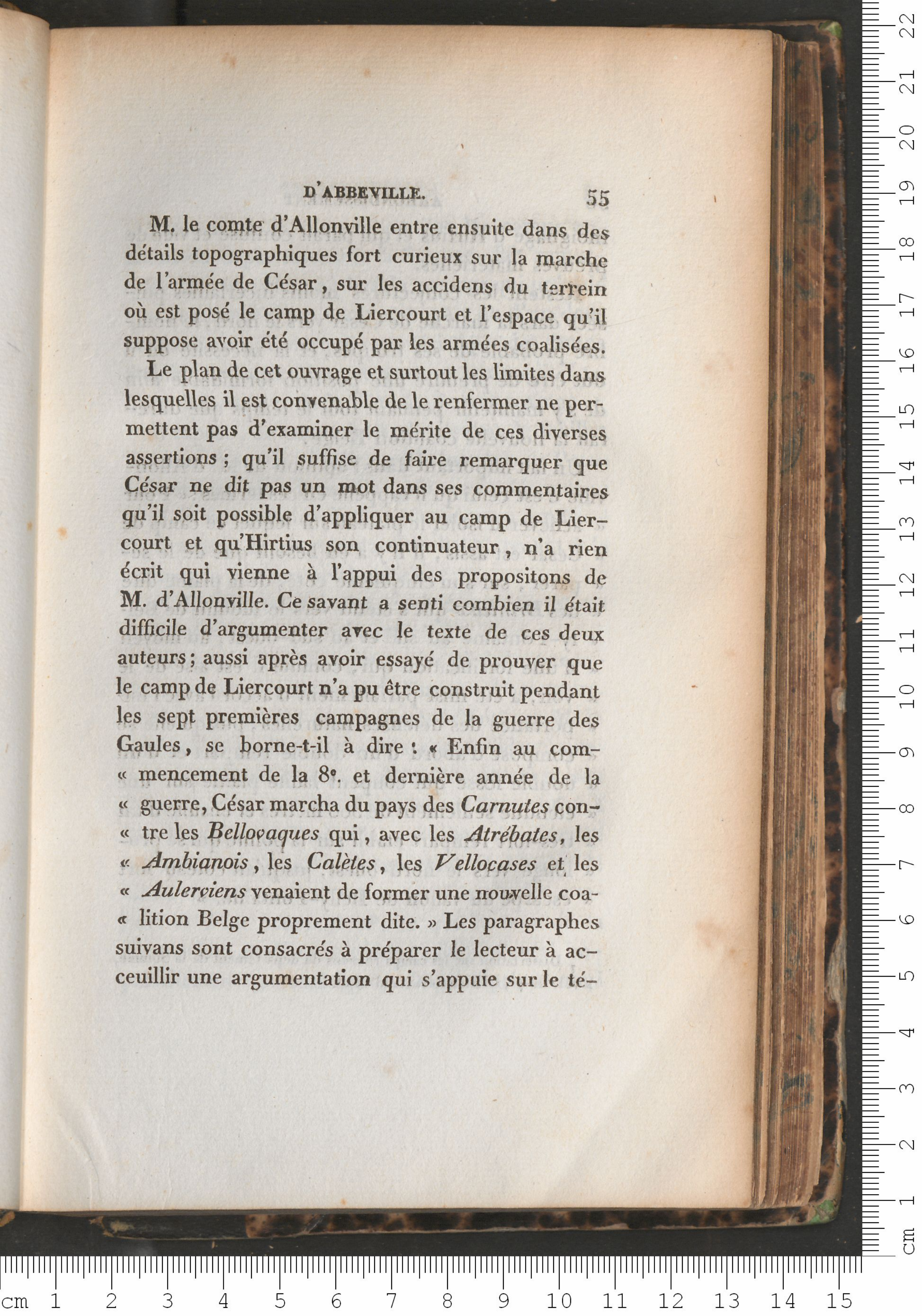
Henri voyant venir à lui ce Comte, suivi de plusieurs gentilshommes descendit de cheval et leur tendit les bras, en s'écriant avec cette bonté d'âme qui le caractérisait : « *Il est juste que je reçoive à*
« *bras ouverts des guerriers avec l'assistance*
« *desquels je vais être en état de faire autant de*
« *mal à mes ennemis, qu'ils m'en ont fait*
« *d'abord.* » [2]

[1] Charles Demonchy, maréchal d'Hocquincourt.

[2] Mémoires très-particuliers pour servir à l'histoire d'Henri III et d'Henri IV.

Il existe sur le terroir de la commune de Liercourt un établissement romain qu'on désigne dans le pays par le mot *Casteli*, ou par ceux-ci : *Camp de César*. Il est situé sur un plateau fort élevé, à 1 myriamètre au-dessus d'Abbeville et à 4 kilomètres de la rivière de Somme. M. le comte d'Allonville en a fait tirer le plan en novembre 1822, par MM. Hecquet et Carpentier, géomètres attachés au cadastre du département de la Somme. Sa superficie est à l'intérieur de 32 hectares 42 ares 74 centiares et, en y comprenant les défenses extérieures, de 46 hectares 20 centiares.

La description que M. le comte d'Allonville a donnée de ce camp est d'une grande exactitude. Les calculs auxquels il s'est livré l'ont conduit à penser qu'il pouvait contenir une armée ou 4 légions à la fois, avec la cavalerie, l'infanterie légère et les équipages. Ses laborieuses recherches pour constater l'époque précise à laquelle appartient cet établissement méritent de fixer l'attention des savans ; elles tendent à prouver 1°. que, d'après les commentaires même de César, le camp de Liercourt n'a pu être construit que dans la 8e. année de la guerre des Gaules ; 2°. que le général romain a marché contre les Belges avec 4 légions ; 3°. que ce camp a pu contenir ce nombre de troupes, l'infanterie, la cavalerie auxiliaire et les équipages.



M. le comte d'Allonville entre ensuite dans des détails topographiques fort curieux sur la marche de l'armée de César, sur les accidens du terrein où est posé le camp de Liercourt et l'espace qu'il suppose avoir été occupé par les armées coalisées.

Le plan de cet ouvrage et surtout les limites dans lesquelles il est convenable de le renfermer ne permettent pas d'examiner le mérite de ces diverses assertions ; qu'il suffise de faire remarquer que César ne dit pas un mot dans ses commentaires qu'il soit possible d'appliquer au camp de Liercourt et qu'Hirtius son continuateur, n'a rien écrit qui vienne à l'appui des propositons de M. d'Allonville. Ce savant a senti combien il était difficile d'argumenter avec le texte de ces deux auteurs; aussi après avoir essayé de prouver que le camp de Liercourt n'a pu être construit pendant les sept premières campagnes de la guerre des Gaules, se borne-t-il à dire : « Enfin au com-
« mencement de la 8e. et dernière année de la
« guerre, César marcha du pays des *Carnutes* con-
« tre les *Bellovaques* qui, avec les *Atrébates*, les
« *Ambianois*, les *Calètes*, les *Vellocases* et les
« *Aulerviens* venaient de former une nouvelle coa-
« lition Belge proprement dite. » Les paragraphes suivans sont consacrés à préparer le lecteur à acceuillir une argumentation qui s'appuie sur le té-

moignage d'Hirtius et qui paraît confuse et vide de preuves matérielles.

Restent les conjectures moins incertaines puisées dars la marche de César vers le nord, le nombre probable de ses troupes, et la nécessité où il dut être de prendre une position formidable afin de s'y maintenir pendant tout le temps que durerait la nouvelle coalition Belge.

Un fait important dans l'opinion de M. d'Allonville c'est celui qu'il rappelle en ces termes : « Pour « achever d'isoler le plateau sur lequel ce camp de « César est assis, il n'y a eu besoin que de le sé- « parer, sur son cinquième côté, de la plaine dite « des *Brimeux* qui s'étend vers le moulin de Bel- « ly-Fontaine au sud et au sud-ouest, au moyen « d'une fortification qui, comme il est aisé de le « voir, a été mise parfaitement d'accord avec l'im- « portance des défenses naturelles, puisqu'elle se « compose d'abord d'un double rempart et d'un « double fossé qui coupent ladite plaine sur une « étendue seulement de 300 mètres et ensuite d'un « très-fort rempart établi sur la pointe qui se pro- « longe vers le nord-ouest, jusqu'au coteau fort « escarpé du vallon de Belly-Fontaine. »[1]

[1] Dissertation sur les camps romains du département de la Somme, 1 vol. in-4°, Clermont-Ferrand 1828.

L'auteur de la dissertation sur les camps romains du département de la Somme, fait remarquer dans une note au bas du passage qui précède que l'existence d'un double rempart ou d'un double fossé est une marque caractéristique des camps établis par Jules César et renvoye aux pages 41, 42 et à la note 2 de la page 41 de son ouvrage.

Il expose, en cet endroit, le résultat de fouilles faites au camp de l'*Étoile* par M. Jourdain de Prouville et desquelles il résulte qu'il aurait découvert :

1°. A une certaine distance de ce camp, un fossé de 8 mètres de largeur dans le haut, tenant à la campagne par son bord extérieur ;

2°. Ensuite en revenant vers le camp, un espace de 8 mètres de terrain intact ;

3°. Immédiatement après et au pied du retranchement, encore un fossé de 8 mètres d'ouverture.

L'importance du rapprochement fait par M. le comte d'Allonville est facile à comprendre ; aussi peut-on s'étonner que cet estimable auteur se soit borné à citer un fait appartenant tout entier à M. Jourdain de Prouville qui n'en tire aucune conséquence, pour prouver que l'habitude de César était d'entourer ses camps d'un *double rempart* et d'un *double fossé*, et que l'auteur de la dissertation ait démontré cette habitude aussi imparfaitement, surtout après s'être exprimé ainsi

page 88 : « La forme de ce camp de César a été » entièrement déterminée par la configuration du » terrain. C'est, comme on le voit, un pentagône » à côtés inégaux et à angles arrondis, qui ne » saurait par conséquent, être assimilé exacte- » ment à aucune des quatre formes indiquées par » Végèce, mais qui approcherait de la forme ronde » plus que de toute autre. » [1]

Une observation bien plus importante faite par M. d'Allonville pour prouver que le camp de Liercourt a été construit par César, c'est qu'il est placé près de la *belle et large fontaine de Belly-Fontaine* et que ce général romain était trop habile pour ne pas s'emparer de cet avantage : « *Ut vel* » *ipsis castris flumen includerent, vel in vicino* » *haberent, summâ curâ propiciebatur.* » [2]

L'observation précédente est bien autrement positive que celle prise de la prétendue habitude de César d'entourer ses camps d'un double rempart et d'un double fossé. En effet on lit dans le recueil d'antiquités dont on vient de citer un passage, le suivant : « *Mensores isti* [3] *locum* « *idoneum eligebant, quem castra occuparent, qui*

[1] Végèce, liv. 1er. chap. 23 ; et liv. 3, chap. 8.

[2] *Antiquitatum romanorum* corpus absolutissimum, in-4°. coloniæ Agrippinæ apud Jacobum Kalcovium. 1662. Page 1670.

[3] Même page.

« *pro diversitate situque locorum varius erat*, « *modò extensior latiorque*, *modò arctior com-* « *pressiorque*, *quare sœpissimè in Livio*, *Polybio*, « DIVERSISSIMA CASTRORUM MUNITIO, *nam inter-* « *dùm trigona*, *interdùm quadrata*, *interdùm* » *semirotunda*, *inquit Vegetius*, *lib.* 1. *cap.* 23. » *Est et oblonga eidem dicta lib.* 3. *cap.* 8. *Hanc* » *ovalem fuisse*, *et à galba excogitatam lo-* » *quuntur non historici modò*, *sed et figura*, » *quàm reperies expressam à Gabriele Simeoneo* » *Florentino in antiquis suis observationibus.* »

On croit assez généralement que le très-petit village de PONCHES, au passage de l'Authie [1] est le lieu nommé *Pontes* dans l'itinéraire d'Antonin. L'analogie du mot Pontes avec *Ponthieu* ou *Pontium* a fait penser à plusieurs personnes que c'était de-là que le Ponthieu tirait son nom. Cette conjecture n'aurait quelque certitude qu'autant qu'on pourrait établir que Ponches existait avant que le Ponthieu fut ainsi nommé.

Les derniers rois de la première race avaient une maison de plaisance à CRÉCY.[2] Plusieurs chartes sont datées de cet endroit.

[1] A 6 kilomètres de Crécy et 2 myriam. 6 kilom. d'Abbeville.

[2] Regnantibus apud Francos Merovei posteri villa erat regalis *Greciacum*.

En 674, Ebroin vint trouver le maire du palais Leudése à Crécy, feignit d'entrer en accomodement avec lui et le fit assassiner. Peu de temps après, il s'empara de la personne du roi Thierry et régna sous son nom.[1]

On voit encore dans cette commune un ancien moulin à vent dans lequel on assure qu'Edouard se tenait, pour donner des ordres à ses soldats, pendant la bataille si funeste aux Français, que lui livra Philippe de Valois en 1346. Ce moulin dont les murs sont couverts de noms d'Anglais qui l'ont visité, est en pierre et n'a qu'une seule fenêtre donnant sur le chemin qui conduit à Abbeville. Selon Froissart,[2] ce fut sur la butte de ce moulin que Thomas de Norwich, chevalier anglais, vint prier Edouard de secourir son fils que les Français pressaient vigoureusement et que le monarque lui fit cette réponse héroïque : » Messire » Thomas[3], or retournez de vers ceux qui ci vous » ont envoyé, et leur dites de par moy qu'ils ne « m'envoyent mes huy requerre pour aventure » qui leur advienne, tant que mon fils soit en *vie ;*

1 Chronique de Frédegaire, Duchesne, Recueil des historiens de France, t. 1.

2 Chroniques, liv. 1. chap. ccxc.

3 C'étaient les Comtes de Warwick et de Kentfort.

» et leur dites que je leur mande qu'ils *laissent à* » *l'enfant gagner ses esperons ;* car je veux, si » Dieu l'a ordonné, que la journée soit sienne et » que l'honneur lui en demeure et à ceux en » quelle charge je l'ai baillé.[1] »

Le patriotisme des Anglais qui visitent le nord de la France, les conduit presque toujours au pied du moulin de Crécy : c'est ce qui explique pourquoi les murs de ce monument sont couverts de noms anglais ; ils ne devraient cependant pas oublier que si Edouard et l'armée anglaise qu'il commandait s'y sont couverts de gloire, ils n'ont échappé à une défaite complette qu'à l'aide de la trahison d'un prisonnier français et qu'Edouard souilla sa victoire par le massacre d'un grand nombre de soldats de l'armée de Philippe qui étaient venus se rallier auprès d'un étendard planté au sommet d'une colline.[2]

1 Chroniques de Froissart déjà citées.

2 Plusieurs Français qui s'en estoient fuys de la bataille les ungs çi et les autres là, et ne scavoient côme il estoit allé de la besongne, se rendirent audit lieu de Crécy ou avoit esté la bataille et apperçurent la bannière du Roy de France que les Anglais avoient gaignée et la tenoient debout au champ, si cuyderent lesditz Français que le Roy fust là demouré victorieux et s'approchèrent et se mirent en l'ost des Anglais qui de rechef en tuerêt presqu'aussi grâd nombre qu'ilz avoient fait le jour précédent.

(*Grandes chroniques et annales de France*, an 1346.)

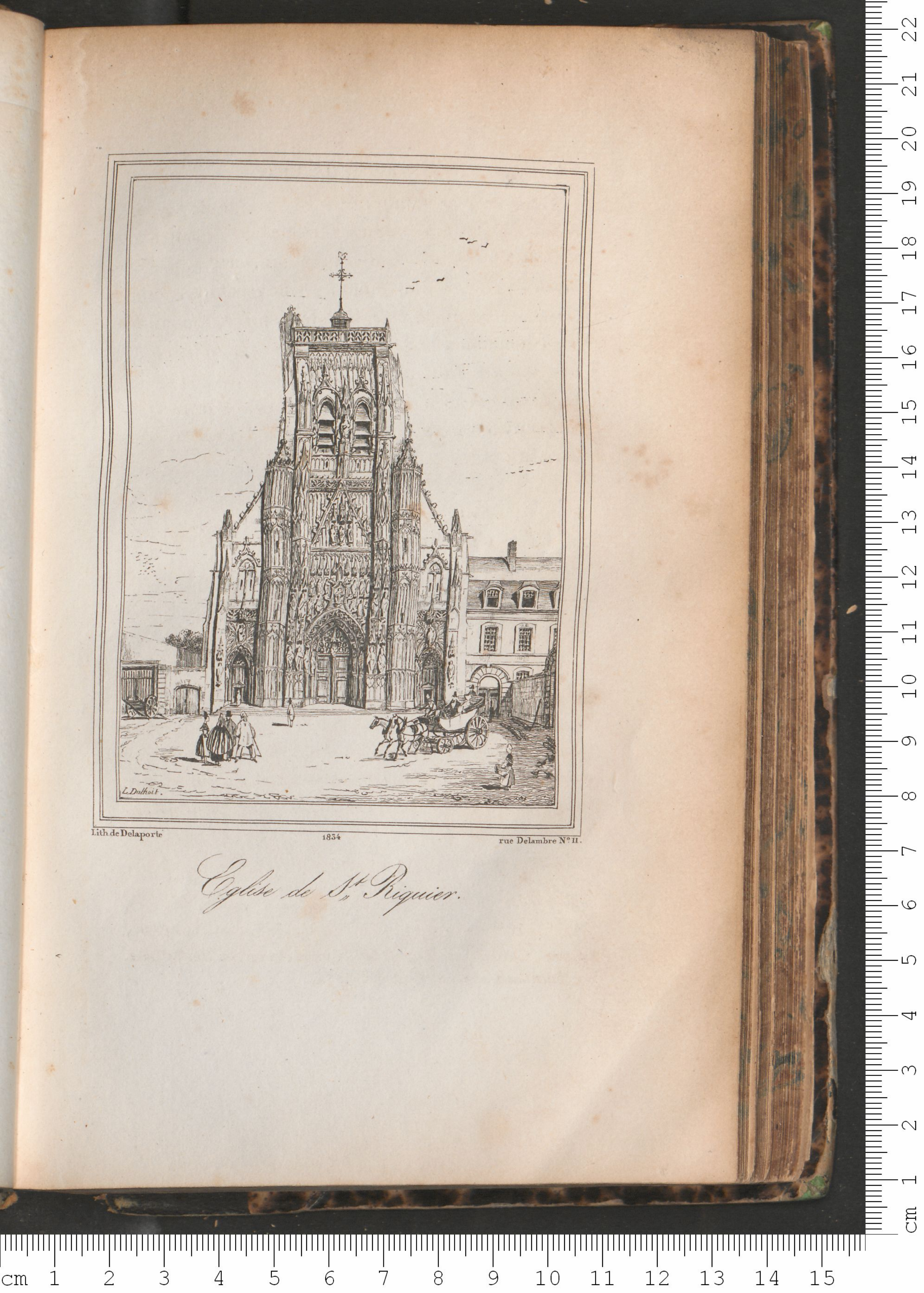
Cinq rois se trouvaient à la bataille de Crécy[1]; celui de Bohême, étant aveugle, fit attacher son cheval à ceux de quatre cavaliers, mit l'épée à la main et s'élança au milieu de la melée où, après des prodiges de valeur, il tomba, lui et ses guides, sous les coups des Anglais. Edouard fit remettre son corps à Charles, roi des Romains, son fils, et il fut déposé pendant quelque temps dans l'abbaye de Valoires, où l'on grava les quatre vers suivans :

L'an mil quarante six trois cens,
Comme la chronique témoigne,
Fut apporté et mis céens
Jean Luxembourg, roi de Behaigne.

On montre, dans la forêt de Crécy, un lieu nommé l'hermitage où, suivant la tradition du pays, Saint Riquier expira le 26 avril 645.

La petite ville de SAINT-RIQUIER est pleine de souvenirs historiques et remarquable par sa célèbre abbaye; très-anciennement elle se nommait *Centule*, à cause des cent tours qui flanquaient ses murailles[2] et dont on montre encore quelques vestiges, peu dignes d'être décrits. On rapporte

[1] Philippe de Valois, Edouard, Jean de Luxembourg, roi de Boheme, Charles, son fils, roi des Romains, le roi des Iles Baléares.
[2] Turribus a centum, Centula dicta fuit.



Eglise de St. Riquier.

que, sous Louis le Débonnaire, Saint-Riquier était considérable et que le nombre de ses maisons s'élevait alors à 2,500. Les femmes de cette ville se signalèrent au siège qu'elle soutint en 1536 : elles combattirent avec tant de courage qu'elles forcèrent cent hommes d'armes et deux mille hommes de pied à s'éloigner des murailles. Quelque temps après, François Ier., passant par cette petite ville, voulut voir ces héroines; il les loua et remercia publiquement de leurs services. [1] L'abbaye de Saint-Riquier fut fondée en 570, selon Mabillon, et en 630, suivant Moreri. Un incendie l'ayant détruite en 1487, Eustache Lequieux, qui en était abbé, la fit reconstruire à grands frais; c'est à lui que sont dues la chapelle de la Vierge et les belles voutes des bas côtés de l'église actuelle. On lit son épitaphe dans la nef, près de la porte d'entrée; elle est ainsi conçue :

HIC JACET

D. EUSTACHIUS

LEQUIEUX, ABBAS,

QUI OBIIT

ANNO DOMINI

1511.

[1] Brantôme, de l'amour des dames pour les braves, 6e. discours.

On voit cette autre inscription contre la grille du chœur :

CORPUS
SANCTI ANGILBERTI
HÌC RECONDITUM ANNO D^ni^. DCCCXIII
ELEVATUM EST NONO SEPTEMBRIS
M. DC. LXXXV.[1]

Angilbert, ne fut pas seulement recommandable par sa piété ; son talent pour la poësie l'avait fait surnommer l'*Homère de son temps.* Gendre de Charlemagne,[2] après qu'il fut devenu abbé de Saint-Riquier, il continua de rendre d'importans services à son pays dans les diverses missions diplomatiques dont il fut chargé. L'abbaye de Saint-Riquier, où ses cendres sont déposées, lui dût une grande partie de sa gloire : son admi-

1 Dans le onzième siècle, Gerwin, abbé de Saint-Riquier fit exécuter des fouilles sous le portique de l'église de cette abbaye, dans l'espoir de découvrir le corps d'Angilbert ; mais toutes ses recherches furent infructueuses. Il retrouva seulement le corps de Nithard, qu'on reconnut à une blessure qu'il avait reçue à la tête, dans le combat où il fut tué par les Normands. (M. Guizot, notice sur Nithard).

2 Cet empereur venait souvent à St.-Riquier ; il y tint même plusieurs fois sa Cour : *Carolus Magnus in tantum locum Sancti Richarii honoravit, ut regalem curiam inibi tenuisse aliquoties inveniatur.* (*Gallia christiana*, t. X.)

son administration y rendit les lettres florissantes et il en sortit une foule d'écrivains qui honorèrent leur siècle et les maîtres qui les avaient formés.

L'église de Saint-Riquier a 104 mètres de longueur sur 27 mètres de largeur et 43 mètres d'élévation depuis le sol jusqu'au toit. Son portail, admirable dans son ensemble et ses détails, se divise en trois porches dont les proportions sont en parfaite harmonie avec l'ensemble de l'édifice.

On voit dans celui du milieu, contre le mur à gauche, la statue en pied de Louis XII, décorée du collier de l'Ordre de Saint-Michel, et au-dessus de la porte, les ayeux de Jésus-Christ. Le Christ en croix, entouré de ses Apôtres et présenté aux hommes par son père, termine la décoration de la façade, au sommet de laquelle s'élève une tour de 50 mètres de hauteur.

L'intérieur de cette basilique n'est pas moins admirable que son portail : on y remarque la richesse des grilles qui ferment le chœur, l'élégance des stalles, dont les sculptures représentent Charlemagne visitant Angilbert, son gendre, et la voute de la chapelle de la Vierge qui fixe l'attention des artistes.

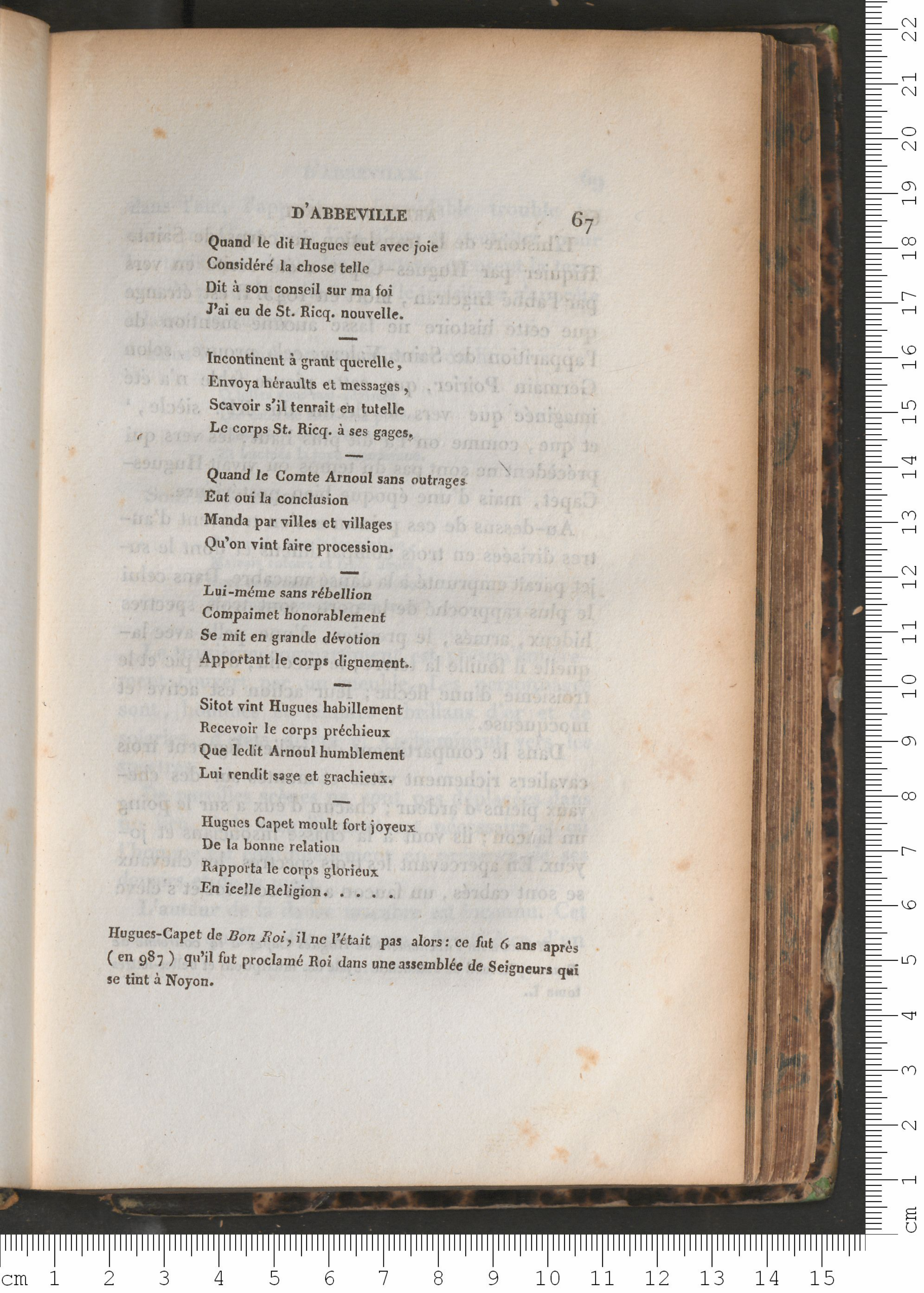
Un Christ par Girardon, placé au-dessus du maître-autel, passe généralement pour un des plus beaux morceaux de sculpture moderne.

L'ancienne trésorerie de cette abbaye est remarquable par une peinture à fresque, qui retrace un fait ou la religion servit parfaitement la politique de Hugues-Capet. Les reliques de Saint-Riquier que Charlemagne avait fait placer dans une chasse d'or avaient été transportées à Saint-Omer, à l'époque des invasions des Normands, et de-là, à Montreuil. Hugues, averti par Saint-Valery que Saint-Riquier désirait que ses restes fussent déposés dans l'abbaye fondée en son honneur, somma Arnoult, comte de Flandre, qui s'en était emparé, de les lui rendre. Le comte y consentit mais avec peine, et Hugues-Capet alla lui-même les chercher, les chargea sur ses épaules et vint les replacer solennellement sur l'autel le 3 juin 981, aux acclamations unanimes du peuple touché d'un pareil acte de dévotion. Au bas de cette peinture, on lit ces vers, que M. Padé, auteur de la notice sur Saint-Riquier[1], a supposés mal-à-propos être de la fin du 10e. siècle, c'est-à-dire du même temps que l'évènement qu'ils retracent :

Saint Valery vint avertir,
HUGUES CAPET *le Bon Roi*[2]
Pour recevoir le corps St. Riquier
Que Arnoul avait après soi.

1 Notice sur Saint-Riquier, in-8°. Amiens 1832.

2 L'auteur de ces vers a commis un petit anachronisme en qualifiant



Quand le dit Hugues eut avec joie
Considéré la chose telle
Dit à son conseil sur ma foi
J'ai eu de St. Ricq. nouvelle.

—

Incontinent à grant querelle,
Envoya héraults et messages,
Scavoir s'il tenrait en tutelle
Le corps St. Ricq. à ses gages.

—

Quand le Comte Arnoul sans outrages
Eut oui la conclusion
Manda par villes et villages
Qu'on vint faire procession.

—

Lui-méme sans rébellion
Compaimet honorablement
Se mit en grande dévotion
Apportant le corps dignement.

—

Sitot vint Hugues habillement
Recevoir le corps préchieux
Que ledit Arnoul humblement
Lui rendit sage et grachieux.

—

Hugues Capet moult fort joyeux
De la bonne relation
Rapporta le corps glorieux
En icelle Religion. . . . .

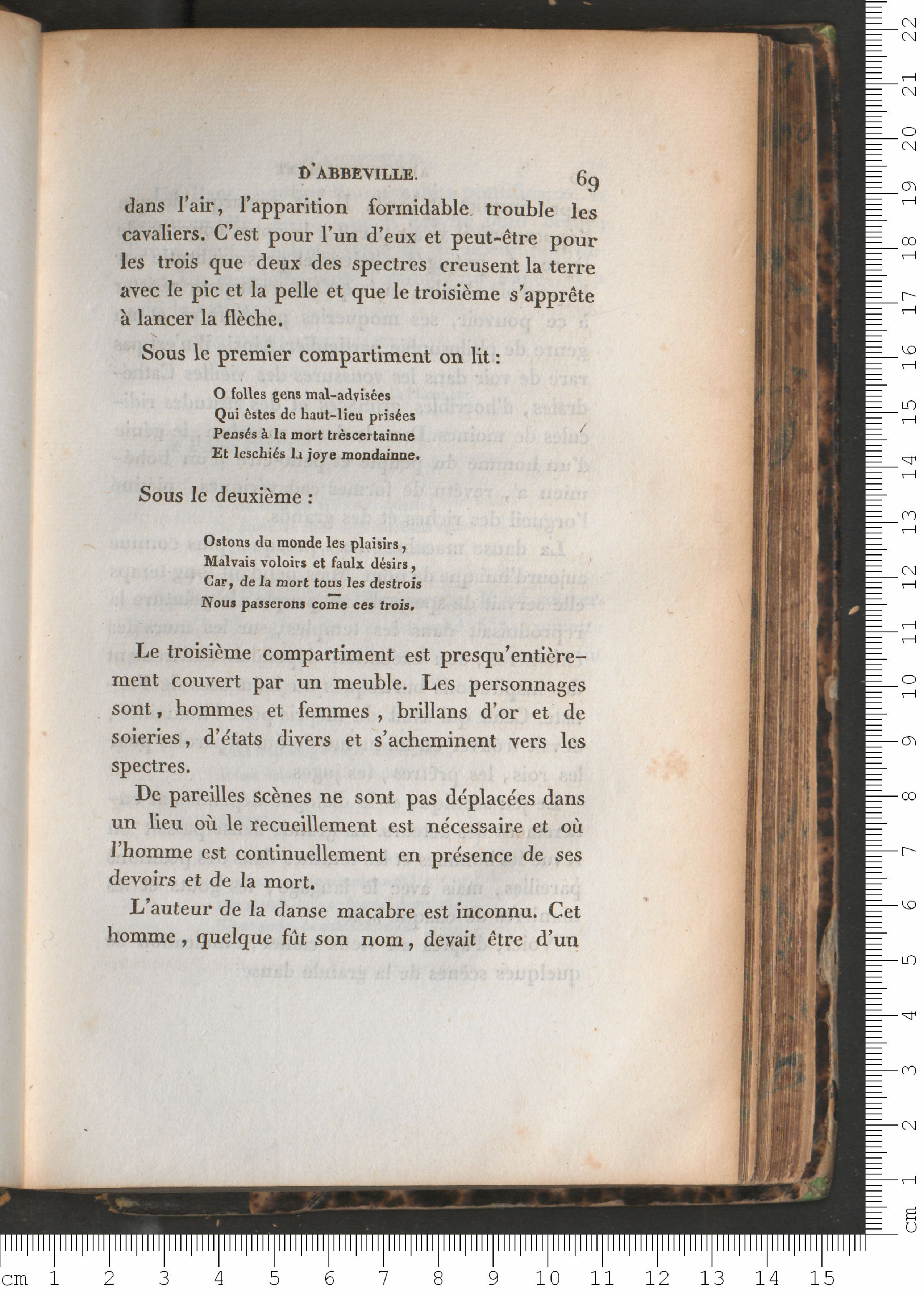
Hugues-Capet de *Bon Roi*, il ne l'était pas alors: ce fut 6 ans après (en 987) qu'il fut proclamé Roi dans une assemblée de Seigneurs qui se tint à Noyon.

L'histoire de la translation du corps de Saint-Riquier par Hugues-Capet a été écrite en vers par l'abbé Ingelran, mort en 1045. Il est étrange que cette histoire ne fasse aucune mention de l'apparition de Saint Valery; cela prouve, selon Germain Poirier, que cette pieuse fable n'a été imaginée que vers le déclin du XIe. siècle, [1] et que, comme on l'a dit plus haut, les vers qui précèdent ne sont pas du temps où vivait Hugues-Capet, mais d'une époque bien postérieure.

Au-dessus de ces peintures s'en trouvent d'autres divisées en trois compartimens et dont le sujet paraît emprunté à la danse macabre. Dans celui le plus rapproché de la porte sont trois spectres hideux, armés, le premier, d'une pelle avec laquelle il fouille la terre, le second, d'un pic et le troisième d'une flèche; leur action est active et mocqueuse.

Dans le compartiment du milieu figurent trois cavaliers richement vêtus et montés sur des chevaux pleins d'ardeur; chacun d'eux a sur le poing un faucon; ils vont à la chasse insoucians et joyeux. En apercevant les trois spectres, les chevaux se sont cabrés, un faucon a pris son vol et s'élève

[1] *Mémoire sur l'avénement de Hugues Capet à la couronne de France*, Recueil de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres tome L.



dans l'air, l'apparition formidable trouble les cavaliers. C'est pour l'un d'eux et peut-être pour les trois que deux des spectres creusent la terre avec le pic et la pelle et que le troisième s'apprête à lancer la flèche.

Sous le premier compartiment on lit :

O folles gens mal-advisées
Qui èstes de haut-lieu prisées
Pensés à la mort trèscertainne
Et leschiés la joye mondainne.

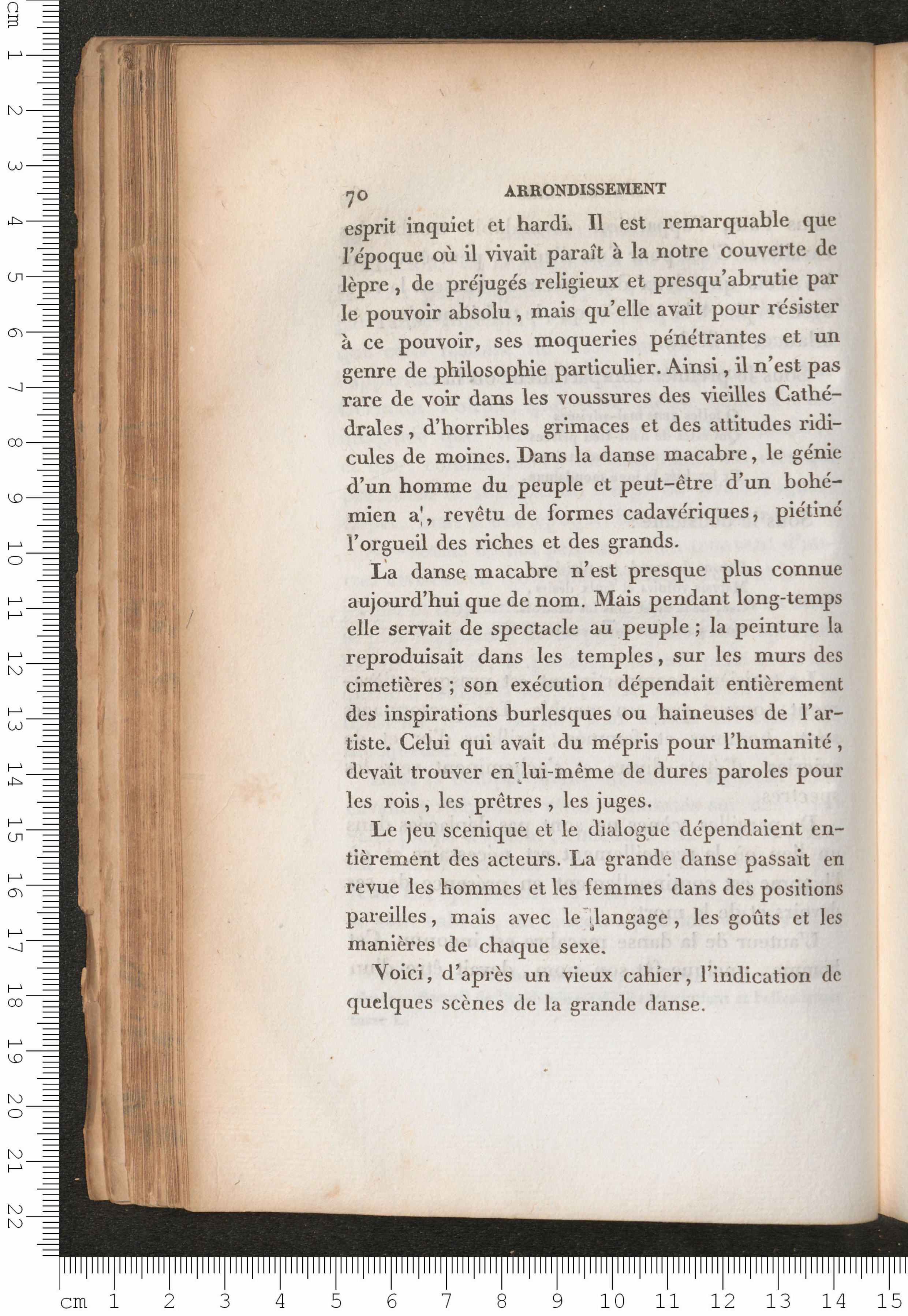
Sous le deuxième :

Ostons du monde les plaisirs,
Malvais voloirs et faulx désirs,
Car, de la mort tous les destrois
Nous passerons cōme ces trois.

Le troisième compartiment est presqu'entièrement couvert par un meuble. Les personnages sont, hommes et femmes, brillans d'or et de soieries, d'états divers et s'acheminent vers les spectres.

De pareilles scènes ne sont pas déplacées dans un lieu où le recueillement est nécessaire et où l'homme est continuellement en présence de ses devoirs et de la mort.

L'auteur de la danse macabre est inconnu. Cet homme, quelque fût son nom, devait être d'un

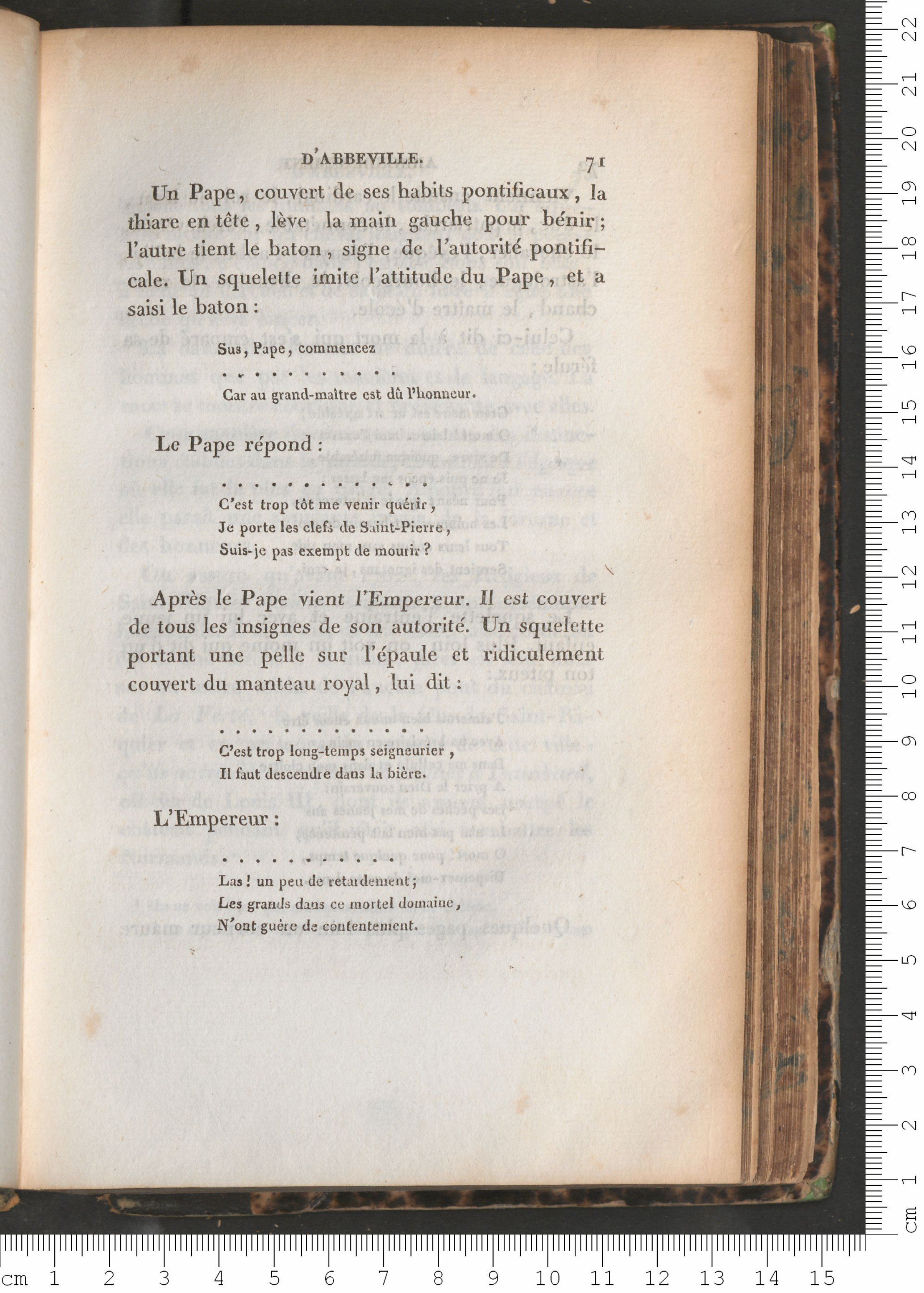


esprit inquiet et hardi. Il est remarquable que l'époque où il vivait paraît à la notre couverte de lèpre, de préjugés religieux et presqu'abrutie par le pouvoir absolu, mais qu'elle avait pour résister à ce pouvoir, ses moqueries pénétrantes et un genre de philosophie particulier. Ainsi, il n'est pas rare de voir dans les voussures des vieilles Cathédrales, d'horribles grimaces et des attitudes ridicules de moines. Dans la danse macabre, le génie d'un homme du peuple et peut-être d'un bohémien a, revêtu de formes cadavériques, piétiné l'orgueil des riches et des grands.

La danse macabre n'est presque plus connue aujourd'hui que de nom. Mais pendant long-temps elle servait de spectacle au peuple ; la peinture la reproduisait dans les temples, sur les murs des cimetières ; son exécution dépendait entièrement des inspirations burlesques ou haineuses de l'artiste. Celui qui avait du mépris pour l'humanité, devait trouver en lui-même de dures paroles pour les rois, les prêtres, les juges.

Le jeu scenique et le dialogue dépendaient entièrement des acteurs. La grande danse passait en revue les hommes et les femmes dans des positions pareilles, mais avec le langage, les goûts et les manières de chaque sexe.

Voici, d'après un vieux cahier, l'indication de quelques scènes de la grande danse.



Un Pape, couvert de ses habits pontificaux, la thiare en tête, lève la main gauche pour bénir; l'autre tient le baton, signe de l'autorité pontificale. Un squelette imite l'attitude du Pape, et a saisi le baton :

Sus, Pape, commencez
. . . .
Car au grand-maître est dû l'honneur.

Le Pape répond :

. . . .
C'est trop tôt me venir quérir,
Je porte les clefs de Saint-Pierre,
Suis-je pas exempt de mourir ?

Après le Pape vient *l'Empereur*. Il est couvert de tous les insignes de son autorité. Un squelette portant une pelle sur l'épaule et ridiculement couvert du manteau royal, lui dit :

. . . .
C'est trop long-temps seigneurier,
Il faut descendre dans la bière.

L'Empereur :

. . . .
Las! un peu de retardement;
Les grands dans ce mortel domaine,
N'ont guère de contentement.

Viennent ensuite le cardinal, le roi, le légat, le duc, le patriarche, le connétable, l'archevêque, le chevalier, l'évêque, l'écuyer, l'abbé, le bailly, l'astrologue, le bourgeois, le chanoine, le marchand, le maître d'école.

Celui-ci dit à la mort qui s'est emparé de sa férule :

Grammaire est un art agréable,
O mort! laissez-moi l'exercer;
De vivre, quoique misérable,
Je ne puis encor me lasser :
Pour néant que je n'intercède,
Les hommes ont besoin de moi;
Tous leurs enfans sans mon aide,
Seroient des ignorans, je croi.

Le squelette l'entraîne et avec lui un jeune enfant. Plus loin, on voit un moine qui dit d'un ton piteux :

J'aimerois bien mieux encor être
Avec un bréviaire en main,
Dans ma cellule et dans mon cloître
A prier le Dieu souverain:
Des péchés de mes jeunes ans
Je n'ai pas bien fait pénitence;
O mort! pour quelque temps,
Dispensez-moi de cette danse.

Quelques pages plus loin un corneur maure

appelle tous les humains au tombeau. Un squelette monté sur un cheval fougueux dont il presse les flancs, s'élance dans l'espace Sous son bras, il tient un cercueil et de sa main libre il agite une flèche qu'il va lancer.

La danse des femmes ne diffère de celle des hommes que par les manières et le langage. La mort se montre courtoise et prévenante avec elles.

Cette manière de prouver la vanité des distinctions établies dans le monde, convenait à l'époque où elle fut le plus en usage. Aujourd'hui encore elle paraît une sanglante ironie de la fortune et des honneurs.

On assure qu'avant 1762, les Religieux de Saint-Riquier étaient assujettis à une cérémonie humiliante. L'un d'eux devait aller, une corde au col et une torche à la main, jurer en leur nom sur un tertre voisin de l'ancien pont du château de *La Ferté*,[1] la veille de la fête de Saint-Riquier et en présence du mayeur de cette ville, *qu'ils ne troubleraient pas les mânes d'Isambard*, officier de Louis III, dont ils avaient usurpé le château pendant qu'il était allé combattre les Normands.[2]

[1] On ne voit plus que quelques ruines de ce château.

[2] Cette espèce d'amende honorable doit paraître d'autant plus étrange

Ailly-le-haut-clocher est un village assez considérable, à 2 myriamètres 5 kilomètres d'Abbeville. La flèche de son église se découvre de fort loin. La maison d'Ailly était importante par son alliance aux plus nobles familles picardes ; on disait proverbialement :

Ailly, Mailly, Créqui,
Tels noms, telles armes, tel cri.

La commune de Donqueur, du canton d'Ailly-le-haut-Clocher, se trouve sur la voie romaine qui allait d'Amiens à Boulogne. Morery l'appelle *Donquerre* et ajoute qu'on la prend pour le lieu qu'on nommait anciennement *Duroicoregum*.[3] Adrien de Valois, au contraire, donne ce nom à *Rue*.[1] Tous deux sont tombés dans l'erreur, ainsi qu'il est facile de le reconnaître en se reportant à la table théodosienne, de laquelle il résulte que *Duroicoregum* ne peut être que *Dourier*.[2]

que le cartulaire de Saint-Riquier représentait cet Izambard comme un malfaiteur. — » Année 882. — » Izambard, seigneur de La-Ferté-lez-» Saint-Riquier, homme scélérat et ennemi des moines, se joignit » aux barbares avec des troupes et exerça mille cruautés. Il fut tué en » bataille et enterré sous une grosse tombe proche La Ferté, dans un » bois, au haut et vis-à-vis du château. (*Histoire du comté de Ponthieu*.) — Il est probable que cet Izambard est le même que celui qui fut tué à Saucourt.

1 Voyez la notice des Gaules.

2 Département du Pas-de-Calais.

M. le Comte de Boubers, propriétaire à Long, commune distante d'Ailly-le-haut-clocher de 5 kilomètres, et d'Abbeville d'un myriamètre 5 kilomètres, a recueilli dans son jardin une pierre tumulaire où est représenté un de ses ayeux, et plusieurs débris de monumens qu'il a placés au fond d'un bosquet près de la Somme.

La pierre tumulaire est parfaitement conservée. On lit sur la tranche gauche l'inscription suivante :

Chi gist
Robert de Bouberch, Chevalier Sire de Chepi,
de Gruisson,
Qui tréspassa l'an de grâce mil quatre cent cinquante un.

Elle se trouvait dans l'église des Cordeliers d'Abbeville, d'où elle fut enlevée en 1790 par la famille de Boubers. Le Sire de Chepi y est représenté étendu sur le dos, la tête nue et posée sur un oreillier. Il est couvert de sa cuirasse et de brassards et cuissards. Un long glaive est attaché au côté gauche et un poignard brisé pend au côté droit. Les mains sont réunies sur la poitrine comme s'il priait. Les pieds sont posés sur un levrier attaché par un collier à un écusson d'argent à trois

écussons de gueule, à un lambel de trois pièces. Cet écusson est celui de Bouberch. Immédiatement au-dessus de la tête du levrier est un casque sans ornement, lourd et comme on les portait au temps où la chevalerie était florissante.

Le château de PONT-REMY, commune à 8 kilomètres d'Ailly-le-haut-clocher et 1 myriamètre d'Abbeville, est un monument gothique qui mérite d'être vu : il est assis entre deux bras de la rivière de Somme qui se divise en cet endroit. Le principal bâtiment est flanqué de deux tours à pans. Il existe à l'angle extérieur de cet édifice une tour beaucoup plus considérable et garnie de machecoulis.

On remarque sur les vitraux peints de l'église de Pont-Remy un guerrier à genoux devant un Prie-Dieu. Selon la tradition du pays, cette image est celle de *Créqui Pont-Dormi*[1] dont Brantôme parle en ces termes : » Quand il fut mort, tous » les pauvres Picards le pleurérent à chaudes larmes, disant qu'ils avoient perdu leur *Protecteur* et *sauve-garde*; car après l'ennemi se » promena en la Picardie beaucoup plus librement qu'il ne faisoit auparavant.[2]

[1] Antoine de Crequi, fils de Jean de Créqui, 6e. du nom, seigneur de Canaples.

[2] Brantome, xxxi discours. Pont-de-Remy.

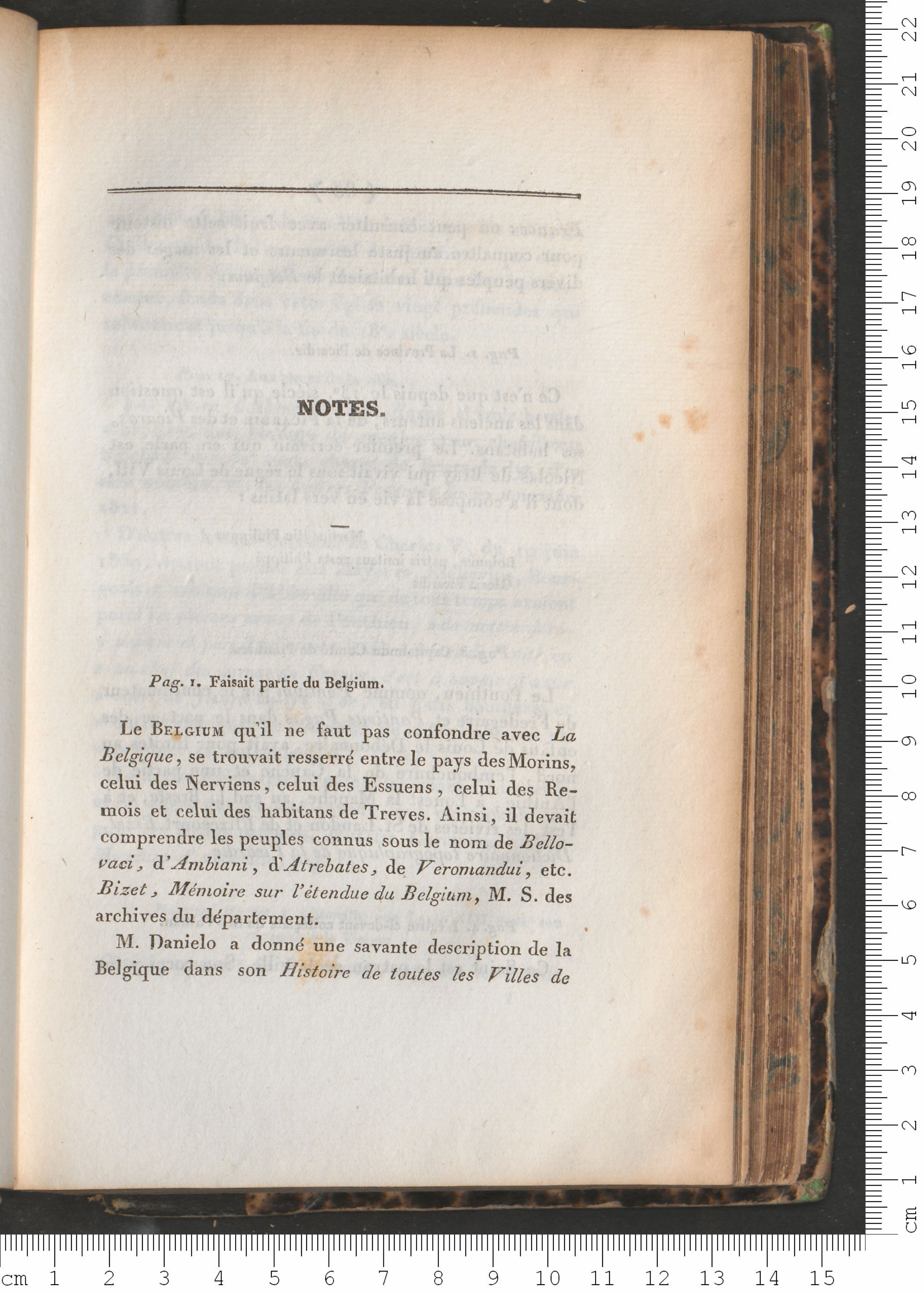
Les Anglais ayant été chassés d'Abbeville, sous le règne de Charles V, se retirèrent au Pont-de-Remy. Guy de Luxembourg, vint les y attaquer et les tailla en pièces. Valeran de Luxembourg, son fils aîné, mérita d'être fait Chevalier sur le champ de bataille, honneur qui ne s'accordait alors qu'aux faits d'armes les plus éclatans.[1]

Philippe de Bourgogne s'empara de cette place en 1420; mais les troupes royales, ayant lancé quelques fusées sur les maisons qui étaient couvertes d'*esteule*,[2] elle fut en peu d'heures dévorée par les flammes. Pendant le siège qui ne dura que quelques jours, six hommes d'armes de l'armée du Dauphin proposèrent un *défi* à six Bourguignons: le combat eut lieu près de Saint-Riquier, en présence des chefs des deux armées. Les chevaliers rompirent trois lances avant de quitter le champ clos; mais chose remarquable, aucun d'eux ne fut blessé.[3]

1 Chroniques de Jehan Froissart, livre I, chap. DLXXXI.

2 Vieux mot qui signifie *Paille*.

3 Mémoires de Pierre de Fénin.



NOTES.

Pag. 1. Faisait partie du Belgium.

Le Belgium qu'il ne faut pas confondre avec *La Belgique*, se trouvait resserré entre le pays des Morins, celui des Nerviens, celui des Essuens, celui des Remois et celui des habitans de Treves. Ainsi, il devait comprendre les peuples connus sous le nom de *Bellovaci*, d'*Ambiani*, d'*Atrebates*, de *Veromandui*, etc. *Bizet*, *Mémoire sur l'étendue du Belgium*, M. S. des archives du département.

M. Danielo a donné une savante description de la Belgique dans son *Histoire de toutes les Villes de*

France; on peut consulter avec fruit cette histoire pour connaître au juste les mœurs et les usages des divers peuples qui habitaient le *Belgium*.

Pag. 1. La Province de Picardie.

Ce n'est que depuis le 13e. siècle qu'il est question dans les anciens auteurs, de la PICARDIE et des *Picards*, ses habitans. Le premier écrivain qui en parle est Nicolas de Bray qui vivait sous le règne de Louis VIII, dont il a composé la vie en vers latins :

Martius ille Philippus
Boloniæ, patris imitans gesta Philippi
Gloria Picardis

Pag. 3 Capitale du Comté de Ponthieu.

Le Ponthieu, nommé *Pontium* par le continuateur de Fredegaire et *Pontivus Pagus* dans le partage des enfans de Louis le Débonnaire, avait pour limites au nord, l'embouchure de la Canche et une partie de l'Authie ; à l'ouest la Manche, au sud la Bresle, et à l'est, les rivières de St. Landon et de Flixecourt. *Bizet, Dictionnaire topographique de la Picardie.*

Pag. 4. L'église ci-devant collégiale de St.-Vulfran.

Ce Saint est le patron de la ville. Son corps y fut

apporté de l'abbaye de St.-Wandrille, par les soins de Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, qui éleva la première église en son honneur. Jean Ier. son successeur, fonda dans cette église vingt prébendes qui subsistèrent jusqu'à la fin du 18e. siècle.

Pag. 17. **Aux armes de la ville.**

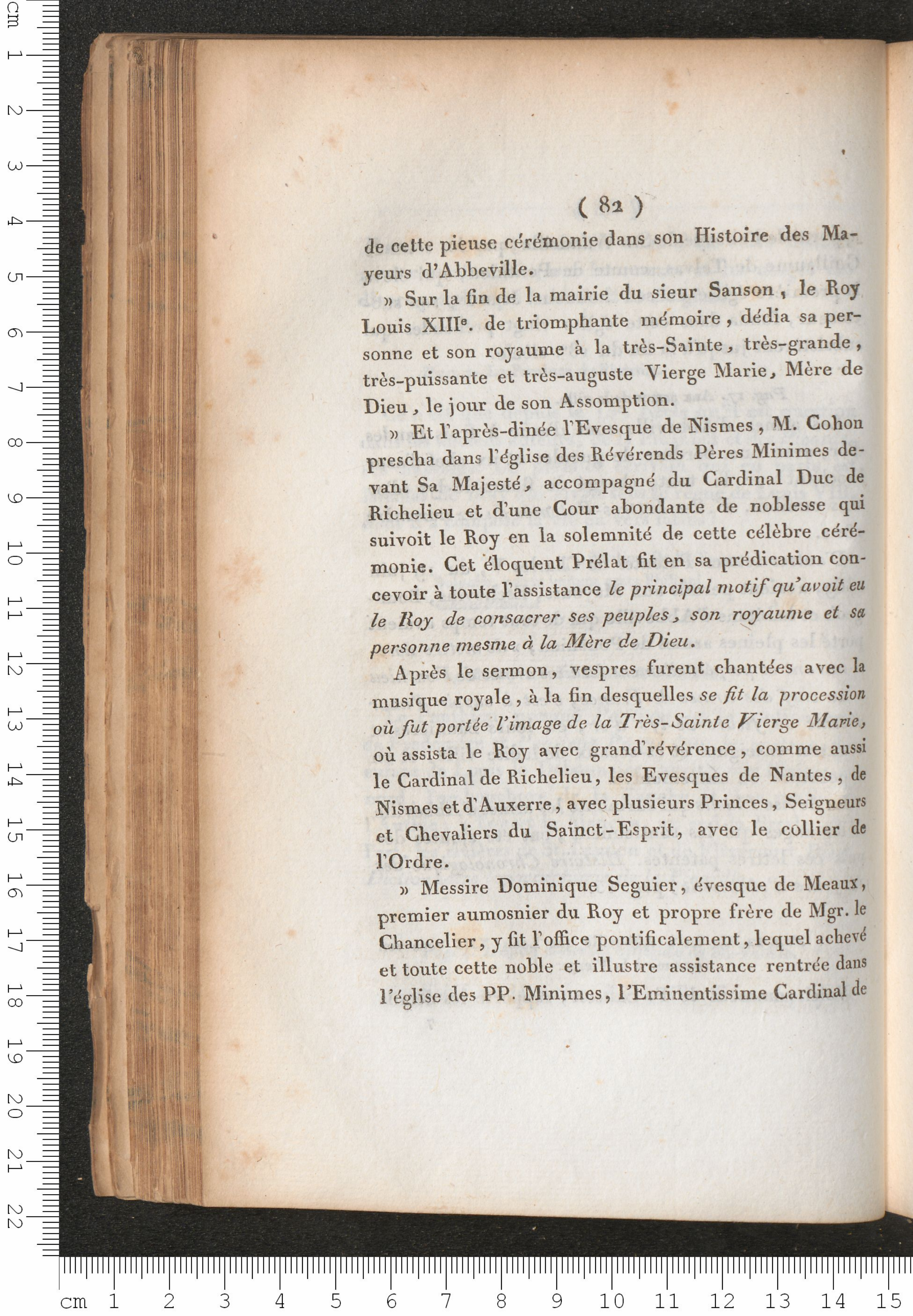
Les armes d'Abbeville sont d'azur à trois bandes d'or, avec une bordure de gueules et un chef d'azur brochant sur le tout, chargé de fleurs-de-lys d'or sans nombre. *V. les Lettres-Patentes du* 22 *novembre* 1821.

D'autres lettres-Patentes de Charles V, du 19 juin 1369, avaient permis aux Mayeurs, Eschevins, Bourgeois et habitans d'Abbeville qui de tout temps avaient porté les pleines armes de Ponthieu, » *de mettre doré-*
» *navant et perpétuellement lesdites armes de Ponthieu*
» *au chef des armes de France, c'est à savoir d'azur*
» *semé de fleurs-de-lys d'or*, en leurs bannières et
» autres enseignes et ès-sceaux de ladite ville, et en
» peinture ou autrement. »

La devise *Fidelis* qui surmonte les armes d'Abbeville et les anges qui les soutiennent, ont été ajoutés depuis ces lettres patentes. *Histoire Chronologique des Mayeurs d'Abbeville*, pag. 15.

Pag. 22. **Ce fut à Abbeville que Louis XIII voua son royaume à la Vierge:**

Voici comment le P. Sanson, rapporte les détails



de cette pieuse cérémonie dans son Histoire des Mayeurs d'Abbeville.

» Sur la fin de la mairie du sieur Sanson, le Roy Louis XIIIe. de triomphante mémoire, dédia sa personne et son royaume à la très-Sainte, très-grande, très-puissante et très-auguste Vierge Marie, Mère de Dieu, le jour de son Assomption.

» Et l'après-dinée l'Evesque de Nismes, M. Cohon prescha dans l'église des Révérends Pères Minimes devant Sa Majesté, accompagné du Cardinal Duc de Richelieu et d'une Cour abondante de noblesse qui suivoit le Roy en la solemnité de cette célèbre cérémonie. Cet éloquent Prélat fit en sa prédication concevoir à toute l'assistance *le principal motif qu'avoit eu le Roy de consacrer ses peuples, son royaume et sa personne mesme à la Mère de Dieu.*

Après le sermon, vespres furent chantées avec la musique royale, à la fin desquelles *se fit la procession où fut portée l'image de la Très-Sainte Vierge Marie,* où assista le Roy avec grand'révérence, comme aussi le Cardinal de Richelieu, les Evesques de Nantes, de Nismes et d'Auxerre, avec plusieurs Princes, Seigneurs et Chevaliers du Sainct-Esprit, avec le collier de l'Ordre.

» Messire Dominique Seguier, évesque de Meaux, premier aumosnier du Roy et propre frère de Mgr. le Chancelier, y fit l'office pontificalement, lequel achevé et toute cette noble et illustre assistance rentrée dans l'église des PP. Minimes, l'Eminentissime Cardinal de

Richelieu pour rendre cette action plus vénérable, revestu de ses habits pontificaux, montant au grand autel donna la bénédiction solemnelle, laquelle le Roy receut à genoux et avec grande humilité, et à son imitation toute la Noblesse, à fin qu'il ne manquast rien à l'éclat ny à la dignité de cette saincte et royale dévotion. *Hist. chronologique des Mayeurs d'Abbeville*, pag. 828.

Pag. 27. **Jeanne d'Arc fut enfermée au Crotoy.**

Cette héroïne ne fut pas la seule victime que les Anglais tinrent captive dans ce château pendant nos dissensions civiles; on lit en effet, dans Monstrelet, qu'en 1425 » le Duc de Bedfort, sa femme, la Du-
» chesse et tous leurs gens allérent au Crotoy où était
» lors le Duc d'Alençon prisonnier, lequel fut dudit
» régent araisonné, en lui exhortant qu'il voulût faire
» *serment* et *fidélité* au Roi Henri de Lancastre, et par
» ainsi il seroit mis hors de prison et de servage; di-
» sant ledit Régent en outre, que si ce ne vouloit faire,
» il demeureroit en très-grand danger tous les jours de
» sa vie. A quoi le Duc d'Alençon fit réponse qu'*il étoit*
» *ferme en son propos, de non, en toute sa vie, faire*
» *serment contre son Souverain et droiturier Seigneur*
» *Charles de France*. Laquelle réponse ouie par ledit
» Duc de Bedfort, le fit bientôt après oter de devant
» lui et ramener en prison.» *Chroniques de Monstrelet*, liv. II. chap. XXXII.

Pag. 29. RUE, petite ville du Comté de Ponthieu, avait anciennement un Gouverneur.

Cette ville avait été érigée en commune à la fin du XIIe. siècle. On voit à la bibliothèque d'Amiens le sceau d'un de ses Mayeurs. Il représente la *Justice luttant* contre la force et est entouré de l'inscription suivante :

SIGILLUM : MAJORIS : DE : RUA.

Les caractères de cette inscription sont du XIIIe. siècle et non comme ledit M. César Roussel, de la fin du Xe. ou XIe. siècle, car à cette époque il n'existait ni commune ni Mayeur à Rue.

Pag. 35. Le cercueil en pierre où fut inhumé St. Honoré.

En 1204 Renald Chereins, boulanger, et son épouse fondèrent à Paris, sous le vocable de St. Honoré, une église paroissiale qui fut démolie en 1792 et donna son nom à l'une des plus belles rues de Paris. La réputation de Saint Honoré n'a fait que s'accroître avec le temps, et de nos jours encore, il est dans les campagnes l'objet de merveilleux récits qui charment les soirées d'hyver. Les monumens de la Chartreuse d'Abbeville rapportent que les Crucifix plantés sur les chemins le saluaient poliment, quand il passait devant eux.

Biographie d'Abbeville et de ses environs, in-8. 1829.

Pag. 37. Si un français ne lui eut indiqué le lieu dont on vient de parler.

Ce français se nommait Gobin Agace.

Froissart lui fait tenir ce langage à Edouard: » Sire,
» oil en mon Dieu, je vous promets, et sur l'abandon
» de ma tête, que je vous menerai bien à tel pas où
» vous passerez la rivière de Somme et votre ost[1] sans
» péril; et y a certaines mettes[2] de passage où douze
« hommes le passeroient de front deux fois entre jour
» et nuit, et n'auroient d'eau plus avant que aux ge-
» noux; car quand le flun[3] de la mer est en venant, il
» regorge la rivière si contre mont que nul n'y pourroit
» passer; mais quand ce flun qui vient deux fois entre
» nuit et jour, est tout rallé, la rivière demeure là
» en droit si petite que on y passe bien aise à pied et
» à cheval: ce ne peut-on faire autre part que là, fors
» au pont d'Abbeville qui est forte ville, grande et
» bien garnie de gens d'armes, et audit passage,
» Monseigneur, que je vous nomme a gravier de Blan-
» che-Marne, fort dur, sur quoi on peut fermement
» charier, et pour ce appelle-t-on ce pas la *Blanche-*
» *Tache.* » Froissart, liv. 1er. ch. CC. LXXVIII.

Pag. 37. **Les ruines du château-fort de la Comtesse d'Aumale.**

Une partie de ce château est aujourd'hui envahie par la Somme; les eaux couvrent de toutes parts ses fondations.

Pag. 40. **Saint-Valery était capitale du Vimeu.**

Cette ville doit son origine aux habitations qui se for-

[1] Armée. [2] Parties. [3] Flux.

mèrent auprès du tombeau du Saint qui lui a donné son nom. Elle s'appelait d'abord Leuconaüs, (Leucone); c'était un lieu solitaire, remarquable par un gros arbre auquel le peuple rendait un culte superstitieux. L'évêque St. Berchund tenta de le détruire, en faisant attacher des reliques à cet arbre, au pied duquel St.-Valery fut ensuite inhumé. *Acta SS. Bened.* Sœcul. II, p. II.

Pag. 40. **La flotte de Guillaume y fut retenue plus d'un mois par des vents contraires.**

Pour en obtenir de favorables, Guillaume et toute son armée, dit Ordéric-Vital, se recommandèrent à Dieu par des prières, par des offrandes et par des vœux et accompagnèrent processionnellement hors de l'église le corps de St.-Valery, confesseur du Christ. *Histoire de Normandie*, liv. III.

Pag. 41. **D'où il ne sortit qu'à la recommandation du Duc de Normandie.**

Guillaume ayant appris ce qui était arrivé à Harold que quelques auteurs appèlent *Harald* ou *Hérald*, envoya promptement des députés au comte de Ponthieu, et d'après Guillaume de Jumiéges, le tira de sa prison *par prières autant que par menaces*. La coutume d'arrêter et emprisonner ainsi les malheureux naufragés, qui régnait alors, est qualifiée avec raison d'*excécrable* et de *barbare* par cet écrivain.

Pag. 42. Qu'Arnoult, comte de Flandre voulait conserver dans l'abbaye de St. Bertin, où il avait été transporté pour le soustraire aux Normands.

Suivant Ordéric-Vital, le corps de St.-Valery avait été enlevé de l'abbaye par un certain clerc nommé Erchambault, *corrompu à cet effet par une grosse somme d'argent*, mais nous avons préféré suivre la tradition locale.

Pag. 45. Où l'on croit qu'est né et a habité un Roi d'Ecosse.

Quoiqu'en disent certains biographes, on ne peut douter que Jean de Bailleul dont on veut parler ici, n'ait été un gentilhomme du Vimeu. Le titre suivant le prouve jusqu'à la dernière évidence : » Nous Jehans » par la grâce de *Dieu*, roy d'Ecosse, et sire de » *Bailleul en Vimmeu*, fesons savoir à tous chiaux » qui ches présentes letres verront o diront que pour » entrepresures, meffais et trépas de gens de li senes- » saus de Ponthieu nous accuisoient et nos gens....... » ayoir fais en nostre terre de Heliscourt et apparte » nanches scans en Vimmeu, etc. «

Cette pièce est datée de » l'an de grâce mil ccc treize, le quatre jour du mois de march. «. *Biographie d'Abbeville*, par M. Louandre.

Pag. 49. Les Normands furent entièrement défaits.

La bataille de Saucourt fut célébrée comme une grande victoire; elle inspira les poétes et l'on chan-

tait encore leurs vers à l'époque ou Hariulphe écrivait sa chronique de St.-Riquier. Il ne nous reste toutefois sur cette bataille qu'un chant teutonique que le savant Mabillon a publié comme un monument précieux de l'histoire et de la littérature du moyen âge.

Pag. 52. **Le château de Rambures fut repris sur les Anglais en 1439.**

Ce château était tombé en leur pouvoir dès l'année 1433, après un siége de quelques jours. Pierre de Luxembourg, comte de St. Pol mourut à Blangy au moment d'entreprendre ce siége, comme nous l'apprend encore Monstrelet dans le passage suivant :

» Et le dernier jour d'icelui moi d'aoust, Pierre de
» Luxembourg, comte de St. Pol estant en ses tentes,
» auprès ladite ville de Blangy, *là faisant les ordon-*
» *nances pour aller assiéger le château de Rambures*,
» lui prit la maladie de l'épidémie de laquelle il mou-
» rut subdainement. Pour la mort duquel tous ses gens
» et aussi les Capitaines anglais là estant, furent fort
» troublés et courroucés de cœur. » *Chronique de Monstrelet*, liv. 2.

Pag. 63. Sous Louis le Débonnaire, St. Riquier était considérable et le nombre de ses maisons s'élevait alors à 2500.

Selon l'auteur de l'histoire du Comté de Ponthieu, chacune de ces maisons était redevable envers l'abbaye, de 4 deniers, 4 poules, 4 chapons et 30 œufs, chaque année. On les divisait en plusieurs rues; elles étaient

occupées particulièrement par les ouvriers du même corps de métier. Les négociants fournissaient annuellement un habillement, *Palladium unum*, de la valeur de cent pièces d'argent. Les serruriers fournissaient aussi un certain nombre de ferrements ; les fripiers de quoi couvrir les livres ; les boulangers certaine quantité de pain ; les marchands de vin, le vin et l'huile ; les aubergistes de la bierre ; les bouchers du sain doux, etc. Les gens de guerre avaient aussi une rue qui leur était propre. Chacun d'eux devait avoir une lance, une épée et les autres armes nécessaires. Le collége des nobles devait fournir douze livres d'encens et de pastel et le peuple, partagé en quatre classes, était obligé de livrer par chacune d'elles 100 livres de cire et 3 livres d'encens. *Histoire du Comté de Ponthieu*, tom. 1er.

Pag. 64. L'abbaye de St. Riquier lui dut une partie de sa gloire.

Angilbert avait tellement enrichi cette abbaye, que de son temps, elle put donner cent dix-sept terres par libéralité à un pareil nombre de nobles, qui les tenaient d'elle en fief. Ils les avaient acceptées, à condition de faire avec leurs gens, le service militaire à leurs dépens, lorsque l'abbé le requérerait. Ils étaient obligés chaque année aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Saint-Riquier, de se trouver en armes près de l'autel, et de rendre à l'abbé un hommage solennel. Cette même abbaye gardait en outre 102 autres terres, avec plusieurs métairies ou fermes. Elles fournissaient tout ce qui était

nécessaire pour nourrir tous les jours 300 pauvres, 150 veuves, 60 clercs et 300 religieux.

Le même abbé Angilbert avait fait faire le pavé du chœur de l'église de St. Riquier de différens morceaux de marbre, nuancés de diverses couleurs et ce travail passait du temps d'Hariulfe pour une merveille. On lisait dans la chapelle de St. Riquier ces quatre vers, tracés en mosaïque :

Hoc pavimentum humilis abbas componere feci
Angilbertus ego, ductus amore Dei
Ut mihi post obitum sanctam donare quietem
Dignetur Christus, vita salusque meæ.

Acta SS. Bened. sœc. IV. Part. 1.

Pag. 70. La danse macabre n'est presque plus connue aujourd'hui que de nom; mais pendant long-temps elle servit de spectacle au peuple.

Ce genre de spectacle fut surtout en vogue au commencement du 15e. siècle. Il consistait dans l'explication des principales figures peintes le long des murs des cimetières et que la mort sous la forme d'un squelette menait en branle. C'était un clerc qui, monté sur une estrade et la baguette à la main, expliquait cette *Danse*, mot qui signifie selon Dulaure, Histoire physique, civile et morale de Paris, *Leçon*, *Moralité*. MM. Gabriel Peignot et Champollion ont publié des recherches fort curieuses sur la *Danse macabre*.

M. Van-Praet, l'un de nos savans confrères, fait dériver son nom de l'arabe *Magbarah*, *Magbourah* ou *Maquabir* et prétend qu'il signifie *Danse du cimetière*.

Pag. 74. Ailly-le-haut-Clocher est un village assez considérable.

Au mois d'avril 1784 on trouva dans cette commune une urne qui renfermait une quantité considérable de médailles romaines en petit bronze. Le nombre de ces médailles s'élevait à plus de 18,000; toutes étaient du bas-empire. Quelques-unes prises au hasard et nettoyées ont laissé lire les noms de *Gordien*, *Galien* et *Carinus*. V. Affiches de Picardie du 8 mai 1754.

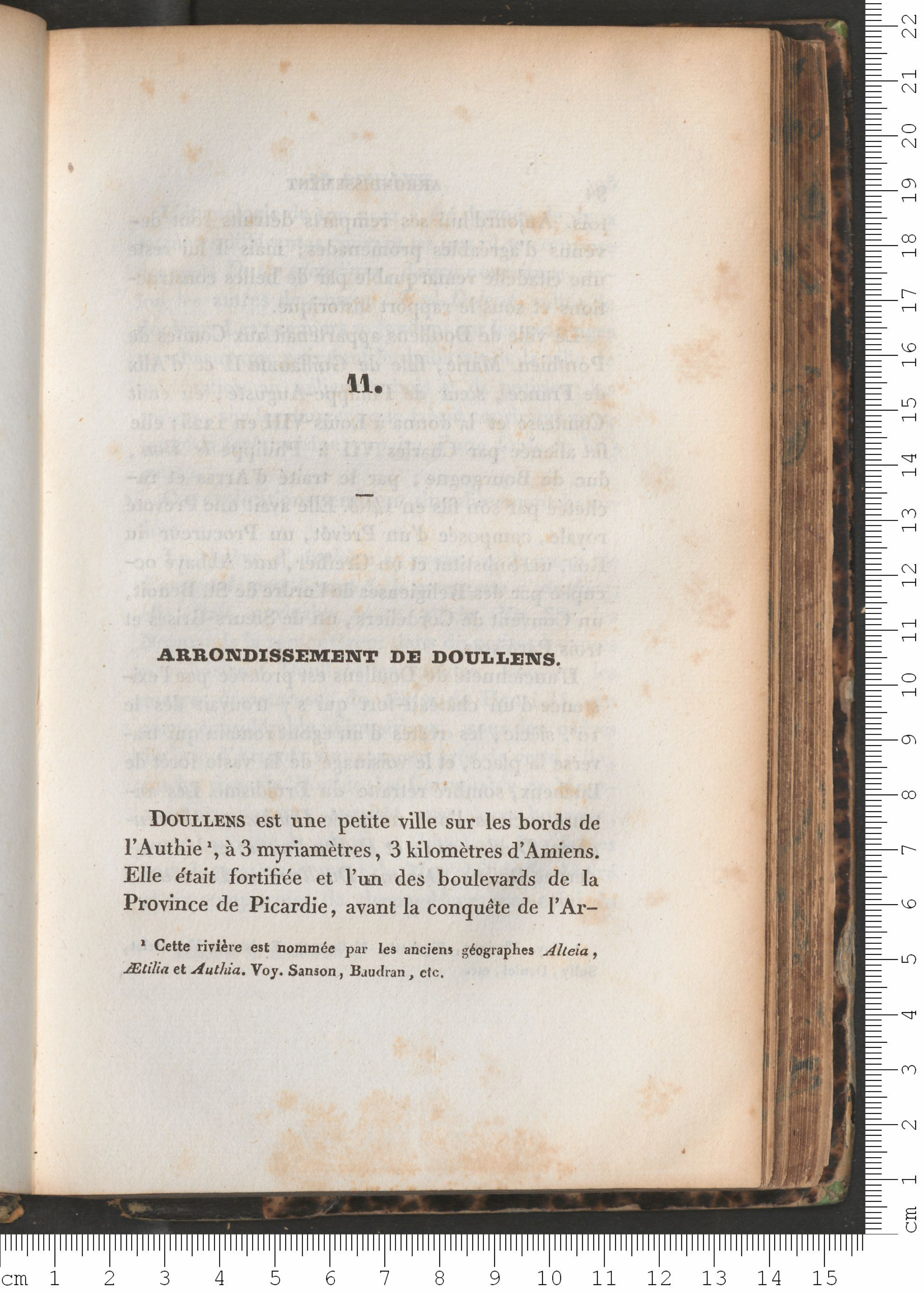
Même Page. La commune de Donqueur se trouve sur la voie romaine qui allait d'Amiens à Boulogne.

Cette voie fut commencée par Agrippa, gouverneur des Gaules, sous Auguste, et achevée au plus tard l'an de Rome 735, ou 17 ans avant J.-C. Elle passe par St.-Vast, Noyelle-en-chaussée, Estrées-lès-Creci, Ponches, Estruval et Dourier.

L'*Itinéraire d'Antonin* la décrit de Reims à Boulogne, comme il suit :

Suessonas . .	MP. XXXVII	Leg. XXV.
Noviomagum .	MP. XXVII	Leg. XXVIII.
Ambianos . .	MP. XXXIV	Leg. XXIII.
Pontes . . .	MP. XXXVI	Leg. XXIV.
Gessoriacum .	MP. XXXIX, etc.	

Antonini Itinerarium, *curante P. Wesselingio. Amstelod* 1735, *in-4°.*



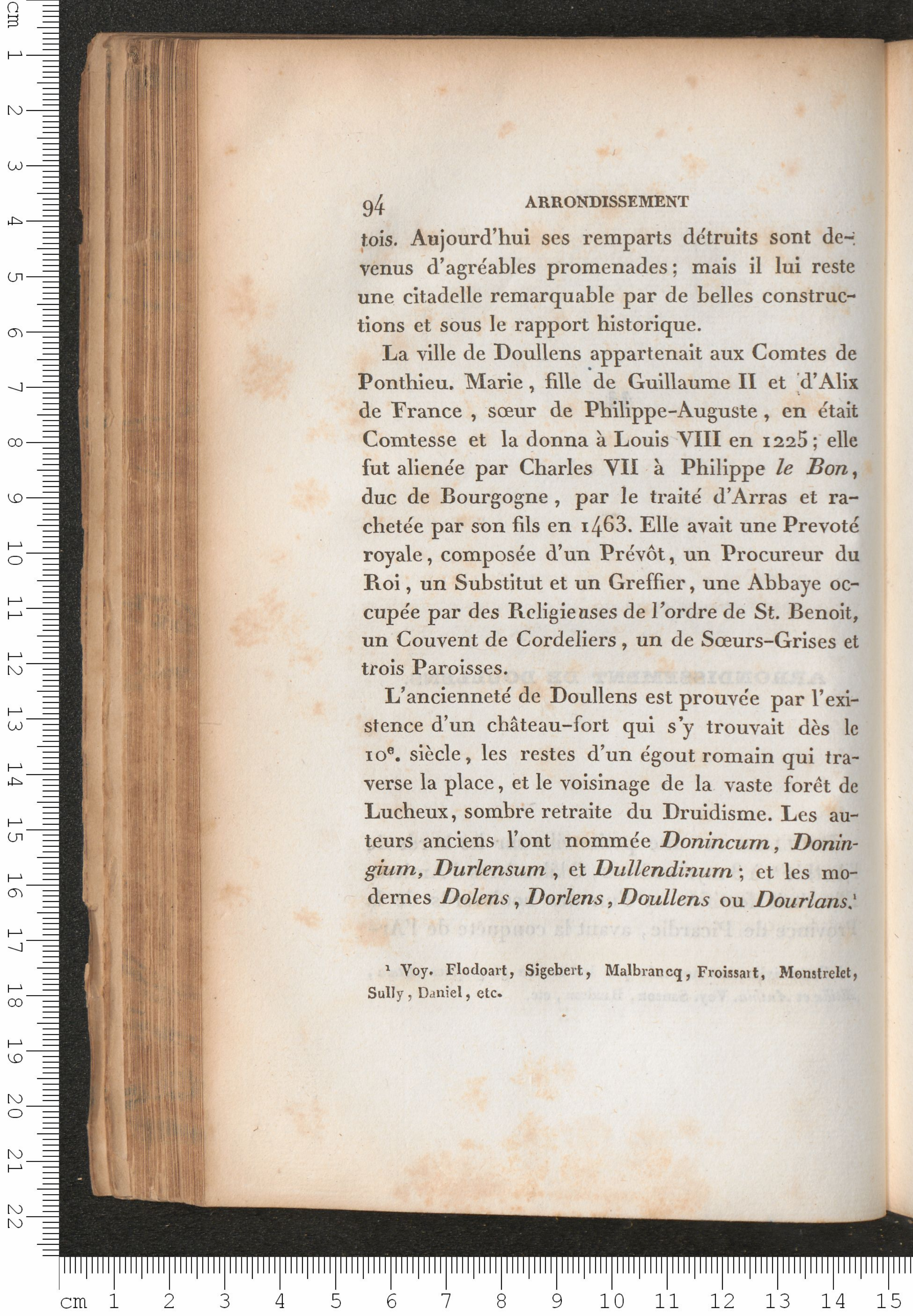
11.

—

ARRONDISSEMENT DE DOULLENS.

Doullens est une petite ville sur les bords de l'Authie[1], à 3 myriamètres, 3 kilomètres d'Amiens. Elle était fortifiée et l'un des boulevards de la Province de Picardie, avant la conquête de l'Ar-

[1] Cette rivière est nommée par les anciens géographes *Alteia*, *Ætilia* et *Authia*. Voy. Sanson, Baudran, etc.



tois. Aujourd'hui ses remparts détruits sont devenus d'agréables promenades; mais il lui reste une citadelle remarquable par de belles constructions et sous le rapport historique.

La ville de Doullens appartenait aux Comtes de Ponthieu. Marie, fille de Guillaume II et d'Alix de France, sœur de Philippe-Auguste, en était Comtesse et la donna à Louis VIII en 1225; elle fut alienée par Charles VII à Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras et rachetée par son fils en 1463. Elle avait une Prevoté royale, composée d'un Prévôt, un Procureur du Roi, un Substitut et un Greffier, une Abbaye occupée par des Religieuses de l'ordre de St. Benoit, un Couvent de Cordeliers, un de Sœurs-Grises et trois Paroisses.

L'ancienneté de Doullens est prouvée par l'existence d'un château-fort qui s'y trouvait dès le 10e. siècle, les restes d'un égout romain qui traverse la place, et le voisinage de la vaste forêt de Lucheux, sombre retraite du Druidisme. Les auteurs anciens l'ont nommée *Donincum*, *Doningium*, *Durlensum*, et *Dullendinum*; et les modernes *Dolens*, *Dorlens*, *Doullens* ou *Dourlans*.[1]

[1] Voy. Flodoart, Sigebert, Malbrancq, Froissart, Monstrelet, Sully, Daniel, etc.

L'étymologie de son nom a été donnée de deux manières différentes. Suivant les uns, il se compose des mots *Dulce alendium*, douce nourriture, selon les autres de ceux-ci : *Val-Dolent*, vallée de douleur. Les premiers se fondent sur les avantages nombreux que retiraient les habitans de la ville de sa situation au milieu de bois et de prairies ; les autres, sur les dangers que faisait courir aux voyageurs la forêt voisine, repaire d'une foule de brigands. [1]

Ces explications semblent singulièrement hasardées.

La rivière d'*Authie* a sa source au hameau de *Rossignol*, peu distant de la commune d'*Authies* ; elle était navigable au 9e. *siècle*. En 881, les Normands la remontèrent dans de petites barques et réduisirent Doullens en cendre. Pendant les guerres désastreuses du règne de Henri II, un corps considérable d'impériaux, sous les ordres du Duc d'Arscot, vint camper près de cette ville, sur les rives de l'Authie. Le Connétable de Montmorency s'avança aussitôt avec 4000 hommes, pour secourir la place, et détachant 500 lances sous le commandement du Maréchal de St.-André et six compagnies de chevau-légers sous celui du

Mémoires M. S. de Pruvot.

Prince de Condé et du Duc de Nemours, il leur ordonna de se cacher dans des postes qu'il leur désigna, tandis que Frégose et St.-Gelais-Lansac iraient enlever quelque butin à l'ennemi. Le Maréchal avait prévu ce qui arriva : trois régimens de cavalerie impériale sortirent du camp et poursuivant les pillards, tombèrent au milieu des troupes françaises. Six-cens impériaux restèrent sur le champ de bataille et cinq cens furent faits prisonniers avec le Duc d'Arscot ; le Prince d'Epinoy fut tué. Il périt peu de monde du côté des Français ; mais Créqui-Canaples et Silli de La Roche-Guyon, officiers distingués, demeurèrent prisonniers. [1]

L'esplanade que contourne l'Authie a été formée en 1672, de l'espace occupé par les couvents des Cordeliers, fondé en 1459, des Sœurs-Grises érigé en 1536, de l'hôtel de Belloy et des maisons des rues de *Beauquesne*, des *Cordonnois* et du *Puits des Marmouzets*, composant la *Haute-Ville*.

Le pont d'une seule arche qu'on remarque à l'extrêmité de cette esplanade, a été construit sur la ligne des anciennes fortifications de la ville, successivement élevées et détruites par les Comtes de Ponthieu, les rois de France et l'ennemi. Abattues

[1] Daniel, *Histoire de France*.

en 1475 par ordre de Louis XI, qui voyait avec peine que Doullens servait de retraite aux partisans du Duc de Bourgogne, ces fortifications furent réparées en 1522 et, peu de temps après, démolies par les Comtes de St. Pol et de Lorges, à l'approche de l'armée anglaise.[1]

On trouve dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, par M. Petitot*,[2] la lettre écrite par Louis XI, en 1475, pour bruler Doullens. Sa rigueur ne peut s'expliquer que par la froide politique du Monarque, le besoin de détruire les repaires de ses ennemis et d'affranchir les populations des villes et la royauté de la puissance féodale. Voici cette lettre :

» MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

» Je vous baille ceste charge et vous prie que » vous dites à M. de Torcy, à M. de St. Just, à » M. de Lisle, que si ceulx qui sont venus à » Dourlens sont deslogez, que incontinent on y » face mettre le feu et que *tout soit brulé*, reservé » les églises; et s'ils ne sont partis, que inconti- » nent qu'ils le seront *qu'on le face bien brûler* et » qu'il n'y ait point défaut.

» Escript à Beauvais le 28e. jour de juillet.

[1] Garnier, Histoire de France, tome 23.

[2] Tome XII, p. 114, note sur le livre 4, chap. III, des *Mémoires de Philippe de Commines.*

» J'escript ceci auxdits M. de Torcy, de St. Just
» et de Lisle, mais je vous fais mon solliciteur. Si
» les Anglais sont à Dourlens, mandez-le moy.

» Escript comme dessus.

» Loys.

Au dos est écrit : » A nostre amé et féal Con-
» seiller et Chambellan le Vicomte de La Bellière,
» Gouverneur de Roussillon. »

La dernière enceinte de murailles de Doullens avait été construite sous Louis XV et fermait la ville, en joignant le chemin couvert de la citadelle.[1] Les tours de la *Poterne*, du *Corps-de-Garde* et des *Corneilles* qu'on avait conservées, flanquaient cette enceinte et en augmentaient la force. On y avait pratiqué, de distance en distance, des crénaux et trois ouvertures pour les portes d'*Amiens*, de *St. Ladre* et d'*Arras ;* l'Authie et la Grouches versaient leurs eaux dans ses fossés ; mais les victoires des Français en Flandre, ayant rendu ces fortifications inutiles, les fossés se remplirent de bourbe, de roseaux et de joncs ; les murailles n'étant plus entretenues, se dégradèrent, et on finit par les démolir.

On montre encore près de l'ancienne porte d'Amiens, l'endroit où le Duc de Longueville fut grièvement blessé, en 1595, par une balle qui

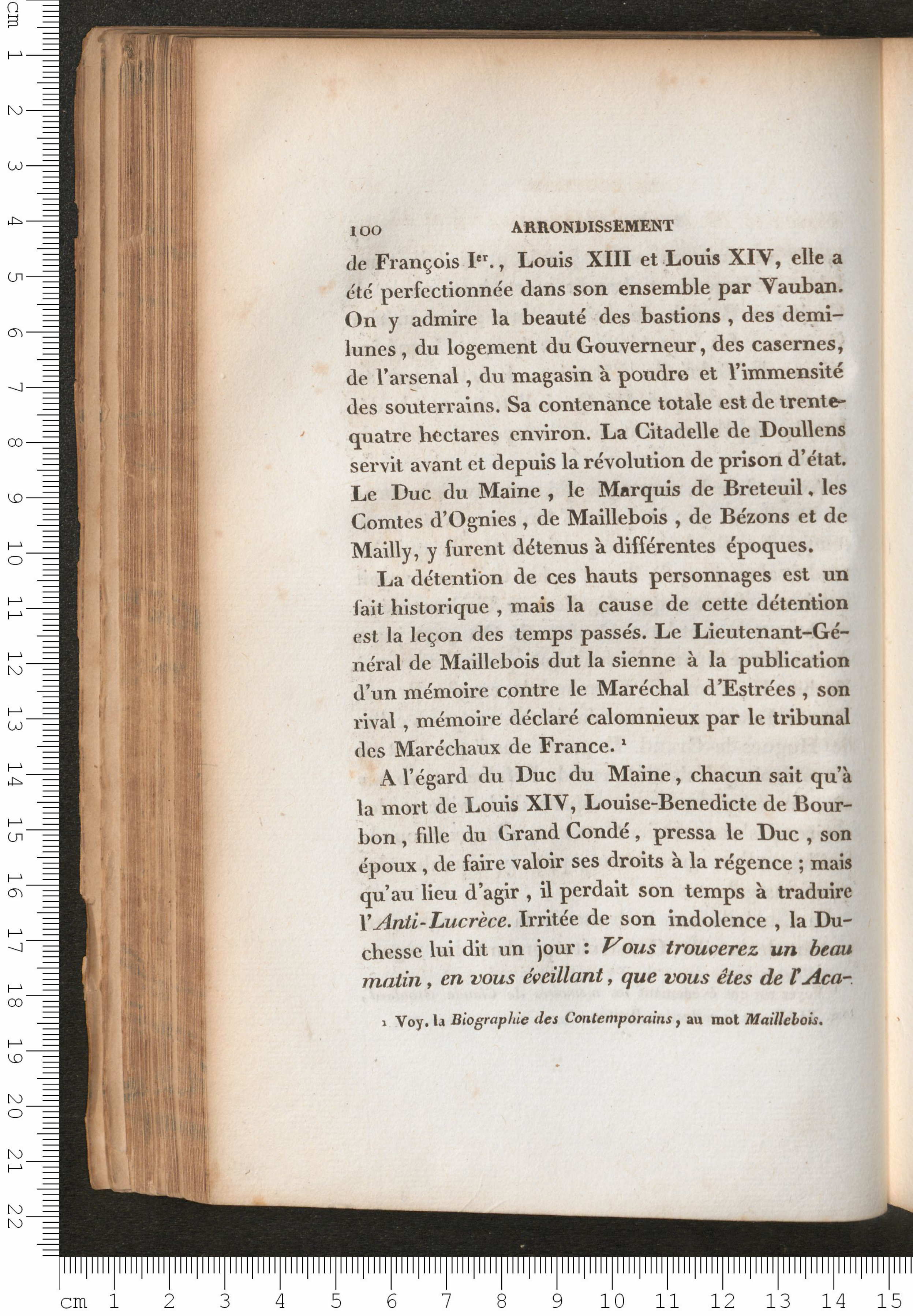
1 Voyez les anciens plans de Doullens.

partit au moment où la garnison lui faisait une salve d'honneur et étendit mort, à ses pieds, le Capitaine Ramel, ingénieur d'un grand mérite. Ce crime fut imputé, à cette époque, à une intrigue de Gabrielle d'Estrées, fameuse par ses amours avec Henri IV. Quoi d'étonnant? la débauche appèle et autorise le soupçon, même du crime.[1]

Au pied de la montagne qui se trouve à la sortie de Doullens, par la porte d'Amiens, existait, du temps des Gaulois, une partie de la ville qui s'étendait alors jusqu'à Bretel; plus tard on y voyait aussi un château que Sigebert et Flodoart désignent par le mot latin *Donincum*. On peut juger de sa force, par cela seul que pour l'enlever à Herbert II, Comte de Vermandois, en 931, Raoul, Duc de Bourgogne, dut réunir ses troupes à celles de Hugues-le-Grand. Il paraît aussi que c'est en cet endroit qu'existait la rue de l'*Arbre amoureux* où, en 1219, les beaux esprits de la ville et des environs s'assemblaient en *cour d'amour* sous le feuillage d'un gros orme, pour y résoudre des questions galantes.

La Citadelle est à droite de la montagne, en sortant de la ville. Construite pendant les règnes

[1] Voyez sur cet évènement les *mémoires de Claude Groulard*, tom. XLIX, de la collection Petitot.



de François I[er]., Louis XIII et Louis XIV, elle a été perfectionnée dans son ensemble par Vauban. On y admire la beauté des bastions, des demi-lunes, du logement du Gouverneur, des casernes, de l'arsenal, du magasin à poudre et l'immensité des souterrains. Sa contenance totale est de trente-quatre hectares environ. La Citadelle de Doullens servit avant et depuis la révolution de prison d'état. Le Duc du Maine, le Marquis de Breteuil, les Comtes d'Ognies, de Maillebois, de Bézons et de Mailly, y furent détenus à différentes époques.

La détention de ces hauts personnages est un fait historique, mais la cause de cette détention est la leçon des temps passés. Le Lieutenant-Général de Maillebois dut la sienne à la publication d'un mémoire contre le Maréchal d'Estrées, son rival, mémoire déclaré calomnieux par le tribunal des Maréchaux de France.[1]

A l'égard du Duc du Maine, chacun sait qu'à la mort de Louis XIV, Louise-Benedicte de Bourbon, fille du Grand Condé, pressa le Duc, son époux, de faire valoir ses droits à la régence; mais qu'au lieu d'agir, il perdait son temps à traduire l'*Anti-Lucrèce*. Irritée de son indolence, la Duchesse lui dit un jour : *Vous trouverez un beau matin, en vous éveillant, que vous êtes de l'Aca-*

[1] Voy. la *Biographie des Contemporains*, au mot *Maillebois*.

démie; et M. le Duc d'Orléans, régent du royaume. La dernière partie de cette apostrophe prophétique s'accomplit : le Duc d'Orléans obtint la régence, la Duchesse conspira ; le secret des conspirateurs fut vendu par une femme ; aussitôt des lettres de cachet furent lancées ; le Duc du Maine fut enfermé dans la citadelle de Doullens ; la Duchesse fut conduite à Dijon et les portes de la bastille se fermèrent sur une foule d'obscurs individus, entraînés ou séduits.

Enfin, le Maréchal de Mailly fut mené prisonnier à la citadelle de Doullens, en 1793, à cause du courage qu'il avait montré, en défendant, au 10 août, le Château des Tuileries contre la populace.[1]

C'est à tort que quelques auteurs ont écrit qu'il existait *deux citadelles* à Doullens. La partie nouvelle n'est qu'une dépendance de l'ancienne. Les bastions revêtus de grès longeant le fossé de séparation de l'*ancienne* et de la *nouvelle* citadelle, formaient le château construit par Antoine de Créqui, Seigneur de Pont-Dormi,[2] en 1523, sur la montagne où il s'était immortalisé par sa belle défense avec 150 lances et 200 fantassins, contre les armées

1 *Biographie des Contemporains.*

2 Voy. ci-devant, *Arrondissement d'Abbeville*, p. 76.

anglaise et des Pays-Bas, fortes ensemble de plus de trente-mille hommes. Pour honorer sa valeur, François Ier. le surnomma le *Hardi*,[1] sur le lieu même, en présence du Chevalier Bayard.

C'est en faisant brêche à ce château et en s'en emparant, que les Espagnols, par une violation manifeste des lois de la guerre, prirent la ville de Doullens le 31 juillet 1595, pendant que le Gouverneur parlementait. Ce triste évènement mérite quelques détails :

Fuentès, Général espagnol, avait résolu de s'emparer de Cambrai; pour réussir plus sûrement, il fallait qu'il parvint à arrêter tous les convois et pour cela, qu'il prit Doullens. Le Duc de Nevers, le Maréchal de Bouillon, le Comte de St. Pol et l'amiral de Villars, commandaient sur la frontière de Picardie. Si d'un côté, les troupes dont ils disposaient étaient moins nombreuses que celles espagnoles, de l'autre, l'activité et l'expérience des généraux pouvaient beaucoup traverser ce siège. Fuentès n'était pas sans inquiétude, mais le peu d'intelligence qui existait entr'eux le rassurait, il tenta l'entreprise.

Outre sa position sur l'Authie, la ville était défendue par un fort dont Longueval Sieur d'Araucourt commandait la garnison, et par le château

[1] Mémoires de Dubellai, liv. 11.

dont Léonor de Halewin Sieur de Ronsoy était Gouverneur. Le siège commença le 15 juillet. Le même jour Valentin de Pardieu-Delamotte, Grand-Maître de l'artillerie espagnole périt d'un coup de mousquet qu'il reçut à l'œil droit, pendant qu'il visitait la place : c'était un de ces avanturiers nobles, que le besoin de réparer les torts de la fortune jetait, à cette époque, dans les hasards de la guerre, et fixait, pour un temps, au service d'une puissance qui leur offrait à conquérir un peu de gloire et de grands biens. Né dans le Beauvoisis, de parens nobles mais pauvres, il fut conduit tout jeune en Flandre par son père qui s'était attaché au service de Charles-Quint, et s'éleva, de grade en grade, jusqu'au poste éminent de maître de l'artillerie d'Espagne. Sa mort fut un sujet de deuil pour les assiégeans. Les chefs s'assemblèrent pour délibérer de quel côté ils porteraient tous leurs efforts. Les uns voulaient qu'on commençat par attaquer le château et les autres la ville. Attaquer le château, c'était s'exposer à des lenteurs qui permettraient aux garnisons voisines de se concerter afin d'envoyer des secours aux assiégés ; au contraire, la ville étant moins bien défendue, pouvait être attaquée vigoureusement, et en tombant au pouvoir des assiégeans les protéger en même-temps qu'ils seraient plus à portée de forcer le château. Le premier parti prévalut.

De Thou [1] rapporte comme il suit les autres circonstances du siège :

» Fuentès et De Rosnes ayant fait venir d'Arras toutes les munitions de guerre dont ils avaient besoin, pressèrent le siège de Dourlens plus vivement qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. Le 30 de juillet les assiégés firent une sortie très-vigoureuse avec toute leur cavalerie et furent néanmoins repoussés par les Espagnols.

» Le lendemain, comme on n'avait cessé de battre les murs, et que sur le midi il y avait une grande brêche, les Espagnols réunirent toutes leurs forces, et montèrent à l'assaut. Les nôtres ayant plus de bravoure que de prudence, ne résistèrent pas long-temps. D'Araucourt, Charles de Halewin Comte de Dinan, et Ronsoy, son frère, étant en dispute, on ne songea point à élever une autre fortification dans la ville ; et le Comte de Dinan ayant été tué en défendant la brêche, les ennemis s'emparèrent de la citadelle, entrèrent par-là dans la ville, où se représentant le massacre de Ham, dont le souvenir était encore tout récent, et prononçant avec fureur le nom de cette place, où tant d'Espagnols avaient péri, ils passèrent au fil de l'épée tous les Français. Le Comte de Dinan,

[1] Histoire universelle, édit. in-4. tom, XII, pag. 400 et suiv.

Cœsar Margival, Salancy, Longueval de Proville, frère d'Araucourt, de Pas de Feuquières, de Bournonville, de St.-Ravy, La Forest de Frémicourt, et beaucoup de gentilshommes de distinction, furent tués. Ronsoy ayant été transporté dans Arras, y mourut des blessures qu'il avait reçues. Nous perdîmes enfin plus de douze cens hommes, la plupart gentilshommes. D'Araucourt, Gribauval et quelques autres furent pris en combattant. On massacra tous les autres, à l'exception de ceux qui s'étaient refugiés dans les églises, et qui furent faits prisonniers sur le soir. »

Ce n'est pas seulement par la citadelle et ses souvenirs historiques épars sur l'emplacement des anciennes fortifications, que la ville de Doullens est intéressante; quelques-unes de ses rues, ses monumens religieux, ses usages dont l'origine est inconnue et sa constitution civile au moyen âge, méritent de fixer l'attention.

La principale rue se nomme *rue du Bourg*; la raison qu'on en donne, c'est que cette partie de la ville était anciennement séparée du reste, par l'Authie, à l'exception de l'abbaye de St. Michel, de la Collégiale, de St. Martin et de la *rue* des Juifs. Sous la place, dont nous parlons, existe un ouvrage romain, facile à reconnaître à la forme longue des briques et au cintre des voûtes. Ce n'est

point un aqueduc, comme on le croit assez généralement dans la ville, mais un égout pratiqué pour l'écoulement des immondices du *Bourg*, jusqu'à la rivière de *Grouches* à laquelle aboutit cet ouvrage. Cette opinion est fondée sur l'inutilité d'un aqueduc si près des rivières d'*Authie* et de *Grouches*, la direction des travaux, l'absence d'ouvertures pratiquées de distance en distance, pour faire reposer l'eau et précipiter le limon dont elle est ordinairement chargée.

La rue de l'*Escrimerie*, courte et formée de baraques, avait jadis beaucoup plus d'étendue. En 1243 il s'y trouvait un *champ clos* où les chevaliers des environs, couverts de pesantes armures, le haume en tête et montés sur de vigoureux destriers, venaient essayer leur force et leur adresse, la veille des tournois, dans des *Joutes*,[1] nommées *Escrimies*.

La maison qui fait le coin de la rue *Marjolaine*, était encore, peu de temps avant la révolution de 1789, un hôtel fort en vogue où pendait, comme enseigne, le portrait du Dauphin, fils de Louis XV, en mémoire du séjour que ce Prince, allant à Fontenoi, y avait fait. Suivant une tradition, le Cardinal de Richelieu occupa le même hôtel pendant

[1] Ou combats avec la lance *Hastiludium*, Cartul. Dullend. anno 1243.

le siège d'Arras par les Français en 1640 et y fit à Fabert qui lui demandait si les Maréchaux de la Meillerai, de Chaulnes et de Châtillon devaient quitter leurs retranchemens, pour attaquer les Espagnols qui s'avançaient au secours de la place, cette réponse énergique que l'histoire a conservée: » *Je ne suis pas homme de guerre. . . . . . mais* » *je n'ai jamais trouvé nulle part, qu'après avoir* » *été dix-huit jours à faire des lignes, on en fut* » *sorti pour combattre ;* VOUS RÉPONDREZ DE VOS » TÊTES, *si vous ne prenez point Arras.*[1]

De toutes les leçons que donne l'histoire, la plus imposante, c'est le sort de la nation juive. Répandue sur la surface du globe, elle y recueille partout la honte et le mépris. Ce sentiment qui paraît si pénible, pour les individus qui en sont l'objet, n'a pas aujourd'hui la même force que dans le moyen âge.

En 1394, Charles VI chassa les Juifs du royaume, ordonna que toutes les obligations souscrites à leur profit, fussent brulées et défendit à ses sujets d'en payer le montant. Il ne leur fut plus permis de paraître en public, sans une marque jaune sur l'estomach. Philippe le Hardi leur avait prescrit de porter des cornes sur la tête, et quand on

[1] *Lettres du Cardinal de Richelieu*, Paris 1646, in-12.

en suppliciait un, c'était toujours entre deux chiens.

La religion catholique explique cet excès d'humiliation par l'anathême, et la politique, par le caractère particulier de ce peuple proscrit. Le malheur lui a rendu chère la patrie de ses ayeux; son imaginatiou s'y plaît, soutient son courage et le conduit, famille ou individus, à travers toutes les autres nations. Le genre d'industrie compatible avec une aussi misérable existence et l'usure effrenée qu'on reprochait aux Juifs, avaient augmenté l'aversion profonde qu'ils inspiraient et justifié aux yeux de la multitude les sévères ordonnances de nos rois.

Il y avait alors peu de villes de quelque importance où des Juifs n'eussent établi, ce qu'on appelait un *Tripot* : on désignait ainsi la maison de ceux où venaient s'engloutir l'honneur et la fortune de nos pères. On les connaissait aussi sous ces mots latins : *Domus Societatis Caponum*,[2] parce que ceux qui les habitaient, n'osaient presque jamais en sortir : de-là le mot *Capon*, donné aux laches et aux poltrons. Il existait à Doullens une de ces maisons, elle était située *rue des Juifs*.

On voit encore dans cette ville une rue des *Ar-*

[2] Voy. *Essais Hissoriques sur Paris*, par Saint-Foix.

chers, qui doit son nom à l'ancienne compagnie des *Chevaliers-grands Archers de St. Sébastien*, établie à Doullens en 1502 et composée de quarante hommes, portant l'habit écarlate, le chapeau bordé et l'épée. La plupart des villes de Picardie avaient de pareilles compagnies. Cette institution, guerrière dans son origine, est due à Charles VII. L'ordonnance qu'il rendit à ce sujet, portait : » Ordonnons qu'en chacune paroisse de notre royaume, y aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et convenable de salade, dague, épée, arc et trousse, Jacque ou Hugue de Brigandine et tous seront appelés les *Francs-Archers ;* lesquels seront choisis par nos élus en chacune élection, parmi les plus droits et aisés pour le fait et l'exercice de l'*Arc* qui se pourront trouver en chacune paroisse, sans avoir égard à faveur, richesse et aux requêtes que l'on pourrait sur ce faire ; et seront tenus de s'entretenir en l'habillement susdit, tirer de l'arc et aller en leur habillement, toutes les fêtes et jours non ouvrables, à fin qu'ils soient *plus habiles et plus usités audit exercice, pour nous servir toutes les fois qu'ils seront mandés par nous* et leur feront payer quatre francs par homme par chacun mois, pour le temps qu'ils nous serviront. Ordonnons qu'ils soient francs et quittes et iceux exemptons

de *toutes tailles* et autres charges quelconques qui seront mises par nous en notre royaume, tant de fait et entretenement de nos gens d'armes, de guet, garde et porte, que de toutes autres subventions quelconques. . . . . . Voulons qu'il leur soit baillé par nos élus lettres d'affranchissement...; Que lesdits francs-archers soient par nosdits élus, enregistrés par noms et surnoms et les personnes où ils sont demeurans et que de ce sera fait registre en la Cour.

Donné aux Montels-lès-Tours, l'an 1448, etc. »

Il se trouve aussi à Doullens une rue *St. Ladre.*[1] Les religieux de l'abbaye de Cercamps y avaient dans le 13e. siècle, un hôtel où ils étaient obligés de tenir des plaids, pour régler les différens survenus à l'occasion de leur fief de Ransart. Ce fut dans cet hôtel qu'ils se réfugièrent avec leurs trésors pendant les conférences qui eurent lieu à Cercamps, entre les commissaires des rois de France et d'Espagne, peu avant la *paix malheureuse.*

A l'extrémité de la rue St. Ladre, on rencontrait naguères la porte du même nom et une plateforme où fut exposée, en 1569, suspendue à une pièce de bois, la cuisse de Charles Cocqueville.

[1] Ou St. Lazarre.

L'almanach historique de Picardie fournit quelques détails sur le crime de ce Chef de Huguenots. En l'absence du Gouverneur, il s'était fait Lieutenant de la place de Doullens qu'il quitta après l'édit de pacification de Long-Jumeau, à la tête d'une troupe d'hérétiques. Bientôt après, il tenta d'y rentrer. Le mercredi de Paques 1561, il se présenta aux portes avec trois-mille hommes et feignit d'avoir d'importantes révélations à faire à Lachapelle, gouverneur du château. Mais forcé de se retirer, il marcha plein de fureur vers Saint-Valery, s'empara de l'abbaye de Dommartin, situé dans le voisinage, fit sauter les moines dont il avait rempli les vêtemens de poudre et continua ses brigandages jusqu'à ce que le Maréchal de Cossé-Brissac se fut saisi de sa personne et de celle de ses complices. Ce Maréchal les livra au Grand-Prévôt de l'hôtel du Roi qui instruisit leur procès à Abbeville. Ils furent condamnés à avoir la tête tranchée. Celle de Coqueville fut envoyée à Paris pour être attachée à une potence en place de grève. Une de ses cuisses fut aussi envoyée à Doullens pour y être exposée comme on l'a vu plus haut. Une procession avait lieu autrefois dans cette ville le mercredi de Paques, en mémoire de sa délivrance.

A quelques pas de la plate-forme dont on vient de parler, est un endroit nommé l'ARGILLÈRE;

on y remarquait autrefois des vestiges de la *Maladrerie de St.-Lazare*. On sait que les motifs qui, dans le 12ᵉ. siècle, avaient fait établir, hors des villes, ces hôpitaux consacrés aux lépreux, étaient l'horreur qu'inspirait leur hideuse maladie et la crainte de la contagion. Il sera question plus loin des cérémonies funèbres appliquées aux lépreux :[1] la religion les assimilait aux défunts et leur accordait ses prières. La loi civile leur défendait d'approcher de personne, de toucher à autre chose qu'à ce qui leur avait été laissé pour les aider à soutenir leur vie errante et misérable, de hanter autres femmes que les leurs, de sortir sans leurs *cliquettes* qu'ils devaient agiter quand ils appercevaient quelqu'un, afin de l'avertir de s'éloigner d'eux ; enfin, elle leur ordonnait de se tenir toujours *sous le vent*: affreuse vie qui commençait par la mort et se terminait à quelque distance des routes, autour d'un hospice !

Les rois de France et les Grands avaient enrichi les Maladreries par leurs libéralités ; la cupidité s'éveilla, les lépreux furent accusés d'avoir voulu empoisonner les puits et les fontaines [2] et leurs biens furent confisqués. Ces libéralités devaient être attribuées à l'influence de la religion, peut-être

[1] Voy. *arrondissement d'Amiens*, tom. 2.

[2] Guillaume de Nangis.

aussi à la politique des rois. L'horreur du mal devait s'affaiblir à l'idée de la munificence royale, venant consoler les malheureux que leur piété entraînait loin de leur patrie, sur des plages brûlantes où la lèpre frappait ceux que la guerre épargnait.

Un grand nombre de Picards partirent pour les Croisades. On peut citer, parmi les plus célèbres du doyenné de Doullens, Hue Camp-d'Avesnes, Seigneur de Beauval On raconte qu'ayant eu des difficultés avec le Curé de ce village, il entra en fureur, courut à la maison qu'il occupait et que ne l'y trouvant pas, il vola à l'église et l'égorgea au pied de l'autel où il exerçait son saint ministère.[1] Les foudres ecclésiastiques atteignirent l'assassin. Innocent II l'excommunia en plein concile. Pour se soustraire à ce juste châtiment, Hugues fonda plusieurs abbayes entr'autres, celle de Cercamps qu'il dota de douze mille arpens de terre.

La ville de Doullens était riche en monumens historiques. A ceux dont on a fait mention, il faut ajouter l'*Abbaye de St. Michel*, les *Couvens des Cordeliers* et des *Sœurs-Grises*, les églises de *Notre-Dame*, *St. Pierre* et *St. Martin*.

[1] Malbrancq *de Morinis*, tom. 3, lib. X, cap. II.

L'Abbaye de St. Michel existait sur l'emplacement de la prison actuelle de la ville ; on ignore l'époque de sa fondation ; selon le P. Daire, elle serait du huitième siècle.[1] Aucun document ne justifie cette assertion. Des fouilles faites, il y a peu d'années, avaient mis à nu des restes de cette abbaye. Il était facile d'y reconnaître le style lombard. Les monnaies les plus anciennes trouvées parmi les décombres ne remontaient pas au de-là du 12e. siècle. Cette double observation semble prouver que c'est à cette dernière époque, qu'il faut reporter celle de la fondation de ce monument qui se faisait remarquer par de beaux cloîtres.

Surius rapporte dans la vie de St. Geoffroi, évêque d'Amiens, qu'une abbesse du couvent de St. Michel, femme hautaine et violente, ayant ordonné à une religieuse de rester debout, un cierge en main, les yeux baissés et sans bouger, pendant le repas, le cierge tomba et s'éteignit. Effrayée de la colère de la supérieure, elle se précipite à ses genoux, implore son pardon ; toute la communauté joint ses prières aux siennes. L'abbesse reste inflexible, l'accable de coups et la chasse. Instruit de ce qui s'était passé, Geoffroi invite l'abbesse

[1] Histoire de la ville et du doyenné de Doullens, p. 75.

à se rendre auprès de lui à pieds : après quelque hésitation, elle obéit ; mais ses réponses furent si fières et si orgueilleuses que le prélat allait informer contr'elle. Il se contenta de lui représenter les dangers auxquels elle avait exposé la religieuse et lui défendit de prendre aucune nourriture jusqu'à ce qu'elle se fût réconciliée avec elle : ce qui eut lieu.

Le portail de l'église de l'abbaye de St. Michel, était fort simple. Deux pieds droits le flanquaient à droite et à gauche et étaient réunis par une console au sommet d'un pignon arrondi. De chaque côté de la porte partait un autre pied droit qui s'élevait à la hauteur de la voute où il était arrêté par un cordon et se continuait pour s'arrondir en cintre. Une niche destinée à recevoir des images de Saints avait été pratiquée entre les pieds droits et de chaque côté.

On conservait dans cette église le chef de Saint Blaise et le jour de la fête de ce Saint, les religieuses distribuaient des ganses de soie, couleur cramoisi, au peuple qui les portait au cou pour être préservé du mal de gorge.

C'est dans la rue du BOURG qu'existait le couvent des Cordeliers, construit en 1637 par ordre du

[1] Surius de vitâ Sti. Godefridi, tom. VI, lib. 3, cap. 14, p. 67.

Roi. Les religieux, quoique très-pauvres, avaient, à l'imitation de ceux des grandes villes, changé en noir leurs manteaux gris et conservé seulement le petit capuce, le chaperon et la ceinture de cordes à trois nœuds. Ils accompagnaient au lieu du repos la pompe funèbre des personnes de condition : aussi disait-on d'un homme riche décédé qu'il aurait à son convoi *l'argenterie des Cordeliers;* ce qui signifiait qu'il serait précédé de la croix, du bénitier et des chandeliers en argent de ces religieux. Le jour de la fête de St. Julien, au lever du jour, un cordelier se transportait à la chapelle de ce saint à *Hamancourt*, près d'une fontaine, pour réciter des évangiles aux bourgeois, atteints de la gâle, qui venaient se laver les pieds et les mains dans les eaux de cette fontaine. [1]

Le couvent des Sœurs-Grises bâti aux dépens du Roi en 1642 avait une jolie petite église et une chapelle renfermant une figure de Ste. Marie *aux neiges*, à laquelle les femmes enceintes de la ville venaient faire leur *offrande*, pour obtenir un heu-

1 Cette pieuse pratique s'est maintenue dans l'arrondissement de Doullens. Les habitans des campagnes font encore un pélérinage à peu près pareil à Frohen, où ils vont plonger leurs enfans dartreux dans une source consacrée à St. Fursy, mort en 650 à Mezerolles, commune peu distante de celle de Frohen.

reux accouchement. Ce couvent servit quelque fois à la réclusion d'épouses que poursuivaient les soupçons jaloux de maris, assez puissants pour obtenir des lettres de cachet.

La principale église de Doullens était celle de *Notre-Dame*, située à l'une des extrêmités de la grand'place de ce nom. Elle avait été construite en 1165 et bénie par St. Thomas, archevêque de Cantorbery, retournant en Angleterre après sa réconciliation avec Henri II dit *Plantagenet*, opérée par l'entremise de Louis VII. Ses tours étaient très-élevées et l'on remarquait dans les profondes voussures de son portail de belles statues. Cet édifice regretable a été vendu à l'encan et démoli dans le cours de la première révolution. En 1730 on y publiait encore des monitoires lancés par l'official d'Amiens contre les individus soupçonnés de vol. Le prêtre, après les avoir lus au prône de la messe paroissiale, écrasait un cierge sous ses pieds et prononçait l'*excommunication*. On trouve plusieurs de ces monitoires dans les registres de la prevôté de la ville.

Une pensée triste s'empare de l'âme, lorsqu'on aperçoit les ruines de l'église *Saint Pierre*. Sa construction remontait à 1232. Ce qui reste de

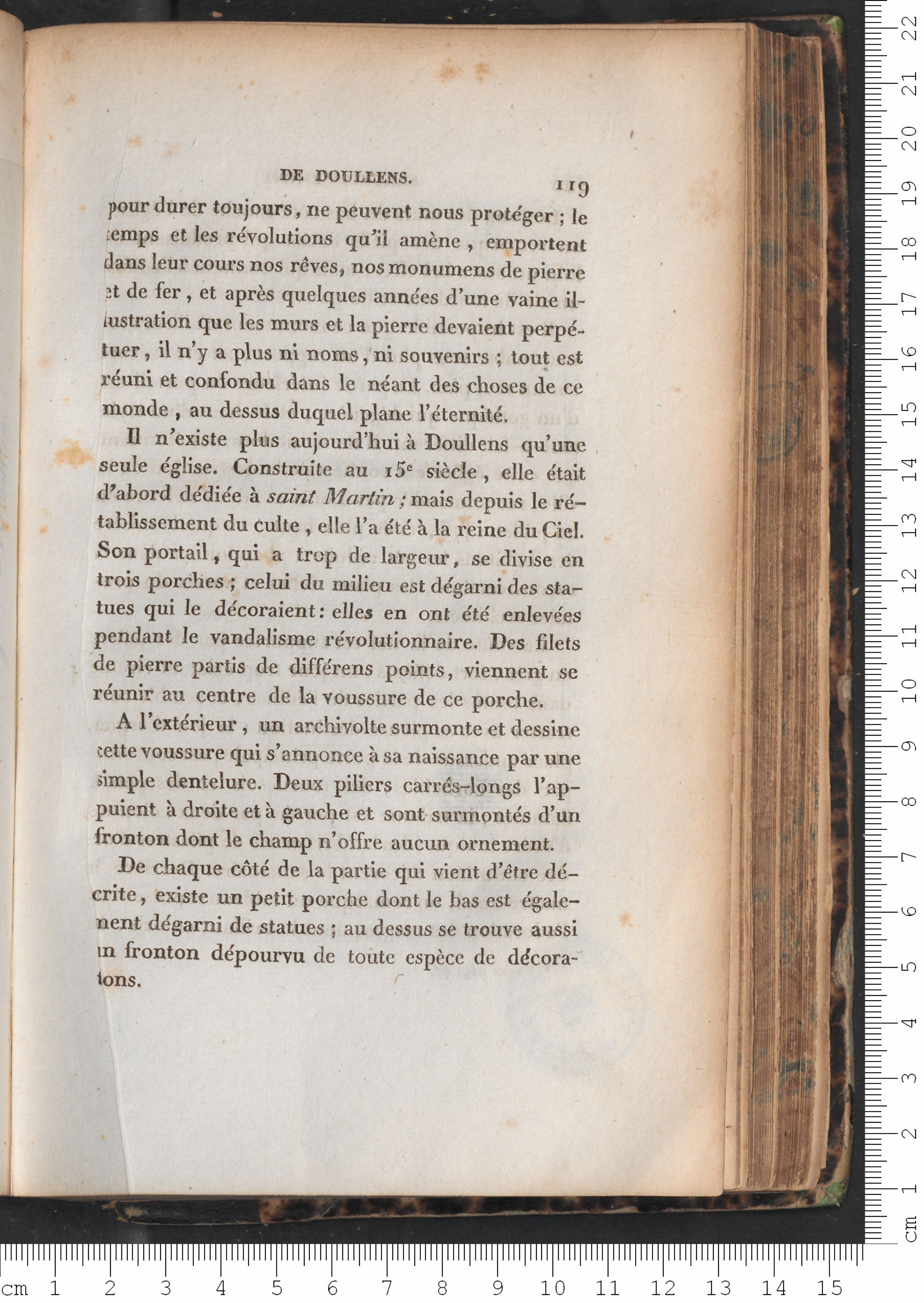
cet édifice est empreint d'une belle simplicité. Le portail est formé de piliers ronds et d'une voussure ogive dont les arceaux aboutissent à ces piliers. De chaque côté règne une suite de grandes croisées et au-dessous de la principale galerie existent des constructions modernes qui devaient détruire en partie l'aspect du monument.

A l'intérieur, la nef est séparée des bas-côtés par un rang de doubles piliers à feuilles d'acanthe, courtes et accouplées. La hauteur totale de l'édifice se divise en trois plans. Le premier est formé par les piliers et le cintre qui les réunit l'un à l'autre; le deuxième par la hauteur des croisées que sépare un fuseau, et le troisième par l'ouverture d'autres croisées basses et prises en partie dans le comble.

Elle devait être bien belle, cette église, avec ses murs couverts de sentences empruntées aux saintes écritures, ses piliers si bas et si ornés, sa lumière si pure, ses vîtres si riches en peintures édifiantes! Aujourd'hui son portail est en partie ruiné, l'herbe croît dans ses galeries, le chœur a été couverti en grange, et le fléau tombe, tantôt lent, tantôt précipité, à l'endroit où reposent les cendres d'hommes auxquels leurs contemporains avaient promis respect et tranquillité. Ainsi sont continuellement déçus notre ambition et nos projets; ni les trésors que nous laissons, ni la voûte des temples bâtis



Eglise S.t Martin.



pour durer toujours, ne peuvent nous protéger ; le temps et les révolutions qu'il amène, emportent dans leur cours nos rêves, nos monumens de pierre et de fer, et après quelques années d'une vaine illustration que les murs et la pierre devaient perpétuer, il n'y a plus ni noms, ni souvenirs ; tout est réuni et confondu dans le néant des choses de ce monde, au dessus duquel plane l'éternité.

Il n'existe plus aujourd'hui à Doullens qu'une seule église. Construite au 15e siècle, elle était d'abord dédiée à *saint Martin ;* mais depuis le rétablissement du culte, elle l'a été à la reine du Ciel. Son portail, qui a trop de largeur, se divise en trois porches ; celui du milieu est dégarni des statues qui le décoraient: elles en ont été enlevées pendant le vandalisme révolutionnaire. Des filets de pierre partis de différens points, viennent se réunir au centre de la voussure de ce porche.

A l'extérieur, un archivolte surmonte et dessine cette voussure qui s'annonce à sa naissance par une simple dentelure. Deux piliers carrés-longs l'appuient à droite et à gauche et sont surmontés d'un fronton dont le champ n'offre aucun ornement.

De chaque côté de la partie qui vient d'être décrite, existe un petit porche dont le bas est également dégarni de statues ; au dessus se trouve aussi un fronton dépourvu de toute espèce de décorations.

Le long des murs du bas-côté gauche de l'église, on remarque des pieds droits qui produisent de loin un assez bel effet, mais qui donnent à l'édifice un air de lourdeur et de pauvreté.

Il est impossible que ce monument d'ailleurs remarquable sous plus d'un rapport, ait été exécuté sur un seul plan. La partie inférieure du portail est d'un gothique qui dégénère, et le haut d'un style tout-à-fait différent. Il ne serait donc pas étonnant que cette église eût souffert de la destruction de la ville, recommandée par Louis XI, dans sa lettre du 28 juillet 1475, citée plus haut [1] et que la misère des habitans les eût réduits à abandonner dans la reconstruction, les plans riches et variés du premier architecte.

La voûte de la nef est supportée par des piliers en grès, fort délicats ; un jour trop éclatant circule dans toutes les parties de l'édifice, et semble contraster avec sa pieuse destination ; le jeu d'orgue, placé audessus de la porte principale, est couronné par des corbeilles, des tournesols et des pots à flammes ; la tribune est portée par deux colonnes d'ordre ionique; des lambris ornés de pilastres d'ordre corinthien décorent le sanctuaire. Derrière le maître-autel, on remarque un tableau représentant l'adoration des mages, dont le brillant coloris, les

[1] Voyez page 97.

contours gracieux et la touche moelleuse, fixent tous les regards. On prétend que l'artiste qui a peint ce tableau a donné à l'enfant Jésus, à un mage et à son caudataire la ressemblance de plusieurs Doullennais qui lui avaient été désignés par les religieuses de Saint-Michel [1]. Cette tradition, si elle était vraie, ferait naître plus d'une observation maligne.

Les deux premiers tableaux qui décorent l'aîle gauche, représentant le couronnement de la Vierge et un *Ecce-Homo*, ne sont pas moins remarquables que celui du maître-autel; peut-être même ont-ils plus de correction et de vérité. On les attribue à J.-B. Ribera, élève de Joseph Ribera dit *l'Espagnolet*, peintre dont les ouvrages empreints de grandeur, ornent encore plusieurs palais en Italie.

Le Beffroy est le seul monument civil de Doullens qui mérite quelqu'attention. Il n'en est question ici que pour y rattacher les faits historiques qui se rapportent à l'établissement de la commune. Il fut élevé en 1406, avec la permission du roi Charles VI, sur l'emplacement de la Tour de *Beauval*, forteresse où les châtelains de la ville habitaient. Il surmonte une vieille cons-

1 *Description de l'église St. Martin de Doullens*, par D... B. e. l. Broch. in-12, Amiens 1823, p. 5.

truction composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage de styles divers. La porte principale est en cintre surbaissé ; on parvient à cette porte par un perron composé de plusieurs marches. La façade en brique et pierre est lezardée en plusieurs endroits. La tour qui occupe le milieu de l'édifice, forme un carré long terminé par une galerie, au centre de laquelle s'élève un dôme en charpente.

Avant l'établissement de la commune, Doullens appartenait aux comtes de Ponthieu ; comme ils n'y demeuraient pas habituellement, ils avaient placé dans la Tour *de Beauval*, un vicomte qui rendait la justice en leur nom. Le vicomte était supérieur au prévôt et partageait avec le comte les exploits de justice, les amendes, les main-mortes, les forfaitures, les profits et droits casuels de la chatellenie.

Les comtes de Ponthieu réunirent les droits de la vicomté au corps de ville, à titre de féodalité, et une sentence du bailliage d'Amiens du 15 septembre 1366 maintint l'échevinage dans la possession de ses droits, de sorte que les seigneurs particuliers n'eurent plus qu'une justice foncière pour la conservation des droits de leur seigneurie [1].

L'érection de Doullens en commune date de

[1] *Histoire de la Ville et du Doyenné de Doullens*, par Daire, pag. 16 et 17.

l'époque si intéressante de l'histoire de France, où les populations des villes, fatiguées des exactions et violences des seigneurs, tentèrent de glorieux efforts pour se rendre indépendantes. Là aussi, il y eut manquement de foi de la part du seigneur suzerain, et des châtimens pour les bourgeois qui osèrent réclamer la foi jurée.

Guy, comte de Ponthieu avait accordé, à prix d'argent, les droits de commune; mais sous de vains prétextes, il refusa d'*en* délivrer la charte. Les Doulennais essayèrent de le contraindre et ne firent que l'irriter. Quelques bourgeois qui s'étaient montrés trop ardens, furent réduits à abandonner la ville pour ne pas devenir victimes de leur inutile devouement [1].

Guillaume de Talvas, fils de Guy, cédant à des inspirations généreuses ou déterminé par de nouveaux sacrifices d'argent que s'imposèrent les bourgeois, leur accorda cette charte le 2 juin 1202 [2]. Le premier paragraphe contient les motifs de la concession : « Quoniam ea quæ mentes nostras solent » effugere, littera fideliter consuevit reservare, ego

[1] Préface du Cartulaire de Doullens, appelé le *Livre rouge*. Ce Cartulaire M. S. vélin in-fol., contient une foule de fables sur l'origine de la ville.

[2] L'original existe encore aux archives de la Mairie, *Mémoire sur les anciens monumens* de l'arrondissement de Doullens couronné par l'académie d'Amiens, par M. Dusevel, in-8°. p. 29.

» Willelmus, comes pontivi, tam præsentibus quam » futuris notum facio, quod cum avus meus Guido, » comes pontivi, *propter injurias et molestias a po-* » *tentibus terræ suæ Burgensibus Dullendii fre-* » *quenter illatas*, *eisdem* communiam vendidisset, » et super illâ venditione scriptum authenticum non » haberent, ad petitionem eorumdem Burgensium, » de assensu uxoris nostræ Elais filiæ regis franco- » rum et patrui mei Guidonis et consilio hominum » meorum, concessi eis communiam habendam et » tanquam fidelibus meis in perpetuum tenendam » secundum jura et consuetudines communiæ Abba- » tisvillæ, salvo jure sanctæ ecclesiæ et meo et hære- » dum meorum et baronum meorum, etc. »

La charte renferme les lois alors en usage, les droits des habitans, les réglemens de police; fixe les limites de la banlieue, et détermine la juridiction de la commune et du prévôt, les droits des marchands forains et les peines à infliger, s'il survient quelque différend entre jurés; le comte s'y engage à ne rien exiger contre la volonté des habitans, auxquels il défend de recevoir parmi eux aucun de ses vassaux, ni aucun de ses hommes de fief, sans son agrément; il stipule un droit d'aide de 100 livres, monnaie de Ponthieu, pour l'entretien de son fils dans le service; de 100 livres pour marier sa fille, et de cent autres livres pour le rachat

de sa personne, dans le cas où il serait fait prisonnier.

Cette charte fut confirmée par Philippe-Auguste en 1221, à la condition qu'aucun de ses sujets de l'un ou de l'autre sexe, ne serait reçu dans la commune qu'avec sa permission et sauf les droits de sa couronne.

Dans les 13e, 14e, 15e et 16e siècles, les maire et échevins de Doullens exerçaient exclusivement toute justice haute, moyenne et basse dans l'étendue de la ville et de la banlieue. La connaissance et répression des délits leur appartenait, à l'exclusion de tous seigneurs, le roi et ses officiers exceptés. Ils avaient pouvoir de faire pour le bien public, tous édits, statuts et ordonnances ; leur justice était à la fois royale et patrimoniale à cause de la vicomté qui y avait été réunie.

Anciennement, il y avait à Doullens jusqu'à douze échevins, le maire compris. Ce nombre fut réduit à sept, par lettres de Henri IV du mois d'août 1598. L'échevinage se renouvellait tous les ans, mais par édit de 1692, la mairie fut érigée en titre d'office héréditaire, avec création de deux assesseurs. Les échevins seuls, étaient nommés par ceux de l'année précédente, les deux plus anciens mayeur et lieutenans et dix mayeurs de bannières qu'élisaient les corps de métier le même jour. Tous les ans on choi-

sissait trois nouveaux échevins. Les autres officiers municipaux étaient un procureur du roi, un greffier, un receveur de deniers patrimoniaux et octrois. Louis XV, par forme de provision, réunit dix-sept officiers municipaux au corps de ville, le 3 juin 1750.

Avant son affranchissement, les armes de la ville de Doullens étaient celles des comtes de Ponthieu et représentaient un comte à cheval, l'épée au poing et l'écu de gueules à la main.[1]

Après l'établissement de la commune, elles se composaient d'un grand cercle offrant en relief les douze têtes des pairs, échevins ou juges de la ville avec cet exergue :

Hi sunt duodeni
Nam bis terni
Terque bini
Pares Dullendini.[2]

En 1365, Charles V ayant réuni la ville au domaine, lui permit de porter pour armes un écu d'azur semé de fleurs de lys avec cette devise :

Infinita decus lilia mihi praestant.

[1] *Histoire de la ville et du doyenné de Doullens*, par Daire, p. 14.

[2] *Description de la Cathédrale d'Amiens*, par Rivoire, Amiens 1806, in-8°. p. 73.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage, de retracer les luttes qui s'établirent entre le pouvoir féodal et les bourgeois des villes ; le pouvoir royal tour à tour appuyant les prétentions de ces derniers et les abandonnant à eux-mêmes, selon l'intérêt du moment ; la France divisée en une multitude de petites républiques que la royauté finit par dominer ; les franchises communales accrues dans les temps de trouble et sur les frontières menacées ; leur sort au milieu des guerres de religion qui désolèrent le territoire et, en le couvrant de ruines et de cadavres, préparèrent l'émancipation intellectuelle et la fusion de tous les intérêts et de toutes les forces ; mais il entre dans ce plan de signaler les monumens que réclament les arts et de raconter les faits qui s'y rattachent : parce qu'ils peuvent fournir d'utiles matériaux à l'histoire générale et faire saisir la physionomie particulière des populations qui doivent nous occuper. Ainsi, après avoir parlé de la commune de Doullens, nous allons rapporter quelques usages bisarres qui paraissent appartenir au moyen âge.

Tous les ans, le jour de St. François, un des jardiniers de la Varenne, faubourg de la ville, se déguise en St. Fiacre, patron de ces individus et fait le tour de la ville monté sur un âne ; il porte une bêche et des ménétriers le suivent en jouant du violon.

La veille de St. Crépin, patron des cordonniers, un apprenti, la lèvre supérieure garnie d'épaisses moustaches et le corps surchargé des outils de son métier, parcourt la ville, monté sur un cheval grotesquement enharnaché.

Enfin, la veille de la fête du village de Milly, commune voisine de Doullens, une foule de jeunes enfants se précipite le soir dans les rues, ayant à la main des tiges de *bouillon blanc* allumées qui jettent une vive lumière. L'un d'eux, une mître de papier en tête, la face rougie et des lunettes au nez, est promené pendant plusieurs heures dans une charette, par ses camarades qui se ruent autour en criant : *Voilà le Saint! voilà le Saint!*

Il est probable que c'est un reste de l'ancienne fête des Brandons.[1]

La commune de Beauval, à six kilomètres de Doullens, était traversée par une branche de la voie romaine allant d'Amiens à Thérouanne. A sa sortie d'Amiens, elle se dirigeait vers Poulainville, où suivant un dénombrement fourni en 1300 à l'abbaye de Corbie, par le seigneur de Picquigny, était une pierre milliaire; elle passait sur la gauche de Talmas où se trouvait un temple de Mars, sur

[1] *Lettres sur le département de la Somme*, par M. H. Dusével, Amiens 1827, un vol. in-12.

la droite de la Vicogne, et à Beauval où elle s'éloignait, tant soit peu, de la grande route actuelle, pour s'approcher de Bagneux ainsi nommé des Thermes ou bains qu'on y voyait, puis traversait l'Authie près de la citadelle de Doullens. Malbrancq dans sa carte du pays des Morins, la fait passer, à sa sortie de Beauval, entre Riquemesnil et Outrebois, d'où elle se dirige sur Frévent et St. Pol.[1]

L'eglise de Beauval produit de loin un bel effet. Le clocher, de forme pyramidale, en pierre et à jour, fut construit dans le 14e siècle. Cette église a perdu, par suite des réparations qu'on y fit en 1760, des vîtraux peints fort curieux; sur l'un d'eux était représenté l'assassinat du curé de Beauval[2] par Hue-Camp d'Avesnes.[3]

En sortant de cette commune vers Amiens, on remarque une haute colline. Le château des anciens seigneurs était bâti sur sa crête, près d'un bois dont l'emplacement se reconnaît encore aujourd'hui à l'existence de quelques cépées éparses. Là, avaient lieu des combats à la

1 *Introduction à l'histoire générale de Picardie* par Dom Grenier M. S. de la bibliothèque du Roi.

2 *Histoire de la ville et du comté de St. Pol*, par Ferry de Locres, Douai 1613, in-4°. pag. 26.

3 Voyez page 113.

lance, appelés *Behourds* du jour du *Bouhourdeis* pendant lequel ils se livraient. Les châtelains des environs y amenaient leurs vassaux pour les exercer au métier des armes et leur apprendre à attaquer et défendre le Behourt, forteresse construite en terre et bois [1].

Hue-Camp d'Avesne, deuxième du nom, octroya une charte de commune aux habitans de Beauval en 1219. On remarque dans le préambule le passage suivant : « *Notum facio præsentibus et futuris, quod cùm Jerosolymam essem iterùm arrepturus ut in beneficiis meis crescerem apud Deum et homines,* concessi in perpetuum hominibus meis BELLAVALLIS [2], etc. Ce qui prouve que, quoi qu'en aient dit les détracteurs des Croisades, les voyages des anciens seigneurs en terre sainte furent quelque fois le signal de l'émancipation de leurs vassaux.

Au mois d'octobre 1597, Henri IV établit son camp à Beauval pour assiéger Doullens que les Espagnols occupaient, mais les pluies continuelles et la fatigue essuyée par ses soldats devant Amiens, l'ayant empêché de s'approcher de Doullens, il écrivit à Sully que *sa marmitte estoit preste à don-*

[1] Ducange. Dissertations V et VII sur l'Histoire de St. Louis.

[2] Carta communiæ Bellavallis, Cartull. Dullend. anno 1209.

ner du nez en terre : expressions naïves, qui marquaient la détresse du monarque.

BOUCQMAISON est situé à 7 kilomètres de Doullens. Il existe sur son territoire un tertre de gazon où les pélerins qui se rendent à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, très peu distante de cet endroit, sont dans l'habitude de ficher de petites croix de bois. Cet usage paraît remonter à une haute antiquité et ne peut s'expliquer que par une tradition du pays, suivant laquelle l'image de Notre-Dame de Bon-Secours aurait été trouvée sous ce tertre. Un grand nombre d'*ex voto* sont suspendus dans la chapelle bâtie en l'honneur de cette madone, au village de Bouret.

Il existe, à Albert, une image de la Vierge qui attire aussi une foule de pélerins à certain jour de l'année. Les circonstances de sa découverte sont à peu près les mêmes que celles de Notre-Dame de Bouret; nous les ferons connaître en parlant de l'arrondissement de Péronne. Il suffit, quant à présent, de faire remarquer qu'à l'époque de l'établissement du christianisme dans la Gaule belgique, cette province était livrée au druidisme et à des superstitions bisarres. Le culte se pratiquait dans les bois et sur les bords des fontaines. Les premiers apôtres qui vinrent y prêcher

l'évangile avaient compris qu'il faut aux populations ignorantes des images et un culte qui frappent ses sens pour arriver à l'âme et l'élever à Dieu. Delà, tant d'images de la vierge qu'on révère en France et qu'on dit avoir été trouvées sous des tertres de gazon par des bergers.

Lucheux, autrefois *Lucetum*,[1] paraît un dérivé de *Lucus*. Il est probable que quelques maisons ayant été bâties près de la forêt de Lucheux ne furent dabord désignées comme elle, que par le mot générique *Lucus* et que ce groupe de maisons devenu plus considérable, conserva le même nom, mais corrompu. Quoiqu'il en soit, on ne peut contester que cette commune n'ait été dans le moyen âge un lieu assez important : les ruines de son château-fort, son église lombarde et son hôtel-de-ville en fournissent la preuve.

L'ancien château avait été construit en 1120 par Hugues II, comte de St. Pol, brave guerrier qui suivit Godefroy de Bouillon à la conquête de la Terre Sainte. Il est ainsi décrit dans un aveu de Mahault de Chatillon, comtesse de St. Pol daté du 22 septembre 1374 : « *Est ledit chastel en forte-* » *resche et édiffiez de grosse tour et de plusieurs* » *autres autour, et lui est appendant le forest et*

1 Ducange, histoire M. S des comtes d'Amiens, liv. 1er.

» *bocage qui contiennent trois mille et cent journeulx de bos, etc.* »[1]

L'armée anglaise, sous la conduite du duc de Lancastre, l'attaqua en 1369 et ne put s'en emparer « *et vinrent*, dit Froissart,[2] *devant Lucheu,* « *un très bel chastel du comte de St. Pol : si ardirent la ville ; mais le château n'eut garde.* »

Le comte de Charolais se trouvant un jour à diner dans l'antique habitation des seigneurs de Lucheux, donna à Louis de Luxembourg cet avertissement dont il ne sut pas profiter : « *Beau cousin, vous estes bien mon amy et pourtant je vous advertis adfin que le Roy ne face de vous, comme il a fait d'autres ; si vous voulez demourer par deschu, serez très-bien demouré.*[3] »

Quelques années plus tard, le connétable de St. Pol encourut la haine de Louis XI ; ses biens furent confisqués et sa tête fut mise à prix. Il erra pendant quelque temps et fut enfin livré aux émissaires du Roi par Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, qu'il avait offensé gravement à Roye. Le reste tout le monde le sait : mais,

[1] Extrait du second registre des aveux de la chambre de France.

[2] Chroniques, édit. Buchon, t. v. p. 141.

[3] Extrait d'une petite histoire M. S. du duc de Bourgogne, transcrit mot pour mot sous l'an 1467.

étonnante fatalité qui s'attache aux traîtres ! ce même Guy de Brimeu fut à son tour décapité sur le grand marché de Gand pour avoir voulu livrer Arras aux troupes de Louis XI.

Après la mort tragique du connétable, le château de Lucheux fut long-temps inhabité. En 1567, les protestans sous les ordres de François de Cocqueville,[1] s'en emparèrent et en firent leur place d'armes. Les Espagnols s'en rendirent maîtres aussi en 1595. Il a été démantelé depuis.

Il existe de fort belles ruines de l'ancien château de Lucheux près de la grosse tour : elles consistent en deux arcades ogives surmontées de trèfles d'un très-bon goût. La grosse tour est une masse énorme de pierres qu'on ne peut rattacher à aucun système de défense. Le château actuel offre un mélange d'anciennes et de nouvelles constructions flanquées de tourelles. Au loin, dans la plaine, l'œil parcourt l'immensité de la forêt qui l'environne et s'arrête avec une sorte de plaisir sur les toîts aigus de ces tourelles, dominées par les ruines pittoresques de l'ancien château. Vu dans la forêt, ce château étonne par son aspect imposant et transporte l'imagination aux temps presque fabuleux, où les grands vassaux osaient faire la guerre au roi de France.

[1] Voyez page 110.



Chateau de Lucheu

Les seules parties de l'Eglise de Lucheux, dignes de quelqu'intérêt, sont un abside lombard d'un très bel effet et la décoration du chœur qui offre un ciel orné d'étoiles, comme dans la plupart des anciens temples consacrés à la religion. Les chapiteaux des piliers sont remarquables par les figures allégoriques et grotesques qui les surmontent : parmi ces figures on reconnaît l'avarice caractérisée par un homme portant une bourse au col et auprès duquel se trouve un serpent qui semble lui parler à l'oreille. Le toît de cette église fut brulé, en même temps que le bourg, par les Anglais en 1369 et reconstruit en bois depuis cette époque.

Le Beffroi de Lucheux, est de style batard ; il présente à sa base une large ouverture servant de passage et à droite et à gauche de lourds contreforts qui donnent de l'ampleur au monument. La partie supérieure contenait une cloche et une horloge qui ont disparu depuis plusieurs siècles. Louis XI y signa un édit pour l'établissement des postes sur toutes les routes du royaume ;[1] il y rendit aussi une ordonnance par laquelle il attribua au parlement de Paris la connaissance des collations de bénéfices vacans en régale et voulut que les juges royaux prononçassent sur la possession des bénéfices litigieux.

1 Voyez cet édit aux notes.

Beauquesne qui n'est aujourd'hui qu'un simple bourg du canton de Doullens, avait, avant la révolution, justice royale et prevoté. Cette juridiction, dont le siège fut fixée à Amiens dans le 16e siècle, se composait d'un prévot, un procureur du Roi, un substitut et un greffier. Par l'ancienne coutume de l'eschevinage de Beauquesne, le *Verdier* (garde) du bois *Le Roy*, devait laisser couper aux habitans la veille de la Fête-Dieu des branches *feuillues* afin d'en tapisser les rues par lesquelles la procession passait. Ces rameaux servaient ensuite au feu qui se faisait le jour de St. Jean et St. Pierre.[1]

On voit encore sur la place quelques ruines d'un ancien château-fort que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, y fit construire dans le 12e. siècle et qu'il céda à regret à Philippe-Auguste, à la mort d'Elisabeth de Vermandois, sa femme. L'aspect de ces ruines était autrefois noble et majestueux. De toutes parts s'élevaient des tours couronnées de creneaux, d'épaisses murailles, des pont-levis. On pouvait y suivre les progrès de l'architecture militaire depuis le 12e. siècle jusqu'au 16e,[2] intervalle de temps pendant lequel ce château

[1] Voyez l'original de la coutume de l'échevinage de Beauquesne, aux archives de la cour royale d'Amiens.

[2] *Mémoire sur les anciens Monumens de l'arrondissement de Doullens*, pag. 50.

soutint plusieurs sièges désastreux. Il en est beaucoup question dans l'histoire des guerres qui affligèrent la Picardie à l'époque de la ligue. Tour à tour retranchés dans le château de Beauquesne, les ligueurs et les partisans de Henri inspiraient un grand effroi aux villes voisines, surtout à Amiens dont les habitans firent de grands sacrifices pour qu'il fut pris et détruit. En 1592, ils fournirent à Charles de Mansfeld 2000 livres de poudre, 6000 pains d'une livre et 16 barriques de bière pendant cinq jours,[1] afin qu'il l'assiegeât. Le 5 mai de la même année, ils contribuèrent de 300 écus à sa démolition; mais le seigneur de Raincheval l'ayant repris sur les ligueurs quelque temps après, le fit de nouveau fortifier, malgré les amiénois, les ducs de Mayenne et d'Aumale qui s'étaient avancés pour l'en chasser.

La commune qui donne son nom au canton d'ACHEUX, se nommait *Aceus* en 1186 et *St. Acheul* dans les anciens titres. Elle ressortissait de la prevoté de Beauquesne et de l'élection de Doullens; ruinée dans les premiers mois de 1593 par l'ennemi, elle fut déchargée de toutes tailles par lettres d'Henri IV du 2 juin de la même année.

[1] *Histoire d'Amiens*, par Daire, tom. 1, pag. 313.

Il existe sur le territoire des communes de Thièvres et Rincheval situées à 9 et 7 kilomètres de Doullens, une chaussée romaine dont les restes sont très-remarquables. Ils s'élèvent au-dessus des champs voisins et se composent en partie de larges pierres recouvertes de silex et d'une terre grasse qui lie parfaitement ces matériaux. Cette voie servait, dit-on, au transport des convois d'armes qu'on fabriquait à Amiens pour les légions romaines campées dans l'Artois.

Mailly est la commune la plus importante du canton d'Acheux. Sa distance du chef-lieu d'arrondissement est de deux myriamètres cinq kilomètres. Le portail de l'église a une forme assez singulière. On y remarque de hautes statues de saints décorées de costumes du 15e siècle. Ce monument est dû à Isabeau d'Ailly. Cette dame est représentée à gauche de la principale porte sous un dais d'où pendent de riches draperies, retenues par un nœud de chaque côté. Elle est à genoux devant un prie-dieu; ses mains sont jointes pour la prière; la tête est d'un beau caractère et indique la paix de l'âme et une douce confiance; l'attitude de tout le corps est noble; un bonnet pointu comme en portent les cauchoises, orne sa tête et les plis d'une longue robe couvrent le reste du corps dont ils laissent



Lith. Delaporte Amiens. 1835 Duthois delt

Eglise de Mailly

apercevoir les formes gracieuses. Sa patronne placée à ses côtés, semble la toucher pour lui montrer le ciel.

Ce pieux monument était bien dû à la mémoire d'Isabeau d'Ailly : ses vertus l'avaient fait aimer et la beauté de son âme se révelait dans quelques usages conservés à Mailly, jusqu'à la révolution de 1789 : tous les ans, à la fête de ce bourg, une vieille femme venait danser devant le seigneur, ayant un gâteau sur la tête. Le plus ancien fermier devait payer sa redevance sans se découvrir, et subissait une amende si par hasard, il le faisait.

L'abbaye de *Clairfay* dont on voit encore une partie des bâtimens, avait été fondée dans le 12e. siècle, par Hue-Camp d'Avesne, comte de St.-Pol ; elle était sous la protection spéciale du roi de France et ne payait aucune redevance au fisc, comme le prouve ce passage d'un ancien aveu et dénombrement : « *L'abbaye, abbé,* « *religieux et maison* SONT EN LA SALVE GARDE DU « ROI *et ne sont chargés* D'AUCUNE REDEVABILITÉ, « *sinon de prier Dieu pour le Roi et sa noble li-* « *gnée en l'office divin qui est fait journellement* « *en la dicte église.* ».

Cette abbaye fût brûlée par Picolomini en 1635. Le cardinal Duperron en fut abbé, et comme le

fait observer Piganiol de la Force,[1] elle avait probablement alors des revenus considérables, *puisque c'etait un morceau de Cardinal.*

Le canton de BERNAVILLE est le plus pauvre en monumens. On trouve près de ce village une tombelle haute de 4 à 5 mètres et, auprès, les ruines d'une antique chapelle. Des fouilles exécutées il y a 20 ans, ont fait découvrir sous cette tombelle beaucoup d'ossemens renfermés dans des boîtes, des urnes en terre commune et des armes fort longues: ce qui a donné lieu de croire qu'elle remontait au temps des Gaulois.

On voit au village de FROHEN-LE-GRAND, dans une niche au bord d'une fontaine la statue de St.-Furcy, mort à Mézerolles le 16 janvier 650. La dépouille mortelle des corps saints était alors disputée par les plus puissans seigneurs de la province. A peine Furcy avait-il cessé de vivre qu'Erchinoald, maire du palais qui habitait Péronne,[2] informé par Haymon comte de Ponthieu, s'empressa d'enlever son corps. Un duc de Laon[3] que l'histoire nomme Berchaire, se présenta en même temps

[1] Description de la France, t. II, pag. 52.

[2] Voy. ci-après 3e. arrondissement.

[3] Et non de Lyon, comme ledit M. Dusevel, *Mémoire sur les anciens monumens de Doullens*, pag. 24.

qu'Erchinoald à la tête de soldats armés pour le lui disputer, mais ce dernier s'étant avancé vers Mézerolles avec des troupes plus nombreuses, sa contenance en imposa au duc et il conserva sa précieuse relique.

Cette espèce d'acharnement des princes et des grands à s'emparer ainsi des restes de pieux solitaires morts en odeur de sainteté, se concevrait difficilement aujourd'hui, si on oubliait que le peuple, plongé dans une ignorance profonde, se nourrissait de merveilleux et que la possession d'une relique était pour un pays la source de profits considérables à cause des pélerinages qui s'y faisaient.

Domart en *Ponthieu* (*Domeardum*) est un bourg important, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Doullens, à 1 myriamètre 7 kilomètres de cette ville. On y remarque la tour ruinée d'un ancien château fort et une maison de Templiers. La tour fût élevée dans le 10e. siècle, par Hugues II, comte de Ponthieu à fin de rendre tributaires les seigneurs des environs. Jean II, autre comte de Ponthieu, et Bernard, seigneur de St.-Valery, s'en disputaient la possession en 1147. Après plusieurs combats où périt un grand nombre de leur vassaux, Louis VII intervint pour régler

leur différend et les ajourna en son conseil. Leurs défenses parurent tellement obscures au roi, qu'il ordonna que l'affaire fût vidée par le duel.

Au jour indiqué pour le combat, les champions de Jean et de Bernard parurent armés de toutes pièces, mais au moment où ils allaient en venir aux mains, il intervint entre leurs amis un traité qui attribua le château du Crotoy au comte de Ponthieu, et celui de Domart au seigneur de St.-Valery. C'est par suite de ce traité que, quelques années plus tard, la tour de Domart appartint à Thomas de St.-Valery, successeur de Bernard et époux de cette malheureuse Adèle de Ponthieu dont on a rapporté la tragique aventure.[1]

Le château de Domart échut, dans le 15e siècle, aux seigneurs de Craon qui tenaient le parti du duc de Bourgogne et des Anglais. Regnault de Verseilles l'attaqua en février 1431, s'en empara et fit prisonniers Jacques de Craon, sa femme et ses enfans.[2] Sa ruine totale date de 1597. A cette époque, l'archiduc Albert s'étant avancé à la tête d'une nombreuse armée pour faire lever le siège d'Amiens, l'artillerie du corps espagnol qui traversa Domart battit le château en brèche et ne laissa debout que la tour où les habitans avaient cherché un refuge.

[1] Voy. ci-devant, arrondissement d'Abbeville, pag. 29.

[2] Chroniques de Montrelet.

On aperçoit de loin la tête découronnée de cette tour ; elle est de forme ronde; son pied repose sur la pente d'une colline au sommet de laquelle s'élève le clocher un peu lourd de l'église.

Il est difficile de déterminer avec précision l'âge de la maison des Templiers de Domart. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée sont prises sous de hautes arcades-ogives qui rappèlent le beau temps du gothique arabe ; la porte du premier étage qui subsiste encore fortifie cette opinion. Une fenêtre restée entière présente un arc aigu sous lequel ont été percées deux autres fenêtres séparées par un meneau, terminées en ogive et offrant, dans leurs découpures, un trèfle bien dessiné.

Il est inutile de redire les accusations qui amenèrent la destruction de l'ordre des chevaliers du temple et les supplices où périrent un grand nombre d'entr'eux.[1] Une obscurité profonde couvre ce terrible drame qui eut lieu, peut-être pour punir d'odieuses profanations et une grande immoralité, peut-être aussi parce que cet ordre fameux, devenu désormais inutile aux princes et à l'église, commençait à inspirer de sérieuses inquiétudes :

[1] Voyez la *Chronique de Guillaume de Nangis*, *l'Histoire des Templiers* par Dupuy et les savantes recherches de M. Raynouard sur le procès et la condamnation de ces chevaliers.

les accusations juridiques et la main des bourreaux ne manquent jamais aux rois qui veulent perdre un ennemi, ou consolider leur puissance.

On conserva à Domart, jusqu'à la première révolution, un usage ancien et fort singulier : pendant la nuit, un fossoyeur parcourait les rues du bourg, agitant une sonnette et répétant ces mots lugubres : « *Réveillez-vous gens qui dormez, pensez à la mort et priez Dieu pour les trépassés.* » Cet usage qui existait dans plusieurs villes de France, y avait été aboli long-temps avant cette époque.

TALMAS et PERNOIS sont deux communes du canton de Domart qui rappellent quelques souvenirs : le château de Talmas était habité à la fin du XVIe. siècle par la Dame de Monchy, belle et riche veuve qui mit pour condition au don de sa main à l'espagnol Hernand Teillo, gouverneur de Doullens, qu'il s'emparerait d'Amiens pour Philippe II, son maître, ou qu'il rendrait Doullens à Henri IV. Teillo, homme de petite taille mais de grand courage, surprit Amiens par ruse et ne put posséder celle qui lui avait inspiré ce hardi projet ; il fut tué d'un coup d'arquebuse après avoir déployé une rare valeur dans la défense de cette place.

Le château de Talmas a subi de grands changemens en 1685 et existe encore; mais ce n'est plus à proprement parler qu'une maison de ville, habitée par un cultivateur qui a converti en granges les principaux appartemens.

Le château de PERNOIS était anciennement la maison de plaisance des Evêques d'Amiens; il se compose de plusieurs tours et d'un corps-de-logis assez vaste. Il fut reconstruit vers 1565 par Antoine de Crequi, cardinal et chancelier de l'ordre de St. Michel, dont les armes se voyaient au-dessus de la principale porte. Ce prélat l'habitait presque continuellement, quand il n'était pas à la cour de Charles IX, piqué contre le Chapitre de la Cathédrale d'Amiens qui avait voulu lui faire couper la barbe qu'il portait très-longue, lorsqu'il s'était présenté pour prendre possession de l'évêché de cette ville.

Il paraît que le possesseur du fief de la *mule-l'évêque*, situé à Pernois, jouait un grand rôle à l'entrée des Evêques d'Amiens. Il accompagnait ordinairement le nouveau Prélat jusqu'au parvis de la Cathédrale où il l'aidait à descendre de sa mule dont il s'emparait aussitôt.[1]

[1] *Lettres sur le Département de la Somme*, par M. H. Dusevel, page 68.

Les caractères les plus saillans de l'architecture lombarde, ou romane, sont un mélange des formes grecques et romaines, l'usage du plein cintre, l'absence de l'ogive et l'emploi d'ornemens dentelés. Ces caractères se retrouvent dans l'église de l'ancienne abbaye de **Berteaucourt**, commune à deux myriamètres de Doullens. La façade de cette église offre, dans sa partie inférieure, une voussure en plein cintre dont les arceaux sont couverts d'ornemens fort simples ; au-dessus se trouve une dentelure qui traverse tout le monument. Dans le deuxième plan, on remarque une large croisée à cintre plein et de chaque côté une ouverture de forme ronde. Entre cette ouverture et la croisée sont des statues antiques posées sur des piédestaux qui s'appuient sur une corniche dentelée.

Le Christ en croix couronne la façade du monument. Le clocher affleure cette façade, et forme une tour carrée semblable à celles qui existaient à côté des églises bâties avant le retour des croisés de la Palestine.

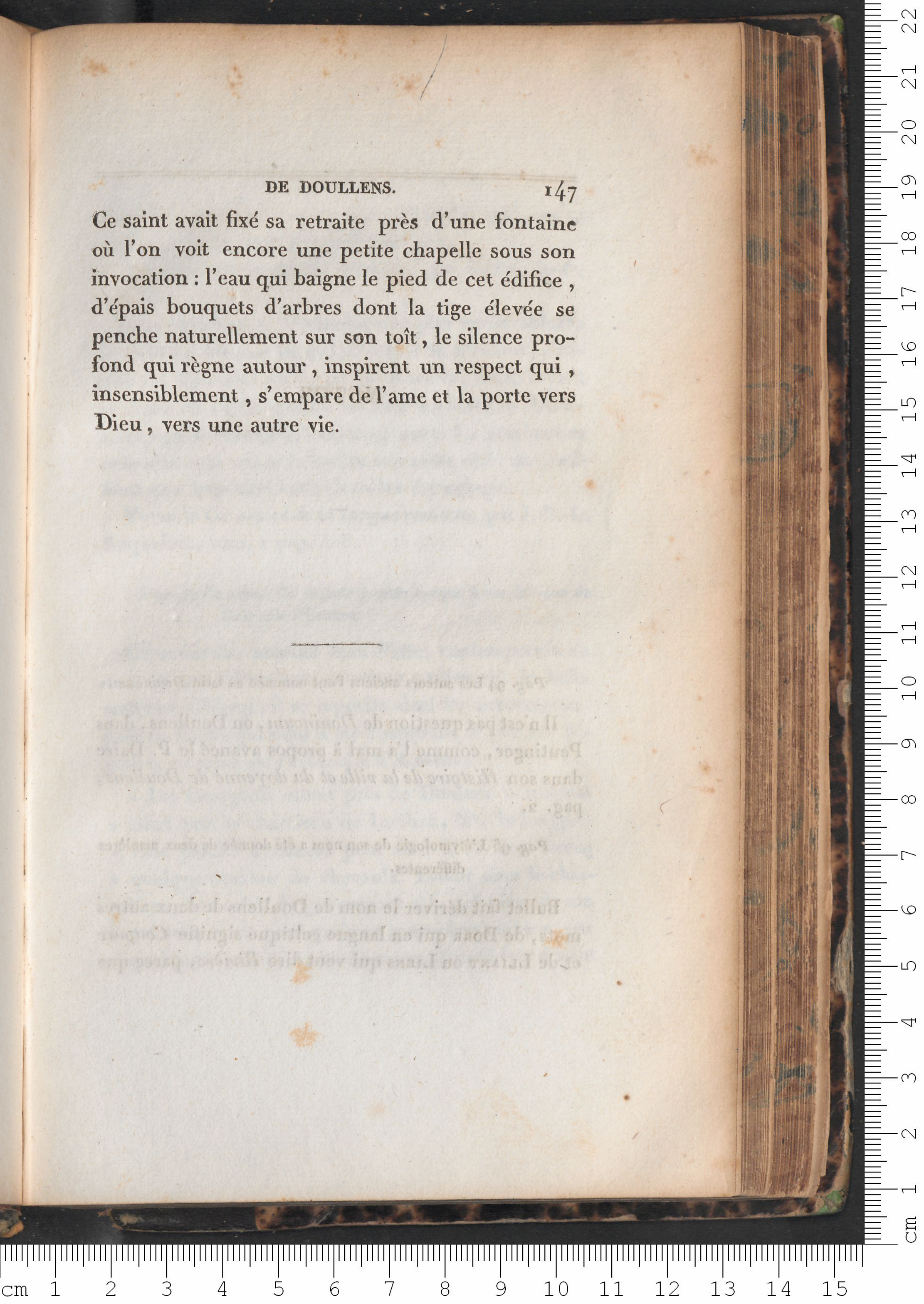
Si l'on en croit la tradition, l'église de **Berteaucourt** aurait été construite en 1095 par St. Gauthier, abbé de Pontoise, aidé dans cette entreprise par deux femmes pieuses,[1] nobles et riches.

1 Gallia christiana, tom. X.

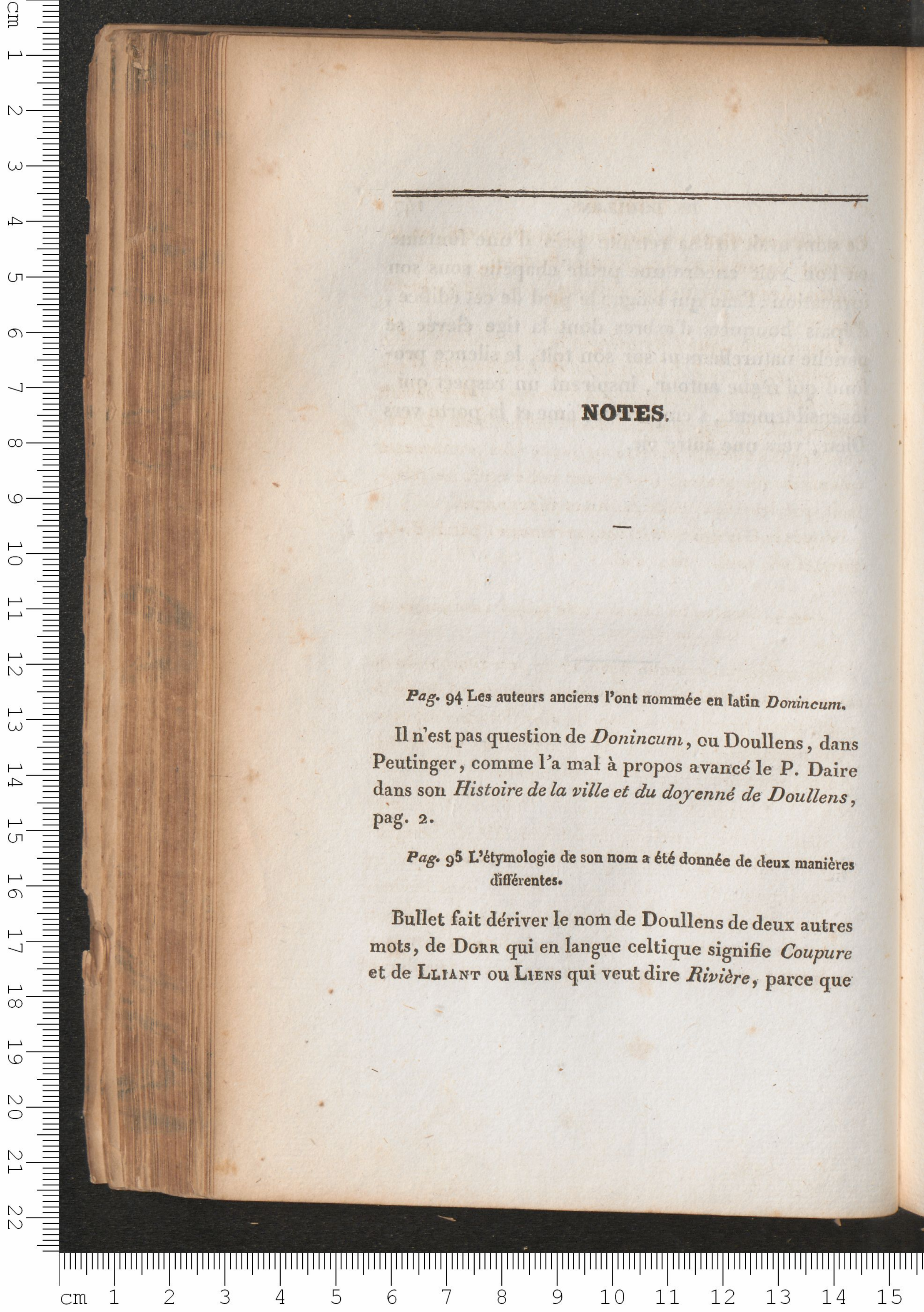


Dubois del.^t 1835 Lith. de Delaporte à Amiens

Abbaye de Bertheaucourt.



Ce saint avait fixé sa retraite près d'une fontaine où l'on voit encore une petite chapelle sous son invocation : l'eau qui baigne le pied de cet édifice, d'épais bouquets d'arbres dont la tige élevée se penche naturellement sur son toît, le silence profond qui règne autour, inspirent un respect qui, insensiblement, s'empare de l'ame et la porte vers Dieu, vers une autre vie.



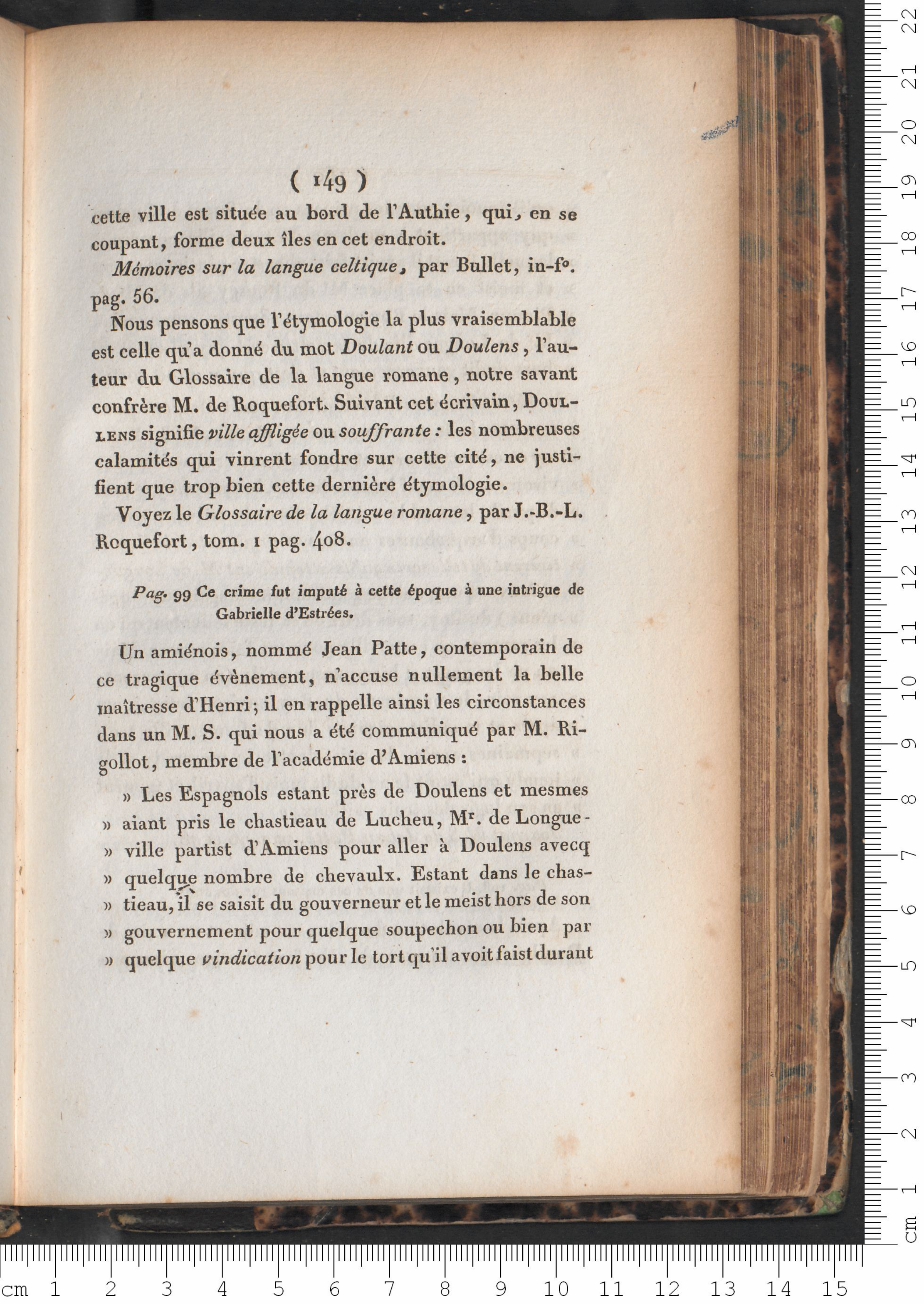
NOTES.

Pag. 94 Les auteurs anciens l'ont nommée en latin *Donincum*.

Il n'est pas question de *Donincum*, ou Doullens, dans Peutinger, comme l'a mal à propos avancé le P. Daire dans son *Histoire de la ville et du doyenné de Doullens*, pag. 2.

Pag. 95 L'étymologie de son nom a été donnée de deux manières différentes.

Bullet fait dériver le nom de Doullens de deux autres mots, de Dorr qui en langue celtique signifie *Coupure* et de Lliant ou Liens qui veut dire *Rivière*, parce que



cette ville est située au bord de l'Authie, qui, en se coupant, forme deux îles en cet endroit.

Mémoires sur la langue celtique, par Bullet, in-f°. pag. 56.

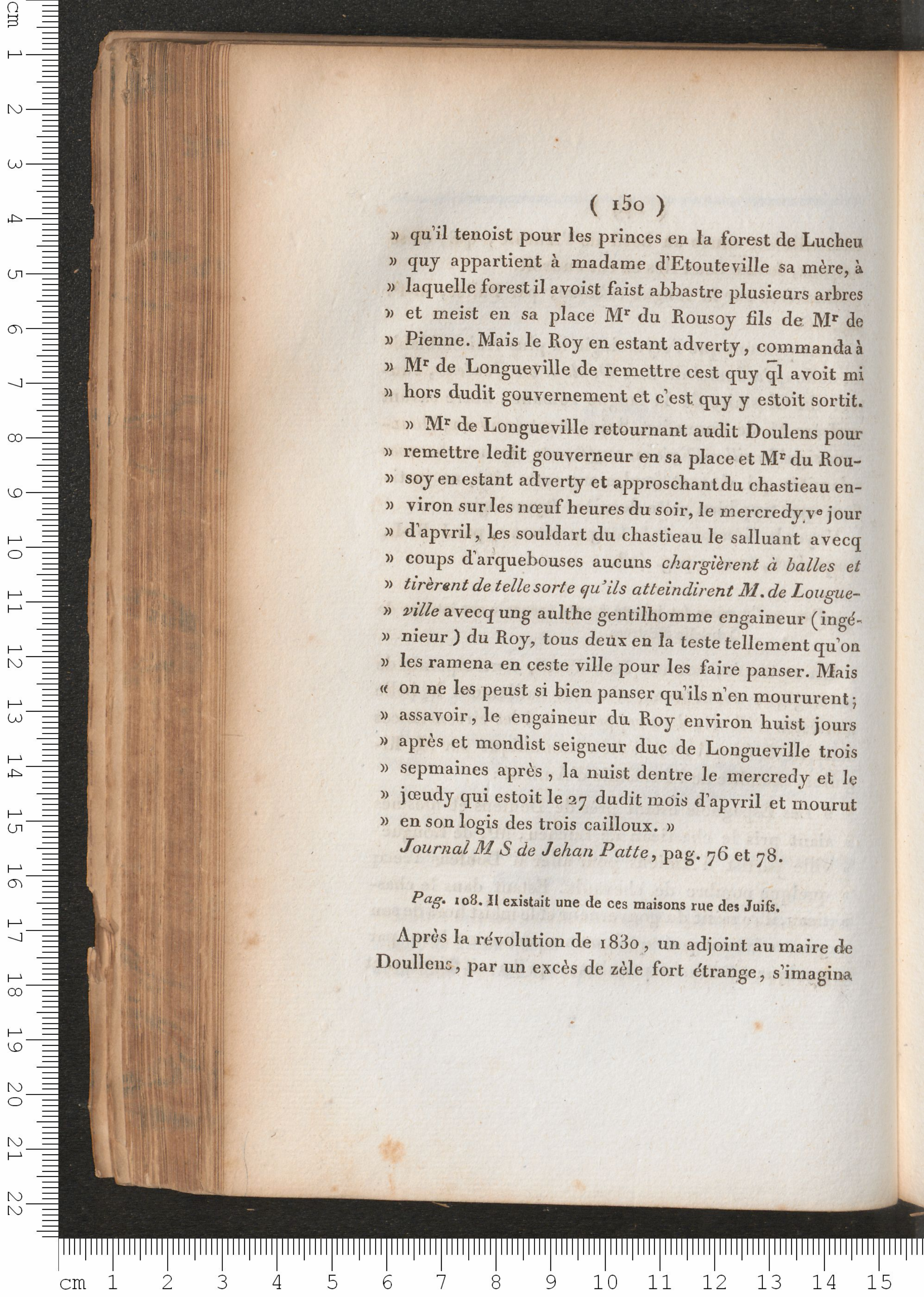
Nous pensons que l'étymologie la plus vraisemblable est celle qu'a donné du mot *Doulant* ou *Doulens*, l'auteur du Glossaire de la langue romane, notre savant confrère M. de Roquefort. Suivant cet écrivain, DOULLENS signifie *ville affligée* ou *souffrante* : les nombreuses calamités qui vinrent fondre sur cette cité, ne justifient que trop bien cette dernière étymologie.

Voyez le *Glossaire de la langue romane*, par J.-B.-L. Roquefort, tom. I pag. 408.

Pag. 99 Ce crime fut imputé à cette époque à une intrigue de Gabrielle d'Estrées.

Un amiénois, nommé Jean Patte, contemporain de ce tragique évènement, n'accuse nullement la belle maîtresse d'Henri; il en rappelle ainsi les circonstances dans un M. S. qui nous a été communiqué par M. Rigollot, membre de l'académie d'Amiens :

» Les Espagnols estant près de Doulens et mesmes
» aiant pris le chastieau de Lucheu, Mr. de Longue-
» ville partist d'Amiens pour aller à Doulens avecq
» quelque nombre de chevaulx. Estant dans le chas-
» tieau, il se saisit du gouverneur et le meist hors de son
» gouvernement pour quelque soupechon ou bien par
» quelque *vindication* pour le tort qu'il avoit faist durant



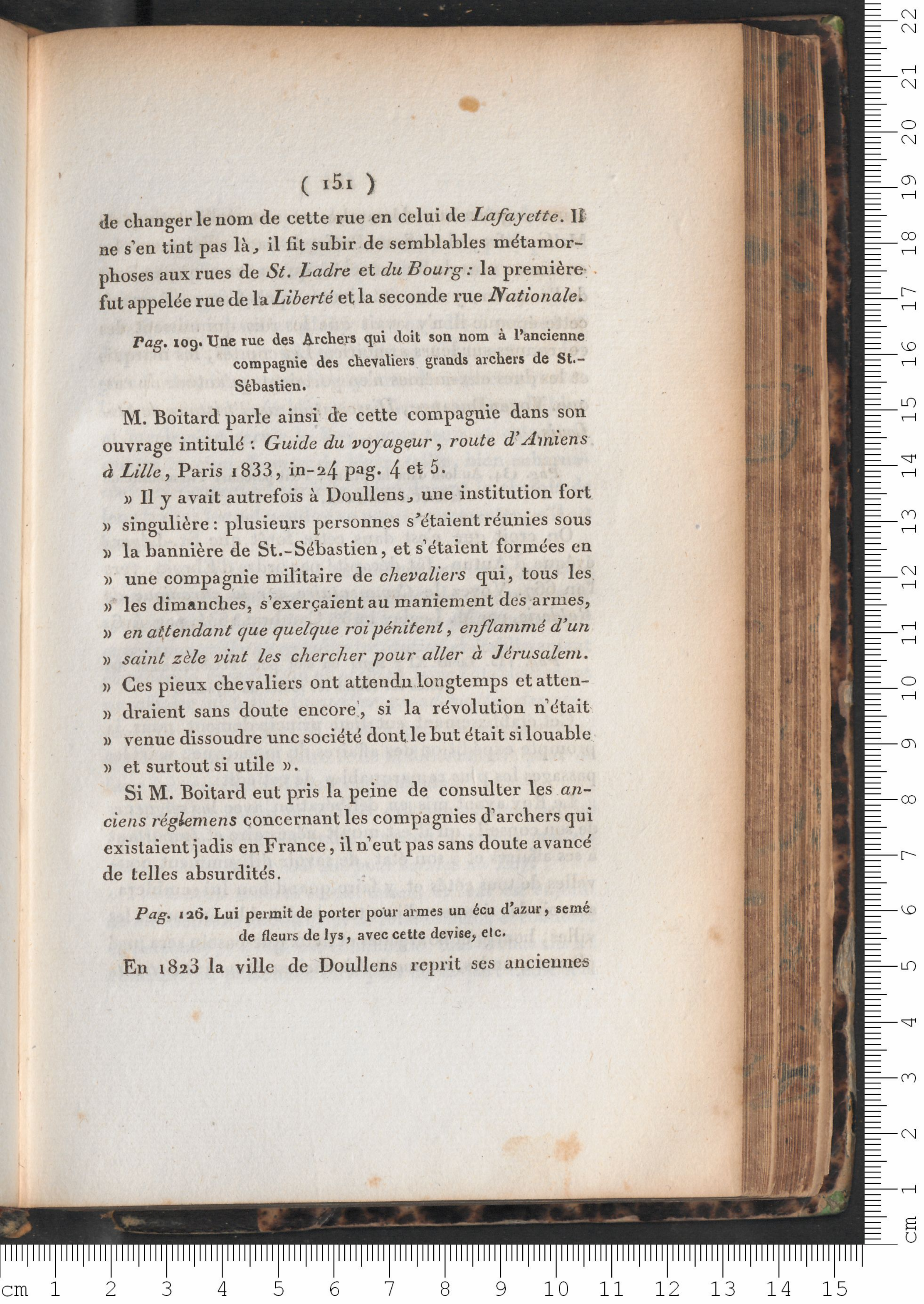
» qu'il tenoist pour les princes en la forest de Lucheu
» quy appartient à madame d'Etouteville sa mère, à
» laquelle forest il avoist faist abbastre plusieurs arbres
» et meist en sa place Mr du Rousoy fils de Mr de
» Pienne. Mais le Roy en estant adverty, commanda à
» Mr de Longueville de remettre cest quy q̄l avoit mi
» hors dudit gouvernement et c'est quy y estoit sortit.

» Mr de Longueville retournant audit Doulens pour
» remettre ledit gouverneur en sa place et Mr du Rou-
» soy en estant adverty et approschant du chastieau en-
» viron sur les nœuf heures du soir, le mercredy ve jour
» d'apvril, les souldart du chastieau le salluant avecq
» coups d'arquebouses aucuns *chargièrent à balles et*
» *tirèrent de telle sorte qu'ils atteindirent M. de Lougue-*
» *ville* avecq ung aulthe gentilhomme engaineur (ingé-
» nieur) du Roy, tous deux en la teste tellement qu'on
» les ramena en ceste ville pour les faire panser. Mais
« on ne les peust si bien panser qu'ils n'en moururent;
» assavoir, le engaineur du Roy environ huist jours
» après et mondist seigneur duc de Longueville trois
» sepmaines après, la nuist dentre le mercredy et le
» jœudy qui estoit le 27 dudit mois d'apvril et mourut
» en son logis des trois cailloux. »

Journal M S de Jehan Patte, pag. 76 et 78.

Pag. 108. **Il existait une de ces maisons rue des Juifs.**

Après la révolution de 1830, un adjoint au maire de Doullens, par un excès de zèle fort étrange, s'imagina



de changer le nom de cette rue en celui de *Lafayette*. Il ne s'en tint pas là, il fit subir de semblables métamorphoses aux rues de *St. Ladre* et *du Bourg*: la première fut appelée rue de la *Liberté* et la seconde rue *Nationale*.

Pag. 109. Une rue des Archers qui doit son nom à l'ancienne compagnie des chevaliers grands archers de St.-Sébastien.

M. Boitard parle ainsi de cette compagnie dans son ouvrage intitulé : *Guide du voyageur, route d'Amiens à Lille*, Paris 1833, in-24 pag. 4 et 5.

» Il y avait autrefois à Doullens, une institution fort
» singulière : plusieurs personnes s'étaient réunies sous
» la bannière de St.-Sébastien, et s'étaient formées en
» une compagnie militaire de *chevaliers* qui, tous les
» les dimanches, s'exerçaient au maniement des armes,
» *en attendant que quelque roi pénitent, enflammé d'un*
» *saint zèle vint les chercher pour aller à Jérusalem*.
» Ces pieux chevaliers ont attendu longtemps et atten-
» draient sans doute encore, si la révolution n'était
» venue dissoudre unc société dont le but était si louable
» et surtout si utile ».

Si M. Boitard eut pris la peine de consulter les *anciens réglemens* concernant les compagnies d'archers qui existaient jadis en France, il n'eut pas sans doute avancé de telles absurdités.

Pag. 126. Lui permit de porter pour armes un écu d'azur, semé de fleurs de lys, avec cette devise, etc.

En 1823 la ville de Doullens reprit ses anciennes

armes, grâce aux démarches et aux sollicitations de M. Godefroy alors Sous-Préfet de l'arrondissement. La couronne murale ou crénelée, qu'on remarque au haut de l'écusson, y aura été ajoutée après l'an 1365, car à cette époque il n'y avait que les rois qui missent des couronnes sur leurs armoiries. Les comtes, les marquis et les ducs eux-mêmes n'en portaient qu'autour du casque. Voyez Ducange, *Dissertation sur l'histoire de St.-Louis.*

Pag. 134. Au loin dans la plaine, l'œil parcourt l'immensité de la forêt de Lucheux.

On croit que c'est dans cette forêt que St.-Léger, évêque d'Autun, fût décapité par ordre d'Ebroin, vers l'an 667. Voyez le *Commentaire sur la chronique de Balderic*, par M. Leglay in-8°. Cambrai 1834, pag. 416.

Pag. 135. Louis XI y signa un édit pour l'établissement des postes sur toutes les routes du royaume.

Cet établissement eut lieu principalement pour la prompte expédition des affaires du monarque; voici les passages les plus remarquables de cet édit:

Le Roy ayant mis en délibération avec les seigneurs de son conseil, qu'il est moult nécessaire et important à ses affaires et à son état, de savoir diligemment nouvelles de tous côtés et y faire quand bon lui semblera, scavoir des siennes, d'instituer et d'établir en toutes les villes, bourgs et bourgades et lieux que besoin sera jugé plus commodes, *un nombre de chevaux courant de traite*

en traite, par le moyen desquels ses commandemens puissent être promptement exécutés, et qu'il puisse avoir nouvelles d'un voisin quand il voudra, veut et ordonne ce qui suit :

I. Que sa volonté et plaisir est que, dès à présent et doresnavant, il soit mis et établi spécialement sur les grands chemins de son dit royaume de *quatre* en *quatre* lieues, personnes féables et qui feront serment de bien et loyalement servir le Roy, pour tenir et entretenir quatre ou cinq chevaux de légère taille, bien enharnachés, et propres à courir le galop durant le chemin de leur traite; lequel nombre se pourra augmenter, s'il est besoin.

II. Pour le bien et sur entretènement de la présente institution et établissement et générale observation de tout ce qui en dépendra, le Roy notre dit seigneur veut et ordonne qu'il y ait en ladite institution et établissement et générale observation et pour en faire l'établissement un officier intitulé : *Conseiller grand-maître des coureurs de France*, qui se tiendra près de sa personne, après qu'il aura été faire ledit établissement; pour ce faire lui sera donné bonne commission.

III. Et les autres personnes qui seront ainsi par lui établies de traite en traite, seront appelées *maîtres tenant les chevaux courans pour service du Roy*.

IV. Lesdits maîtres seront tenus, et leur est enjoint de monter sans aucun délai ni retardement, et conduire en personne, s'il leur est commandé, tous et chacuns les courriers et personnes envoyées de la part dudit sei-

gneur, ayant son passeport et attache du grand-maître des coureurs de France et payant le prix raisonnable qui sera dit ci-après.

V. Porteront aussi lesdits maîtres-coureurs toutes dépêches et lettres de Sa Majesté, qui leur seront envoyées de sa part, et des gouverneurs et lieutenans de ses provinces et autres officiers, pourvu qu'il y ait certificat ou passeport dudit grand-maître des coureurs de France, pour les choses qui partiront de la cour, et hors d'icelle desdits gouverneurs, lieutenans et officiers, que c'est pour le service du Roy; lequel certificat sera attaché audit paquet et envoyé avec un mandat du commis dudit grand-maître des coureurs de France, qui sera par lui établi en chacune ville frontière de ce royaume, et autres bonnes villes de passage que besoin sera. Ledit mandement adressant auxdits maîtres-coureurs, pour porter sans retardement lesdits paquets, ou monter ceux qui seront envoyés pour les affaires du Roi.

VI. Et à fin que l'on puisse scavoir s'il y aura eu retardement et d'où il sera procédé, ledit seigneur veut et ordonne que ledit grand-maître des coureurs et ses dits commis, cottent le jour et l'heure qu'ils auront délivré les paquets au premier maître-coureur, et le premier au second, et aussi semblablement par tous les autres maîtres-coureurs, à peine d'être privés de leurs charges et des gages et privilèges et exemptions qui leur seront donnés par la présente institution.

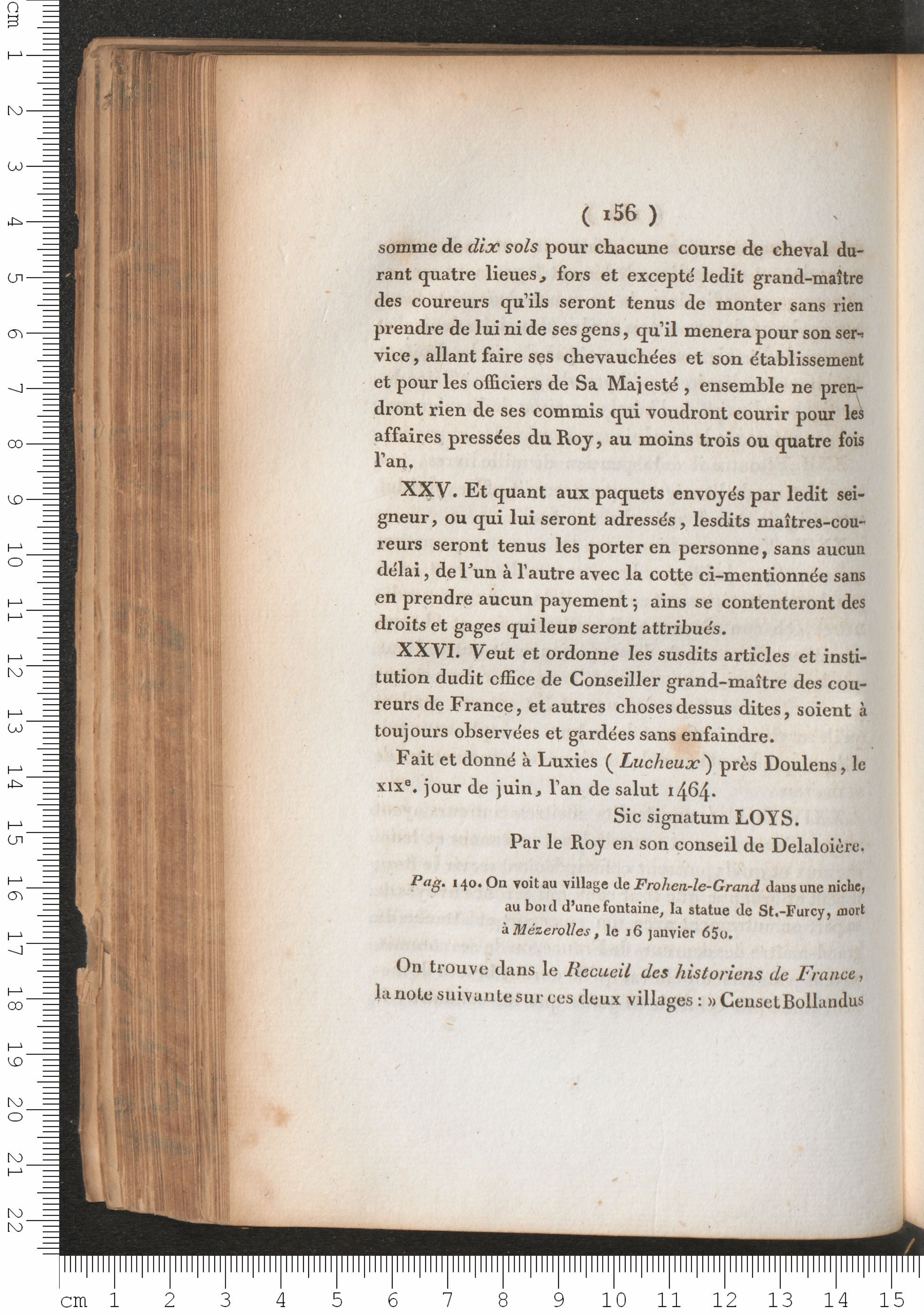
.... XXI. Veut et ordonne que ledit *Conseiller grand-maître des coureurs de France*, pour l'entretène-

ment de son état, après avoir fait serment au Roy, ès-mains de son chancelier, de bien et loyaument servir, ait pour gages ordinaires, la somme de *huit cents livres parisis;* lesquels seront pris sur les plus clairs deniers et revenus dudit seigneur, outre et par-dessus les droits et émolumens ordinaires, qu'il prendra comme officier domestique ordinaire de l'hôtel et maison dudit seigneur, qui par autres ses lettres lui seront ordonnés et payés.

XXII. Et outre il aura pension de mille livres, par autres lettres dudit seigneur pour son dit office, qui lui sera assignée et ordonnée chacune année.

XXIII. Veut et ordonne que tous maîtres-coureurs qui seront par ledit grand-maître établis, ayent aussi pour leur entretènement en leurs états, pour gages ordinaires, chacun *cinquante livres tournois*, et chacun commis qu'il aura près de sa personne et autres lieux que besoin sera, chacun *cent* livres pour leur entretènement; et veut qne les uns et les autres, pendant qu'ils serviront, jouissent des mêmes exemptions et privilèges, que les officiers domestiques et commençaux de sa maison.

XXIV Et à ce que lesdits maîtres-coureurs ayent moyen d'entretenir et nourrir leurs personnes et leurs chevaux et qu'ils puissent commodément servir le Roy; il veut et ordonne que tout ceux qui seront envoyés de sa part ou autrement avec son passeport et attache du grand-maître des coureurs de France, ou de ses commis, payent pour chacun cheval qu'ils auront besoin de mener, y compris celui de *la guide* qui les conduira, la



somme de *dix sols* pour chacune course de cheval durant quatre lieues, fors et excepté ledit grand-maître des coureurs qu'ils seront tenus de monter sans rien prendre de lui ni de ses gens, qu'il menera pour son service, allant faire ses chevauchées et son établissement et pour les officiers de Sa Majesté, ensemble ne prendront rien de ses commis qui voudront courir pour les affaires pressées du Roy, au moins trois ou quatre fois l'an.

XXV. Et quant aux paquets envoyés par ledit seigneur, ou qui lui seront adressés, lesdits maîtres-coureurs seront tenus les porter en personne, sans aucun délai, de l'un à l'autre avec la cotte ci-mentionnée sans en prendre aucun payement; ains se contenteront des droits et gages qui leur seront attribués.

XXVI. Veut et ordonne les susdits articles et institution dudit office de Conseiller grand-maître des coureurs de France, et autres choses dessus dites, soient à toujours observées et gardées sans enfaindre.

Fait et donné à Luxies (*Lucheux*) près Doulens, le XIXe. jour de juin, l'an de salut 1464.

Sic signatum LOYS.

Par le Roy en son conseil de Delaloière.

Pag. 140. On voit au village de *Frohen-le-Grand* dans une niche, au bord d'une fontaine, la statue de St.-Furcy, mort à *Mézerolles*, le 16 janvier 650.

On trouve dans le *Recueil des historiens de France*, la note suivante sur ces deux villages : » Censet Bollandus

Macerias castrum fuisse ad alteiam fluvium infrà Durlensum oppidum; qui locus in binos deinde vicos excrevit, quorum alter *Maseroëles* (*Mézerolles*) dicitur, veteri pene nomine; alter *Forhem*, sive *Frohem* aud *Forshems* quod *Forsei domum* lingua teutonicà quâ istic olim usui sonat.

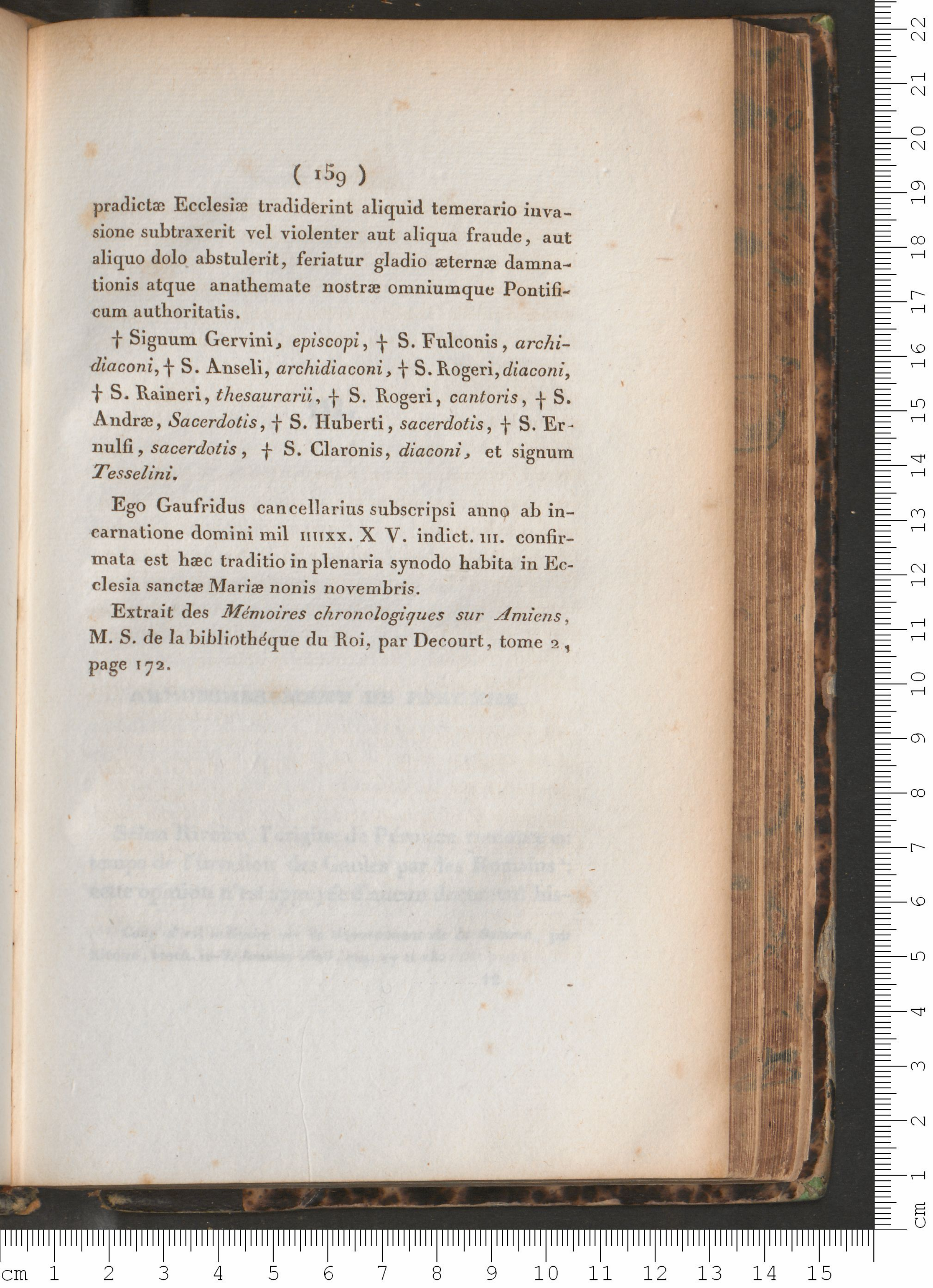
Pag. 146. Si l'on en croit la tradition cette église aurait été construite en 1095 par St.-Gauthier, abbé de Pontoise.

Cette tradition est sans doute erronée, car la charte de l'abbaye de Berteaucourt que nous allons transcrire, ne fait aucune mention de ce saint:

In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti, Amen.

Quoniam decretis Sanctorum patrum et authoritate Canonum sancitum esse cognovimus quod pastoralis ordo maximè Ecclesias Dei debet tueri et ædificare et in sinum tranquilitatis ministros et servientes illarum remotâ omni inquietudine collocare, statui et disposui Ego Gervinus grâtia Dei Ambianensium Episcopus cum his qui talia agunt pro mea purvitate sortem habere. Est enim Villa infrà meum Episcopatum nomine Bertolcurtis, juxta quam Ecclesia in honore et nomine Dei genitricis et perpetuæ Virginis Mariæ, antiquitus sita est in loco qui *Pratum* vocatur; quæ ecclesia sub Laicali manu illicita persuasione jacuerat et divino obsequio frustrata per multum temporis, quasi inanis et vacuæ mansuerat: ad hanc duæ sanctimoniales flatu divinæ pietatis impiratæ fortè venerunt, altera quarum nominatur *Godelendis* et altera *Helegendis*. quæ considerantes

opportunitatem loci servitium Deo exhibere inibi elegerunt, denique; Laicalis potestas quæ antea illam Ecclesiam injustè possiderat, timore Dei perculsa, quietam et solidam assensu et concessione hæredum suorum ipsum dimisit. Tandem vero iliminata omni pessima occasione prædictæ sanctimoniales paternitatem nostram adjerunt ut illis meroratam Ecclesiam canonicè concederem, supplici deprecatione postulaverunt. Nos autem intuentes petitionem illarum affectu religionis plenam consilio et favore Archidiaconorum nostrorum, Decani quoque, et latius congregationis nostræ Ecclesiæ, votis illarum satisficemus, atque, ipsam Ecclesiam omni Ecclesiastica consuetudine liberam et quietam in perpetuum manere, congregata nostra synodo canonice decrevimus. Tali tamen conditione quod mihi et successoribus meis canonicam obedientiam et subjectionem exhibebunt. Si vero divina clementia et eleemosinis fidelium illa Ecclesia in posterum adeò creverit vel abundaverit quod secundum beati Benedicti regulam abatissam sanctimoniales ibi degentes habere voluerint ob consecrationem illius nostræ paternitatis gratiam petierint; ipsaque investitura Abbatiæ a nobis accipiet et debitam professionem nostræ Ecclesiæ et mihi, meis que successoribus regulariter exhibebit. Ut hæc nostra traditio rata et inviolabilis semper permaneat nostræ authoritatis signum subscripsimus et nomina prælatorum nostræ ecclesiæ qui in præsenti synodo adfuerunt subtitulari præcipimus; quicumque vero ex hac donatione vel aliis beneficiis quæ devoti fideles su-

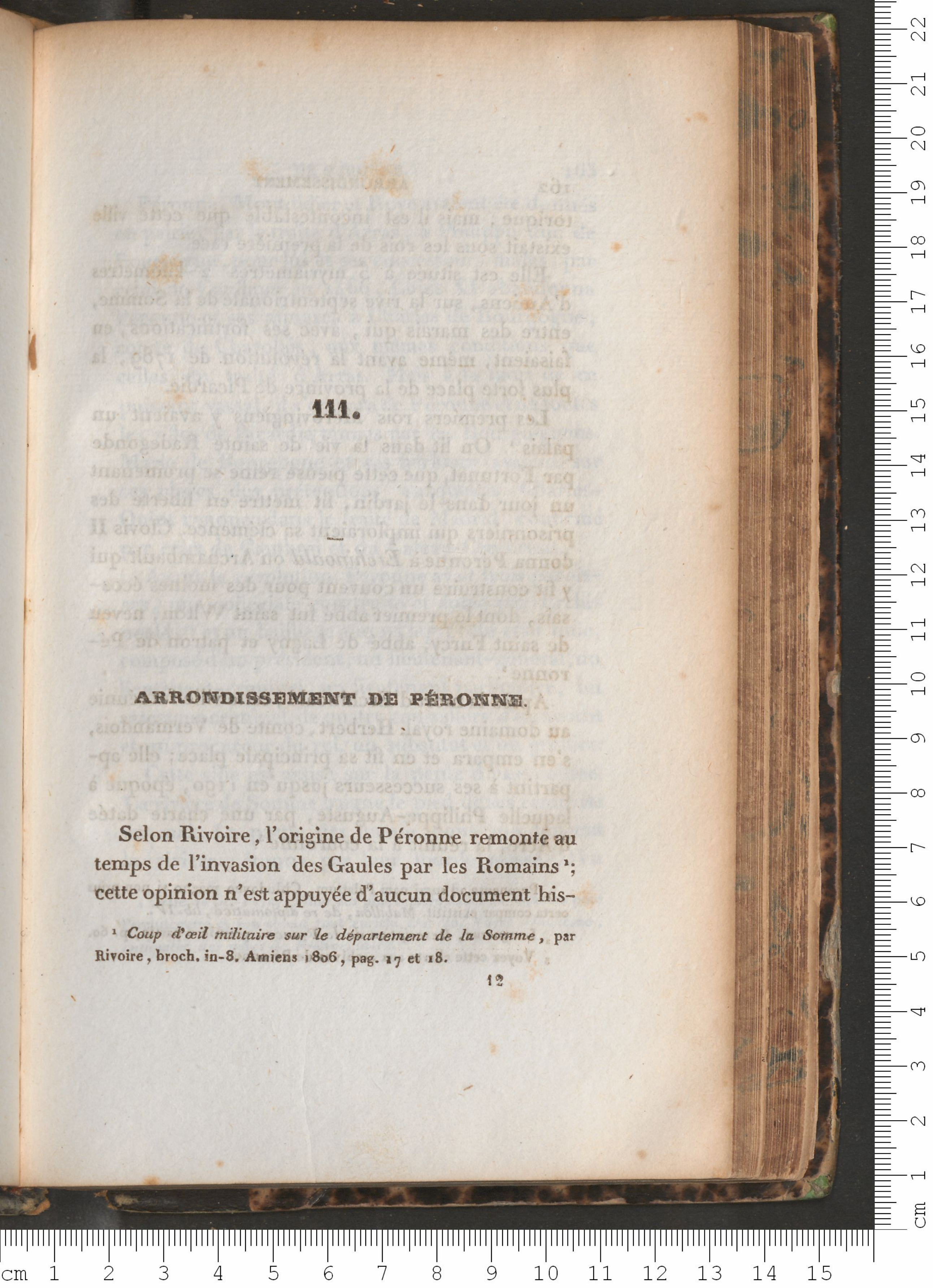


pradictæ Ecclesiæ tradiderint aliquid temerario invasione subtraxerit vel violenter aut aliqua fraude, aut aliquo dolo abstulerit, feriatur gladio æternæ damnationis atque anathemate nostræ omniumque Pontificum authoritatis.

† Signum Gervini, *episcopi*, † S. Fulconis, *archidiaconi*, † S. Anseli, *archidiaconi*, † S. Rogeri, *diaconi*, † S. Raineri, *thesaurarii*, † S. Rogeri, *cantoris*, † S. Andræ, *Sacerdotis*, † S. Huberti, *sacerdotis*, † S. Ernulfi, *sacerdotis*, † S. Claronis, *diaconi*, et signum *Tesselini*.

Ego Gaufridus cancellarius subscripsi anno ab incarnatione domini mil IIIIXX. X V. indict. III. confirmata est hæc traditio in plenaria synodo habita in Ecclesia sanctæ Mariæ nonis novembris.

Extrait des *Mémoires chronologiques sur Amiens*, M. S. de la bibliothéque du Roi, par Decourt, tome 2, page 172.



111.

—

ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE.

Selon Rivoire, l'origine de Péronne remonte au temps de l'invasion des Gaules par les Romains [1]; cette opinion n'est appuyée d'aucun document his-

[1] *Coup d'œil militaire sur le département de la Somme*, par Rivoire, broch. in-8. Amiens 1806, pag. 17 et 18.

torique ; mais il est incontestable que cette ville existait sous les rois de la première race.

Elle est située à 5 myriamètres 2 kilomètres d'Amiens, sur la rive septentrionale de la Somme, entre des marais qui, avec ses fortifications, en faisaient, même avant la révolution de 1789, la plus forte place de la province de Picardie.

Les premiers rois Mérovingiens y avaient un palais [1]. On lit dans la vie de sainte Radegonde par Fortunat, que cette pieuse reine se promenant un jour dans le jardin, fit mettre en liberté des prisonniers qui imploraient sa clémence. Clovis II donna Péronne à *Erchinoald* ou Archambault qui y fit construire un couvent pour des moines écossais, dont le premier abbé fut saint Wlton, neveu de saint Furcy, abbé de Lagny et patron de Péronne [2].

Après la mort d'Erchinoald, cette ville fut réunie au domaine royal. Herbert, comte de Vermandois, s'en empara et en fit sa principale place; elle appartint à ses successeurs jusqu'en 1190, époque à laquelle Philippe-Auguste, par une charte datée d'Acre, la réunit à la couronne [3].

1 Peronense ad sumi nam Palatium, Chlodoveo magno si non prius certa compar existitit. *Mabillon, de re diplomaticâ, lib. IV.*

2 Longuerue, *Description de la France*, première partie, p. 60.

3 Voyez cette charte aux archives de Péronne.

Péronne, Montdidier et Roye avaient été donnés en pairie, par le traité d'Arras, à Philippe duc de Bourgogne, pour lui et ses successeurs mâles; par celui de Conflans en 1466, Louis XI abandonna Péronne et ses annexes à Charles de Bourgogne, comte de Charolais, aux mêmes conditions que celles du traité d'Arras. Mais à la mort de ce puissant vassal, il s'empara de Péronne et de toutes les villes de Picardie tenues par les Bourguignons. Marie de Bourgogne et ses héritiers avaient sur ces places des prétentions auxquelles Charles-Quint renonça dans le traité de Madrid, confirmé par ceux de Cambrai et du Cateau-Cambrésis.

Avant la révolution, Péronne avait trois paroisses, une collégiale construite et dotée par Erchinoald,[1] et un bailliage auquel laprévôté était unie, composé d'un président, un lieutenant-général, un lieutenant-criminel, un lieutenant particulier, un assesseur criminel; de quatre conseillers, d'un avocat et un procureur du roi, un substitut et un greffier.

Cette ville est assise sur la pente d'une colline. La rivière de Somme baigne le pied de ses remparts au sud. La partie des fortifications qui longent la rivière, étonne par leur lourde masse. D'en

1 Celle de St.-Furcy, l'une des plus remarquables du royaume pour l'architecture et son chœur tout enrichi d'or fin. Voyez *Duchesne*, *antiquitez des villes de France*, in-12.

haut, le regard erre sur un vaste marais. Les autres parties sont défendues seulement par des travaux de main d'homme. L'ancien château, fameux par la mort d'un roi et la captivité d'un autre, est à l'est de la ville. Son aspect est sombre : deux fortes tours saillent à droite et à gauche de l'entrée principale pratiquée sous une longue voûte ; au delà de chacune de ces tours, il en existe d'autres engagées dans les murs, au pied desquels règne un fossé. Aux environs de ce fort, on remarque des terrassemens et des sentiers qui conduisent sur les courtines.

A l'intérieur, une cour peu spacieuse, des casernes, des murs fort élevés, et dans l'un des angles, les restes de la *tour Herbert*.

Suivant la tradition du pays, c'est dans cette tour que mourut Charles, surnommé *le Simple*, et que fut enfermé Louis XI à la nouvelle de la révolte des Liégeois. Ces souvenirs se retracent à la mémoire lorsqu'on visite ce funeste lieu, et inspirent une sorte de terreur. Cependant eux seuls ont survécu, car la tour, témoin de ces tragiques événemens, n'existe plus ; elle fut détruite pendant le siége de Péronne en 1536, et sur ses ruines s'élève le château actuel, construit sous Henri IV[1].

[1] Note fournie par M. Hyver père, ancien avocat à Péronne.

Plusieurs auteurs[1] ont cependant avancé que la tour où périt l'infortuné Charles était encore debout ; c'est une erreur qu'il convient de réfuter, parce qu'elle s'est constamment reproduite jusqu'à ce jour. Elle s'explique par l'habitude qu'ont les hommes peu éclairés, de rapporter à des monumens, les faits extraordinaires qui frappent leur imagination.

Vers l'époque de la détention et de la mort de Charles III dans le château de Péronne, l'histoire déploie un drame terrible : sous *Rou*, *Roll*, ou *Rollon*, les Normands dévastent la Champagne et la Picardie ; leur chef s'empare de Rouen et s'établit en Neustrie ; les ducs et les comtes se disputent les tristes lambeaux de la monarchie française. Charles, trop faible pour résister à un ennemi aussi redoutable que Rollon, signe avec lui un traité par lequel il détache une vaste partie du territoire français, et ce pays, érigé en état, devient le *duché de Normandie*. Rou se fait chrétien : il demande la Bretagne, Charles la lui accorde, craignant la trahison de Robert *le Fort*, comte de Paris, qui, par convention secrète, s'était engagé à soutenir les prétentions du chef normand.

[1] Notamment ceux des *Dictionnaires Géographiques* et des *Voyages* en France, etc.

Plus tard les seigneurs français, fatigués d'obéir au ministre Haganon, homme de mérite, que Charles avait pris dans les rangs du peuple, se révoltent contre leur roi, ils l'accablent au champ de mars des plus vifs reproches, et en signe d'abandon, rompent devant lui des brins de paille qu'ils jettent à ses pieds. Robert, frère d'Eudes, son rival, se met à la tête des révoltés ; Charles lui livre bataille près de Soissons et le tue ; mais, épouvanté de sa victoire, il s'enfuit auprès de Henri, roi de Germanie, et ensuite dans le comté de Vermandois, chez Herbert, qui s'empare de sa personne, et le retient prisonnier au château de Péronne, où il meurt après six ans d'une dure captivité. La reine de France se sauve en Angleterre où elle emmène son fils qui, plus tard, prit le nom de Louis *d'outremer*.

Suivant la chronique de Raoul Glaber, Charles aurait été déterminé à se réfugier auprès d'Herbert, par un motif qui honore sa mémoire : on lui avait conseillé de se défier des pernicieux desseins du comte de Vermandois, mais un jour ce Seigneur ayant donné à son fils un vigoureux soufflet pour ne pas avoir fléchi le genou devant le roi, au moment où il l'embrassait [1], Charles avait depuis considéré Herbert comme un de ses plus fidèles sujets. Le

[1] *Chronique de Raoul Glaber*, liv. 1er. chap. 1er.

comte de Vermandois profita de cette bonne opinion pour engager le trop crédule monarque à l'honorer d'une visite. Charles se rendit sans peine aux instances de son vassal, et escorté seulement de quelques hommes d'armes, s'achemina vers Péronne, où il reçut d'abord un magnifique accueil. Le lendemain Herbert écarta l'escorte du roi sous divers prétextes, se saisit de sa personne, et l'enferma dans une étroite prison.

Le même chroniqueur ajoute que le comte de Vermandois ne tarda pas à être en proie à de cuisans remords. Après la mort de Charles, il tomba malade, et dans le délire, où le jetèrent d'affreuses douleurs et les reproches amers de sa conscience, il ne répondait que ces seuls mots, aux questions de ses proches : « *Nous étions douze qui avions* » *juré de trahir Charles*[1]. »

La captivité et la fin malheureuse de Charles III fournissent d'utiles leçons : lorsqu'un roi faible est assis sur le trône, les peuples sont ordinairement livrés à toutes sortes de maux ; le mépris et la révolte se propagent, et alors il n'y a plus de salut pour les populations que sous l'épée du plus fort.

Dans le 13e siécle, la tour de Péronne servit aussi de prison à Renaud, comte de Boulogne,

[1] *Chronique de Raoul Glaber*, liv. 1er, chap. 3.

qui avait porté les armes contre Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines. Il y était attaché à une pièce de bois d'un poids énorme, « par des fers » enlacés avec une merveilleuse adresse, pres- » qu'impossibles à délier, et joints ensemble par » une chaîne si courte, qu'elle lui laissait à peine » la faculté de faire un demi pas.[1] »

En 1468, Louis XI fut, pendant plusieurs jours, retenu prisonnier au château de Péronne, par Charles, comte de Charolais, dernier duc de Bourgogne. L'influence que ce prince eut sur les destinées de son pays, les moyens auxquels il la dut, et sa vie toute entière, ont été, dans les derniers temps, l'objet de tant de recherches, qu'il nous est impossible de ne pas raconter avec quelque détail cet événement qui mit ses jours en danger.

Parvenu au trône en 1461, Louis commença par écarter de sa cour les serviteurs et amis de Charles VII, son père, auquel il succédait. Il rendit la liberté au duc d'Alençon et au comte d'Armagnac, condamnés pour crime d'état sous le précédent règne, et abolit la *pragmatique sanction*, malgré le parlement qui refusa d'enregistrer l'édit d'abolition : son médecin devint chancelier, son tailleur hérault d'armes, son barbier ambassadeur. Le peuple fut surchargé d'impôts, et les

[1] Guillaume Lebreton, *Vie de Philippe-Auguste.*

grands qui faisaient ombrage au roi, furent dépouillés.

A cette époque, les Anglais étaient tout occupés de leurs discordes civiles. Edouard IV avait obtenu le trône qu'il convoitait, et Henri VI était prisonnier à la tour de Londres. Louis croyant sans doute le moment favorable, déclare la guerre au duc de Bretagne, mais lui laisse le temps de former une Ligue qui se décore du titre de *Ligue du bien public*, dont font partie tous les grands vassaux, et entre autres Charles, comte de Charolais, fils de Philippe II, duc de Bourgogne, qui en est proclamé chef.

La bataille de Montlhéry, où la victoire resta indécise, fut suivie du *traité de Conflans*, par lequel Louis abandonna au duc de Bourgogne les places de Picardie, déjà rachetées par le roi, et promit aux autres chefs des honneurs et des domaines.

La ligue rompue, Louis accabla les grands, les uns après les autres, reprit la Normandie qu'il venait de donner, humilia le duc de Bretagne, dépouilla complétement le duc de Berry, refusa de remettre au comte de Charolais les villes qu'il lui avait cédées par le traité de Conflans, et se livra à d'implacables vengeances à Paris et à Rouen.

Ce fut pour terminer les différends survenus entre le comte de Charolais et lui, au sujet de la

violation du traité de Conflans, que Louis XI se rendit à Péronne, place qui appartenait alors au comte. Plein de confiance en la supériorité de sa politique, il espérait l'amener à ses vues, ou du moins pénétrer ses projets. Il y vint sous la foi d'un *sauf-conduit* écrit de la main même de Charles. Il était accompagné du duc de Bourbon et de son frère, le cardinal de Lyon, du connétable de Saint-Pol, du bâtard de Bourbon, de La Ballue, évêque d'Angers, de quatre-vingts soldats, de la garde écossaise et de soixante cavaliers.

Le comte alla à sa rencontre hors de Péronne, fort bien escorté, « le mena dans la ville et le logea » chez le receveur, qui avoit belle maison et près » du chasteau, car ce chasteau ne valoit rien et y » avoit petit logys. [1] »

Louis était à peine entré dans Péronne, qu'il apprit que Philippe de Savoie, comte de Bresse, avec ses deux frères François de Savoie, évêque de Genève, et Jacques de Savoie, comte de Romont, venaient d'arriver en armes, suivis du maréchal de Bourgogne, auquel il avait ôté la ville d'Epinal, et que le seigneur du Lon, échappé du château d'Usson, Poncet de la Rivière et le seigneur d'Urfé, que la crainte du roi avaient fait sortir du royaume,

[1] Comminés, liv. II.

s'y trouvaient aussi. Sa méfiance habituelle se réveilla aussitôt; il fit dire au comte de Charolais que ces seigneurs étant ses ennemis, il désirait être logé dans le château. Le comte y consentit sans difficulté, et les ministres des deux parties travaillèrent à la rédaction d'un traité de paix entre elles. Il y avait plusieurs jours qu'ils s'en occupaient, lorsque le duc de Bourgogne apprit que les Liégeois s'étaient de nouveau révoltés, avaient pris la ville de Tongres, fait prisonnier leur évêque, et massacré impitoyablement plusieurs chanoines. Suivant le rapport fait au comte, la révolte des Liégeois avait éclaté à l'instigation de deux émissaires du roi de France, qui s'étaient mis à leur tête.

Charles, que la violence de son caractère a fait surnommer le *Téméraire*, entra en fureur, et ordonna que les portes de la ville fussent fermées, sous le prétexte frivole de la perte d'une boîte contenant des bijoux et de l'argent. « Louis, qui se vit
» enfermé dans le chasteau (qui est petit) et force
» archers à la porte, n'estoit point sans doute, es-
» tant logé *rasibus* d'une grosse tour, où un comte
» de Vermandois, feit mourir un sien prédéces-
» seur roy de France.[1] »

Louis XI avait en effet, soulevé les Liégeois par

1 Commines, liv. II.

ses envoyés ; mais il ne pensait pas qu'ils dussent agir si promptement. Le premier jour on craignit pour sa vie ; le lendemain le comte tint un conseil où plusieurs opinèrent qu'il fallait envoyer chercher Charles de France, frère du roi, et partager le royaume ; mais la plupart, séduits par les promesses du prisonnier, furent d'avis de respecter le sauf-conduit signé par le duc.

Le troisième jour, Charles alla trouver Louis XI, et lui proposa de signer le *traité de paix*, de l'accompagner à Liége et de l'aider à punir les rebelles. Le roi comprenant qu'il y allait de sa vie s'il refusait, consentit à tout. « Incontinent fut apporté » ledit traité de paix ; et fut tirée des coffres du » roy la vraye croix [1] que Charlemagne portoit, » qui s'appelle la *croix de victoire* et jurèrent la » paix. Et tantost furent sonnées les cloches par » la ville, et tout le monde fust fort éjouy. [2] »

Les auteurs qui ont écrit l'*histoire de Louis XI*, observent, au sujet de ce traité, que dans la position terrible où il était, ce monarque ne pouvait refuser aucune des conditions qu'on aurait voulu lui imposer. Son frère, Charles de France, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Alençon, de Sa-

[1] Olivier de Lamarche dit *Lebras sainct Leu*.

[2] Commines, liv. II.

voie, et le roi d'Angleterre, étaient ligués contre lui: les autres princes qui lui avaient suscité la *guerre du bien public*, se seraient aisément réunis à cette nouvelle ligue; Louis XI avait violé les traités de Conflans et de Saint-Maur, on pouvait l'accuser d'avoir confisqué les biens des uns pour enrichir les autres, et d'aimer les supplices. Il semble que dans de telles circonstances, le comte de Charolais, comme pair du royaume, aurait dû, profitant de ses avantages, demander au roi des garanties pour la noblesse, pour la liberté, et la vie des grands vassaux de la couronne. Rien de pareil n'eut lieu; les dispositions du traité de Péronne sont toutes pour le comte, ses alliés et ses partisans. On y stipule l'exécution de ceux d'Arras et de Conflans. Le comte conservera ses alliances avec l'Angleterre, mais ne pourra pas fournir des troupes à Edouard. Si ce roi attaque la France, il se fait dispenser de l'hommage qu'il devait pour le Ponthieu, le Beauvoisis et les terres qui lui avaient été cédées par le traité de Conflans. Le roi renonce à lever des impôts dans le domaine du comte, et au droit d'y nommer des officiers. Les vassaux de ce dernier ne jureront plus de servir le roi *envers et contre tous*. Le roi s'oblige à rendre à Philippe de Savoie, comte de Bresse, les places qu'il lui avait prises dans la Bresse et le Bugey; à donner

à son frère Charles de France, au lieu de la Normandie, les comtés de Brie et de Champagne.

Ce traité devait être enregistré au parlement, à la cour des comptes et dans les autres cours souveraines nonobstant tous les édits des rois et arrêts de cour, concernant l'inaliénabilité du domaine de la couronne.

Outre les autres garanties d'exécution consenties entre les contractans, le roi soumit « lui, ses *hoirs*, » ses *biens* et les leurs à la juridiction et cohertion » ecclésiastique du saint Père, du saint Siége apos- » tolique, des saints Conciles généraux à venir » pour être contraints par toutes censures d'église, » excommuniement, aggravation, réaggravation, » interdit de son royaume et autres de ses terres » et seigneuries, en la forme et ainsi que la cen- » sure pourra s'étendre ; lequel saint Père et ses » successeurs, il élit et accepte son juge, pour ai- » der et décider tous les différends qui pourraient » être à cause du traité. »

Ce n'était par assez d'humiliation pour un roi de France : Louis XI suivit à Liége le comte de Charolais décoré de la croix de Saint-André, comme simple gentilhomme attaché à la maison de Bourgogne. Le duc et le cardinal de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, Georges de la Tremouille, seigneur de Craon, Réné, comte de la Perche,

et plus de quatre cents lances avaient rejoint Louis et formaient son cortége. Ce monarque fut témoin du désespoir des Liégeois, et réduit à vanter la bravoure de leur bourreau. Quand tout fut égorgé ou brûlé, il dit au comte que s'il n'avait plus besoin de lui, « il retournerait dans sa capitale pour faire » enregistrer le traité de Péronne.[1] » Charles le lui fit relire et le conduisit à une demi-lieue de Liége. Il lui restait à se soustraire à la honte de cet acte odieux, en rentrant dans ses états : il s'arrêta à Senlis où il manda le parlement, la chambre des comptes, les commissaires généraux des finances, et leur ordonna de l'enregistrer sans restriction, quoiqu'il eut protesté contre le traité de Conflans. Et, afin qu'on ne le raillât pas dans Paris, il défendit, sous les peines les plus fortes, de rien dire ou faire contre le duc de Bourgogne. Comme on y avait appris des oiseaux à répéter le mot *Péronne*[2], il ordonna d'enlever de toutes les maisons, les *pies*, les *geais*, les *chouettes* et autres animaux parleurs.[3]

Il est inutile d'ajouter aucune réflexion au récit

[1] Commines, liv. II, chap. XIV.

[2] Duchat prétend que c'était le nom de *Perette* de Châalons, maîtresse de Louis XI, que ces oiseaux répétaient : l'abbé Legrand soutient au contraire que c'était celui de *Péronne*, comme on le dit ici.

[3] *Chronique de Jean de Troyes.*

qui précède. Si le caractère de Louis XI n'était pas connu, il suffirait seul pour le faire connaître: ce monarque avait compris que le pouvoir royal et le bonheur des peuples, dépendaient de l'abaissement de la puissance féodale, mais il ne pouvait parvenir à ce but que par la ruse; il attendit tout d'elle et du temps; il favorisa l'affranchissement des communes, et réunit à la France, la Bourgogne, l'Anjou, le Maine et la Provence.

On ne voit plus sur la place de Péronne le grès érigé en *fief* dont parle Piganiol Delaforce.[1] Quand le roi faisait son entrée dans cette ville, le tenancier du fief devait faire ferrer avec des fers d'argent, les quatre pieds du cheval que montait le monarque pour entrer en souverain dans Péronne, et c'était sur ce grès que le maréchal ferait ce cheval. Le possesseur du même fief avait entre autres priviléges, le droit de choisir dans toutes les boutiques des marchands qui s'établissaient en baraques, pendant la foire de Péronne, *la pièce qui lui convenait le mieux*, ce qui ne devait guère être agréable à ces marchands.

Le Beffroy de Péronne, ainsi que l'Eglise, ci-devant Collégiale de Saint-Jean, existent dans la partie basse de la ville, du côté de la *Porte de*

[1] *Nouvelle Description de la France*, tom. 2, pag. 204.



Lith. Delaporte Amiens. 1835 Duthois del.t

Beffroi de Péronne.

Paris. L'aspect général de la ville, porte à penser que la place occupée par ces deux monumens, a été choisie pour les mettre, le plus possible à l'abri des désastres auxquels Péronne était continuellement exposée dans les guerres.

Le Beffroi, commencé en 1376, n'a rien de remarquable. C'est une tour quadrangulaire en grès terminée dans le haut par une saillie, et flanquée d'une tourelle en cul-de-lampe, à chacun de ses angles. Il fut construit avec l'autorisation du roi Charles V,[1] lorsque ce prince rendit à la ville sa commune, que la rébellion des habitans contre le comte d'Eu, avait fait supprimer. Il fut gravement endommagé par les boulets ennemis pendant le siége de 1536.

La façade de l'Eglise *Saint-Jean* se divise en trois porches ogives, surmontés d'un archivolte élevé et à enroulemens. Cette façade, surmontée d'une galerie à jour, n'a aucune des beautés du genre. La nef et les bas-côtés sont spacieux, mais la voûte manque d'élévation. L'œil se porte avidemment sur quelques vitres peintes; on s'arrête un instant devant le jeu d'orgues, les sculptures qui décorent la chaire et un groupe placé dans le

1 Voyez à la Mairie la charte de Charles V du 25 avril 1376, cote 28, 2e. pièce.

mur du bas-côté gauche, représentant le Christ mis au tombeau.

L'Hôtel-de-Ville a été construit sous François Ier, comme l'indiquent quelques salamandres sculptées sur les murs de cet édifice. Cependant le style de l'architecture est d'une plus grande simplicité que celui employé ordinairement à cette époque. Au milieu, règne un avant-corps décoré de quatre colonnes d'ordre dorique, et à l'étage supérieur, de trois fenêtres ayant chacune un balcon à balustres. Le tout est terminé par un fronton qu'ornaient autrefois les armes de la ville, surmontées d'un P couronné avec cette devise :

URBS NESCIA VINCI.

Les autres parties du monument sont fort simples. L'escalier principal est assez large, mais très-bas.

On conserve à *l'Hôtel-de-Ville* de Péronne, la charte de commune de octroyée aux bourgeois en 1209, et une bannière, sur laquelle ont été brodés en soie, argent et or, les principaux événemens du siége mémorable que soutint cette cité en 1536.

Il est inutile d'indiquer ici les dispositions principales de la charte de commune de Péronne. On sait que cette espèce d'octroi, avait pour objet de garantir aux habitans des villes affranchies, la con-

servation de leurs coutumes, une administration et une justice particulière. L'Hôtel-de-Ville avait plusieurs priviléges : en l'absence du gouverneur et de son lieutenant, leurs fonctions étaient dévolues au maire, qui donnait le mot du guet aux troupes. [1]

Péronne était autrefois appelée la *Pucelle ;* il est probable que c'est à sa vigoureuse défense pendant le siége de 1536, qu'elle doit ce surnom ; mais s'il fallait examiner ses droits à cette qualification, il serait facile de prouver qu'elle avait cessé d'être vierge un siècle auparavant. Voici, au surplus, ce qu'on lit à cet égard dans les *Chroniques* de Monstrelet :

« Le trois octobre 1445, à quatre heures du » matin, un gentilhomme de Bourgogne, nommé » Arkembrac, accompagné des seigneurs de Rou- » baix et de Frommeles, et de cinq à six cents » combattans, s'approcha de Péronne le plus » coyement qu'il peut ; et laissant illec toute com- » pagnie, s'approcha lui dousièsme seulement du » boullevart qui estait hors du chastel et entrèrent » dedans par eschelles : puis prindrent ceux de de- » dans et par leur moyen entrèrent dedans la tour » et donjon du chastel, en laquelle ils trouvèrent

[1] Lettres patentes de Henri IV du 3 septembre 1599.

» au lit le comte de Nevers, le seigneur de Sailly » et aucuns autres et les prindrent tous prisonniers » qu'il estait sur le point du jour. Le comte et les » autres se prindrent à crier, tellement qu'aucun » les ouïrent de la ville, se meirent en armes et » vinrent pour entrer audit chastel, dedans lequel » étaient ja entrez de soixante à quatre vingtz hom- » mes des gens du duc, lesquels se meirent sur les » murs et rémontrèrent à ceux de la ville comment » ils estaient au duc de Bourgogne et que le duc » les avait là envoyés, en les sommant qu'ils se » rendissent à luy; ceux de la ville se meirent » à part, parlèrent ensemble et environ le soir du- » dit jour firent réponce *qu'ils voulaient obéir au » duc, puis ouvrirent leurs portes*. Ainsi, ajoute » Monstrelet, *fut prinse la ville de Péronne et » mise en l'obéissance* du duc de Bourgogne. »

Il est à croire qu'il sera arrivé à Péronne ce qui advient quelquefois à certaines femmes: *leur bonne conduite fait oublier leurs torts.*

La belle défense des Bourgeois de Péronne en 1536, fit longtemps l'entretien de toute la France; elle donna lieu à plusieurs *chansons* fort en vogue au XVIe. siècle.[1] Brantôme cite à ce sujet l'anecdote suivante: Lorsqu'on rapporta à la sœur

[1] Voyez l'une de ces chansons aux notes placées à la fin de l'arrondissement de P[illegible]

de l'empereur que l'armée du comte de Nassau avait levé le siége de Péronne, elle ne put comprendre que les troupes de son frère ne se fussent aisément emparées d'un tel colombier : » *Ouy de » vray*, répondit le comte, *c'est un colombier ; » mais les pigeons qui estoient dedans se savoient » bien deffendre et faire aultre chose que s'en- » voller.* [1] »

Cet événement mémorable se trouve rappelé en ces termes dans les *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellai.* [2]

» Le comte de Nassau après avoir saccagé Guise et toutes les petites villes de environs qui étaient sans défense, tourna tout-à-coup vers Péronne. Il y avait dans la place le maréchal de la Mark, avec la compagnie de cent hommes d'armes commandée par Moyencourt, son lieutenant, la compagnie de cent hommes d'armes du duc d'Angoulême, sous les ordres du comte de Damp-Martin, Philippe de Boullinvillers, deux mille hommes de la légion de Picardie, ayant à leur tête Serçus et Saisseval.

Le comte de Nassau pour donner plus d'étendue à son camp et empêcher en même temps qu'on

[1] Brantome, *Vie des hommes illustres et grands capitaines français*, discours XIX[e].

[2] Mis en nouveau style par l'abbé Lambert, in-12, Paris, Prault-L'aîné, 1753, tom. 4, pag. 221 à 237.

ne pût lui couper les vivres fit sommer le château de Clairy, situé sur la rivière de Somme et éloigné de deux lieux de Péronne. L'officier chargé de la garde du château, en l'absence du seigneur qui se trouvait alors au camp d'Avignon, demanda qu'on lui accorda un délai de quelques jours, pour faire ses réflexions, et cependant il dépêcha au maréchal de la Mark, pour le prier de lui envoyer un prompt secours. Cent soldats de la légion de Picardie, eurent ordre d'aller se jeter dans la place, et ils furent assez heureux pour se couler au travers de l'armée impériale et arriver à Clairy, sans avoir fait aucune perte, quoiqu'ils eussent eu à se défendre contre un détachement des ennemis qui les avaient attaqués en queue. Le général de l'empereur fit vivement battre la place avec dix pièces d'artillerie, mais ce fut sans aucun succès ; on lui tua même quelque monde à coup d'arquebuses à croc. Dès le lendemain matin les assiégants recommencèrent à faire un feu terrible de leur artillerie, pendant que le maréchal de la Mark fesait brûler les faubourgs de Péronne, où étaient venus se loger quelques enseignes des ennemis. Le comte de Nassau profita de cette occasion, pour faire entendre aux assiégés que Péronne venait d'être prise d'assaut, qu'elle avait été mise à sac, et réduite en cendres. Nos gens bien éloignés de soupçonner

qu'on les trompât se rendirent à discrétion ; sept soldats de la garnison furent pendus à la porte du château et il fut réglé que chaque prisonnier payerait quatre écus pour sa rançon.

» Le lendemain 16 août une troupe des ennemis s'avança jusqu'au portes de Péronne, dans l'espérance d'engager les assiégés à faire quelque sortie ; ils ne furent point trompés dans leur attente, mais leur bravoure ne leur réussit pas ; le maréchal s'étant contenté de laisser sortir cent ou six vingt soldats de la garnison, on escarmoucha pendant quelque temps assez vivement ; mais les notres s'étant aperçus que le nombre des ennemis croissait à chaque instant, rentrèrent dans la ville où ils amenèrent quelques prisonniers, du nombre desquels fut le sieur de Rocourt, guidon de la compagnie du comte de Rœux.

» Le même jour, les ennemis dressèrent sur une éminence peu éloignée du fossé, une batterie de quatre petites pièces contre le château et la porte de St.-Nicolas, et ils tirèrent pendant tout le jour ; mais quoique cette batterie plongeât dans la ville, il n'y eut cependant personne de tué ni de blessé. Le lendemain ils élevèrent deux ou trois batteries, l'une de six couleuvrines, qui avait en face la porte de St.-Nicolas, et l'autre de trois canons ; cette dernière était particulièrement destinée à détruire

les moulins à eau qui se trouvent près la porte de Paris, mais pour ne pouvoir assez plonger, elle ne fit aucun mal. Un meûnier, sujet de l'empereur, qui était venu s'établir à Péronne, s'étant rendu au camp des ennemis, leur donna des avis dont ils ne surent que trop bien profiter; il leur fit voir que par le moyen de quelques tranchées ils pourraient dessécher une partie des marais qui fesaient la plus grande force de la place assiégée, et détourner par là les eaux qui fesaient moudre les moulins. Les assiégés remédièrent à cet inconvénient par la construction d'un grand nombre de moulins à bras, et en fesant couler dans les marais les eaux d'une fontaine qui était dans la ville.

» Pendant deux jours consécutifs, les batteries qui avaient été dressées du côté de la porte de St.-Nicolas et de celle de Paris, firent un feu si terrible qu'il y eut dans ces deux endroits une brèche assez grande pour que les ennemis eussent pu monter à l'assaut; mais pour faire leur attaque avec moins de danger ils continuèrent de battre la place pendant tout le jour suivant, et selon le rapport des assiégés, il y eut plus de 1800 coups de canon de tirés, depuis le matin jusqu'au soir. Dès le point du jour, les assiégeants firent leurs approches pour attaquer, mais ils trouvèrent les brèches réparées; officiers, soldats, hommes et femmes sans distinc-

tion d'âge et de condition, avaient mis la main à l'œuvre. Les batteries recommencèrent à tirer et le feu dura jusqu'à deux heures après midi, que les assiégeans marchèrent en avant. Six mille allemands soutenus de quatre cents chevaux qui avaient le comte de Nassau à leur tête, donnèrent à la brèche de St.-Nicolas, et deux mille flammands ayant derrière eux trois cents cavaliers sous les ordres du comte de Rœux, assaillirent celle de la porte de Paris. Le maréchal de la Mark, le comte de Damp-Martin, Moyencourt et tous les autres capitaines, rangèrent leurs troupes sur les remparts et se préparèrent à bien recevoir l'ennemi. Le comte de Damp-Martin se chargea de la défense de la brèche faite à la porte de St.-Nicolas, Saisseval de celle de la porte de Paris et Serçus de celle au-dessus de St.-Furcy. Les assiégés combattirent avec tant d'intrépidité et de bravoure, que les impériaux furent repoussés avec perte de quatre ou cinq cents hommes ; nous eûmes quelques blessés, mais nous ne perdîmes qu'un seul officier de marque, qui fut le commandeur d'Estrépagni de la maison d'Humières.

» Les ennemis ne cessèrent pendant les trois jours suivants de tirer à coup perdu contre les maisons, et il y en eût un grand nombre qui furent réduites en poudre. Le jour de St.-Barthélemi, le comte de

Nassau envoya sommer les assiégés de se rendre dans vingt quatre heures, les menaçant de mettre la ville à feu et à sang si on l'obligeait de donner un nouvel assaut. La réponse du maréchal et des autres officiers fut, qu'il fallait commencer par leur passer sur le ventre pour entrer dans la place; mais qu'ils espéraient d'en sortir après s'être fait un pont des corps morts de leurs ennemis. Une si fière réponse ne servit qu'à accroître la fureur du général ennemi; il ordonna que la place fut battue plus vivement encore, qu'elle ne l'avait été, avec 72 pièces de canon. La ville fut en peu d'heures, ouverte de toute part, et la grosse tour du château fut considérablement endommagée; mais par le travail infatigable des bourgeois et de la garnison, il y eut le lendemain matin de bons retranchements derrière toutes les brèches.

« Cependant le comte de Nassau se détermina à donner ce soir là même, qui était le jour de la fête de St.-Louis, un assaut général à la place; mais il la fit auparavant battre en quatre endroits différents. Une batterie de 6 canons tira contre les murailles qui se trouvent entre la porte de St.-Nicolas et celle de St.-Sauveur, pendant qu'avec 10 pièces d'artillerie on tirait contre les mêmes portes et la courtine. 6 pièces de canons furent employées à augmenter la brèche qui avait été faite le jour précédent,

et à empêcher qu'on ne la réparât, et avec 7 autres pièces, on continua de battre en brèche du côté de la porte de Paris. Le feu ayant duré jusqu'à trois heures après midi, le comte de Nassau, pour mettre les assiégés dans la nécessité de diviser leurs forces, fit présenter l'escalade aux endroits même où les murailles n'avaient point été entamées, pendant qu'il fesait monter à l'assaut par les brèches. Trois fois les ennemis vinrent à la charge, et autant de fois ils furent vigoureusement repoussés; ils perdirent cinquante hommes d'armes ou archers, et trois porte-enseignes, qui furent tués à la brèche faite à la porte de Paris, et qui était défendue par Saisseval.

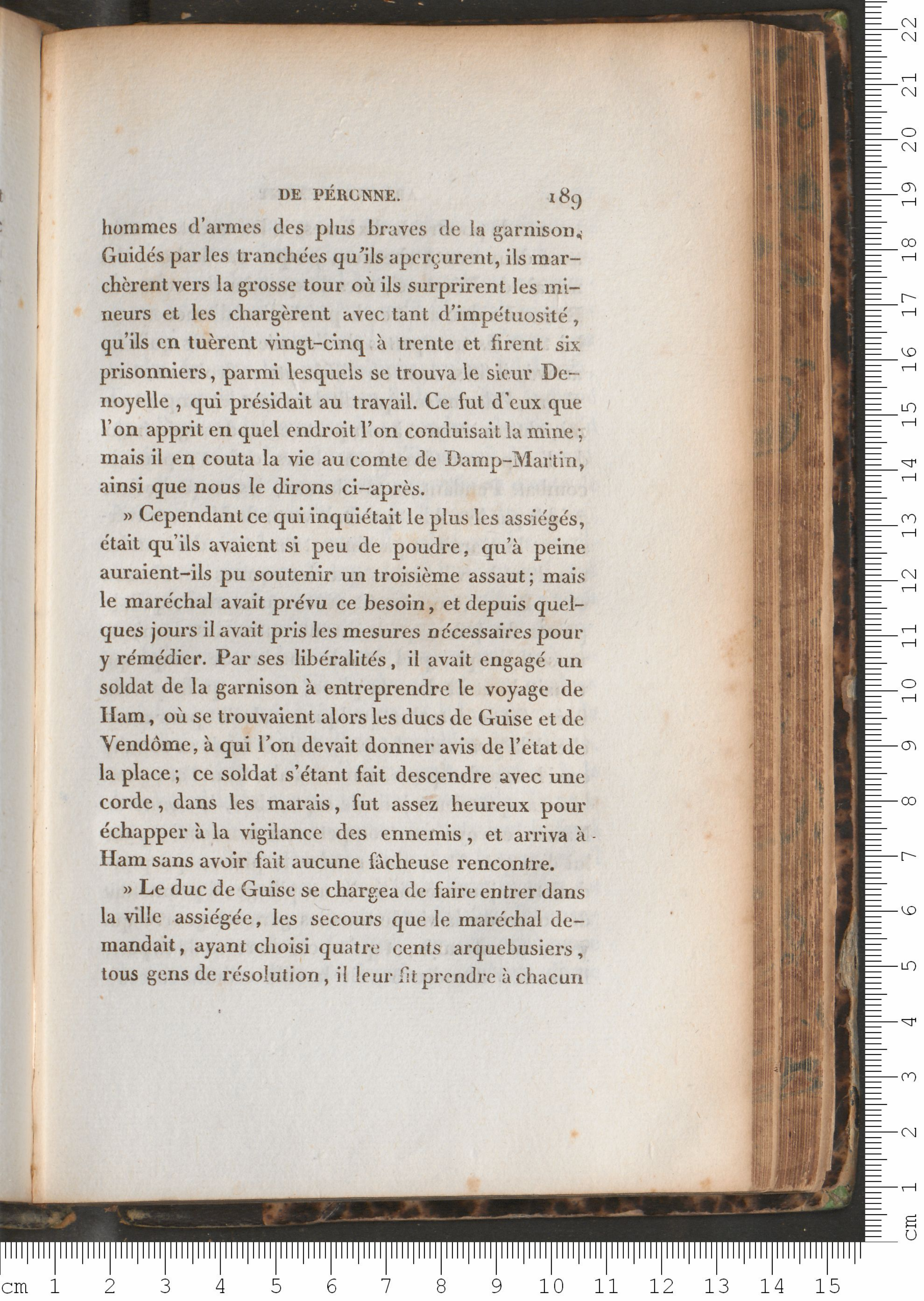
» Les comtes de Nassau et Rœux, qui étaient armés de pied en cap, et qui s'étaient portés l'un près du mont St.-Quentin et l'autre du côté de la porte de Paris, étonnés de l'opiniâtre défense des assiégés, firent sonner la retraite et furent obéis avec tant de promptitude, que les assaillants abandonnèrent vingt six échelles, qui furent tirées dans la ville.

» Le maréchal et les autres officiers de la garnison, donnèrent dans cette occasion d'éclatantes preuves de leur piété; leur premier soin après la retraite des ennemis, fut d'aller rendre à Dieu de solennelles actions de grâce, pour la victoire qu'il venait de leur accorder. Le maréchal fut reçu à la

porte de l'église par le clergé, qui durant l'assaut avait fait une procession autour de la ville avec beaucoup d'édification.

» Cependant les généraux ennemis, rebutés par le peu de succès qu'avaient eu les deux assauts qu'ils avaient donnés, s'imaginèrent qu'il n'y avait que le secours des mines, qui put les rendre maîtres de la place. Comme ils s'étaient apperçus que le feu de la grosse tour du château leur avait tué beaucoup de monde aux brèches de la porte de St.-Nicolas et de St.-Furcy, défendues l'une par Saisseval, et l'autre par Serçus, ils prirent le parti de la faire miner, et pendant tout le temps que dura le travail, ils firent jeter quantité de feu d'artifice sur les maisons, qui n'étant que de bois, s'enflammaient incontinent et lorsqu'ils apercevaient l'embrasement, ils braquaient leurs canons du même côté pour empêcher les assiégés de l'éteindre. L'incendie fut un jour si violent que toute la ville eut été réduite en cendres, s'il n'eut tombé une pluie si à propos que les deux parties l'estimèrent miraculeuse, tant elle fut abondante et continuelle.

» L'on avait bien averti le maréchal que les ennemis travaillaient à une mine ; mais il ne savait en quel endroit. Pour s'en instruire, il donna ordre au capitaine Damiète de sortir pendant la nuit, par une fausse porte du château, avec douze ou quinze



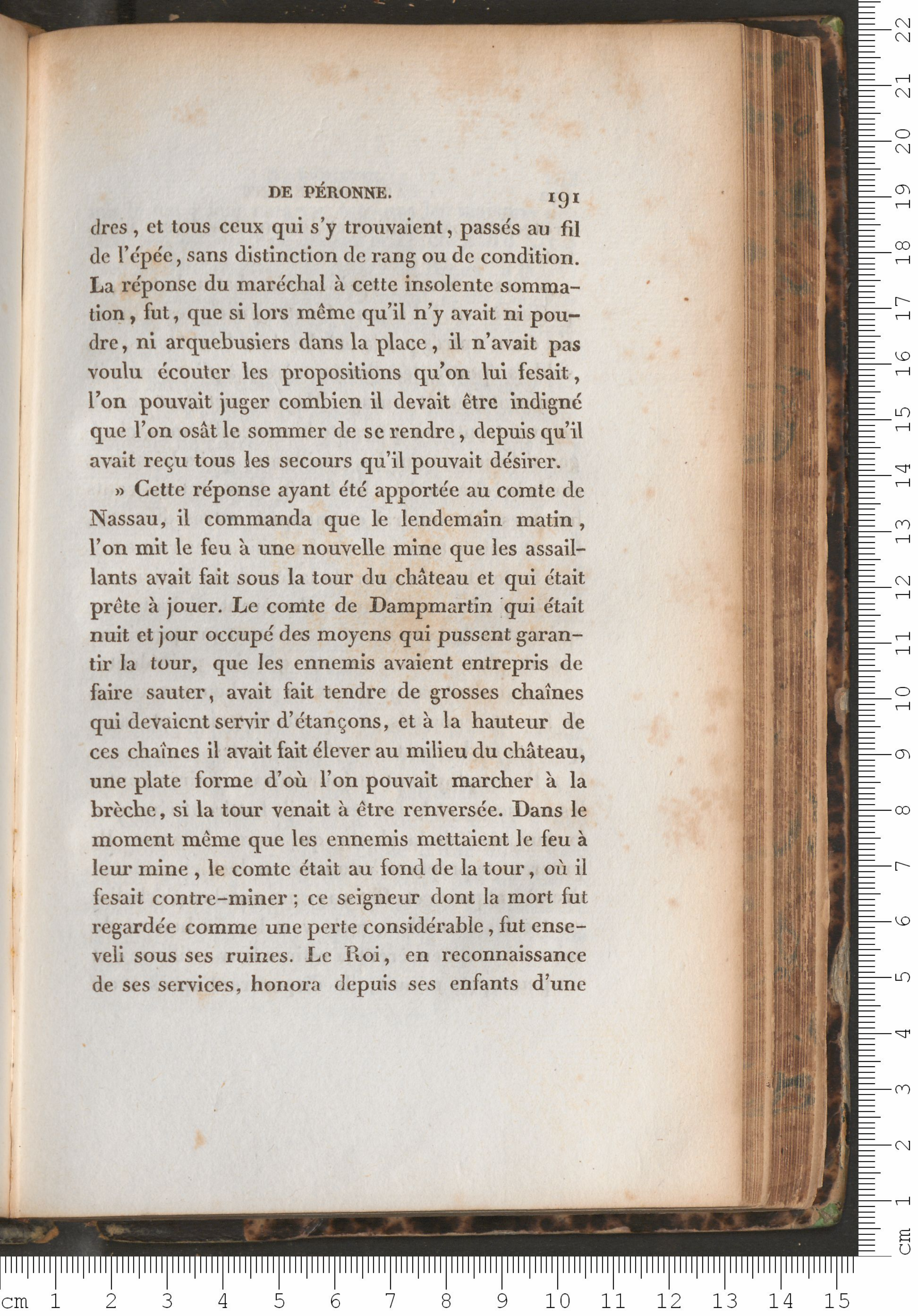
hommes d'armes des plus braves de la garnison. Guidés par les tranchées qu'ils aperçurent, ils marchèrent vers la grosse tour où ils surprirent les mineurs et les chargèrent avec tant d'impétuosité, qu'ils en tuèrent vingt-cinq à trente et firent six prisonniers, parmi lesquels se trouva le sieur Denoyelle, qui présidait au travail. Ce fut d'eux que l'on apprit en quel endroit l'on conduisait la mine; mais il en couta la vie au comte de Damp-Martin, ainsi que nous le dirons ci-après.

» Cependant ce qui inquiétait le plus les assiégés, était qu'ils avaient si peu de poudre, qu'à peine auraient-ils pu soutenir un troisième assaut; mais le maréchal avait prévu ce besoin, et depuis quelques jours il avait pris les mesures nécessaires pour y remédier. Par ses libéralités, il avait engagé un soldat de la garnison à entreprendre le voyage de Ham, où se trouvaient alors les ducs de Guise et de Vendôme, à qui l'on devait donner avis de l'état de la place; ce soldat s'étant fait descendre avec une corde, dans les marais, fut assez heureux pour échapper à la vigilance des ennemis, et arriva à Ham sans avoir fait aucune fâcheuse rencontre.

» Le duc de Guise se chargea de faire entrer dans la ville assiégée, les secours que le maréchal demandait, ayant choisi quatre cents arquebusiers, tous gens de résolution, il leur fit prendre à chacun

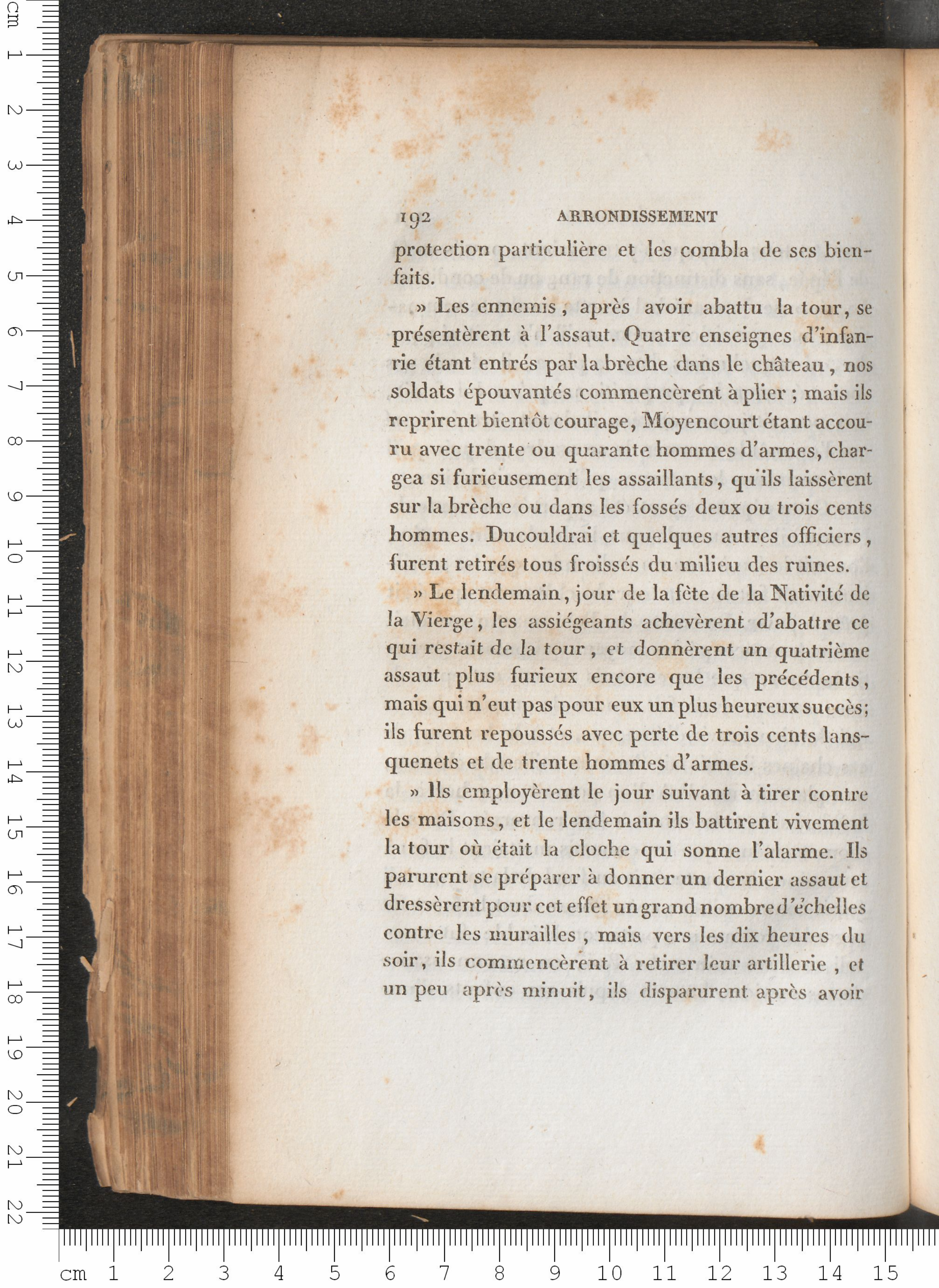
un sac de poudre de dix livres, et les escorta la nuit, avec deux cents chevaux, jusque sur le bord des marais de Péronne, vers le quartier du comte de Rœux. Le duc avait eu la précaution d'amener avec lui tous les trompettes de l'armée, et dès qu'il fut arrivé, il fit sonner en différents endroits des environs, l'alarme se répandit dans tout le camp ennemi, chacun courut à son poste et les deux généraux de l'empereur donnèrent leurs ordres, pour le combat. Pendant cette alarme, les arquebusiers guidés par le soldat qui était venu de Ham, traversèrent le marais et parvinrent au fossé, d'où on les tira dans la ville, sans que les comtes de Nassau et de Rœux, en eussent eu connaissance, qu'à la pointe du jour, qu'ils virent entrer les derniers. ne sachant pas quel était le nombre de troupe qui venait d'entrer dans la place, tout ce qu'ils purent faire, fut de détacher quelque cavalerie, pour marcher à la poursuite du duc ; mais il fesait sa retraite en si bon ordre que les ennemis n'osèrent l'attaquer.

» Le quatrième jour de septembre, le comte de Nassau envoya un trompette au maréchal, pour lui dire que s'il voulait rendre la place, qui pendant trois jours serait livrée au pillage, il promettait de conserver la vie de tous les gens de guerre qui y étaient enfermés, et qu'en cas de refus de sa part, il devait s'attendre à voir la ville réduite en cen-



dres, et tous ceux qui s'y trouvaient, passés au fil de l'épée, sans distinction de rang ou de condition. La réponse du maréchal à cette insolente sommation, fut, que si lors même qu'il n'y avait ni poudre, ni arquebusiers dans la place, il n'avait pas voulu écouter les propositions qu'on lui fesait, l'on pouvait juger combien il devait être indigné que l'on osât le sommer de se rendre, depuis qu'il avait reçu tous les secours qu'il pouvait désirer.

» Cette réponse ayant été apportée au comte de Nassau, il commanda que le lendemain matin, l'on mit le feu à une nouvelle mine que les assaillants avait fait sous la tour du château et qui était prête à jouer. Le comte de Dampmartin qui était nuit et jour occupé des moyens qui pussent garantir la tour, que les ennemis avaient entrepris de faire sauter, avait fait tendre de grosses chaînes qui devaient servir d'étançons, et à la hauteur de ces chaînes il avait fait élever au milieu du château, une plate forme d'où l'on pouvait marcher à la brèche, si la tour venait à être renversée. Dans le moment même que les ennemis mettaient le feu à leur mine, le comte était au fond de la tour, où il fesait contre-miner; ce seigneur dont la mort fut regardée comme une perte considérable, fut enseveli sous ses ruines. Le Roi, en reconnaissance de ses services, honora depuis ses enfants d'une

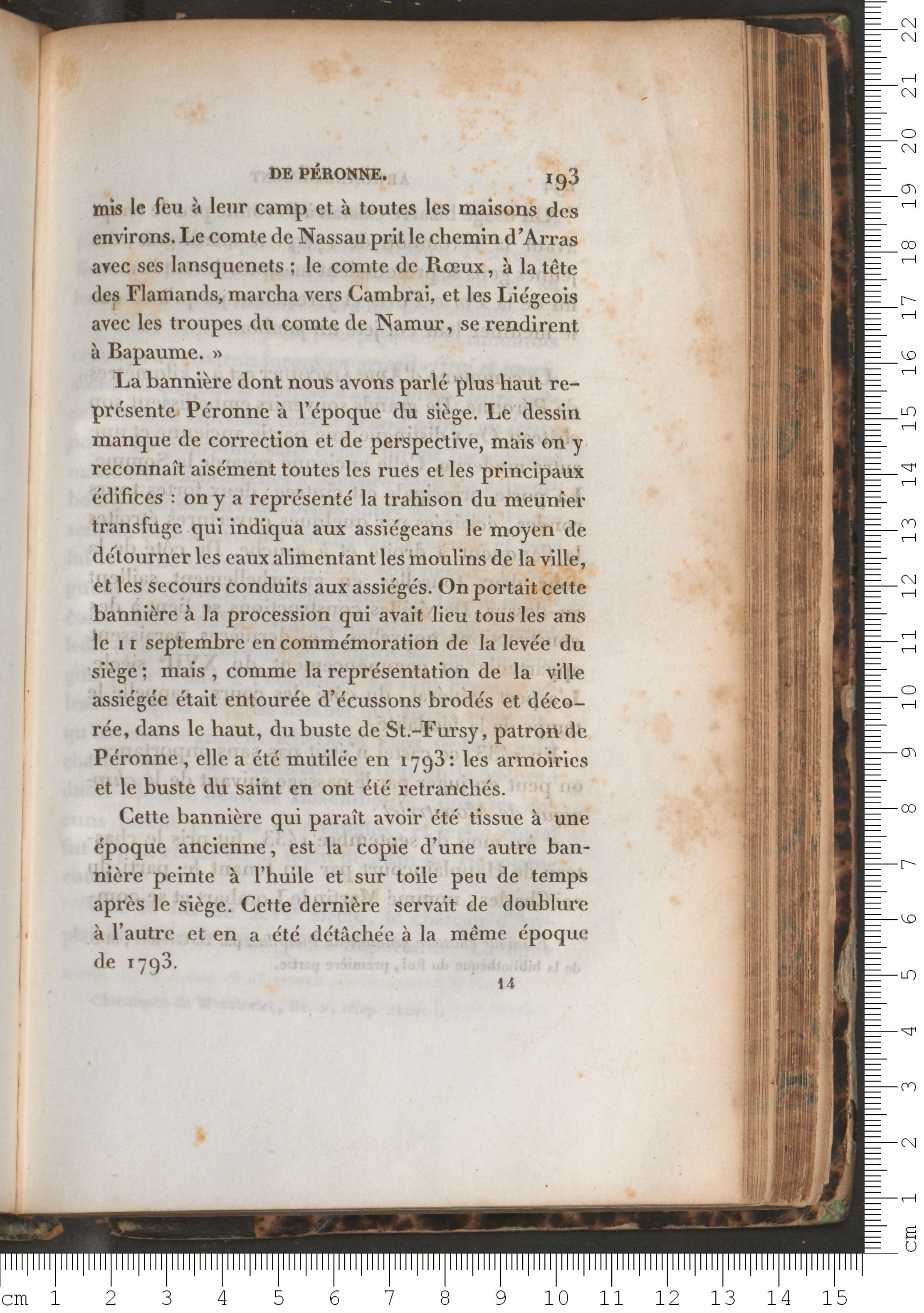


protection particulière et les combla de ses bienfaits.

» Les ennemis, après avoir abattu la tour, se présentèrent à l'assaut. Quatre enseignes d'infanrie étant entrés par la brèche dans le château, nos soldats épouvantés commencèrent à plier; mais ils reprirent bientôt courage, Moyencourt étant accouru avec trente ou quarante hommes d'armes, chargea si furieusement les assaillants, qu'ils laissèrent sur la brèche ou dans les fossés deux ou trois cents hommes. Ducouldrai et quelques autres officiers, furent retirés tous froissés du milieu des ruines.

» Le lendemain, jour de la fête de la Nativité de la Vierge, les assiégeants achevèrent d'abattre ce qui restait de la tour, et donnèrent un quatrième assaut plus furieux encore que les précédents, mais qui n'eut pas pour eux un plus heureux succès; ils furent repoussés avec perte de trois cents lansquenets et de trente hommes d'armes.

» Ils employèrent le jour suivant à tirer contre les maisons, et le lendemain ils battirent vivement la tour où était la cloche qui sonne l'alarme. Ils parurent se préparer à donner un dernier assaut et dressèrent pour cet effet un grand nombre d'échelles contre les murailles, mais vers les dix heures du soir, ils commencèrent à retirer leur artillerie, et un peu après minuit, ils disparurent après avoir



mis le feu à leur camp et à toutes les maisons des environs. Le comte de Nassau prit le chemin d'Arras avec ses lansquenets ; le comte de Rœux, à la tête des Flamands, marcha vers Cambrai, et les Liégeois avec les troupes du comte de Namur, se rendirent à Bapaume. »

La bannière dont nous avons parlé plus haut représente Péronne à l'époque du siège. Le dessin manque de correction et de perspective, mais on y reconnaît aisément toutes les rues et les principaux édifices : on y a représenté la trahison du meunier transfuge qui indiqua aux assiégeans le moyen de détourner les eaux alimentant les moulins de la ville, et les secours conduits aux assiégés. On portait cette bannière à la procession qui avait lieu tous les ans le 11 septembre en commémoration de la levée du siège ; mais, comme la représentation de la ville assiégée était entourée d'écussons brodés et décorée, dans le haut, du buste de St.-Fursy, patron de Péronne, elle a été mutilée en 1793 : les armoiries et le buste du saint en ont été retranchés.

Cette bannière qui paraît avoir été tissue à une époque ancienne, est la copie d'une autre bannière peinte à l'huile et sur toile peu de temps après le siège. Cette dernière servait de doublure à l'autre et en a été détâchée à la même époque de 1793.

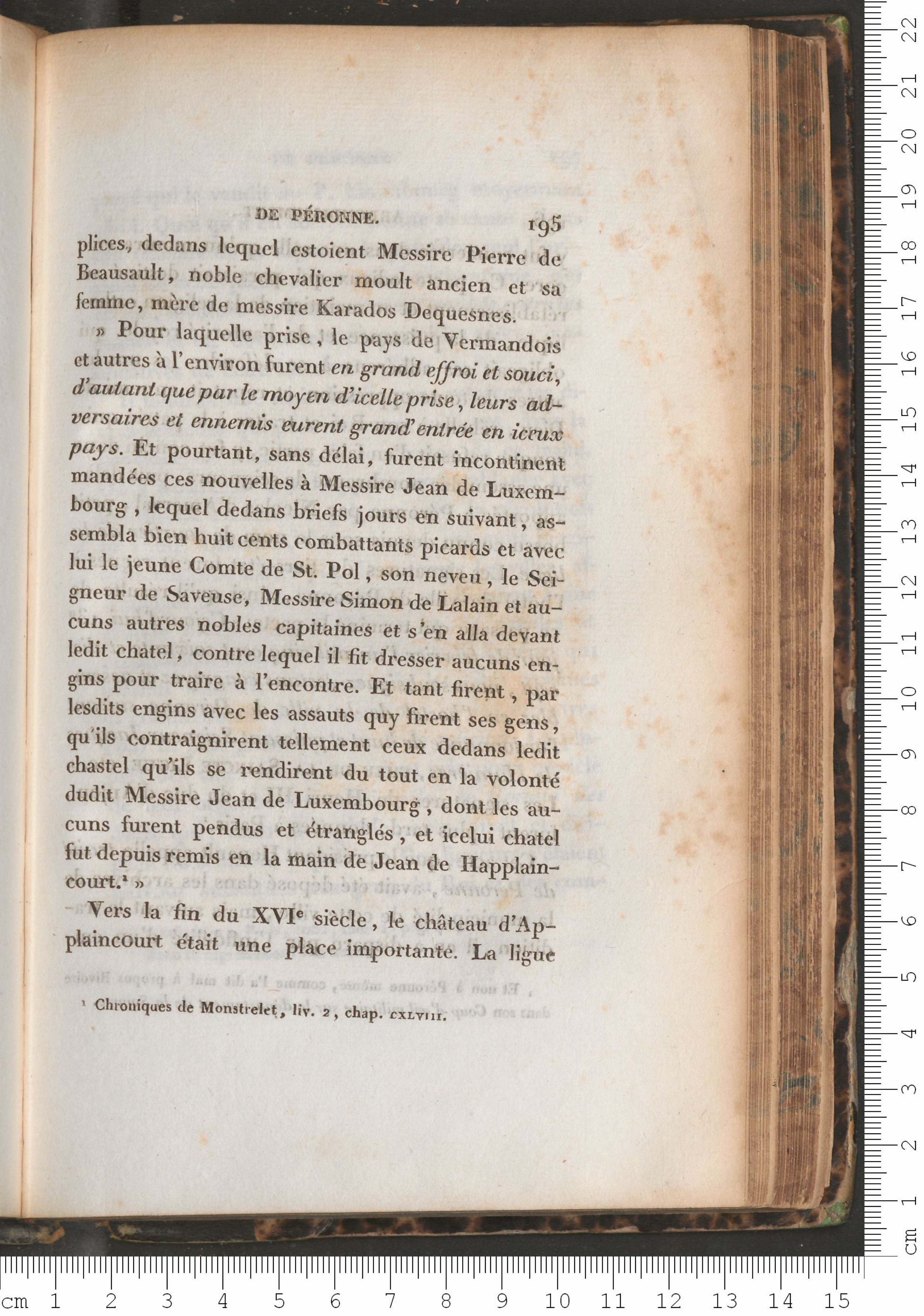
Un usage bizarre existait à Péronne peu de temps avant la révolution de 1789 : le mardi gras, des jeunes gens se présentaient masqués devant le moulin de la *Porte Paris* et y restaient jusqu'à ce que le meunier leur eût jeté un jambon.[1]

La commune d'APPLAINCOURT est à 2 kilomètres de Péronne. De grands souvenirs embellissent son château. On y distingue une partie ancienne et une autre moderne. Celle ancienne regarde la Somme. La porte principale est cintrée; deux fortes tours rondes, éclairées par quelques ouvertures étroites la flanquent à droite et à gauche. Du côté de la cour deux tourelles en encorbellement saillent au-dessus. De vieilles constructions se lient à des constructions nouvelles. Ces dernières paraissent appartenir au commencement du XVII[e] siècle. L'aspect général, du côté des cours, rappelle le temps de la féodalité.

En 1433, ce castel n'était pas sans importance, on peut en juger par le passage suivant de la *chronique de Monstrelet :*

» Au mois de septembre 1433, fut pris le chasteau de Happlaincourt par un tenant le parti du roi Charles, nommé Martin le Lombart et se com-

[1] *Essai sur l'histoire générale de Picardie*, par D. Grenier, M-S. de la bibliothèque du Roi, première partie.



plices, dedans lequel estoient Messire Pierre de Beausault, noble chevalier moult ancien et sa femme, mère de messire Karados Dequesnes.

» Pour laquelle prise, le pays de Vermandois et autres à l'environ furent *en grand effroi et souci, d'autant que par le moyen d'icelle prise, leurs adversaires et ennemis eurent grand' entrée en iceux pays*. Et pourtant, sans délai, furent incontinent mandées ces nouvelles à Messire Jean de Luxembourg, lequel dedans briefs jours en suivant, assembla bien huit cents combattants picards et avec lui le jeune Comte de St. Pol, son neveu, le Seigneur de Saveuse, Messire Simon de Lalain et aucuns autres nobles capitaines et s'en alla devant ledit chatel, contre lequel il fit dresser aucuns engins pour traire à l'encontre. Et tant firent, par lesdits engins avec les assauts quy firent ses gens, qu'ils contraignirent tellement ceux dedans ledit chastel qu'ils se rendirent du tout en la volonté dudit Messire Jean de Luxembourg, dont les aucuns furent pendus et étranglés, et icelui chatel fut depuis remis en la main de Jean de Happlaincourt.[1] »

Vers la fin du XVIe siècle, le château d'Applaincourt était une place importante. La ligue

[1] Chroniques de Monstrelet, liv. 2, chap. CXLVIII.

y fut concertée dans une salle qu'on montre encore. Ce pacte odieux qui paraissait destiné au rétablissement et au maintien de la religion catholique, de la puissance et de l'autorité royale, qui obligeait ses adhérens à se défendre les uns les autres de toute oppression et réputait ennemi de Dieu, rébelle à son Roi et traître à la patrie quiconque refusait d'en faire partie, y fut conclu dans une assemblée nombreuse de seigneurs, puis delà, apportée à Péronne par Nicolas d'Amerval, petit bossu connu depuis sous le nom de *courtier de la ligue*. Les signatures du tiers-état furent reçues à l'hôtel-de-ville de Péronne, ainsi qu'il résulte de ce passage qui termine le pacte: « *Cejourd'hui*, 13[e] *jour de febvrier l'an mil cinq cent soixante et dix sept, nous soubsignez, estans congreyez et assemblez en l'hostel de la ville de Péronne suivant l'ordonnance de haut et puissant Seigneur Jacques de Humières*, CHEF DE LA SAINCTE LIGUE, etc. » Les signatures de Henri III et du duc d'Anjou, furent, plus tard, données à Paris.[1]

Cet acte, que le président Henault appelle *traité de Péronne*, avait été déposé dans les archives de la municipalité de cette ville, mais suivant la tradition, il en a disparu par l'infidélité d'un em-

1 Et non à Péronne même, comme l'a dit mal à propos Rivoire dans son *Coup d'œil militaire sur le département de la Somme*.

ployé qui le vendit au P. Maimbourg moyennant 150 l. Quoi qu'il en soit, ce moine se vante, dans son *Histoire de la Ligue*,[1] de posséder seul l'original de cette pièce si rare et si authentique, qui lui est, ajoute-t-il, *heureusement tombée entre les mains* et en donne le texte parmi les pièces justificatives de cette histoire.[2]

Il faudrait une main habile pour retracer les divers épisodes qui précédèrent et suivirent, dans la province de Picardie, la conclusion de ce traité. On y trouverait une frappante ressemblance avec les affreux évènemens qui ont suivi la révolution de 1789, LIBERTÉ, RÉPUBLIQUE, ces mots magiques faisaient battre plus d'un cœur; les villes, affranchies de l'autorité centrale, se livraient à une grande indépendance d'action et de paroles et répandaient autour d'elles de forcenés ligueurs qui allaient échauffer de leur zèle les cités voisines et commettaient des dévastations et des meurtres *pour la plus grande gloire de la religion.* La plupart des villes révoltées avaient pris pour modèle de leur organisation municipale, le *Comité des Seize* qui, dans la Capitale, entretenait et dirigeait les séditions populaires. Des ligueurs s'étaient partout substitués aux gens du Roi et des com-

1 2 vol. in-12, Paris, 1682, tom. 2, pag. 464.

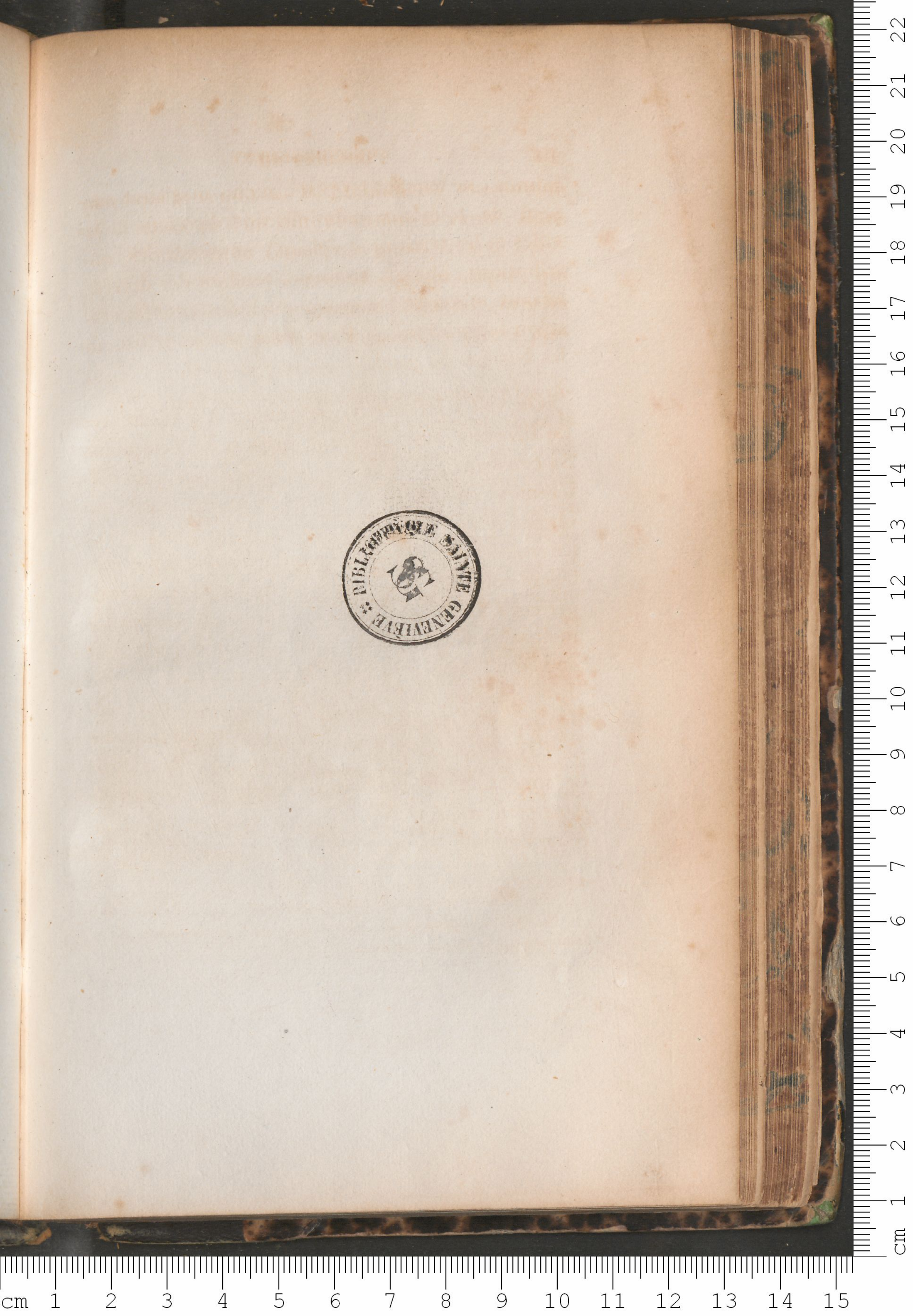
2 Nous le reproduisons aux notes.

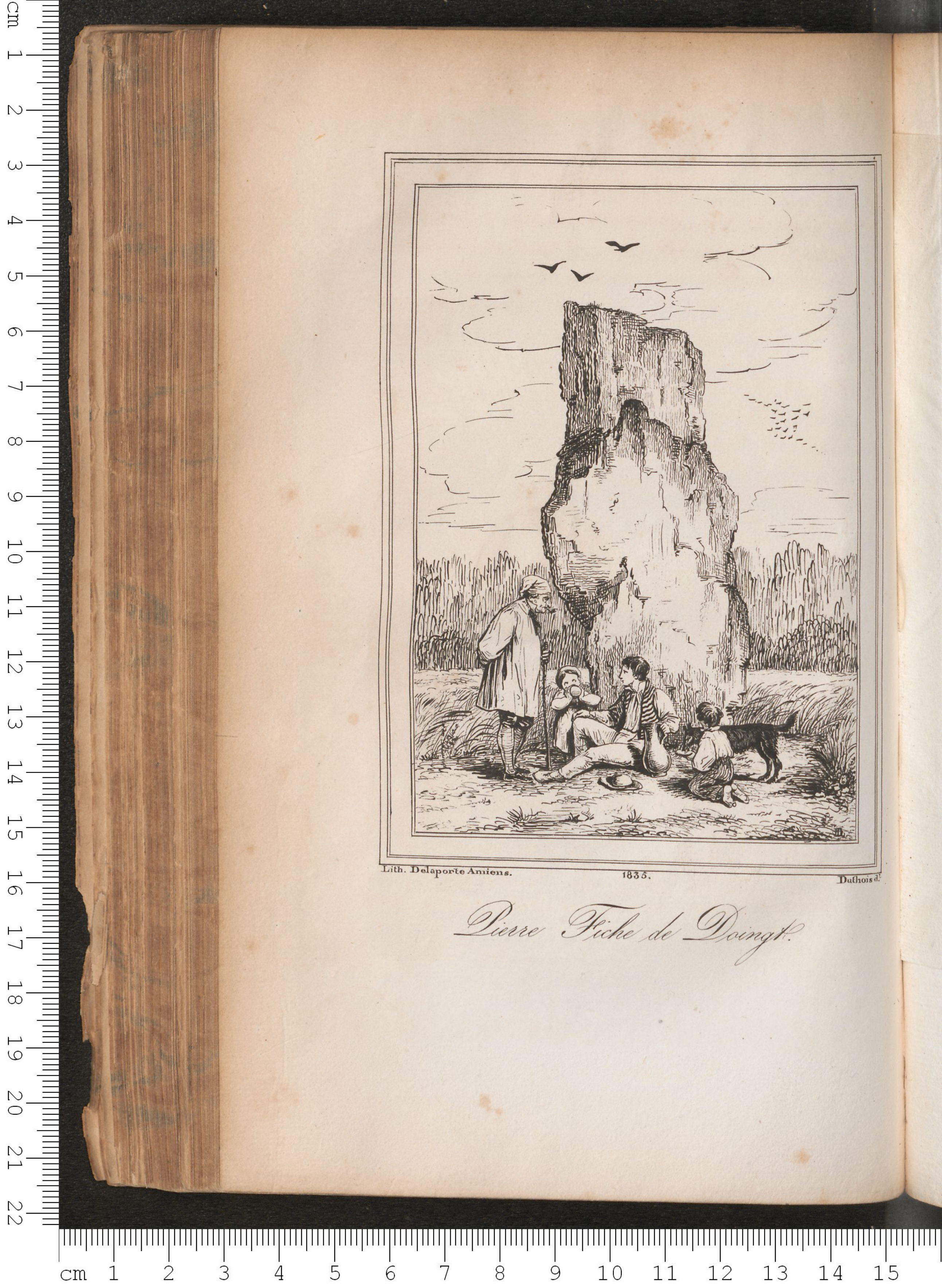
munes, ne laissant en place aucun magistrat suspect de tolérance, administrant directement les villes et les territoires voisins, imposant des contributions, battant monnaie, rendant des décrêts, faisant marcher les troupes ou des processions, selon leurs caprices, leurs vues personnelles, ou les besoins du parti.

On voit à ETERPIGNY, commune à 5 kilomètres de Péronne, une ancienne maison de Templiers. Sa construction est bizarre et de deux époques différentes : on remarque à l'une de ses extrêmités un obelisque en pierre dont on ignore la destination; les croisées sont séparées les unes des autres par une légère colonade et décorées de trèfles à la partie supérieure. On trouve, dans cet édifice, des restes de mosaique assez curieux. Rien n'indique quels sont ceux qui l'habitèrent après la destruction de l'ordre des chevaliers du Temple.[1] Des écrivains ont prétendu,[2] d'après l'autorité du P. Longueval, auteur de l'*Histoire de l'église gallicane*, que la charte de fondation de l'abbaye de Corbie a été signée dans cette maison, en 661, par Clotaire III et la reine Bathilde, sa mère; mais il est impossible que

[1] Voy. *arrondissement de Doullens*, page 143.

[2] M. Hyver, *Statistique de l'arrondissement de Péronne*, communiquée par l'académie d'Amiens.


BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE



Lith. Delaporte Amiens. 1835. Duthois d.t

Pierre Fiche de Doingt.

ce fait soit vrai, puisque la charte de fondation de Corbie est du VIIe siècle et que la construction de cette maison ne remonte qu'au XIIIe.

Les monumens druidiques sont rares dans le département de la Somme. L'ignorance profonde qui couvre le culte sanglant auquel ils étaient consacrés et par suite leur peu d'intérêt historique en ont fait négliger les traces dans le pays. Cependant on montre à DOINGT, près de la route de Péronne à St. Quentin, un *menhir* très remarquable: c'est un grès énorme enfoncé en terre, de 3 mètres environ de hauteur et que le temps a dégradé. On l'appelle dans le pays *Pierre fiche* ou de *Gargantua*. Les villageois disent que ce grand avaleur passant en cet endroit et se trouvant incommodé par une pierre qui était entrée dans sa chaussure, s'arrêta, tira sa *galoche* [1] et jeta au loin la pierre qui est le *menhir* dont on vient de parler. Cette fable ridicule est bien digne du personnage. On doit croire que cette espèce de colonne est un des monumens barbares, que les gaulois élevaient à leurs grands hommes, pour perpétuer le souvenir de leurs exploits.[2]

[1] Cette chaussure est celle de tous nos paysans qui la tiennent des gaulois leurs ancêtres.

[2] *Lettres sur le département de la Somme*, par M. H. Dusevel, pag. 88.

L'ordre administratif suivi dans cette description nous conduit à ALBERT, petite ville distante de Péronne de 2 myriamètres 3 kilomètres, et chef-lieu de canton.

Le dictionnaire de La Martinière la désigne par le mot *Ancre.* Plusieurs, dit l'auteur de ce dictionnaire, entr'autres M. de Lisle dans sa carte de la Picardie, écrivent *Encre.* Elle est dans le gouvernement et l'élection de Péronne, généralité d'Amiens. Sur quelques cartes et dans le *dénombrement de la France*, elle n'est nommée ni *Ancre* ni *Encre*, mais *Albert* et pas *Albret*, comme l'écrit mal à propos le P. Recnoli.

Encre, *Incra* ou *Anchora*, ne prit le nom d'*Albert* qu'en 1620, après la mort tragique de Concini, qui en était Seigneur. Son origine et celle de la Collégiale qu'elle possédait, sont d'une haute antiquité.

Hugues Ier, comte de Ponthieu, s'empara de cette ville vers 879 et y fit construire une forteresse.[1] En 1115 elle appartenait aux comtes de St.-Pol. A cette époque, Bauduin, comte de Flandre, ayant déclaré la guerre à Hugues II Camp d'Avesne, 12e comte de St.-Pol, à son retour de la Palestine, s'empara du château qu'il donna en 1119 à Charles

[1] *Almanach de Picardie* de 1764.

de Danemarck, son cousin germain, auquel il fit épouser Marguerite, fille de Renaud, comte de Clermont. [1]

Charles, ayant fait la paix avec Hugues, lui rendit ses domaines en 1126.

La charte octroyée aux bourgeois d'Albert en 1178 [2] le fut par Hue III Camp d'Avesne, seigneur d'Encre. On lit dans le préambule qu'elle fut concédée » *secundum tenorem Sancti Quintini communiæ.* » Les droits du seigneur et des habitans y sont réciproquement garantis. On y remarque les dispositions suivantes: » Si quis alienigena undecumque adveniat, postquam firmitatem communiæ intraverit, ipse et ejus omnia salva erunt.....

... Concessum verò est ut si quis filium suum maritare voluerit sine sui concessione Domini et absque ullo foris facto facere poterit.....

..... Si Dominus captus fuerit, vel filium suum militem fecerit aut filiam suam maritaverit, burgenses debent ei viginti libras.......

Quicumque major communiæ fuerit, hereditate eam non possidebit. »

Encre n'était d'abord que châtellenie. Elle fut

1 Histoire des comtes de St.-Pol, par Turpin, pag. 52.

2 Et non en 1158, comme le dit le P. Daire, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné d'Albert*, pag. 6.

érigée en marquisat, au mois de juin 1576, en faveur de Jacques de Humières.[1] Jacqueline de Humières, sa petite fille, épousa Louis de Crevent, vicomte de Vigneul, et ce mariage fit passer toutes les belles et riches terres de cette maison dans celle de Crevent.[2] Concini, plus connu sous le nom de Maréchal d'Ancre, acquit le marquisat d'Ancre en 1610,[3] et le posséda jusqu'à sa mort. L'arrêt de 1617, qui condamna la maréchale au dernier supplice comme sorcière, déclara le marquisat d'Ancre confisqué et le réunit au domaine de la couronne qui en jouit pendant trois ans.

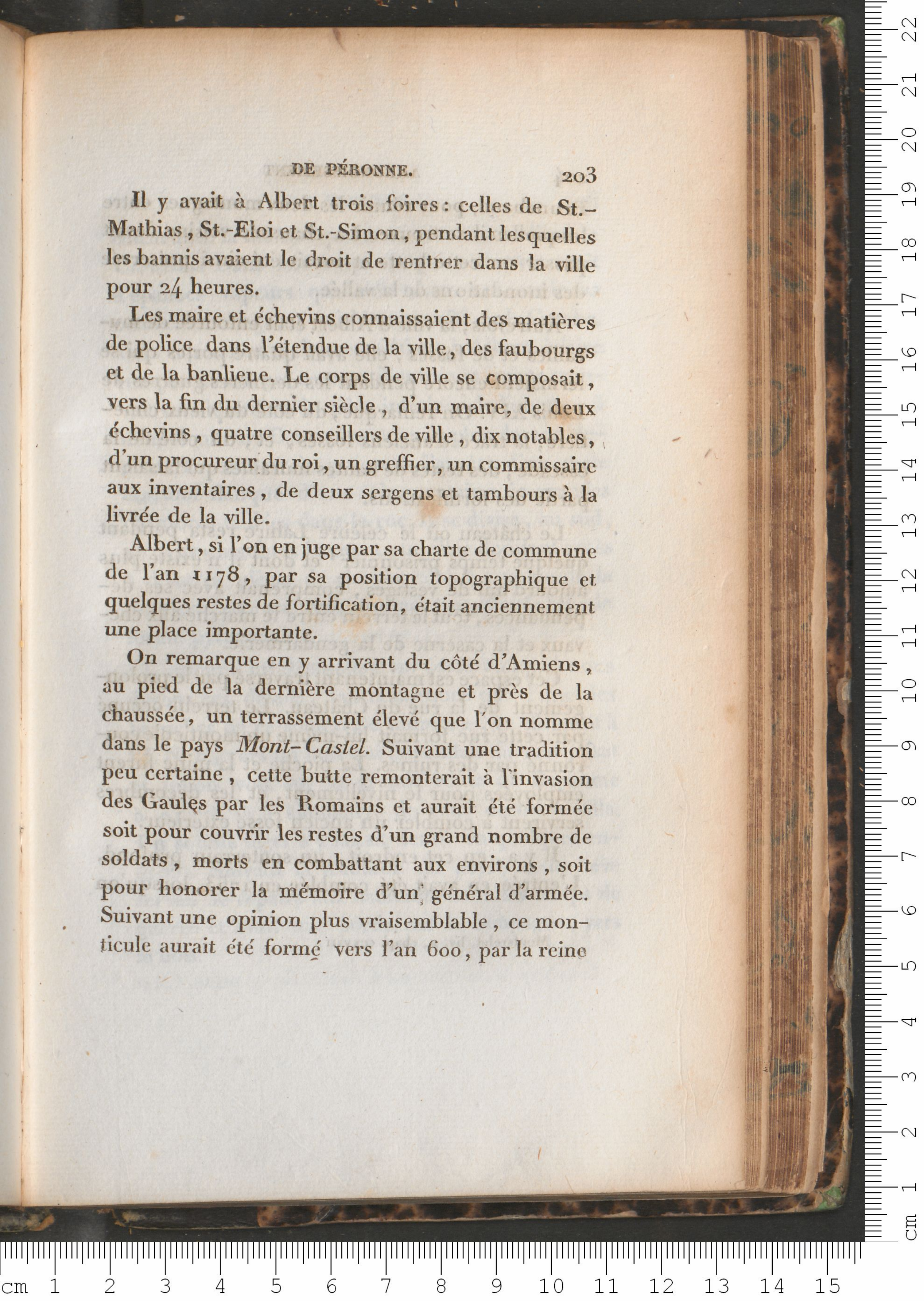
En 1620, Louis XIII donna ce marquisat à Charles d'Albert, duc de Luynes, pair, grand fauconnier et connétable de France, qui obtint presqu'aussitôt des lettres-patentes pour changer le nom de la ville en celui d'*Albert* qui était le sien. Enfin, en 1695, Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Penthièvre, l'acquit de la maison de Luynes.

Les armes de la ville étaient trois barres d'or en champ de gueule.

[1] *Histoire de la ville d'Albert*, par Daire, pag. 5.

[2] *Histoire de Cambrai*, par Carpentier, tom. 2, pag. 700.

[3] Moyennant 300 mille livres que lui donna Marie de Médecis, voy. les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*.



Il y avait à Albert trois foires : celles de St.-Mathias, St.-Eloi et St.-Simon, pendant lesquelles les bannis avaient le droit de rentrer dans la ville pour 24 heures.

Les maire et échevins connaissaient des matières de police dans l'étendue de la ville, des faubourgs et de la banlieue. Le corps de ville se composait, vers la fin du dernier siècle, d'un maire, de deux échevins, quatre conseillers de ville, dix notables, d'un procureur du roi, un greffier, un commissaire aux inventaires, de deux sergens et tambours à la livrée de la ville.

Albert, si l'on en juge par sa charte de commune de l'an 1178, par sa position topographique et quelques restes de fortification, était anciennement une place importante.

On remarque en y arrivant du côté d'Amiens, au pied de la dernière montagne et près de la chaussée, un terrassement élevé que l'on nomme dans le pays *Mont-Castel.* Suivant une tradition peu certaine, cette butte remonterait à l'invasion des Gaules par les Romains et aurait été formée soit pour couvrir les restes d'un grand nombre de soldats, morts en combattant aux environs, soit pour honorer la mémoire d'un général d'armée. Suivant une opinion plus vraisemblable, ce monticule aurait été formé vers l'an 600, par la reine

Brunehaud, pour réunir les deux montagnes entre lesquelles il se trouve. La chaussée voisine devait passer sur cette butte et aurait été ainsi préservée des inondations de la vallée.

Autrefois, la ville d'Albert était entourée de murailles et de fossés ; elle avait quatre portes qui se fermaient encore pendant les dernières guerres de Louis XIV. On remarque, du côté du vieux cimetière, la trace d'anciens fossés, et, du côté de la cascade, des restes de hautes murailles qui faisaient partie des fortifications.

Le château où le célèbre Lahire resta pendant quelque temps prisonnier [1] et dont il n'existe plus aujourd'hui de vestiges, comprenait avec ses dépendances, tout le terrein entre le marché aux chevaux et la caserne de la gendarmerie.

Cet espace est maintenant traversé par le prolongement de la rue du Château. Le terrein occupé par cette rue formait lui-même un monticule couronné par des ruines. La pioche et la mine furent employées pour le nivellement, et les décombres servirent à combler un ancien fossé extérieur.

Il y a, en cet endroit, un souterrain profond. L'entrée en avait été comblée en 1753, lorsqu'on

[1] Moutsrelet, liv. 2, chap. CCXVIII.

construisit la maison qu'on nomme aujourd'hui le *Château*. Dans les temps de gelée il en sortait d'épaisses vapeurs qui s'élevaient aux environs comme un nuage; ce qui détermina M. de la Combe, alors capitaine des chasses résidant à Albert, à faire remplir l'escargot servant d'entrée et qui se trouvait vers le milieu du talus intérieur de la butte, à demi-hauteur. Cet escargot avait plus de 100 degrés. Le souterrain présente l'aspect d'un vaste corridor flanqué d'une cinquantaine de grandes chambres taillées dans le roc. Il se divise, au sud, en deux chambres formant une allée donnant accès à d'autres pièces de chaque côté. La voûte de la dernière est en maçonnerie très-élevée et de forme pyramidale.

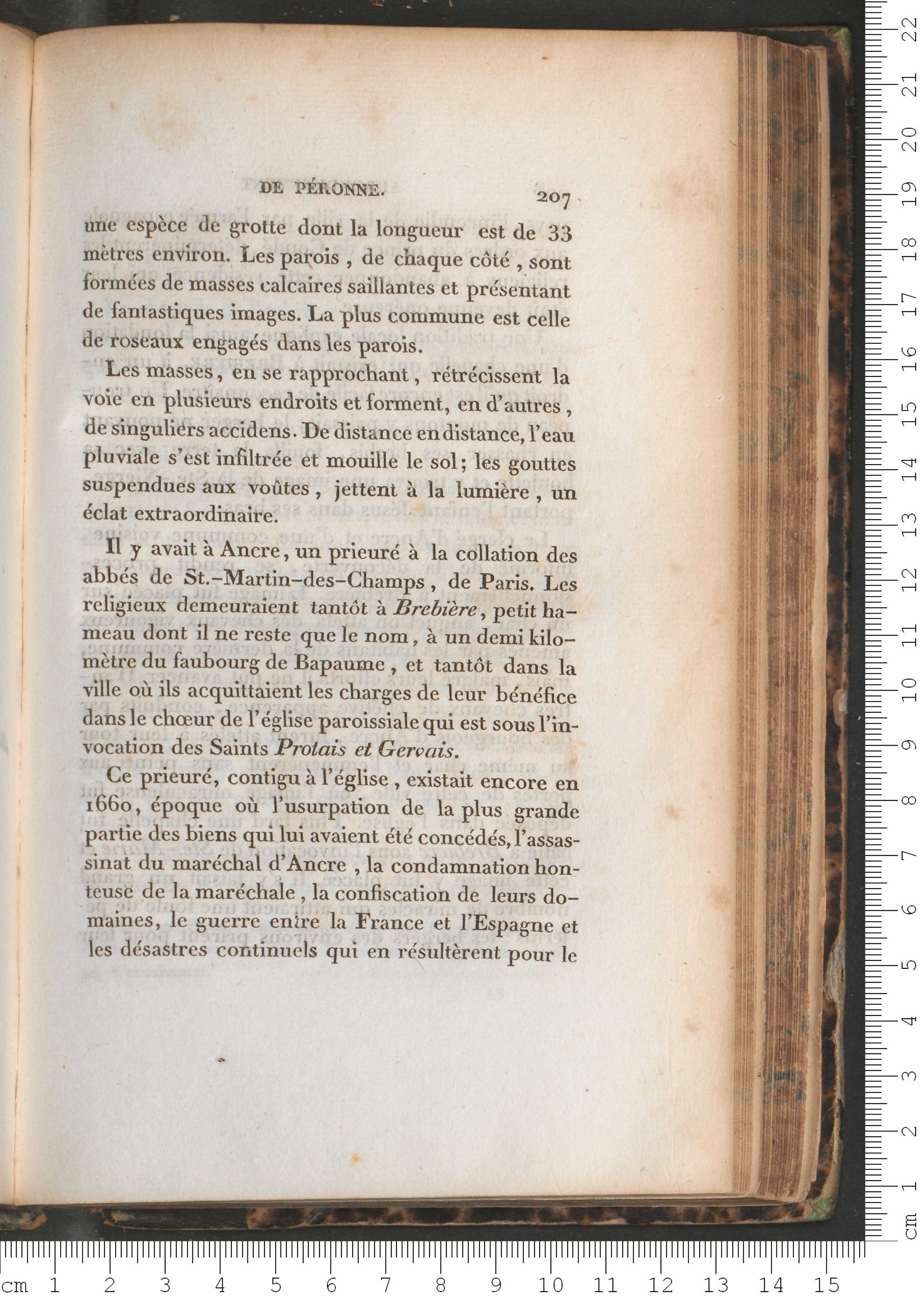
L'auteur d'un *Manuscrit sur Albert* auquel nous devons ces détails, fait remarquer que l'une des branches de ce souterrain immense, se dirigeait à l'E N. E, vers un bois qui dépendait du marquisat et qu'on voit sur la grande route de Bapaume à Albert, à 5 kilomètres de cette dernière ville. Un souffle léger s'y faisait sentir en quelques endroits. Suivant la tradition du pays, cette cave servait de repaire aux habitants dans les temps de guerre et avait une sortie sur la campagne, vers le bois.

Avant l'acquisition du marquisat d'Ancre par Concini, la petite rivière qui baigne la ville arrosait une partie des murailles, se dirigeait vers les faubourgs de *Bouzincourt* et de *Corbie* et aboutissait aux moulins à l'huile qui se trouvent à l'entrée d'Albert, en remontant la rivière. Le Maréchal fit entrer l'eau dans tous les fossés de la ville. Un bras traversait la ville au *Puits d'Etampes*, on lui creusa un lit jusqu'à sa sortie. En cet endroit, existe un petit bassin et l'eau se divisant, se précipite, d'un côté, à une profondeur de 26 mètres, et de l'autre, suit une pente artificielle élevée de 18 mètres et large de 8 environ, où elle forme une magnifique cascade qui semble couverte de flocons de neige chassés par le vent.

Cette cascade, une cave de pétrification et la Madone placée dans l'église, attirent un grand nombre d'étrangers à Albert.

La cave de pétrification se trouve derrière la maison d'un cultivateur du faubourg de Corbie, à gauche, en arrivant à Albert. Sa profondeur est de 30 mètres, sa hauteur de 3 mètres, et sa largeur de 2 mètres 50 centimètres; on y descend par un escalier en moëllon, on détourne à gauche et on se trouve sur le bord d'un puits qui fournit de l'eau au propriétaire.

L'entrée de la cave est à droite de ce puits. C'est



une espèce de grotte dont la longueur est de 33 mètres environ. Les parois, de chaque côté, sont formées de masses calcaires saillantes et présentant de fantastiques images. La plus commune est celle de roseaux engagés dans les parois.

Les masses, en se rapprochant, rétrécissent la voie en plusieurs endroits et forment, en d'autres, de singuliers accidens. De distance en distance, l'eau pluviale s'est infiltrée et mouille le sol; les gouttes suspendues aux voûtes, jettent à la lumière, un éclat extraordinaire.

Il y avait à Ancre, un prieuré à la collation des abbés de St.-Martin-des-Champs, de Paris. Les religieux demeuraient tantôt à *Brebière*, petit hameau dont il ne reste que le nom, à un demi kilomètre du faubourg de Bapaume, et tantôt dans la ville où ils acquittaient les charges de leur bénéfice dans le chœur de l'église paroissiale qui est sous l'invocation des Saints *Protais et Gervais*.

Ce prieuré, contigu à l'église, existait encore en 1660, époque où l'usurpation de la plus grande partie des biens qui lui avaient été concédés, l'assassinat du maréchal d'Ancre, la condamnation honteuse de la maréchale, la confiscation de leurs domaines, le guerre entre la France et l'Espagne et les désastres continuels qui en résultèrent pour le

pays, l'incendie de la ville par l'armée espagnole aux ordres du prince de Condé, déterminèrent les religieux à abandonner cette résidence qui leur était devenue onéreuse.

Une tradition locale explique ainsi la fondation d'une chapelle qui existait à BREBIÈRE, à un endroit qu'il est encore facile de reconnaître. Un troupeau de moutons y paissait; le berger ne pouvant en chasser ses brebis, fouilla la terre avec sa houlette et y trouva une image de la Ste.-Vierge, portant l'enfant Jésus dans ses bras.

Le clergé d'Ancre et d'une commune voisine, informé de la découverte, se rendit processionnellement à Brebière. L'image fut placée sur un char, auquel on attela des chevaux vigoureux amenés par les habitans de la dernière commune, mais, malgré leurs efforts il ne put avancer. D'autres chevaux de chétive apparence, conduits par des bourgeois d'Ancre, furent attelés à leur tour au même char et l'emmenèrent sans peine aux portes de cette ville, où l'image miraculeuse fut déposée dans l'église. Plus tard une chapelle fut bâtie à *Brebière* sous l'invocation de *Ste.-Marie* et cette image y fut placée. Il s'y faisait un grand nombre de miracles qui attiraient une foule de pèlerins ; les bergers des environs prirent pour leur

patronne *Notre-Dame de Brebières* et tous les ans, le 8 septembre, y célébraient au son de leurs musettes la fête de la nativité.

La chapelle de Brebières subsista jusqu'en 1732, époque à laquelle l'évêque Sabatier, considérant qu'elle menaçait ruine et que d'ailleurs elle servait de retraite aux contrebandiers, ordonna que l'image fut retirée et transportée à Albert, dans une chapelle qui lui fut dédiée.[1]

Depuis ce temps, la foire de *Brebières* se tient à Albert, le 8 septembre; il arrive dès la veille et pendant la neuvaine, une multitude de pélerins et de personnes qui veulent jouir du coup d'œil de la procession des bergers. En effet, il y a quelque chose de touchant et d'antique dans cette cérémonie religieuse, où on ne voit figurer que des prêtres qui officient, des bergers marchant, les uns pieusement sur deux lignes, les autres placés entre les lignes et accompagnant avec leurs cornemuses les chants d'église, puis leurs femmes et leurs filles portant sur la tête des gâteaux ornés de fleurs et de rubans.

La madone est placée dans une niche pratiquée au fond du rétable d'autel; sa tête et celle de l'en-

1 *Précis sur l'image miraculeuse de la Ste.-Vierge*, honorée en l'église d'Albert, sous le titre de *Notre-Dame de Brébières*, in-12 pag. 6 et suivantes.

fant Jésus sont peintes. Une draperie couvre entièrement leurs corps. Leurs têtes portent une couronne royale. — La pierre dont ce groupe est formé, est très dure et noire. La partie basse est un bloc informe; celle supérieure représente le buste de la Vierge portant l'enfant Jésus dans les bras.[1]

Dans *le Précis sur cette image miraculeuse* qui se vend à Albert, on raconte sa découverte par un berger, mais sans parler du char ni des chevaux. On y hasarde avec prudence quelques explications sur l'invention elle-même. Il se peut, y est-il dit, que, dans un temps de guerre, l'image de la Ste.-Vierge qu'on honorait à Brébières, ait été enterrée par les fidèles pour la soustraire aux insultes des armées et qu'un berger l'ait ensuite découverte, en gardant son troupeau.[2] Cette explication assez vraisemblable, peut s'appliquer à la madone de Boucqmaison[3] et à beaucoup d'autres qui existent en France.

[1] M. Scribe-Poly, propriétaire à Albert, sauva ce monument en 1793. Comprenant qu'il devait s'en rapporter à lui seul pour cette entreprise hardie, il l'enleva pendant la nuit et le cacha dans une fosse à l'intérieur de sa maison. En le retirant de cette fosse, après le vandalisme révolutionnaire, le bras de l'enfant Jésus fut cassé. Malgré les fonctions municipales dont M. Scribe était revêtu, des soupçons planèrent sur lui et sa liberté fut menacée.

[2] *Précis sur l'image miraculeuse d'Albert*, pag. 8.

[3] Voy. arrondissement de Doullens.

MIRAUMONT, commune située à 13 kilomètres d'Albert, rappelle quelques souvenirs: pendant le siège de Bapaume sous Charles VI, au mois de juillet 1414, les français tourmentés par la soif, » *venaient querre* de l'eau, dit Monstrelet,[1] en la » rivière qui coule auprès dudit Miraumont, en » *bouteilles*, *tonneaux* et semblables vaisseaux, » portant à leur ost à char, charettes et aultrement » le mieux qu'ils pouvaient. «

C'est de Miraumont qu'Henri V, roi d'Angleterre, après avoir enfin trouvé un passage sur la Somme entre Péronne et St.-Quentin, envoya proposer aux français de réparer tous les dommages qu'il avait causés si l'on consentait à le laisser se retirer tranquillement à Calais. Ces propositions ayant été rejettées, Henri s'achemina vers Azincourt où nos soldats éprouvèrent la plus horrible défaite, le 28 octobre 1415. En 1553, Henri II, roi de France, campa dans ce village afin de surveiller les mouvemens de l'armée impériale qui se retirait en Flandre. Près du roi étaient le prince de Ferrare, le duc de Guise, le prince de Laroche-sur-Yon, le maréchal de St.-André[2] et la fleur de la noblesse française accourue de toutes parts pour défendre le royaume menacé par l'étranger et don-

[1] Livre 1er chap. XXVIII.

[2] Commentaires de François de Rabutin, liv. VI.

ner au monarque des preuves de son dévouement pour sa personne.

Le canton de BRAY est dépourvu de monumens anciens. Le nom de cette petite ville qui se trouve à 2 myriamètres 1 kilomètre de Péronne, est d'origine gauloise et signifie *boue*, *marécage*, lieu humide. MM. Magnier et Gaillard, membres de l'académie de Rouen, dans leurs rapports[1] à cette académie sur la question relative à l'emplacement de *Samarobriva*, émettent l'opinion que cette cité était *Bray*. Aujourd'hui ce lieu n'est plus qu'un petit bourg situé sur la rive droite de la Somme et dominé de toutes parts par des montagnes qui ont toujours empêché qu'il put résister à l'ennemi, malgré ses portes et ses murailles.

MM. Hyver père et fils, auteurs de la *Statistique* de l'arrondissement de Péronne, avancent dans cet opuscule, que Philippe de Valois battu à Crécy, se refugia à Bray et qu'il y arriva presque seul *pendant la nuit le jour même* de ce fatal combat, 26 août 1346. La grande distance de Bray à Crécy, rend invraisemblable cette assertion qui, d'ailleurs, est démentie par le P. Sanson. Cet écrivain nous apprend en effet, dans son *histoire chrono-*

[1] *Précis analytique des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, in-8°, 1833, pag. 120.

logique des mayeurs d'Abbeville, qu'après la défaite des français à Crécy, Philippe fut conduit au château de Labroye où il arriva à *nuit close* et se reposa pendant quelques instans ; qu'ensuite, il se rendit en diligence à *Amiens* où *il entra de grand matin à l'ouverture* des portes, et demeura » en » attendant ce qui succéderait à cette effroyable » tempête. » [1]

L'histoire nous a conservé une lettre écrite de Bray par Louis XI à Jacques de Beaumont, sieur de Bressuire, son lieutenant général en Poitou, Saintonge et Aulnis, où l'on remarque la phrase suivante, qui prouve qu'en dehors de la politique, ce monarque n'était pas sans entrailles :

» Monsieur de Bressuire, mon amy,

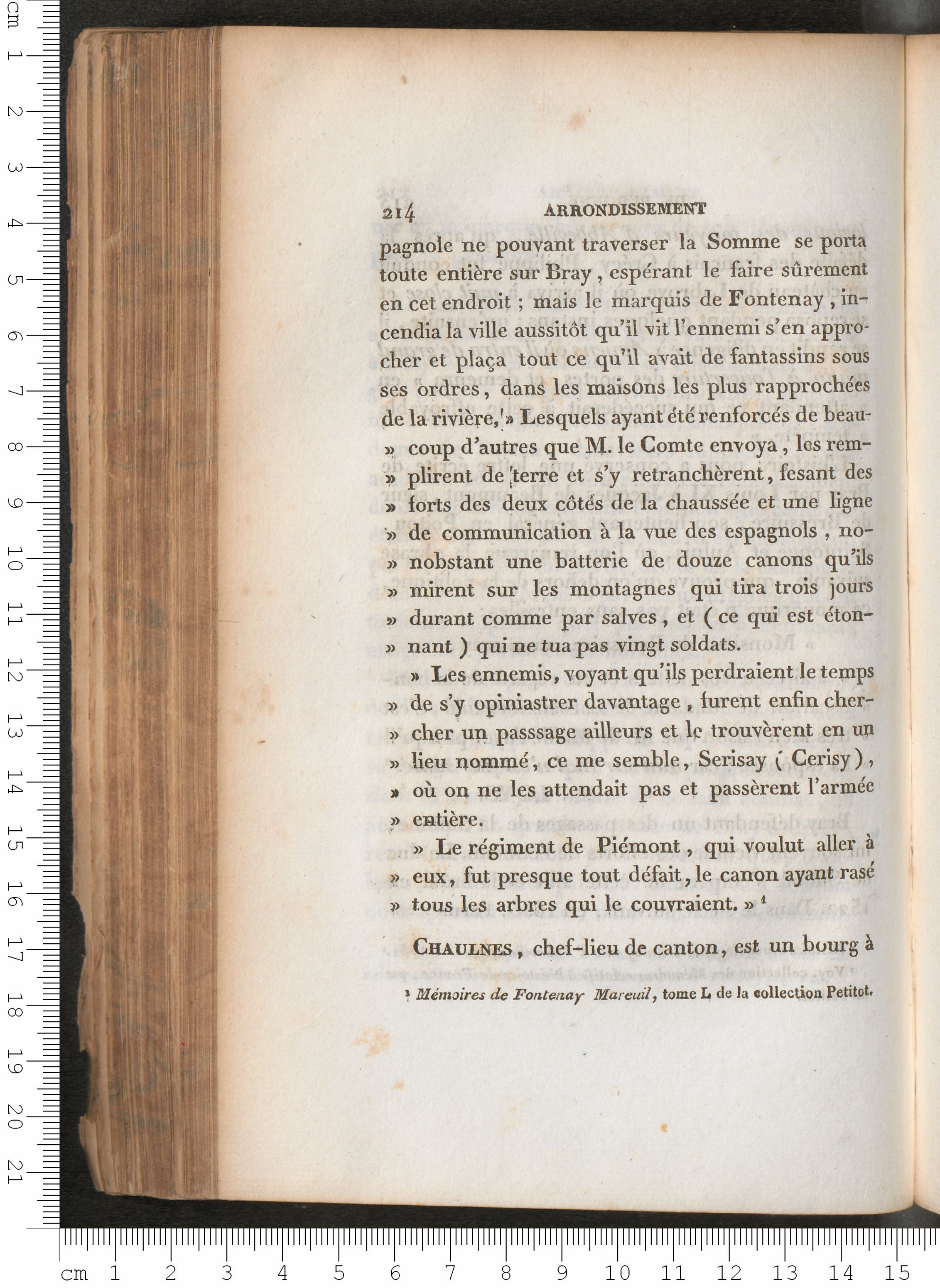
» J'ai reçu vos lettres et au regard de la con- » fiscation de Madame de Larochefoucauld, c'est » très bien raison que M. de Maillé l'aye, puisqu'il » l'a espousée ; car *mal sur mal n'est pas santé*. [2]

LOYS.

Bray défendant un des passages de la Somme, fut souvent victime des efforts de l'ennemi. Le duc de Suffolk s'empara de cette ville et la brûla en 1522. Dans le siècle suivant, en 1636, l'armée es-

[1] *Histoire chronologique des mayeurs d'Abbeville*, pag. 330 et 331.

[2] Voy. collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Petitot.



pagnole ne pouvant traverser la Somme se porta toute entière sur Bray, espérant le faire sûrement en cet endroit ; mais le marquis de Fontenay, incendia la ville aussitôt qu'il vit l'ennemi s'en approcher et plaça tout ce qu'il avait de fantassins sous ses ordres, dans les maisons les plus rapprochées de la rivière, » Lesquels ayant été renforcés de beau-
» coup d'autres que M. le Comte envoya, les rem-
» plirent de terre et s'y retranchèrent, fesant des
» forts des deux côtés de la chaussée et une ligne
» de communication à la vue des espagnols, no-
» nobstant une batterie de douze canons qu'ils
» mirent sur les montagnes qui tira trois jours
» durant comme par salves, et (ce qui est éton-
» nant) qui ne tua pas vingt soldats.

» Les ennemis, voyant qu'ils perdraient le temps
» de s'y opiniastrer davantage, furent enfin cher-
» cher un passsage ailleurs et le trouvèrent en un
» lieu nommé, ce me semble, Serisay (Cerisy),
» où on ne les attendait pas et passèrent l'armée
» entière.

» Le régiment de Piémont, qui voulut aller à
» eux, fut presque tout défait, le canon ayant rasé
» tous les arbres qui le couvraient. »[1]

Chaulnes, chef-lieu de canton, est un bourg à

[1] *Mémoires de Fontenay Mareuil*, tome L de la collection Petitot.

2 myriamètres de Péronne. Le comté de Chaulnes fut érigé en duché-pairie pour Honoré d'Albert, maréchal de France, auquel cette terre appartenait par Charlotte d'Ailly, sa femme. La pairie fut éteinte par la mort de Charles d'Albert, qui fit don de la terre à Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse, etc.; mais Louis XIV rétablit le titre de duché-pairie en faveur de Louis-Auguste d'Albert et de ses descendans mâles par lettres-patentes du 17 octobre 1710, vérifiées au parlement le 1er décembre suivant. [1]

On ne voit à Chaulnes aucun monument ancien ou moderne, digne de fixer l'attention. L'eau y est si rare que les ducs, pour s'en procurer, avaient été obligés de faire établir des pompes; mais lorsqu'elles allaient, les puits des communes voisines se desséchaient. La charmille du château passait pour être plus belle que celle de Versailles. Elle était haute de 10 mètres et avait un labyrinthe fort remarquable. [2] Mme de Sévigné, parle, comme il suit, du château de Chaulnes et de ses jardins, dans deux lettres datées de ce bourg les 17 et 22 avril 1689:

» Cette maison est très belle et d'un grand air,

[1] *Description de la France*, par Piganiol de la Force, tom. 3, p. 44.

[2] *Lettres sur le Département de la Somme*, par M. H. Dusével, pag. 103.

quoique démeublée et les jardins négligés. A peine le vert vient-il montrer le nez; pas un rossignol encore, enfin l'hyver le 17 avril! Mais il est aisé d'imaginer la beauté de ces promenades : tout est régulier et magnifique ; un grand parterre en face, des boulingrins vis-à-vis des aîles, un grand jet d'eau dans le parterre, deux dans les boulingrins et un autre tout égaré dans le milieu du pré, qui est bien admirablement nommé le *solitaire*, un beau pays, de beaux appartemens, une vue agréable quoique plate, etc.

»... Nous avons vu les machines de M. de Chaulnes; elles sont admirables et d'une simplicité sublime. On voit cinq gros jets d'eau dans le parterre et les boulingrins, un abreuvoir qui est un petit canal, des fontaines à l'office et à la cuisine, à la lessive; et autrefois, il n'y avait pas de quoi boire. Louez un peu son ouvrage, car tout ce pays se moquait de lui, il a fait vingt allées tout au travers des choux, dans un jeune bois qu'on ne regardait pas et qui fait une beauté achevée... »

Aujourd'hui tout ce luxe a disparu; il ne reste plus que le château.

LIHONS, autre bourg à 3 kilomètres de Chaulnes, était jadis du diocèse de Noyon. Il s'y trouvait un ancien prieuré sous l'invocation de St.-Pierre, dont

Sébastien Rouillard a écrit l'histoire en style diffus. [1] Monstrelet nous a conservé le récit de la sanglante catastrophe arrivée à Lihons lors de la prise de cette commune par les anglais, en 1440 : » auquel lieu de Lihons, dit ce chroniqueur, [2] avait une petite forteresse et la grande église, où le peuple et les habitans d'icelle ville s'étaient retirés hativement quand ils scurent que c'étaient les anglais. Si fit le comte de Sombresset avec l'armée anglaise signifier à ceux qui étaient en ladite église, qu'ils se rendissent à sa volonté ou il les ferait assaillir. Ce que point ne voulurent faire, et pour ce, le lendemain, fit donner assaut très-cruel et merveilleux. Lequel fut tant continué, que pourtant que les anglais ne les pouvaient autrement avoir, boutèrent le feu dedans, et fut l'église tout *arse* et *démolie* avec les biens d'icelle et ceux qui s'étaient retraits. Si y furent morts et brûlés très-piteusement, bien 300 personnes ou plus, tant hommes, femmes, comme enfans et peu en échappa de ceux qui étaient en ladite église. »

Le portail de l'église actuelle de Lihons est fort simple : il se divise en trois parties formant pignon dans le haut ; les fenêtres sont en ogive. Cet édifice paraît remonter au 15e. siècle.

[1] *Discours de l'antiquité, privilèges et prérogatives du monastère de Lihuns*, vulgairement appelé *Lihons*, etc., un vol., petit in-4°.

[2] Livre 2 chap. CCLIX, édition Buchon.

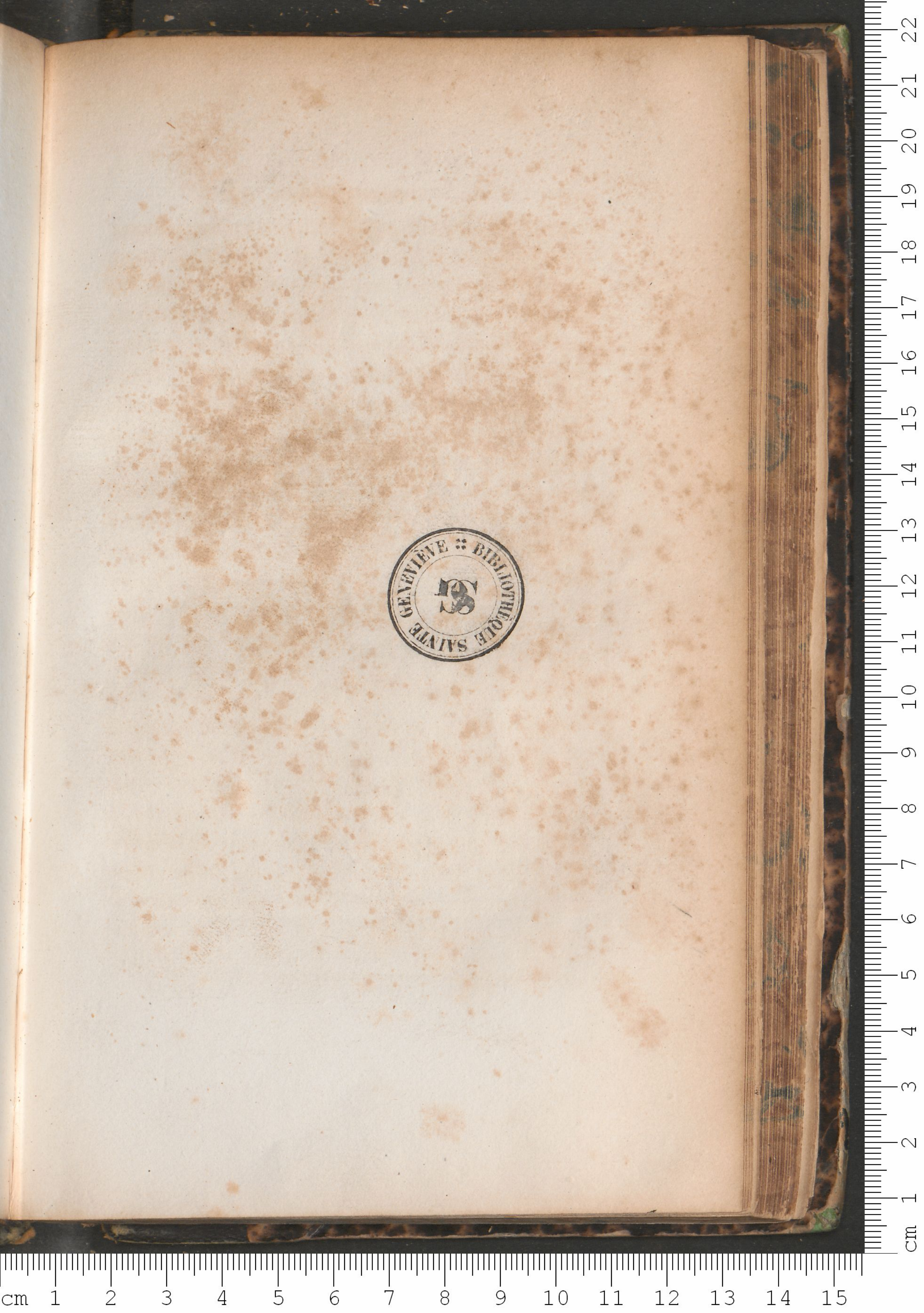
En 1444, il y eut près de Lihons, une rencontre entre le comte d'Etampes et Robert Floquet capitaine de bandes. Le comte rangea ses troupes en bataille; Floquet en fit autant de son côté; mais après plusieurs pourparlers, les deux corps se séparèrent paisiblement. On ne sait comment qualifier cette conduite que le temps n'a pas encore expliquée.[1]

Quelques années après cette rencontre, Edouard, roi d'Angleterre établit son camp à Lihons: on voit encore des vestiges des fossés qui entouraient ce camp appelé *Camp d'honneur* par plusieurs écrivains.

Le canton de COMBLES est aussi pauvre, sous le rapport monumental, que sous le rapport historique.

Celui de HAM au contraire, offre sous ce double aspect, de grandes richesses. Lorsqu'on approche de cette petite ville distante du chef-lieu d'arrondissement de deux myriamètres cinq kilomètres, la vue se perd dans une plaine immense; on descend une côte et Ham apparaît assis au milieu d'un marais fangeux. A gauche, on découvre le château dont les masses élevées et sombres épouvan-

[1] *Statistique de l'arrondissement de Péronne*, par MM. Hyver.


BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE



Lith. de Delaporte — 1835. — Duthois del.t

Chateau de Ham.

tent ; la Somme baigne ses pieds et au delà végètent, dans des eaux croupissantes, quelques plantations qui s'élèvent péniblement.[1]

En entrant dans la ville, on remarque la porte étroite et basse de ce château. Elle se trouve au milieu d'une construction lourde et carrée, terminée par une espèce de plate-forme surmontée d'un petit bâtiment que flanque à droite une tourelle. De chaque côté de cette antique construction, existent des bâtimens et au delà deux tours oblongues, dont le haut en saillie est supporté par un rang de consoles. Vu du côté de l'esplanade, le château de Ham présente un mur long et élevé qui se replie à l'extrémité de la promenade vers la tour du Connétable de St. Pol. Une autre tour de même hauteur que le mur d'enceinte, se trouve en cet endroit. La plate-forme qui la couronne est aussi soutenue par des consoles. Une pareille tour existe au delà de celle de St. Pol qui domine le château ; la hauteur de cette dernière tour, jusqu'aux machicoulis qui la terminent, et son diamètre sont de 33 mètres et l'épaisseur des murs de douze. On aperçoit, au-dessus de la terrasse, deux petits toits pointus et dans l'intérieur du château quelques constructions servant de casernes et de logement aux officiers de la garnison.

[1] H. Dusével, Mémoire M. S. couronné par l'Institut.

On ne pénètre dans cette forteresse que par la porte qui donne sur la ville, et après avoir franchi deux ponts-levis. Il ne s'y trouve pas d'oubliettes, comme l'ont avancé Depping[1] et l'auteur de l'*histoire des prisons* sous Buonaparte.[2] On sait que l'on désigne généralement par ce mot un souterrain où de malheureux prisonniers d'état étaient descendus pour y finir leurs jours dans une obscurité continuelle, ou bien encore une *fosse profonde* garnie de fers de lance ou de lames de rasoir et couverte d'une trappe par laquelle le prisonnier disparaissant tout à coup, perdait ainsi la vie dans des tourmens affreux.

La salle du conseil qui se trouve dans la tour de St.-Pol, mérite d'être vue. C'est une pièce spacieuse dont la voûte en pierre, hardie et élégante, est traversée par de vives arêtes formant patte d'oie. Elle est faiblement éclairée par le jour qui vient d'un corridor voûté dans le même genre.

Le château de Ham, fut bâti en 1470, par Louis de Luxembourg, connétable de St.-Pol, pour se soustraire à la vengeance de Louis XI. Son intention était d'en faire une place d'armes redoutable et

[1] Les *Jeunes voyageurs en France*, par G. B. Depping, tom. 1er., pag. 102.

[2] Paris 1814, in-8°., pag. 130 et 131.

l'une des forteresses le mieux défendues de l'Europe.[1] Cette inscription :

Mon Mieulx

qu'on y remarque parut, dit-on, au roi une insolente bravade. La mort tragique du connétable se lie trop étroitement à la fondation de ce château, pour que nous ne la rapportions pas avec quelques détails: sa trahison était certaine; Louis en avait recueilli les preuves des mains d'Edouard, roi d'Angleterre. Le connétable avait écrit à ce dernier, après le traité de Picquigny,[2] une lettre où il lui reprochait d'être » *ung lasche deshonouré et* » *povre roi d'avoir fait ledict traicté avecque Loys* » *soubs umbre des promesses qu'il luy avait faites,* » *dont il ne lui teindrait rien et s'en trouverait* » *déçeu.* »[3] En 1475, Louis XI occupait la Picardie avec vingt mille hommes; le connétable instruit qu'il s'était rapproché de Charles le *Téméraire* et n'osant se renfermer dans ses places, s'enfuit à Mons qui appartenait au duc et dont d'Aimerie, son ami particulier, était gouverneur. Dans le même temps, le duc de Lorraine avait trouvé un

[1] Mémoires de Philippe de Commines, liv. IV.

[2] Voyez tom. 2, *arrondissement d'Amiens*.

[3] Chroniques de Jean de Troyes.

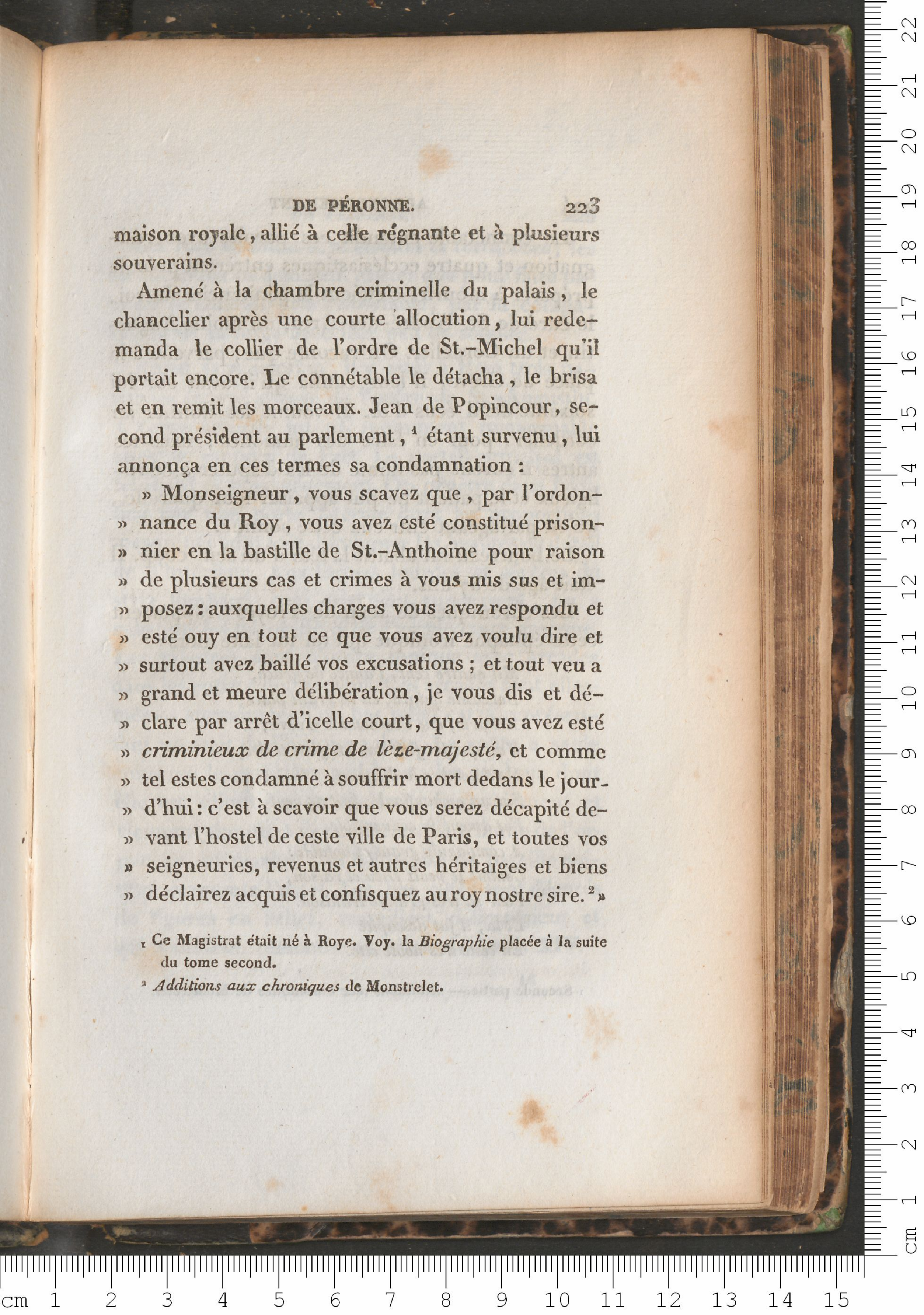
asyle auprès du roi. Charles offrit de lui livrer le connétable, s'il s'engageait à lui laisser ses conquêtes en Lorraine. Louis consentit à ce traité et abandonna les Lorrains à la vengeance du duc.

En conséquence, au mois de novembre de la même année, Charles envoya à d'Aimerie l'ordre de livrer le connétable à Hygonet et d'Imbercourt, chargés de le remettre entre les mains du roi. Il fut aussitôt obéi.

Arrivé à Péronne, le comte de St.-Pol fut livré au bâtard de Bourbon et au seigneur de St.-Pierre; et dès ce moment, il lui fut facile de prévoir le sort qui l'attendait.

La royauté commençait à être forte et redoutée; les parlemens, devenus sédentaires soumettaient, avec une égale rigueur, au joug des lois, les hommes, quels que fussent leurs titres et leur rang.

Les grands vassaux comprenaient enfin qu'il y avait au-dessus d'eux une justice et une puissance auxquelles ils devaient céder. La condamnation à mort du duc d'Alençon, la détention de Labalue et de Haraucourt et d'autres arrêts aussi fameux, disaient hautement qu'il y avait *un roi de France*. Peut-être Louis XI pensait-il qu'il fallait un dernier exemple? Or, Louis de Luxembourg était comte de St.-Pol, connétable de France, issu de



maison royale, allié à celle régnante et à plusieurs souverains.

Amené à la chambre criminelle du palais, le chancelier après une courte allocution, lui redemanda le collier de l'ordre de St.-Michel qu'il portait encore. Le connétable le détacha, le brisa et en remit les morceaux. Jean de Popincour, second président au parlement, [1] étant survenu, lui annonça en ces termes sa condamnation :

» Monseigneur, vous scavez que, par l'ordonnance du Roy, vous avez esté constitué prisonnier en la bastille de St.-Anthoine pour raison de plusieurs cas et crimes à vous mis sus et imposez : auxquelles charges vous avez respondu et esté ouy en tout ce que vous avez voulu dire et surtout avez baillé vos excusations ; et tout veu a grand et meure délibération, je vous dis et déclare par arrêt d'icelle court, que vous avez esté *criminieux de crime de lèze-majesté*, et comme tel estes condamné à souffrir mort dedans le jourd'hui : c'est à scavoir que vous serez décapité devant l'hostel de ceste ville de Paris, et toutes vos seigneuries, revenus et autres héritaiges et biens déclairez acquis et confisquez au roy nostre sire. [2] »

[1] Ce Magistrat était né à Roye. Voy. la *Biographie* placée à la suite du tome second.

[2] *Additions aux chroniques* de Monstrelet.

Le connétable entendit ces paroles avec résignation et quatre ecclésiastiques entrèrent pour le préparer à mourir; c'étaient le pénitencier du roi, le curé de St.-André-des-Arcs, un moine Augustin et un Cordelier. On raconte que, parvenu à la place de Grève, il leur confia qu'il avait sur lui soixante demi écus d'or. Il voulut les donner au cordelier, pour en faire des aumônes, mais les autres n'eurent pas honte de les disputer à ce religieux et le patient ne put appaiser leur querelle, qu'en partageant entr'eux cette somme.

Le bourreau lui abattit la tête d'un seul coup. Il était âgé de 57 ans.

Les chroniques de Jean de Troyes [1] rapportent cette épitaphe ironique qui lui fut faite alors :

Mil quatre cent, l'année de grace,
Soixante quinze, en la grant place,
A Paris, que l'on nomme Grève;
L'an que fut fait aux Anglois tresve,
De décembre le dix neuf,
Sur un eschauffault, fait de neuf,
Fut amené le connestable,
A compagnie grant et notable:
Comme le veult Dieu et raison,
Pour sa très grande trahison.
Et là, il fut descapité
En ceste très noble cité.

1 Seconde partie.— *Additions aux chroniques* de Monstrelet.

Les rues de Ham sont étroites et tortueuses ; les fortifications ne semblent exister que pour faire paraître le château plus redoutable, par la comparaison de sa force avec leur peu de solidité.

Avant la révolution, il y avait à Ham trois paroisses et une abbaye de l'ordre de St.-Augustin. L'église actuelle est un monument remarquable sous le rapport de l'art. Le portail principal est lombard et sans ornement. On pénètre dans l'édifice par une porte latérale dont les proportions mesquines sont loin d'indiquer les beautés de détail de l'intérieur. Aux formes lourdes et sévères du style lombard, qui existaient auparavant, on a substitué les décorations de l'architecture grecque. Les pilastres sont d'ordre ionique avec arcades dans les entre colonnemens. Ces arcades sont elles-mêmes surmontées d'un bas relief carré représentant un trait de l'histoire sainte. La voûte a seule conservé le caractère gothique ; les cordons dont elle est sillonnée, se croisent diagonalement et viennent aboutir à des consoles. La tribune de l'orgue est en marbre ; un baldaquin de pareille matière surmonte l'autel. Les bas côtés sont décorés de figures en relief, travaillées délicatement et qui semblent remonter au siècle de Louis XIV.

Ham est une ville fort ancienne.[1] L'établissement de sa commune est antérieur à l'an 1182. On y battait monnaie sous Charles le *Chauve;* ce fait est attesté par les légendes des pièces qu'on y fabriquait alors : IN VICO HAMVO.[2] Dans le même temps, cette ville était capitale d'un pays appelé le HAMOIS. En 933, elle tomba au pouvoir de Rodolphe, roi de Bourgogne qui en fit don à Herbert II, comte de Vermandois ; mais Raoul, roi de France, la reprit presqu'aussitôt. Eudes, fils d'Herbert, s'en empara ensuite, et depuis elle passa successivement dans les maisons de Coucy, d'Enghien, de Luxembourg, de Rohan, de Vendôme, de Navarre, et fut réunie à la couronne lorsqu'Henri IV devint roi de France.

Un des sièges les plus funestes que soutint la ville de Ham fut celui de 1410. Pierre de Fenin le rapporte ainsi dans ses mémoires: » Le duc Jean de » Bourgogne assembla bien trente mille hommes » et s'en alla de là, à Ham, sur Somme, devant » laquelle place il mit le siège de fort près tout » autour, où il fit planter de *gros canons*,[3] pour

[1] A francis conditoribus nomine francisco, seu germanico dictus *Ham*, Adrien de Valois, *Notice des Gaules*.

[2] Traité historique des monnaies de France, par Leblan, in-4°. pag. 129.

[3] On appelait *ribauldequins* ces gros canons.

» jeter contre les murs de la ville. Là y eut de
» grandes escarmouches faites : mais enfin les gens
» d'armes qui étaient dedans la ville, s'en allèrent
» par-delà l'eau, et abandonnèrent ainsi cette place.
» Quand les gens du duc Jean le sceurent ils assail-
» lirent la ville dedans. *Là firent les flamens grand*
» *pillage et meirent le feu partout.* »

Les espagnols se rendirent maîtres de Ham après la funeste bataille de *St.-Laurent* en 1557, mais elle retourna sous la domination française deux ans après, par le traité de Cateau-Cambrésis. Tombée au pouvoir des espagnols en 1595, elle fut bientôt après reprise par le duc de Bouillon. Peu de combats furent aussi meurtriers : la garnison se défendit de place en place, de rue en rue, de maison en maison ; mais les français furieux de la mort du brave d'Humières [1] finirent par s'emparer de la ville et firent main basse sur tous les espagnols qui s'y trouvaient.

Il existait autrefois deux usages bisarres à Ham : tous les ans, dans la nuit du jeudi au vendredi saint, le *Cloqueman*,[2] suivi de la populace chantant le *Vexilla regis*, allait crier à la porte des églises de la ville : *on recommande à vos prières, l'ame de*

[1] *Mémoires de Sully.*

[2] On appelait ainsi l'homme chargé de recommander les trépassés aux prières des fidèles.

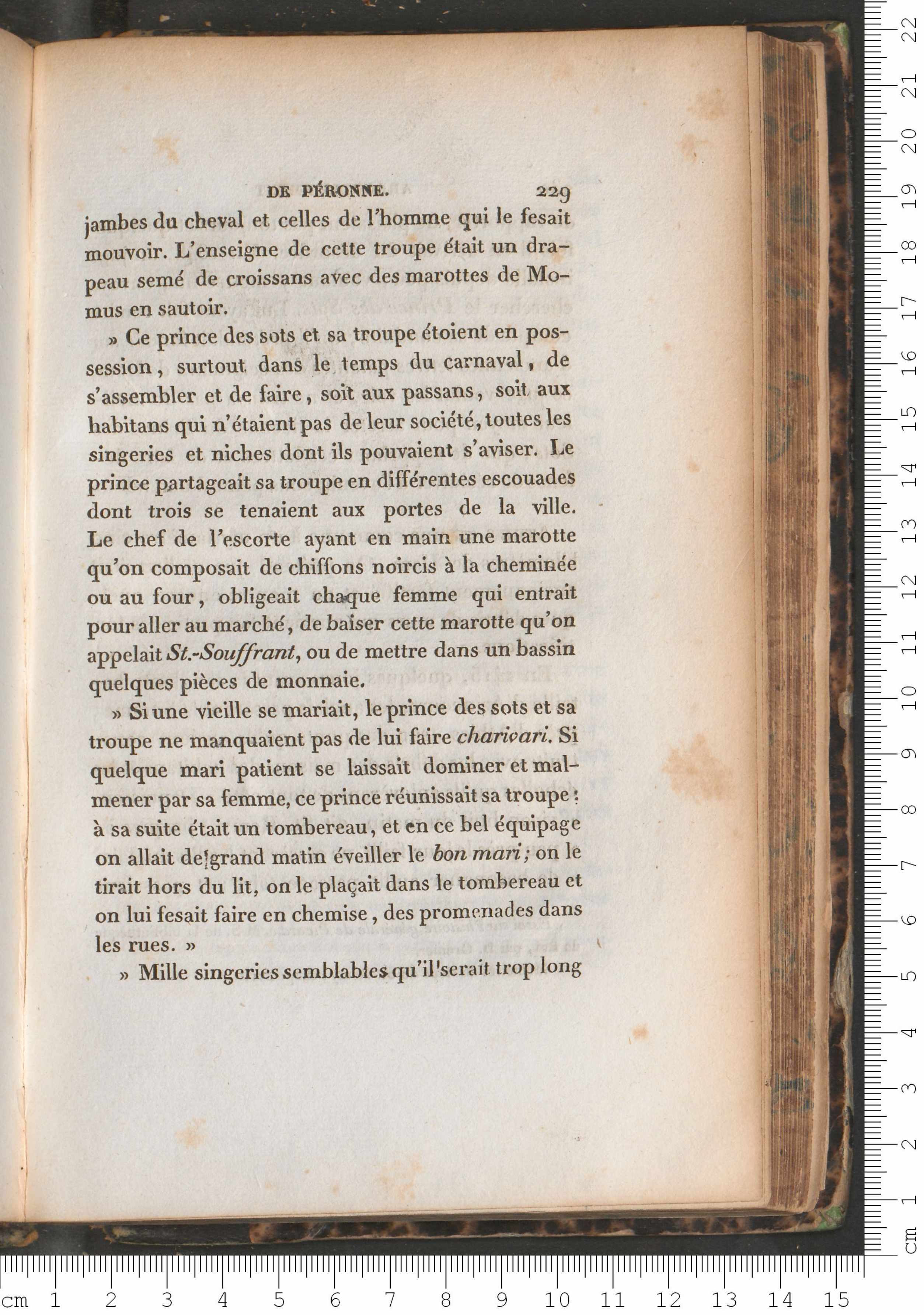
défunt notre Seigneur Jésus-Christ, lequel a passé cette nuit de vie à trépas: FRAPPEZ JUDAS. Aussitôt celui de la suite qui représentait ce traître était couvert de coups. Cette étrange cérémonie existait encore quelques années avant la révolution, mais on se contentait de frapper sur des planches.[1]

L'autre usage est rapporté en ces termes par M. Brochart de Breuil, conseiller au parlement de Paris, exilé à Ham en 1771 :

» Les rieurs de la ville élisaient entr'eux un *prince* qualifié *Prince des Sots.*[2] Ce prince formait sa compagnie de tous ceux de son espèce. Il avait pour marque de sa dignité un habit tel qu'on peint ceux de Momus et un bonnet semblable à celui du dieu de la raillerie ; le tout garni de grelots. Son sceptre était une marotte. Les membres de sa compagnie n'avaient pas d'uniforme, mais des habits de masque de fantaisie ; ils étaient divisés en *infanterie* et en *cavalerie.* Les cavaliers avaient pour monture des chevaux d'osier, ou pour mieux dire, des tissus d'osier ayant la forme supérieure d'un cheval percé par le milieu, à l'endroit de la selle, pour la place du cavalier. La partie inférieure était cachée par le caparaçon, qui empêchait qu'on ne vit le défaut de

[1] Introduction à l'*histoire générale de Picardie*, M. S. de la bibliothèque du Roi, par D. Grenier.

[2] C'est delà qu'on dit proverbialement les *Sots de Ham.*



jambes du cheval et celles de l'homme qui le fesait mouvoir. L'enseigne de cette troupe était un drapeau semé de croissans avec des marottes de Momus en sautoir.

» Ce prince des sots et sa troupe étoient en possession, surtout dans le temps du carnaval, de s'assembler et de faire, soit aux passans, soit aux habitans qui n'étaient pas de leur société, toutes les singeries et niches dont ils pouvaient s'aviser. Le prince partageait sa troupe en différentes escouades dont trois se tenaient aux portes de la ville. Le chef de l'escorte ayant en main une marotte qu'on composait de chiffons noircis à la cheminée ou au four, obligeait chaque femme qui entrait pour aller au marché, de baiser cette marotte qu'on appelait *St.-Souffrant*, ou de mettre dans un bassin quelques pièces de monnaie.

» Si une vieille se mariait, le prince des sots et sa troupe ne manquaient pas de lui faire *charivari*. Si quelque mari patient se laissait dominer et malmener par sa femme, ce prince réunissait sa troupe : à sa suite était un tombereau, et en ce bel équipage on allait de grand matin éveiller le *bon mari;* on le tirait hors du lit, on le plaçait dans le tombereau et on lui fesait faire en chemise, des promenades dans les rues. »

» Mille singeries semblables qu'il serait trop long

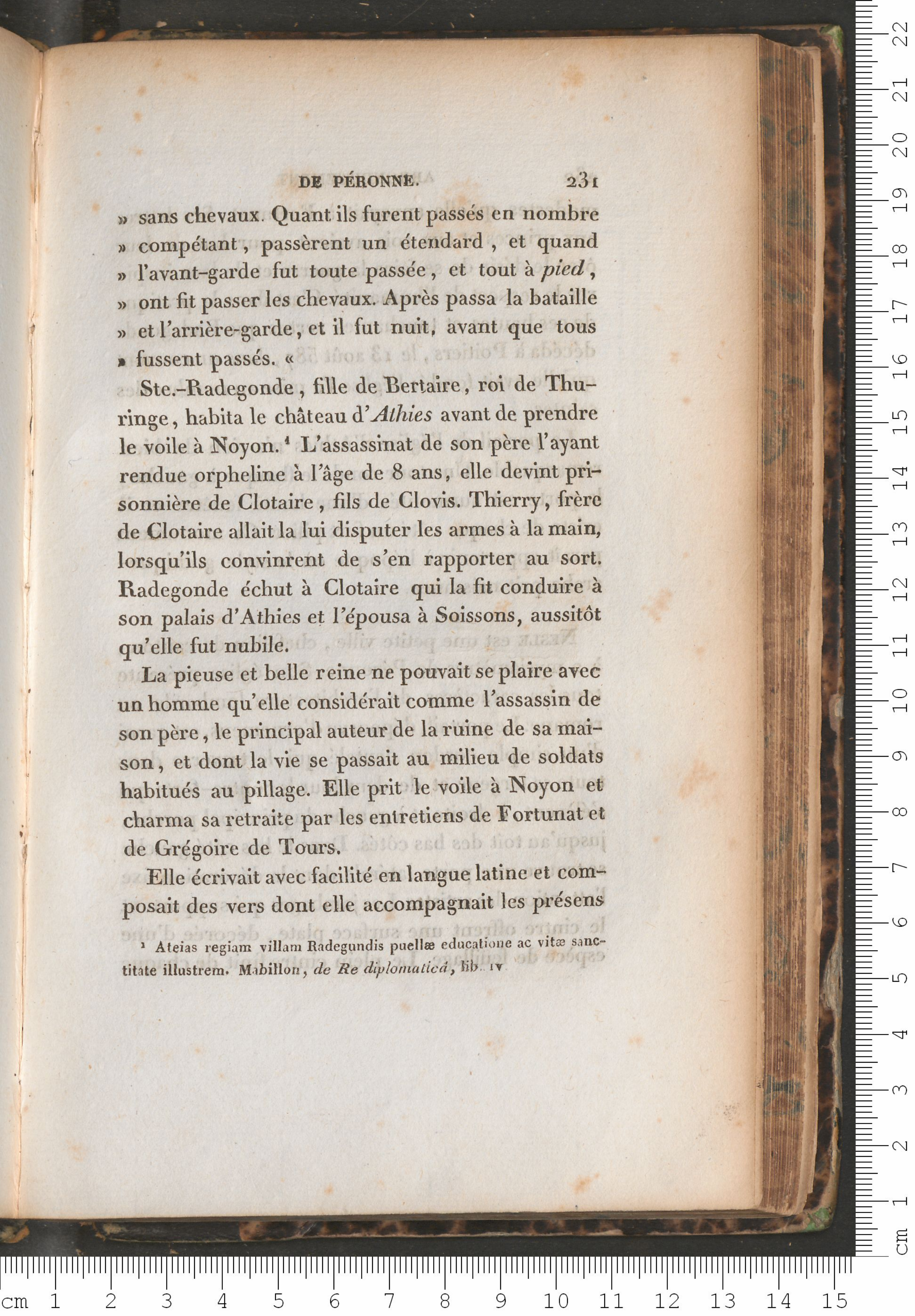
de rapporter, ne plaisaient pas toujours et quelquefois il en arrivait du désordre. En 1648, un juge installé depuis peu, voulant y mettre fin, envoya chercher le *Prince des Sots*. Lui ayant fait rendre compte de sa conduite, qu'il prétendait fondée sur d'anciennes lettres-patentes des seigneurs de Ham, ce juge voulut les voir, et ne trouva pas de meilleur moyen pour arrêter la licence du Prince des Sots, que de supprimer ces lettres et de faire défense de récidiver à l'avenir, sous peine d'amende.[1] »

Athies est une commune à un myriamètre cinq kilomètres de Ham. On prétend que ce lieu était anciennement fortifié et on montre encore quelques débris de murs qui auraient fait partie des fortifications.

En 1415, quelques jours avant la sanglante bataille d'Azincourt, les anglais passèrent la Somme, près d'Athies, sur des ponts qu'ils avaient construits avec les débris des maisons des habitans et les échelles qu'ils enlevèrent de tout côté. » Depuis en-
» viron huit du matin, dit St.-Remy,[2] jusques à-
» peu-près le jour failli, ne cessèrent lesdits anglais,
» de besongner audit passage faire ; et passaient

1 *Essai sur l'histoire générale de Picardie*, M-S. de la bibliothèque du Roi, par D. Grenier.

2 Mémoires du sieur de St.-Remy, chap. LVIII.



» sans chevaux. Quant ils furent passés en nombre » compétant, passèrent un étendard, et quand » l'avant-garde fut toute passée, et tout à *pied*, » ont fit passer les chevaux. Après passa la bataille » et l'arrière-garde, et il fut nuit, avant que tous » fussent passés. «

Ste.-Radegonde, fille de Bertaire, roi de Thuringe, habita le château d'*Athies* avant de prendre le voile à Noyon.[1] L'assassinat de son père l'ayant rendue orpheline à l'âge de 8 ans, elle devint prisonnière de Clotaire, fils de Clovis. Thierry, frère de Clotaire allait la lui disputer les armes à la main, lorsqu'ils convinrent de s'en rapporter au sort. Radegonde échut à Clotaire qui la fit conduire à son palais d'Athies et l'épousa à Soissons, aussitôt qu'elle fut nubile.

La pieuse et belle reine ne pouvait se plaire avec un homme qu'elle considérait comme l'assassin de son père, le principal auteur de la ruine de sa maison, et dont la vie se passait au milieu de soldats habitués au pillage. Elle prit le voile à Noyon et charma sa retraite par les entretiens de Fortunat et de Grégoire de Tours.

Elle écrivait avec facilité en langue latine et composait des vers dont elle accompagnait les présens

[1] Ateias regiam villam Radegundis puellæ educatione ac vitæ sanctitate illustrem. Mabillon, *de Re diplomaticâ*, lib. IV

modestes qu'elle envoyait à Fortunat. Ses lettres aux princes et aux rois avaient pour but de leur ôter le désir de se faire la guerre et de leur inspirer le respect de l'humanité. C'est dans la pratique de ces hautes et touchantes vertus que Radegonde décéda à Poitiers, le 13 août 587, dans un couvent qu'elle avait fondé : l'église l'a mise au nombre des saintes.

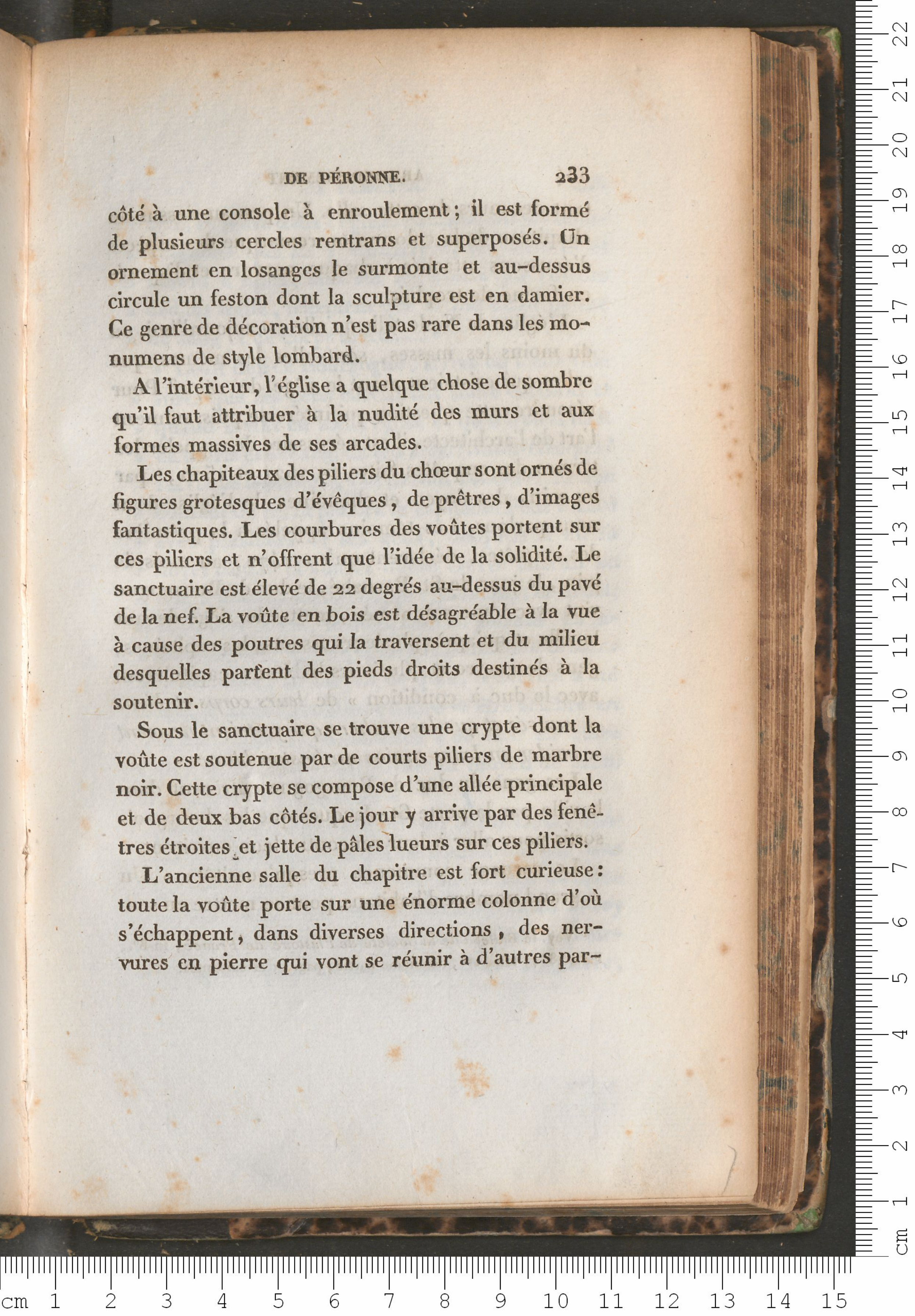
Le portail de l'église d'Athies n'a rien de bien remarquable. Une tour ronde le flanque à gauche ; la porte est surmontée d'une haute fenêtre et il existe de chaque côté un fort pilier. Ce monument paraît appartenir à l'époque où le style gothique-arabe prit naissanee.

NESLE *est une petite ville*, chef-lieu de canton, à 2 myriamètres de Péronne. Son église présente tous les caractères de l'architecture lombarde ou romane. Le portail, dépourvu d'ornemens, est garni d'un simple cordon dentelé qui le traverse dans toute sa largeur et de deux lourds contre-forts qui s'élèvent, à droite et à gauche du principal porche, jusqu'au toît des bas côtés. Dans le bas côté gauche se trouve une porte latérale dont la décoration fixe l'attention des artistes. Les jambages qui supportent le cintre offrent une surface plate, décorée d'une espèce de feuillage. Le plein cintre finit de chaque



Lith. de Delaporte
1835
Duthois delt

Sculptures de l'Église de Nesle.



côté à une console à enroulement; il est formé de plusieurs cercles rentrans et superposés. Un ornement en losanges le surmonte et au-dessus circule un feston dont la sculpture est en damier. Ce genre de décoration n'est pas rare dans les monumens de style lombard.

A l'intérieur, l'église a quelque chose de sombre qu'il faut attribuer à la nudité des murs et aux formes massives de ses arcades.

Les chapiteaux des piliers du chœur sont ornés de figures grotesques d'évêques, de prêtres, d'images fantastiques. Les courbures des voûtes portent sur ces piliers et n'offrent que l'idée de la solidité. Le sanctuaire est élevé de 22 degrés au-dessus du pavé de la nef. La voûte en bois est désagréable à la vue à cause des poutres qui la traversent et du milieu desquelles partent des pieds droits destinés à la soutenir.

Sous le sanctuaire se trouve une crypte dont la voûte est soutenue par de courts piliers de marbre noir. Cette crypte se compose d'une allée principale et de deux bas côtés. Le jour y arrive par des fenêtres étroites et jette de pâles lueurs sur ces piliers.

L'ancienne salle du chapitre est fort curieuse: toute la voûte porte sur une énorme colonne d'où s'échappent, dans diverses directions, des nervures en pierre qui vont se réunir à d'autres par-

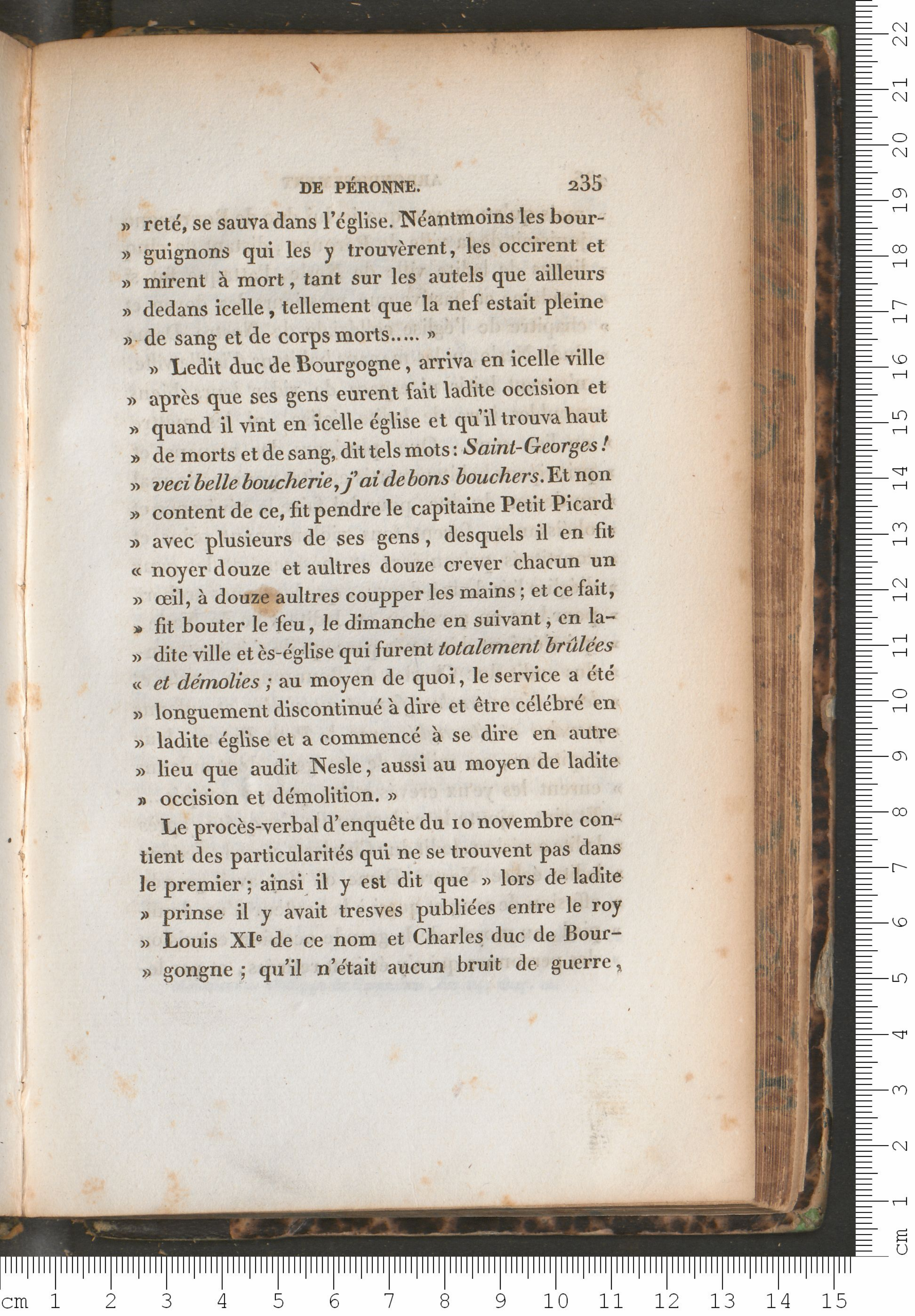
tant des murs de cette salle. Un peu au-dessus du chapiteau de la colonne on remarque des espèces d'écussons attachés à chaque nervure et disposés en forme de trophée.

L'église de Nesle telle qu'elle est aujourd'hui, ou du moins les masses, sont-elles les mêmes que celles qui existaient avant le siège de 1472? Pour résoudre cette question qui intéresse puissamment l'art de l'architecte, il est nécessaire de rappeler les termes des enquêtes faites en 1521 et 1522,[1] par les soins des doyen et chanoines de l'église dont nous parlons. Les témoins appelés à la première des enquêtes, déclarent qu'en 1472, au mois de juin, le jour de St.-Barnabé, le duc de Bourgogne vint avec toute son armée, mettre le siège devant la ville et qu'après plusieurs assauts, les capitaines, gens de guerre et plusieurs habitans capitulèrent avec le duc à condition » de *leurs corps et biens » sauvés et que les archers qui y étoient devoient » voider en leurs mains un baston blanc.* »

Les gens du duc de Bourgogne entrèrent dans la ville par la porte St.-Jacques que les bourgeois sortis pour aller à leur rencontre leur ouvrirent.

Le carnage commença presqu'aussitôt: » Un » grand nombre d'habitans, pour se mettre en seu-

[1] Voy. le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, in-8°., Paris 1834, tom. 1er, deuxième partie, pag. 11 et suivantes.

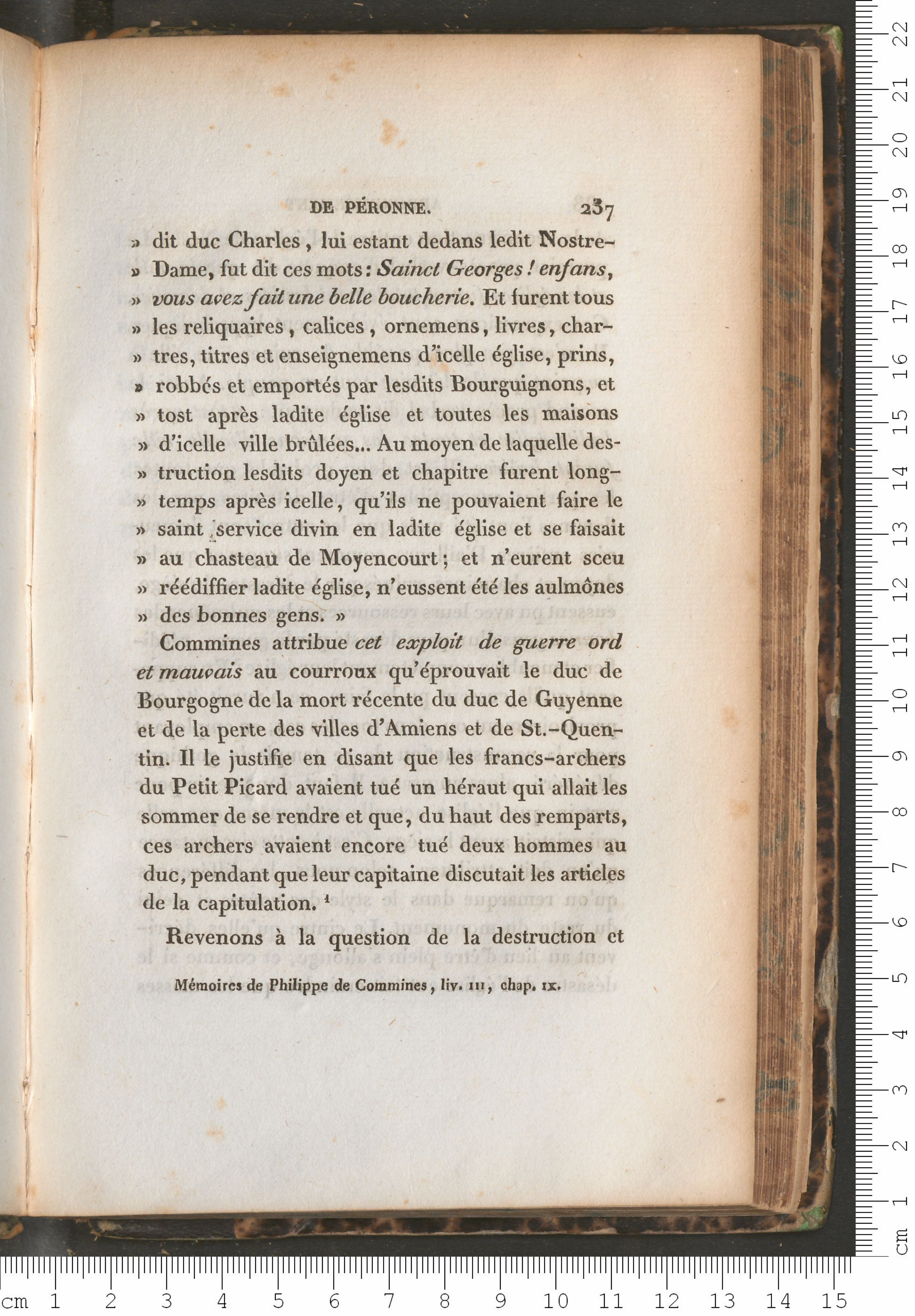


» reté, se sauva dans l'église. Néantmoins les bour-
» guignons qui les y trouvèrent, les occirent et
» mirent à mort, tant sur les autels que ailleurs
» dedans icelle, tellement que la nef estait pleine
» de sang et de corps morts..... »

» Ledit duc de Bourgogne, arriva en icelle ville
» après que ses gens eurent fait ladite occision et
» quand il vint en icelle église et qu'il trouva haut
» de morts et de sang, dit tels mots : *Saint-Georges !*
» *veci belle boucherie, j'ai de bons bouchers.* Et non
» content de ce, fit pendre le capitaine Petit Picard
» avec plusieurs de ses gens, desquels il en fit
« noyer douze et aultres douze crever chacun un
» œil, à douze aultres coupper les mains ; et ce fait,
» fit bouter le feu, le dimanche en suivant, en la-
» dite ville et ès-église qui furent *totalement brûlées*
« *et démolies* ; au moyen de quoi, le service a été
» longuement discontinué à dire et être célébré en
» ladite église et a commencé à se dire en autre
» lieu que audit Nesle, aussi au moyen de ladite
» occision et démolition. »

Le procès-verbal d'enquête du 10 novembre contient des particularités qui ne se trouvent pas dans le premier ; ainsi il y est dit que » lors de ladite
» prinse il y avait tresves publiées entre le roy
» Louis XI[e] de ce nom et Charles duc de Bour-
» gongne ; qu'il n'était aucun bruit de guerre,

» mais qu'au moyen que icelui duc de Bourgogne
» jouissait de la ville de Péronne, distant de cinq
» lieues de ladite ville de Nesle, l'attaque fut si
» soudaine et hastive que messieurs les doyen et
» chapitre de l'église collégiale de Nostre-Dame
» dudit Nesle, ni les manans habitans d'icelle ville,
» n'eurent loisir ni espace de vider leurs biens
» meubles hors de ladite église, ni les mettre
» en lieu seur... Que plusieurs des manans et
» principaux habitans sortis en état pourcessionnal
» au devant du duc, pour lui faire la révérence et
» obéissance, furent tous violentement prins et
» constitués prisonniers et mesmement les gens
» d'église liés deux à deux ;... que les francs archers
» pour lors en garnison en ladite ville de Nesle,
» qui s'étaient désarmés parcequ'ils s'étaient ren-
» dus audit duc Charles de Bourgongne, *eulx et*
» *leurs biens saulves furent aussi liés* et aulcuns
» *pendus et étranglés* avec le Petit Picard, leur
» capitaine, au milieu de ses gens dont aulcuns
» eurent les yeux crevés et les poings coupés.....
» Et vint, ajoute le rédacteur de l'enquête, après
» ladite occision, ledit duc Charles à cheval, dedans
» ladite église Nostre-Dame où il y avait grande
» effusion de sang et quasi à la hauteur d'un demi-
» pied, au moyen de la grande occision et tuision
» des personnes qui s'y étaient retirées, et par le-



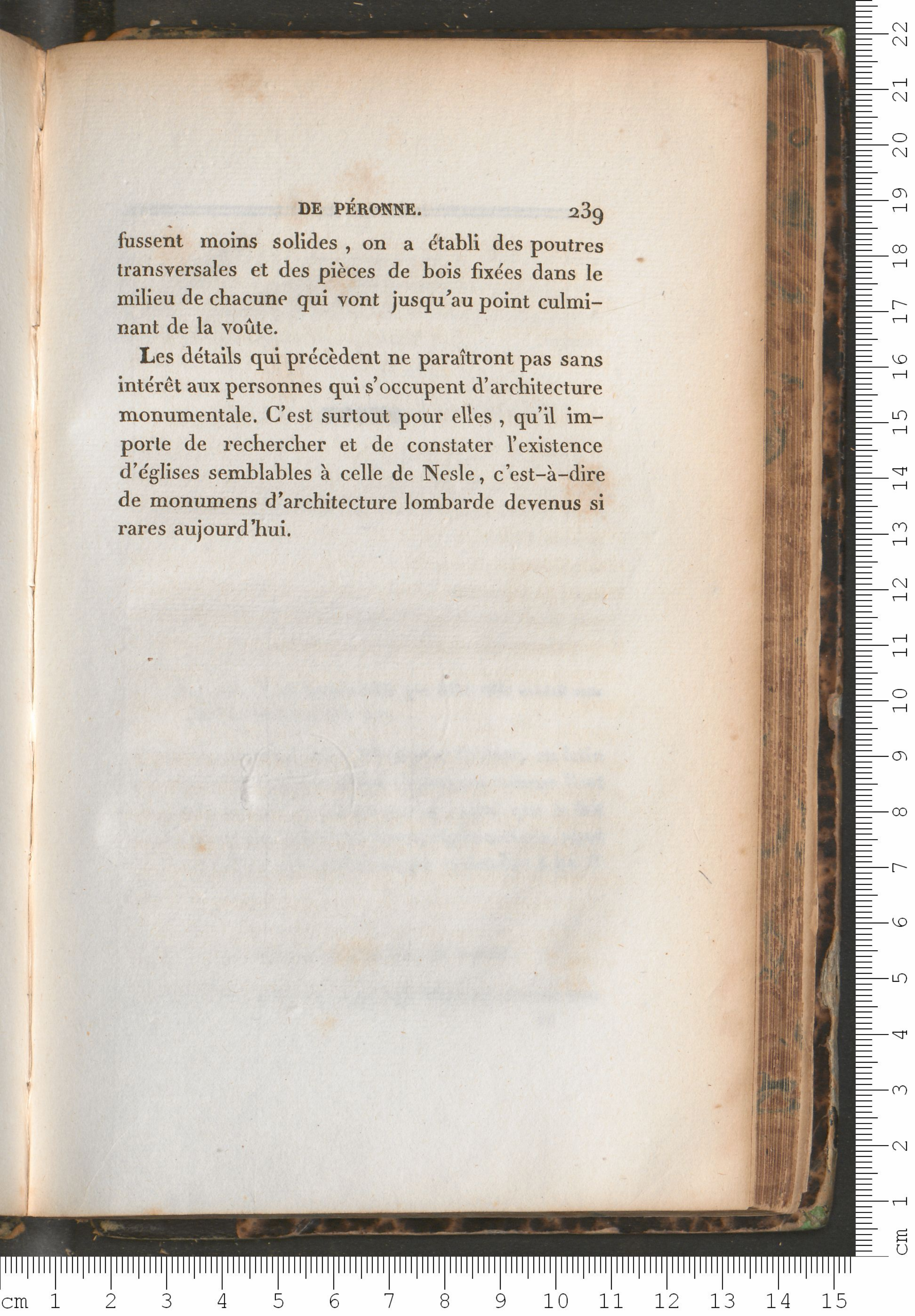
» dit duc Charles, lui estant dedans ledit Nostre-
» Dame, fut dit ces mots : *Sainct Georges ! enfans,*
» *vous avez fait une belle boucherie.* Et furent tous
» les reliquaires, calices, ornemens, livres, char-
» tres, titres et enseignemens d'icelle église, prins,
» robbés et emportés par lesdits Bourguignons, et
» tost après ladite église et toutes les maisons
» d'icelle ville brûlées... Au moyen de laquelle des-
» truction lesdits doyen et chapitre furent long-
» temps après icelle, qu'ils ne pouvaient faire le
» saint service divin en ladite église et se faisait
» au chasteau de Moyencourt ; et n'eurent sceu
» réédiffier ladite église, n'eussent été les aulmônes
» des bonnes gens. »

Commines attribue *cet exploit de guerre ord et mauvais* au courroux qu'éprouvait le duc de Bourgogne de la mort récente du duc de Guyenne et de la perte des villes d'Amiens et de St.-Quentin. Il le justifie en disant que les francs-archers du Petit Picard avaient tué un héraut qui allait les sommer de se rendre et que, du haut des remparts, ces archers avaient encore tué deux hommes au duc, pendant que leur capitaine discutait les articles de la capitulation. [1]

Revenons à la question de la destruction et

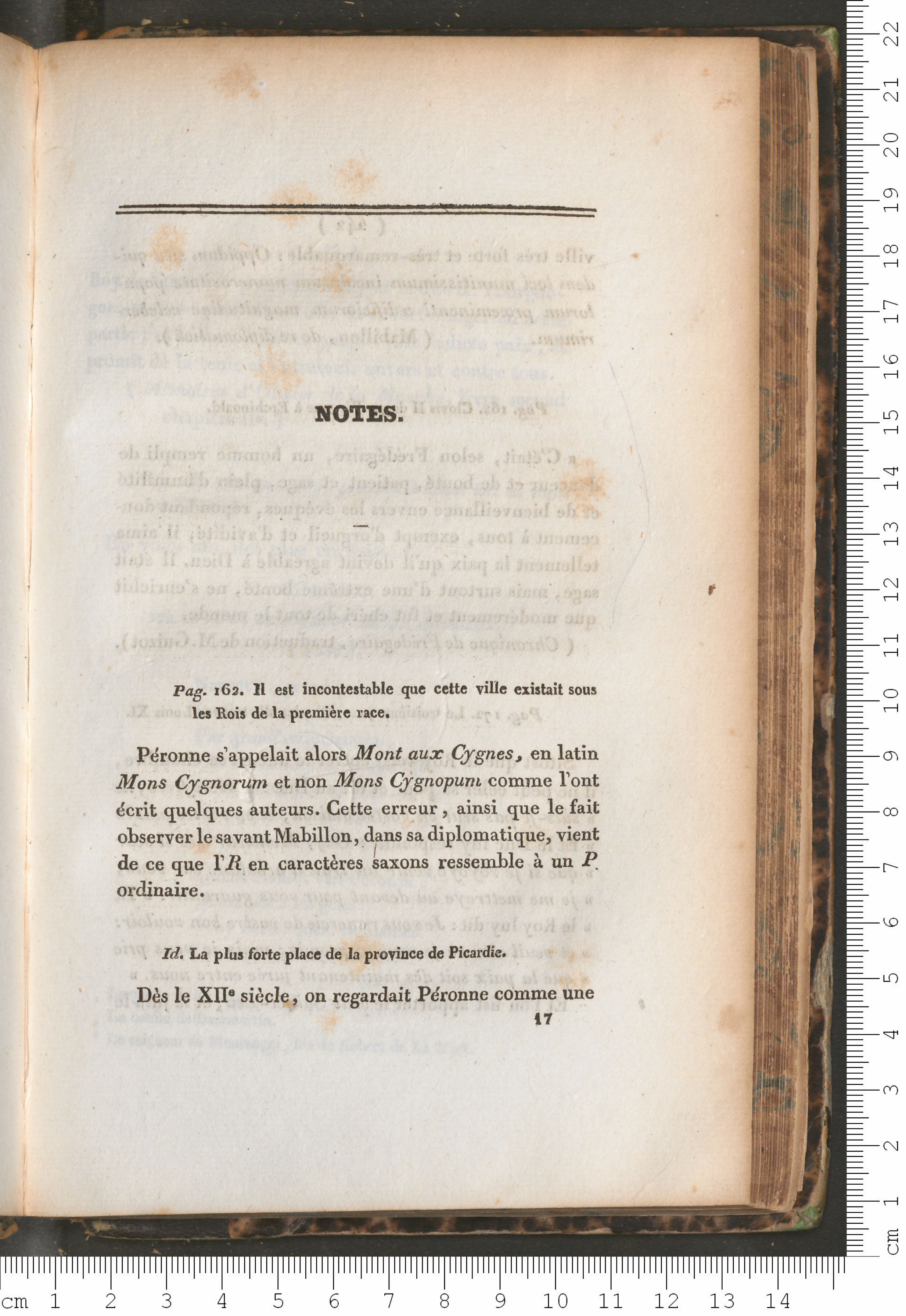
Mémoires de Philippe de Commines, liv. III, chap. IX.

de la reconstruction entière de l'église de Nesle. Le premier procès-verbal d'enquête dit que *la ville et les églises furent totalement brûlées et démolies.* Ces expressions sont évidemment hyperboliques. Il n'est pas plus possible de ruiner une ville à ce point que de détruire tout un peuple. Aussi le second procès-verbal dit seulement : *et tost après ladite église et toutes les maisons d'icelle ville furent brûlées.* Il est donc probable que toutes les parties susceptibles d'être détruites par les flammes l'ont été mais que les autres sont demeurées entières. D'ailleurs, comment supposer que les doyen et chanoines, ruinés par le désastre du siége, eussent pu avec leurs ressources et les *aulmônes* des *bonnes gens* d'un pays dévasté par la guerre, réédifier et meubler complètement leur église ? En supposant qu'ils eussent pu le faire, ce n'aurait été que provisoirement ou, dans tous les cas, en employant pour la reconstruction de ce temple le gothique dégénéré, alors en usage. Il faut donc tenir pour certain que l'église actuelle est la même que celle qui existait avant le siége. C'est à cette circonstance qu'on doit attribuer, selon nous, les différences qu'on remarque dans le style des voûtes et celui du reste du monument. Le cintre qu'elles décrivent au lieu d'être plein s'allonge, et comme si le désastre de l'église eut fait craindre que les masses



fussent moins solides, on a établi des poutres transversales et des pièces de bois fixées dans le milieu de chacune qui vont jusqu'au point culminant de la voûte.

Les détails qui précèdent ne paraîtront pas sans intérêt aux personnes qui s'occupent d'architecture monumentale. C'est surtout pour elles, qu'il importe de rechercher et de constater l'existence d'églises semblables à celle de Nesle, c'est-à-dire de monumens d'architecture lombarde devenus si rares aujourd'hui.



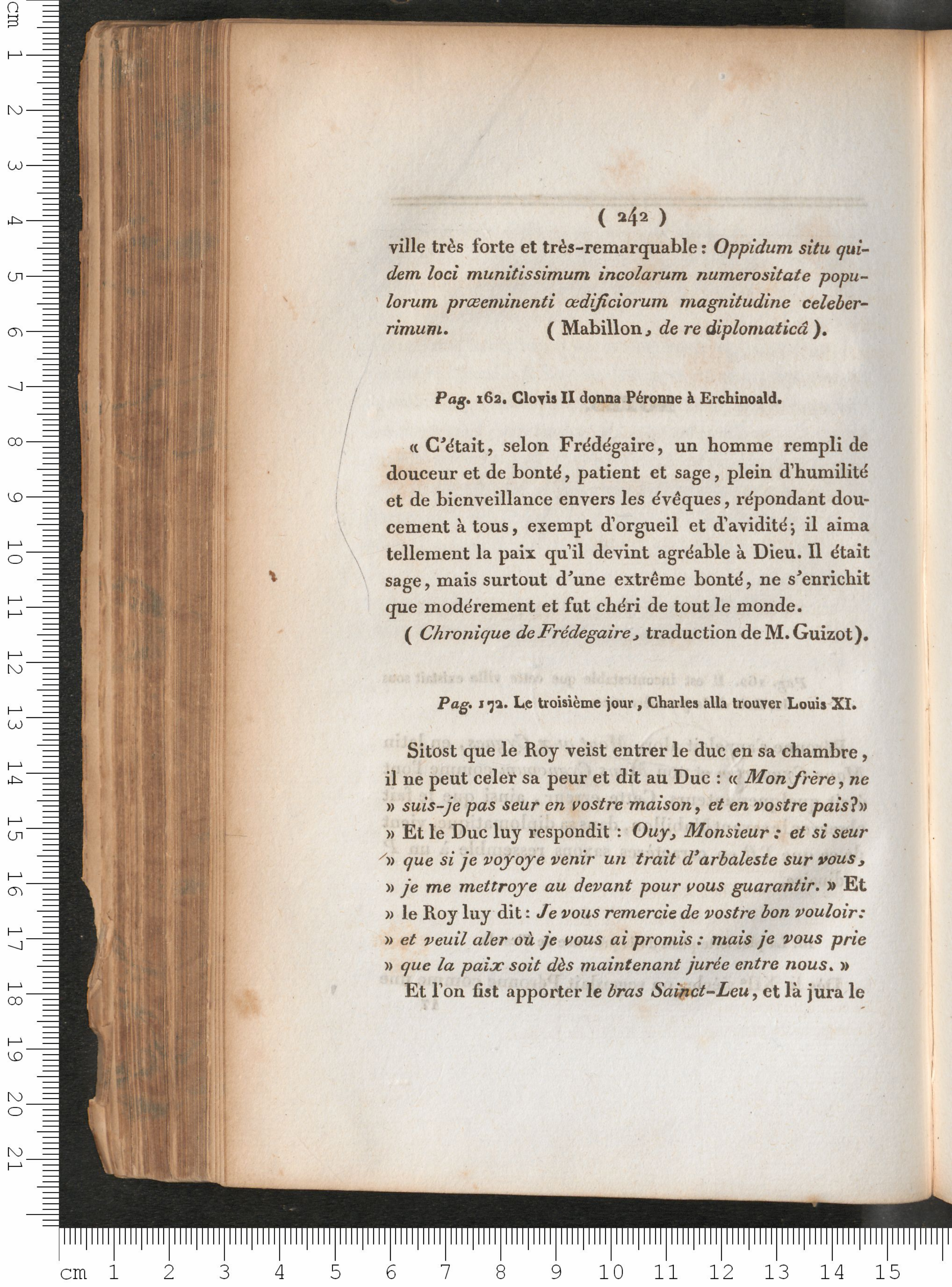
NOTES.

Pag. 162. **Il est incontestable que cette ville existait sous les Rois de la première race.**

Péronne s'appelait alors *Mont aux Cygnes*, en latin *Mons Cygnorum* et non *Mons Cygnopum* comme l'ont écrit quelques auteurs. Cette erreur, ainsi que le fait observer le savant Mabillon, dans sa diplomatique, vient de ce que l'*R* en caractères saxons ressemble à un *P* ordinaire.

Id. **La plus forte place de la province de Picardie.**

Dès le XII[e] siècle, on regardait Péronne comme une



ville très forte et très-remarquable : *Oppidum situ quidem loci munitissimum incolarum numerositate populorum præeminenti ædificiorum magnitudine celeberrimum.* (Mabillon, *de re diplomaticâ*).

Pag. 162. **Clovis II donna Péronne à Erchinoald.**

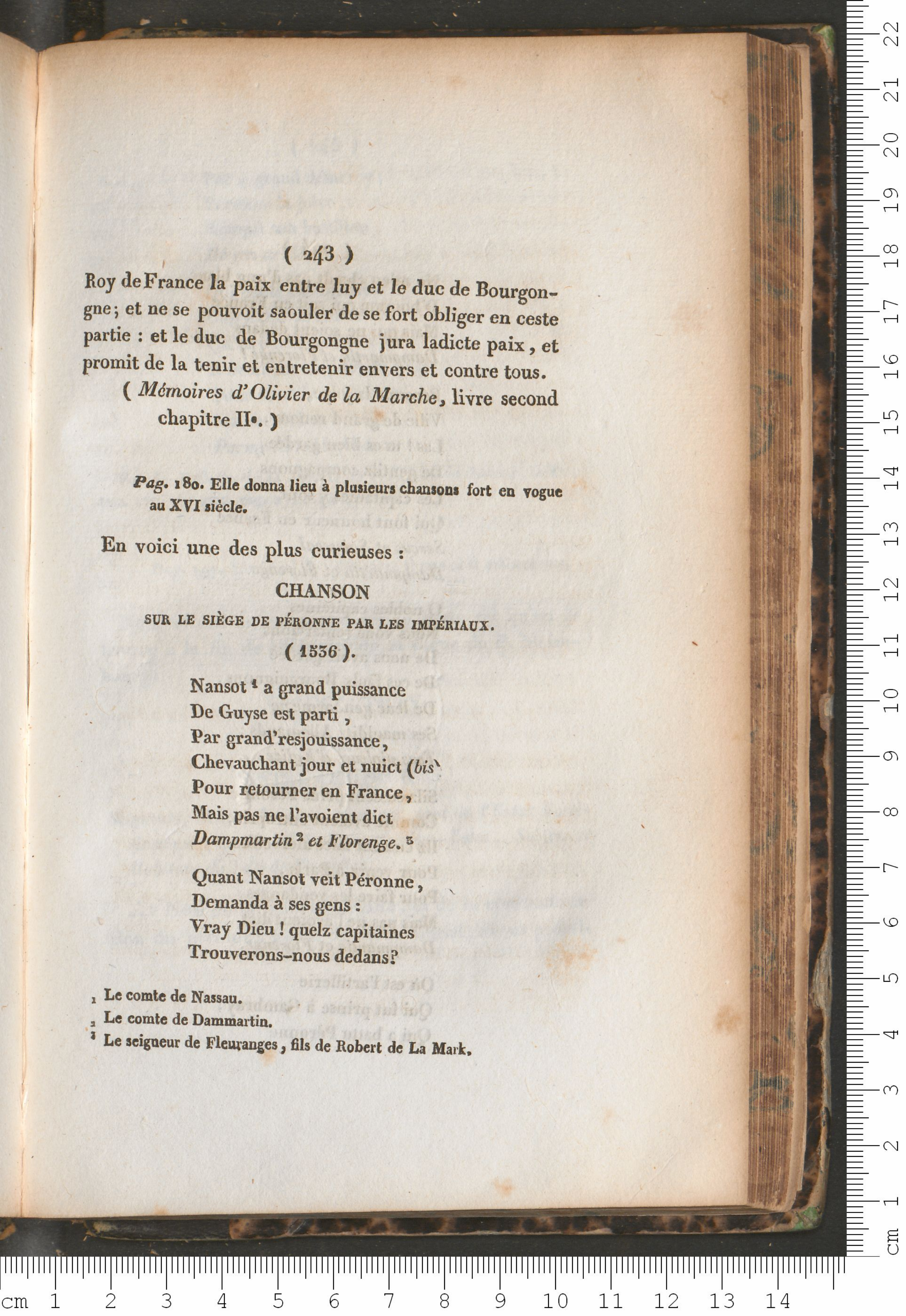
« C'était, selon Frédégaire, un homme rempli de douceur et de bonté, patient et sage, plein d'humilité et de bienveillance envers les évêques, répondant doucement à tous, exempt d'orgueil et d'avidité; il aima tellement la paix qu'il devint agréable à Dieu. Il était sage, mais surtout d'une extrême bonté, ne s'enrichit que modérement et fut chéri de tout le monde.

(*Chronique de Frédegaire*, traduction de M. Guizot).

Pag. 172. **Le troisième jour, Charles alla trouver Louis XI.**

Sitost que le Roy veist entrer le duc en sa chambre, il ne peut celer sa peur et dit au Duc : « *Mon frère, ne* » *suis-je pas seur en vostre maison, et en vostre pais?* » » Et le Duc luy respondit : *Ouy, Monsieur : et si seur* » *que si je voyoye venir un trait d'arbaleste sur vous,* » *je me mettroye au devant pour vous guarantir.* » Et » le Roy luy dit : *Je vous remercie de vostre bon vouloir:* » *et veuil aler où je vous ai promis : mais je vous prie* » *que la paix soit dès maintenant jurée entre nous.* »

Et l'on fist apporter le *bras Sainct-Leu*, et là jura le



Roy de France la paix entre luy et le duc de Bourgongne; et ne se pouvoit saouler de se fort obliger en ceste partie : et le duc de Bourgongne jura ladicte paix, et promit de la tenir et entretenir envers et contre tous.

(*Mémoires d'Olivier de la Marche*, livre second chapitre II°.)

Pag. 180. Elle donna lieu à plusieurs chansons fort en vogue au XVI siècle.

En voici une des plus curieuses :

CHANSON

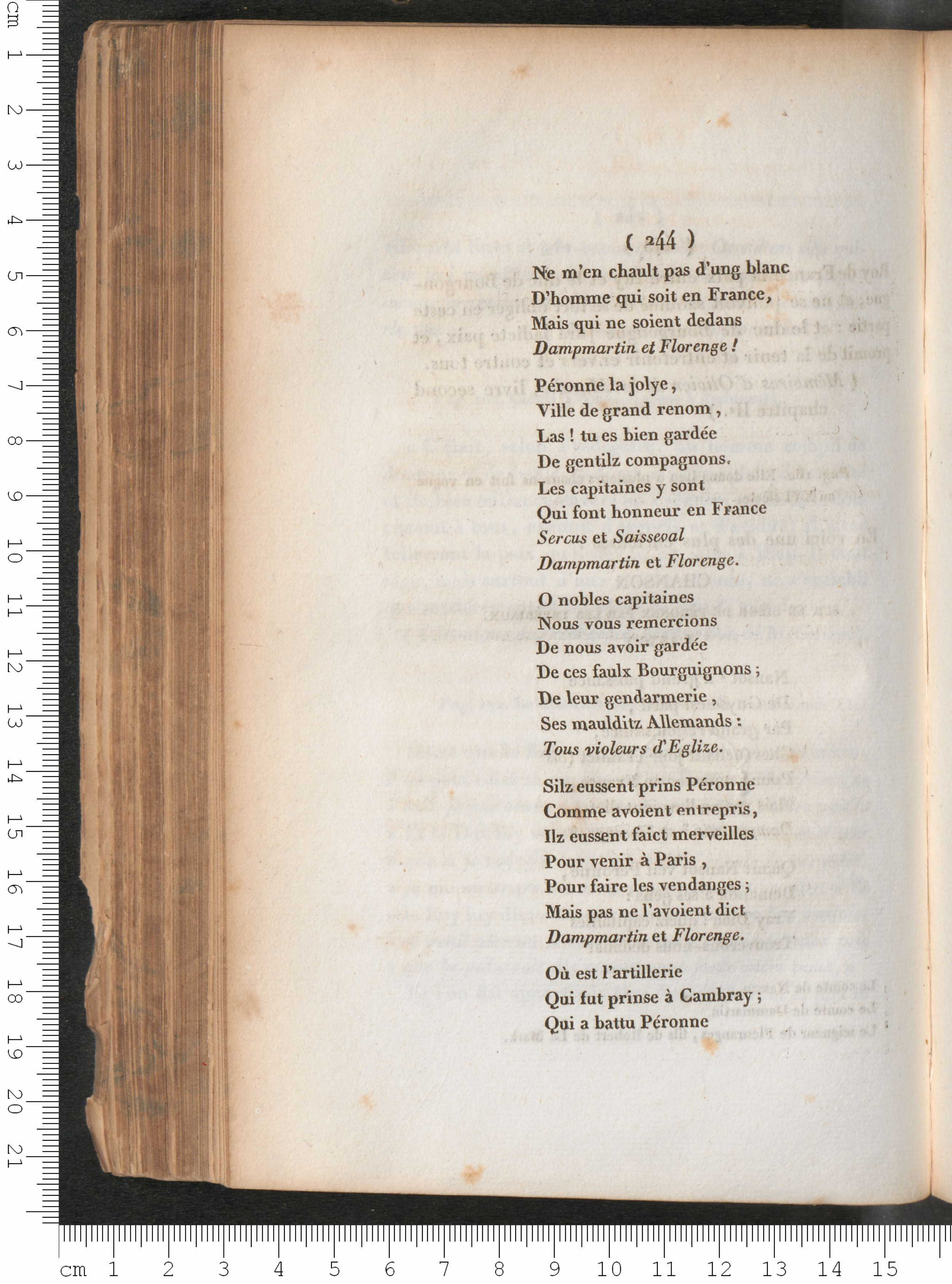
SUR LE SIÈGE DE PÉRONNE PAR LES IMPÉRIAUX.

(1536).

Nansot [1] a grand puissance
De Guyse est parti ,
Par grand'resjouissance,
Chevauchant jour et nuict (*bis*)
Pour retourner en France,
Mais pas ne l'avoient dict
Dampmartin [2] *et Florenge.* [3]

Quant Nansot veit Péronne,
Demanda à ses gens :
Vray Dieu ! quelz capitaines
Trouverons-nous dedans?

1 Le comte de Nassau.
2 Le comte de Dammartin.
3 Le seigneur de Fleuranges, fils de Robert de La Mark.



Ne m'en chault pas d'ung blanc
D'homme qui soit en France,
Mais qui ne soient dedans
Dampmartin et Florenge !

Péronne la jolye,
Ville de grand renom,
Las ! tu es bien gardée
De gentilz compagnons.
Les capitaines y sont
Qui font honneur en France
Sercus et *Saisseval*
Dampmartin et *Florenge*.

O nobles capitaines
Nous vous remercions
De nous avoir gardée
De ces faulx Bourguignons ;
De leur gendarmerie,
Ses mauldits Allemands :
Tous violeurs d'Eglize.

Silz eussent prins Péronne
Comme avoient entrepris,
Ilz eussent faict merveilles
Pour venir à Paris,
Pour faire les vendanges ;
Mais pas ne l'avoient dict
Dampmartin et *Florenge*.

Où est l'artillerie
Qui fut prinse à Cambray ;
Qui a battu Péronne

Par si grand désarroy ;
Péronne la jolye,
Rompit son bastillon
De son artillerie.

Qui fist la chansonnette?
Ung noble adventurier,
Qu'au partir de Péronne
N'avoit pas ung dénier (*bis*)
Pour revenir en France,
Mais avoit bon crédit
Parmy la noble France.

Voy. le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, in-8°., tom. 1er, 2e partie, pag. 272 et suiv.

Pag. 197. L'original de cette pièce si rare et si authentique.

Nous allons en rapporter ici le texte tel qu'on le trouve à la fin de l'Histoire de la Ligue du P. Maimbourg:

ASSOCIATION

FAICTE

ENTRE LES PRINCES,

Seigneurs, Gentils-hommes, et autres, tant de l'Estat Ecclésiastique que de la Noblesse et Tiers-Estat, Subjets et Habitans du Païs de Picardie.

Au Nom de la Saincte Trinité, et de la communication du précieux Corps de Jésus Christ, avons promis

et juré sur les Sainctes Evangilles et sur nos vies, honneurs et biens, d'en suivre et garder inviolablement les choses icy accordées, et par nous soubz-signées, sur peine d'estre à jamais déclarez parjures, infames, et tenus pour gens indignes de toute noblesse et honneur.

Premierement, estant cogneu d'un chacun les grandes pratiques et conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la Saincte Eglise catholique, et contre l'estat et monarchie de ce Royaulme de France, tant par aulcuns des subgets d'iceluy que par estrangers, et que les longues et continuelles guerres et divisions civiles ont tant affaibly nos Roys et iceulx réduits à telle nécessité qu'il n'est plus possible que deulx mesmes ils soutiennent la despense convenable et expédiente pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy-après nous maintenir soubs leur protection en seûreté de nos personnes, familles et biens, ausquels par cy-devant nous avons reçeu tant de pertes et dommaiges.

Avons estimé estre tres necessaire et à propos de rendre premierement l'honneur que nous debvons à Dieu, à la manutention de nostre religion catholique, et mesme nous montrer plus affectionnez à la conservation d'icelle, que les desvoyez de la bonne religion ne sont à l'advancement d'une nouvelle et faulse opinion.

Et à cet effet jurons et promectons de nous employer de toutes nos puissances à remectre et maintenir l'exercice de nostre dite Religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle nous et nos prédécesseurs avons esté nourris, et voulons vivre et mourir.

Et jurons et promectons aussi toute obéissance, honneur et tres humble service au Roy Henry à présent régnant, que Dieu nous a donné pour nostre Souverain Roy et Seigneur légitimement appelé par la loy du Royaulme à la succession de ses prédécesseurs, et après luy à toute la postérité de la maison de Valois et autres qui apres eulx de ladite maison de Valois seront appellez par la loy du Royaulme à la Couronne.

Et sur l'obéissance et service que nous sommes tenus par tous droits de rendre à nostre dit Roy Henry à présent régnant, promectons encore d'employer vies et moyens pour la conservation de son auctorité et exécution des commandemens qui par luy et ses lieutenans généraux ou autres ayans de par luy pouvoir nous seront faits, tant pour maintenir le seul exercice de la Religion catholique, apostolique et romaine en France, que pour renger à raison et en sa pleine obéissance ses subgets rebelles, sans recongnoistre autre quiconque soit que luy, et ceulx-là qui de par luy nous sera commandé.

Et d'aultant que par la bonté et prudence de nostre dit Roy et Souverain Seigneur, il luy a pleû tant faire de bien à tous ses subgets de son Royaulme, que de les convoquer à une assemblée générale de tous ordres et estats d'iceluy, pour entendre les plaintes et doléances de sesdits subjets, et faire une bonne et sainte réformation des abus et désordres qui ont continué dès long temps par ce dit Royaulme, espérant que Dieu nous en donnera quelque bonne résolution par une si bonne et

grande assemblée, promectons et jurons d'employer nos moyens et vies pour l'entière exécution de la résolution prise par lesdits estats, en ce qui dépendra notamment de la manutention de nostre Religion catholique, apostolique et romaine, conservation de la grandeur et autorité du Roy, bien et repos de nostre patrie, le tout néault moings sans préjudice de nos libertez et franchises anciennes, ausquelles entendons estre toujours pleinement et entièrement maintenus et conservez.

Et à l'effet encore que dessus, nous tous soubsignez promectons de nous tenir prests bien armez, montez et accompagnez selon nos qualitez, pour incontinent que nous serons advertis exécuter ce qui nous sera commandé pour le Roy nostre dit souverain seigneur, par ses Lieutenans-généraulx ou autres ayans de luy pouvoir et auctorité, pour la couservation de nostre province, que pour aller tant ailleurs s'il est besoing pour la conservation de nostre dite religion et service de sa dite Majesté.

Sans qu'il soit loisible ny permis aux Gentils-hommes de prendre party ny charges sous aultres cornettes que celles du chef ou des bailliages ausquels ils seront resceans, si ce n'est avec permission et congé du Roy ou de son Lieutenant, ou bien du chef esleu à ladite association, qui est Monsieur de Humières, auquel promectons rendre tout honneur et obéissance.

Au conseil duquel seront appellez et employez six des principaux Gentils-hommes de la province et autres de qualité et fidélité requise, pour avec leur advis pour-

voir à l'exécution des choses susdites à la despense, entretenement et autres frais convenables et nécessaires à tel effect, selon que ledit pays en pourra porter et fournir.

Pour lequel pays nous offrons à cet effect jusques au nombre de quatre cornettes, gens de cheval bien montez et armez et unze enseignes de gens de pied, tout pour la conservation de ladite Province, que pour employer ailleurs où il sera besoing, sans nullement y comprendre ceux des ordonnances, attendu qu'ils sont obligez de servir ailleurs; et si pour chacune compagnie, soit de gens de cheval ou de gens de pied, seront nommez trois gentils-hommes du pays de valeur et expérience au Lieutenant du Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de sa Majesté pour faire choix et eslection de l'un d'iceulx.

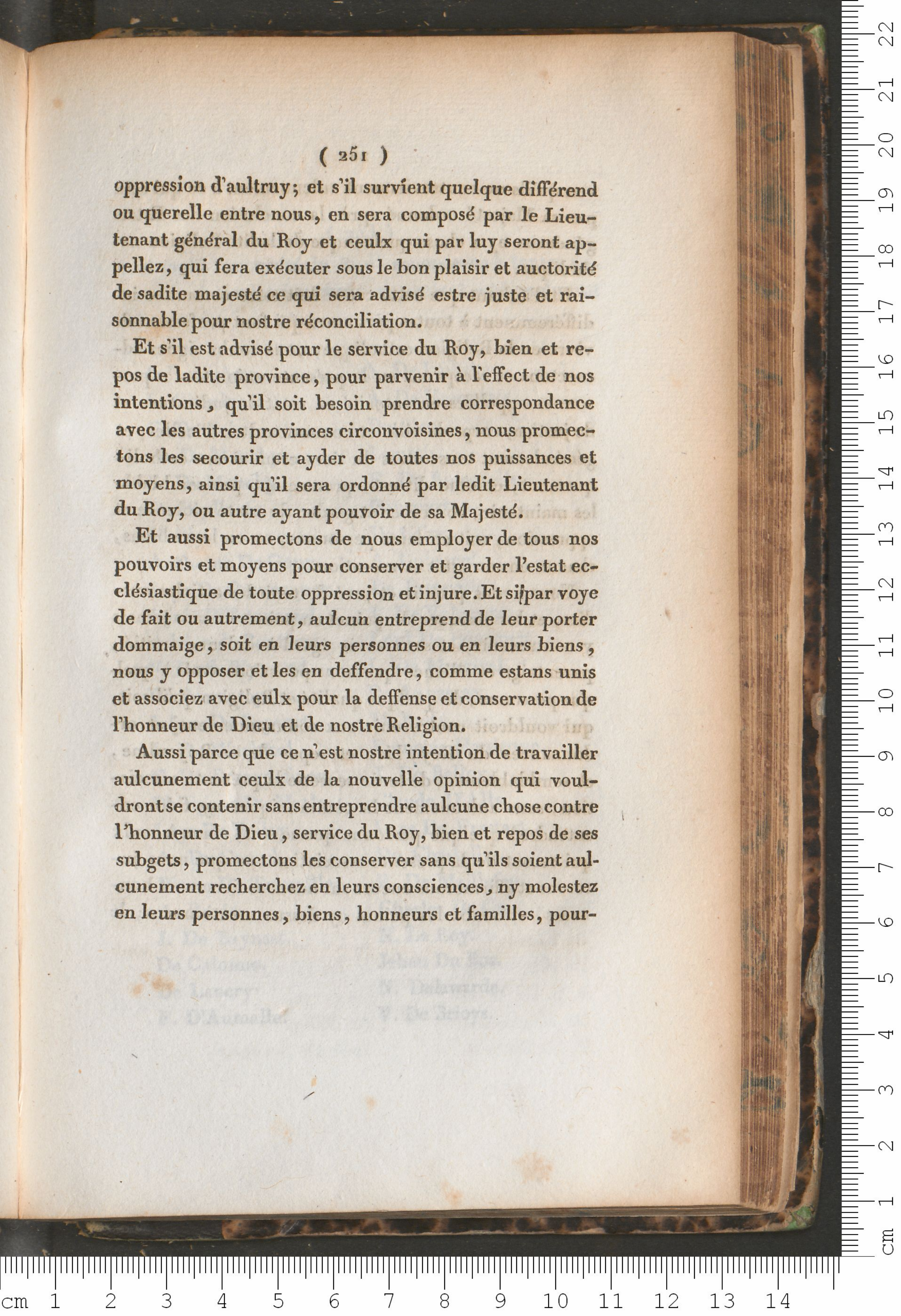
Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans grands frais et despenses, et qu'il est très-juste à tel expédient et nécessité d'employer tous les moyens que chacun peut avoir, sera levé et prins sur le pays les sommes de deniers à ce convenables et nécessaires par l'advis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de sa Majesté, dont elle sera après suppliée de les vouloir auctoriser et valider, attendu que c'est pour occasion si saincte et si expresse, que le service mesme de Dieu et celuy de sadite Majesté; en laquelle levée de deniers néault moings ne sera aucunement comprise la noblesse, attendu qu'elle fera service personnel, ou bien fournira gens, chevaulx et armes, selon qu'il leur sera

ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy députez.

Et pour tant plus facile exécution desdits frais seront en chacun Bailliage ou Seneschaulcée dudit pays députez ung ou deux gentils-hommes, ou autres de suffisance et fidélité requise pour informer des moyens, et entendre particulièrement sur les lieux ce qui sera sur ce mestier et de besoing, pour après le rapporter, et en instruire ceulx qui en seront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant pour le Roy audit pays, ou autre ayant de luy pouvoir.

Et si aucuns desdits catholiques de ladite province, après avoir esté requis d'entrer en la présente association, faisoient difficulté, ou usassent de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du Roy, bien et repos de la patrie, sera estimé en tout le pays ennemy de Dieu et déserteur de sa Religion, rebelle à son Roy, trahistre et proditeur de sa patrie et du commun accord et consentement de tous les gens de bien habandonné de tous, et délaissé et exposé à toutes injures et oppressions qui luy pourraient survenir, sans qu'il soit jamais receu en compagnie, amitié et alliance des susdits associez et confederez, qui tous ont promis amitié et intelligence entre eulx, pour la manutention de leur religion, service du Roy, et conservation de sa patrie, de leurs personnes, biens et familles.

Promectons en oultre nous conserver les ungs les autres sous l'obéïssance et auctorité de sa Majesté en toute seureté et repos, et nous préserver et deffendre de toute



oppression d'aultruy; et s'il survient quelque différend ou querelle entre nous, en sera composé par le Lieutenant général du Roy et ceulx qui par luy seront appellez, qui fera exécuter sous le bon plaisir et auctorité de sadite majesté ce qui sera advisé estre juste et raisonnable pour nostre réconciliation.

Et s'il est advisé pour le service du Roy, bien et repos de ladite province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il soit besoin prendre correspondance avec les autres provinces circonvoisines, nous promectons les secourir et ayder de toutes nos puissances et moyens, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de sa Majesté.

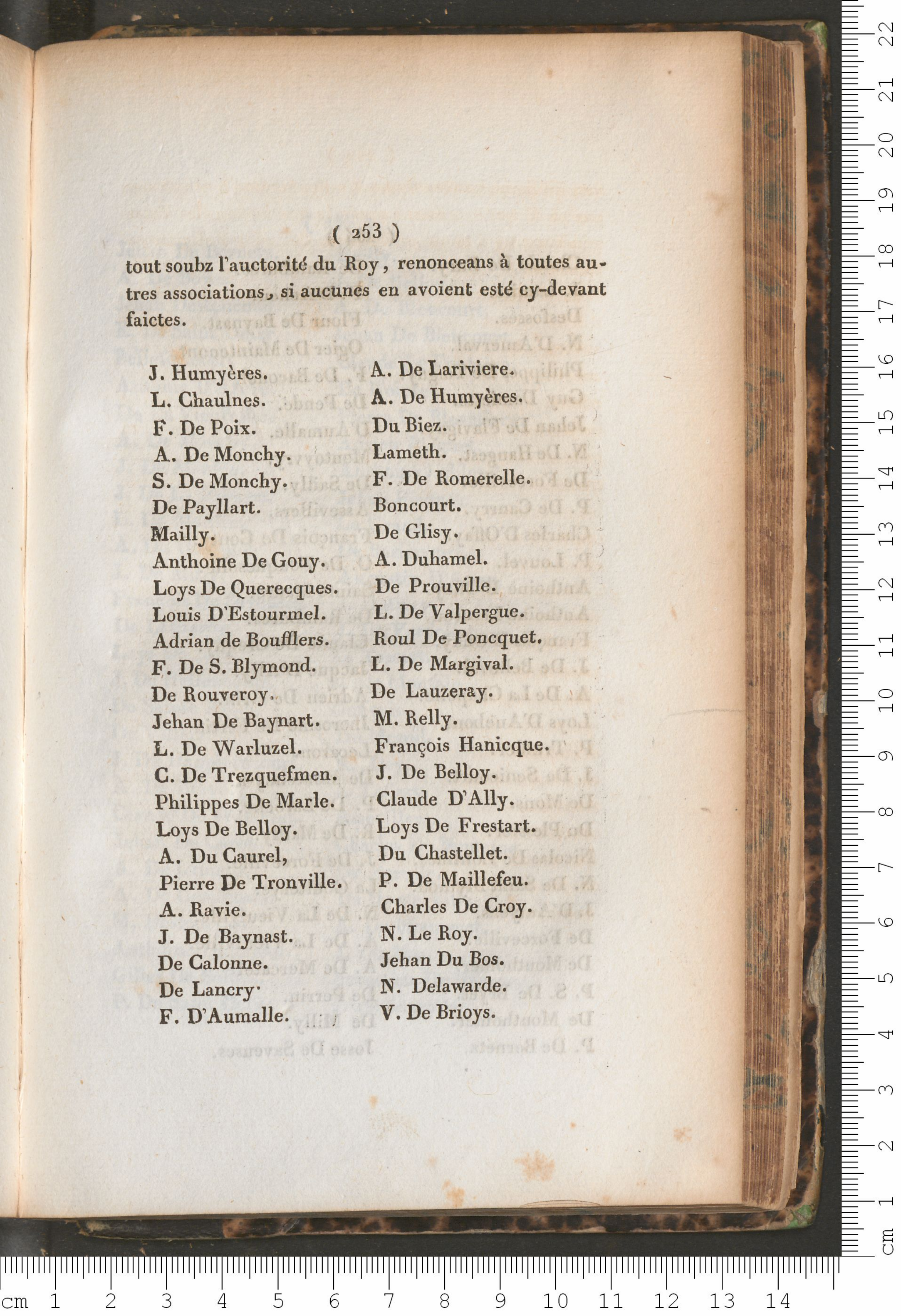
Et aussi promectons de nous employer de tous nos pouvoirs et moyens pour conserver et garder l'estat ecclésiastique de toute oppression et injure. Et si par voye de fait ou autrement, aulcun entreprend de leur porter dommaige, soit en leurs personnes ou en leurs biens, nous y opposer et les en deffendre, comme estans unis et associez avec eulx pour la deffense et conservation de l'honneur de Dieu et de nostre Religion.

Aussi parce que ce n'est nostre intention de travailler aulcunement ceulx de la nouvelle opinion qui vouldront se contenir sans entreprendre aulcune chose contre l'honneur de Dieu, service du Roy, bien et repos de ses subgets, promectons les conserver sans qu'ils soient aulcunement recherchez en leurs consciences, ny molestez en leurs personnes, biens, honneurs et familles, pour-

veu qu'ils ne contreviennent aulcunement à ce qui sera par sa Majesté ordonné après la conclusion des Estats généraux ny a chose quelconque de ladite Religion catholique.

Et d'aultant que cette cause doit estre commune indifféremment à toutes personnes qui font profession de vivre en la Religion catholique, nous soubz signez admectons et recepvons en la présente union toutes personnes appellées en autorité et estat de judicature et de justice, corps de ville et communaultez d'icelles, et généralement tous autres du tiers-estat vivans catholiquement, comme dit est, promectant par semblable les maintenir, conserver et garder de toute violence et oppression, soit en leurs personnes, ou en leurs biens, chacun en son estat et vaccation.

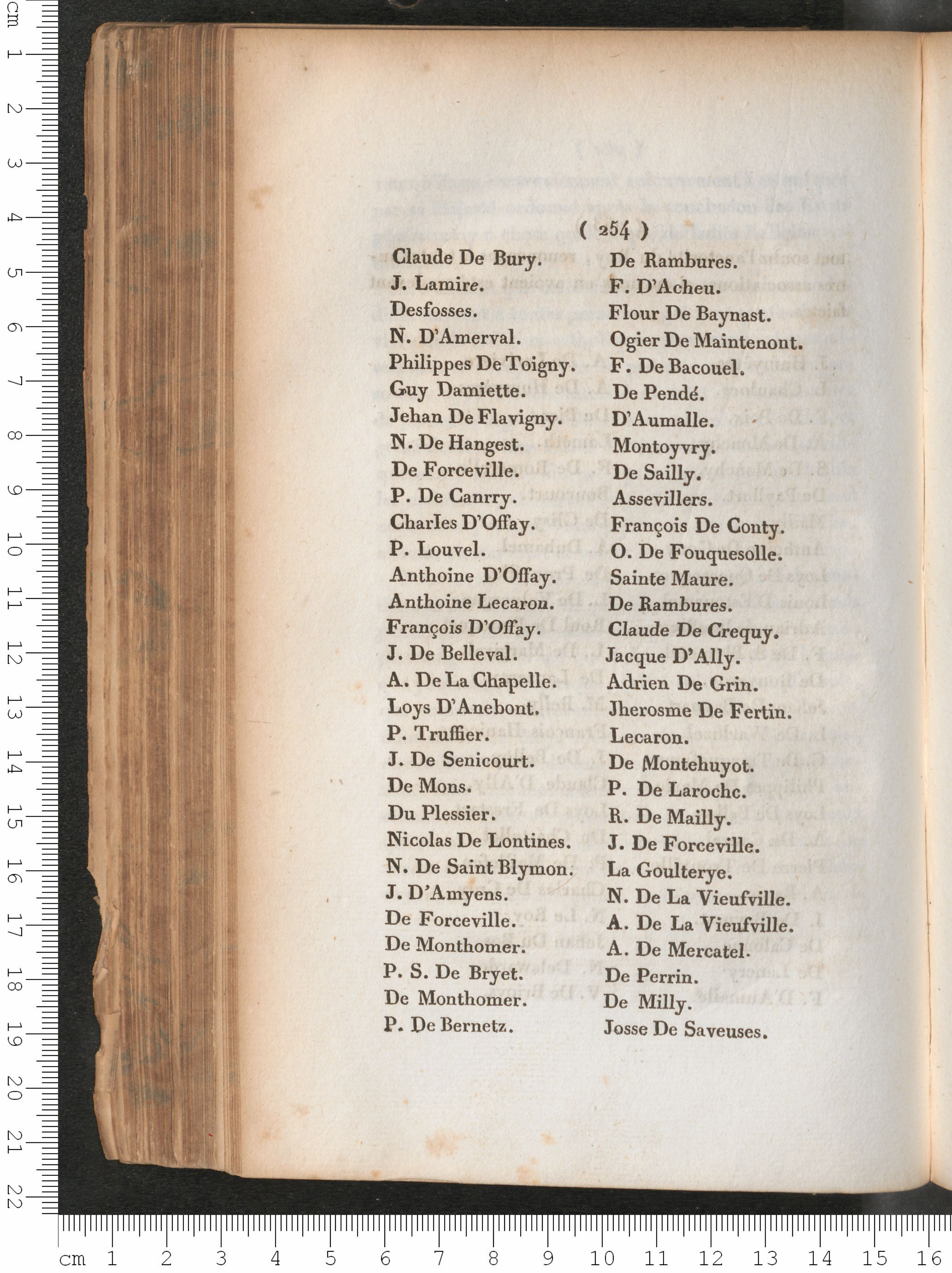
Nous avons promis et juré de tenir les articles susdits, et les observer de poinct en poinct et sans jamais y contrevenir, et sans avoir égard à aulcune amitié, parentaige et alliance que nous pourrions avoir à quelque personne, de quelque qualité et Religion qu'il soit, qui vouldroit contrevenir aux commandemens et ordonnances du Roy, bien et repos de ce Royaulme, et semblablement de tenir secrette la présente association, sans aulcunement la communiquer ny faire enentendre à quelque personne que ce soit, sinon à ceulx qui seront de la présente association : ce que nous jurerons et affirmerons encore sur nos consciences et honneurs, et soubz les peines cy dessus mentionnées; le



tout soubz l'auctorité du Roy, renonceans à toutes autres associations, si aucunes en avoient esté cy-devant faictes.

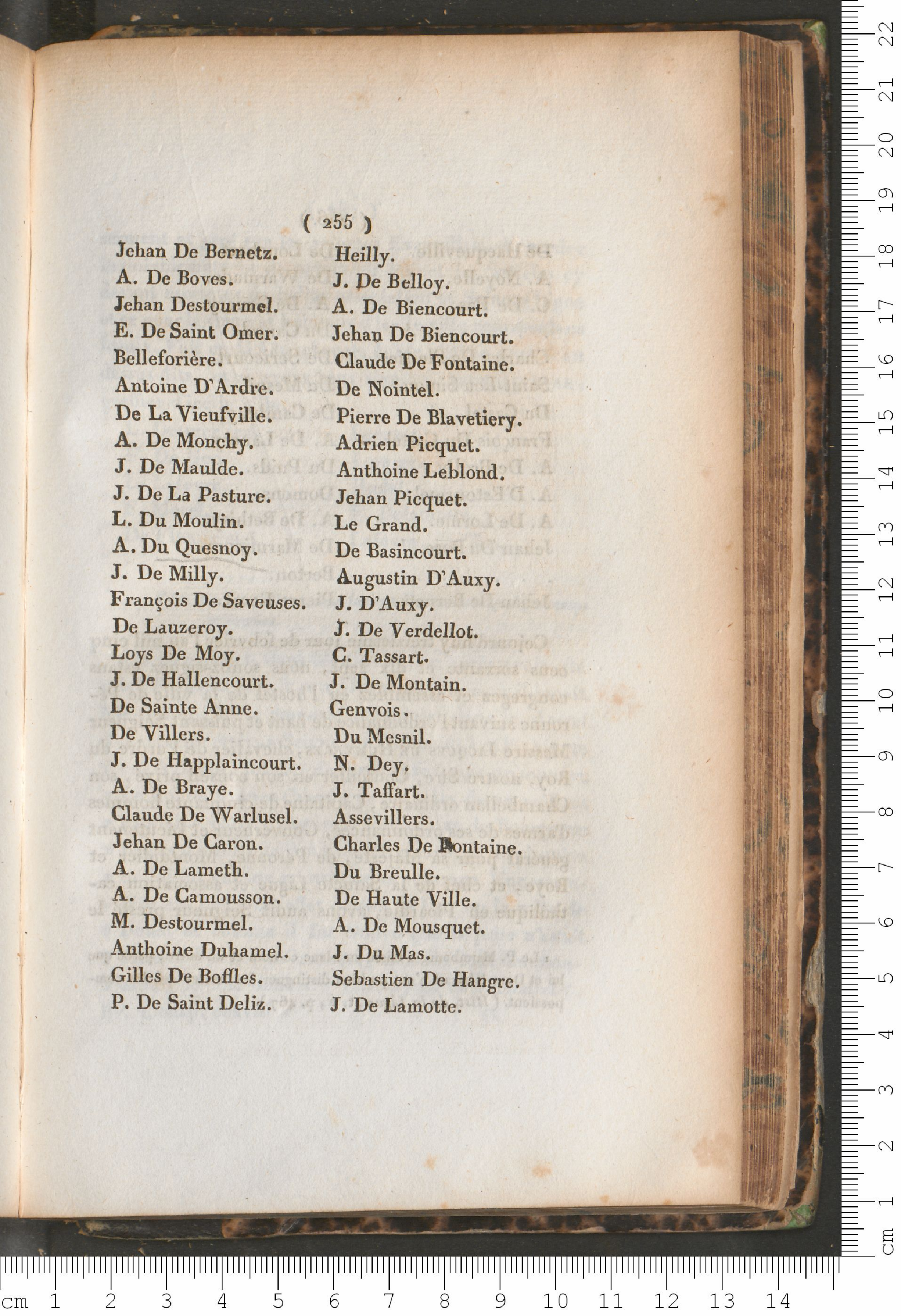
J. Humyères.
L. Chaulnes.
F. De Poix.
A. De Monchy.
S. De Monchy.
De Payllart.
Mailly.
Anthoine De Gouy.
Loys De Querecques.
Louis D'Estourmel.
Adrian de Boufflers.
F. De S. Blymond.
De Rouveroy.
Jehan De Baynart.
L. De Warluzel.
C. De Trezquefmen.
Philippes De Marle.
Loys De Belloy.
A. Du Caurel,
Pierre De Tronville.
A. Ravie.
J. De Baynast.
De Calonne.
De Lancry.
F. D'Aumalle.

A. De Lariviere.
A. De Humyères.
Du Biez.
Lameth.
F. De Romerelle.
Boncourt.
De Glisy.
A. Duhamel.
De Prouville.
L. De Valpergue.
Roul De Poncquet.
L. De Margival.
De Lauzeray.
M. Relly.
François Hanicque.
J. De Belloy.
Claude D'Ally.
Loys De Frestart.
Du Chastellet.
P. De Maillefeu.
Charles De Croy.
N. Le Roy.
Jehan Du Bos.
N. Delawarde.
V. De Brioys.

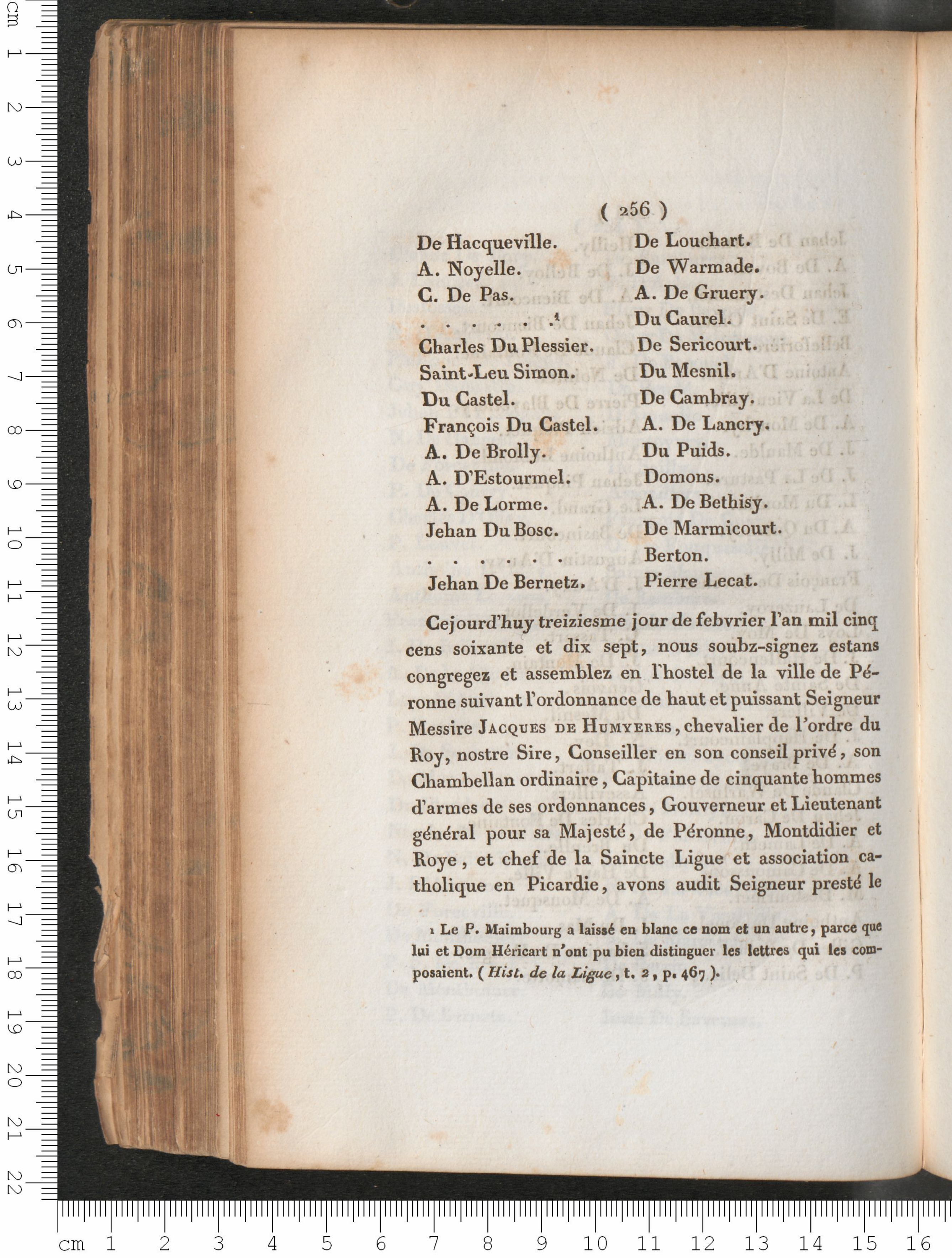


Claude De Bury.
J. Lamire.
Desfosses.
N. D'Amerval.
Philippes De Toigny.
Guy Damiette.
Jehan De Flavigny.
N. De Hangest.
De Forceville.
P. De Canrry.
Charles D'Offay.
P. Louvel.
Anthoine D'Offay.
Anthoine Lecaron.
François D'Offay.
J. De Belleval.
A. De La Chapelle.
Loys D'Anebont.
P. Truffier.
J. De Senicourt.
De Mons.
Du Plessier.
Nicolas De Lontines.
N. De Saint Blymon.
J. D'Amyens.
De Forceville.
De Monthomer.
P. S. De Bryet.
De Monthomer.
P. De Bernetz.

De Rambures.
F. D'Acheu.
Flour De Baynast.
Ogier De Maintenont.
F. De Bacouel.
De Pendé.
D'Aumalle.
Montoyvry.
De Sailly.
Assevillers.
François De Conty.
O. De Fouquesolle.
Sainte Maure.
De Rambures.
Claude De Crequy.
Jacque D'Ally.
Adrien De Grin.
Jherosme De Fertin.
Lecaron.
De Montehuyot.
P. De Laroche.
R. De Mailly.
J. De Forceville.
La Goulterye.
N. De La Vieufville.
A. De La Vieufville.
A. De Mercatel.
De Perrin.
De Milly.
Josse De Saveuses.



Jehan De Bernetz.
A. De Boves.
Jehan Destourmel.
E. De Saint Omer.
Belleforière.
Antoine D'Ardre.
De La Vieufville.
A. De Monchy.
J. De Maulde.
J. De La Pasture.
L. Du Moulin.
A. Du Quesnoy.
J. De Milly.
François De Saveuses.
De Lauzeroy.
Loys De Moy.
J. De Hallencourt.
De Sainte Anne.
De Villers.
J. De Happlaincourt.
A. De Braye.
Claude De Warlusel.
Jehan De Caron.
A. De Lameth.
A. De Camousson.
M. Destourmel.
Anthoine Duhamel.
Gilles De Boffles.
P. De Saint Deliz.
Heilly.
J. De Belloy.
A. De Biencourt.
Jehan De Biencourt.
Claude De Fontaine.
De Nointel.
Pierre De Blavetiery.
Adrien Picquet.
Anthoine Leblond.
Jehan Picquet.
Le Grand.
De Basincourt.
Augustin D'Auxy.
J. D'Auxy.
J. De Verdellot.
C. Tassart.
J. De Montain.
Genvois.
Du Mesnil.
N. Dey.
J. Taffart.
Assevillers.
Charles De Fontaine.
Du Breulle.
De Haute Ville.
A. De Mousquet.
J. Du Mas.
Sebastien De Hangre.
J. De Lamotte.



De Hacqueville.
A. Noyelle.
C. De Pas.
. . . . . . [1]
Charles Du Plessier.
Saint-Leu Simon.
Du Castel.
François Du Castel.
A. De Brolly.
A. D'Estourmel.
A. De Lorme.
Jehan Du Bosc.
. . . .
Jehan De Bernetz.

De Louchart.
De Warmade.
A. De Gruery.
Du Caurel.
De Sericourt.
Du Mesnil.
De Cambray.
A. De Lancry.
Du Puids.
Domons.
A. De Bethisy.
De Marmicourt.
Berton.
Pierre Lecat.

Cejourd'huy treiziesme jour de febvrier l'an mil cinq cens soixante et dix sept, nous soubz-signez estans congregez et assemblez en l'hostel de la ville de Péronne suivant l'ordonnance de haut et puissant Seigneur Messire Jacques de Humyeres, chevalier de l'ordre du Roy, nostre Sire, Conseiller en son conseil privé, son Chambellan ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur et Lieutenant général pour sa Majesté, de Péronne, Montdidier et Roye, et chef de la Saincte Ligue et association catholique en Picardie, avons audit Seigneur presté le

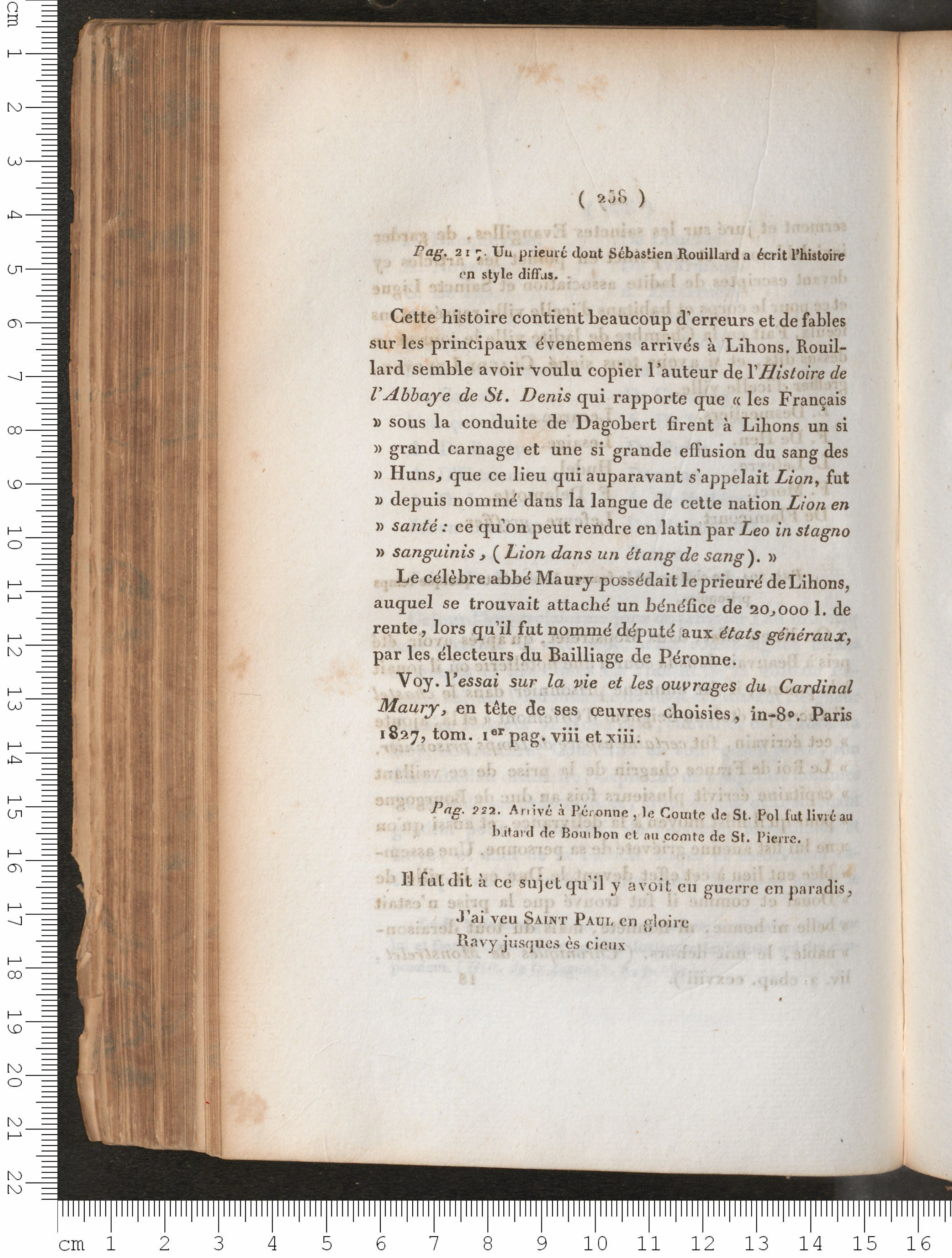
1 Le P. Maimbourg a laissé en blanc ce nom et un autre, parce que lui et Dom Héricart n'ont pu bien distinguer les lettres qui les composaient. (*Hist. de la Ligue*, t. 2, p. 467).

serment et juré sur les sainctes Evangilles, de garder inviolablement et de poinct en poinct les articles cy devant escriptes de ladite association et Saincte Ligue et ce pour le corps et habitans d'icelle ville représentans iceulx. Fait en la Chambre de ladite ville le jour et an dessus dits, et si avons tous signé. Claude Lefevre, greffier d'icelle ville.

L. Desmerliers.	Lecaron.
F. De Hen.	Lesaige.
L. Lefevre.	Hudel.
F. Morel.	F. Delamotte.
De Flamicourt.	Lefevre, *greffier*.

***Pag.* 204. Le château où le fameux Lahire resta quelque temps prisonnier.**

On lit en effet, dans Monstrelet, qu'après avoir été pris à Beauvais dans la cour d'une hotellerie où il jouait à la paume, il fut emmené prisonnier dans le *chastel d'Ancre* qui étoit au Seigneur d'Offemont « et là, ajoute » cet écrivain, fut *certaine espace de temps prisonnier*. » Le Roi de France chagrin de la prise de ce vaillant » capitaine écrivit plusieurs fois au duc de Bourgogne » pour qu'il mist moyen à la délivrance, et aussi qu'on » ne lui fist aucune griéveté de sa personne. Une assem- » blée eut lieu à cet effet devant le Duc en la ville de » Douai et comme il fut trouvé que la prise n'estait » belle ni bonne, ni honnête, mais du tout deraison- » nable, le mit dehors. (*Chroniques de Monstrelet*, liv. 2. chap. ccxviii).



Pag. 217. Un prieuré dont Sébastien Rouillard a écrit l'histoire en style diffus.

Cette histoire contient beaucoup d'erreurs et de fables sur les principaux évenemens arrivés à Lihons. Rouillard semble avoir voulu copier l'auteur de l'*Histoire de l'Abbaye de St. Denis* qui rapporte que « les Français » sous la conduite de Dagobert firent à Lihons un si » grand carnage et une si grande effusion du sang des » Huns, que ce lieu qui auparavant s'appelait *Lion*, fut » depuis nommé dans la langue de cette nation *Lion en* » *santé :* ce qu'on peut rendre en latin par *Leo in stagno* » *sanguinis*, (*Lion dans un étang de sang*). »

Le célèbre abbé Maury possédait le prieuré de Lihons, auquel se trouvait attaché un bénéfice de 20,000 l. de rente, lors qu'il fut nommé député aux *états généraux*, par les électeurs du Bailliage de Péronne.

Voy. l'*essai sur la vie et les ouvrages du Cardinal Maury*, en tête de ses œuvres choisies, in-8°. Paris 1827, tom. 1er pag. viii et xiii.

Pag. 222. Arrivé à Péronne, le Comte de St. Pol fut livré au batard de Bourbon et au comte de St. Pierre.

Il fut dit à ce sujet qu'il y avoit eu guerre en paradis,

J'ai veu Saint Paul en gloire
Ravy jusques ès cieux

Puis descendre en *bas loire*[1]
Mais en grace des Dieux.
Saint Pierre l'en délivre
Par ne le respita
Et au Prince le livre
Qui le décapita.

Faicts et dicts de Jean Molinet des merveilles advenues de son temps.

Pag. 231. Sainte Radegonde habita le château d'Athies.

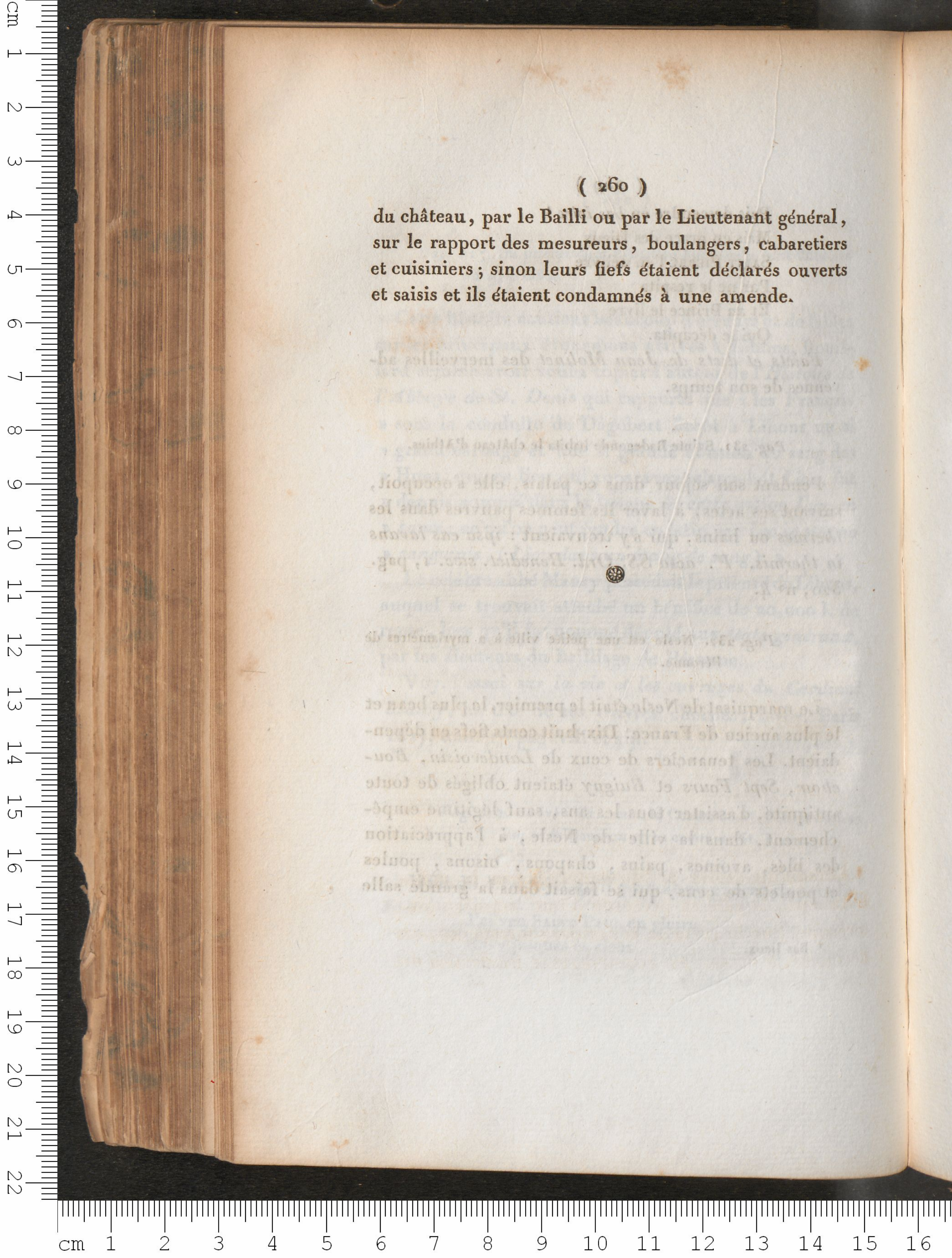
Pendant son séjour dans ce palais, elle s'occupoit, suivant ses actes, à laver les femmes pauvres dans les *thermes* ou bains, qui s'y trouvaient : *ipsa eas lavans in thermis. V. acta SS. Ord. Benedict. sæc.* I, pag. 320, nº 4.

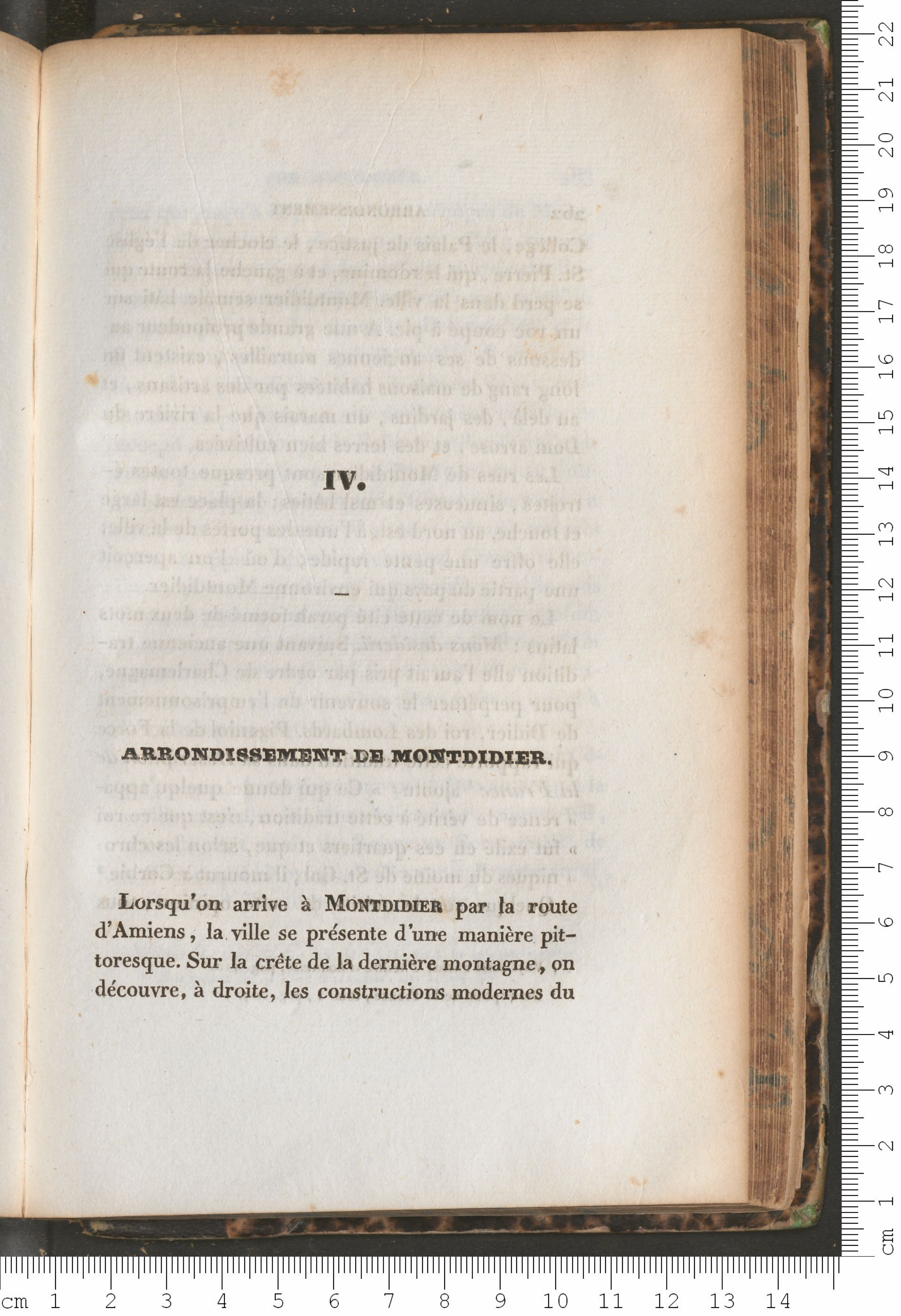
Pag. 232. Nesle est une petite ville à 2 myriamètres de Péronne.

Le marquisat de Nesle était le premier, le plus beau et le plus ancien de France. Dix-huit cents fiefs en dépendaient. Les tenanciers de ceux de *Landevoisin*, *Bouchoir*, *Sept Fours* et *Buigny* étaient obligés de toute antiquité, d'assister tous les ans, sauf légitime empêchement, dans la ville de Nesle, à l'appréciation des blés, avoines, pains, chapons, oisons, poules et poulets de cens, qui se faisait dans la grande salle

[1] Bas lieux.

du château, par le Bailli ou par le Lieutenant général, sur le rapport des mesureurs, boulangers, cabaretiers et cuisiniers; sinon leurs fiefs étaient déclarés ouverts et saisis et ils étaient condamnés à une amende.





IV.

—

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER.

Lorsqu'on arrive à MONTDIDIER par la route d'Amiens, la ville se présente d'une manière pittoresque. Sur la crête de la dernière montagne, on découvre, à droite, les constructions modernes du

Collège, le Palais de justice, le clocher de l'église St. Pierre, qui les domine, et à gauche la route qui se perd dans la ville. Montdidier semble bâti sur un roc coupé à pic. A une grande profondeur au-dessous de ses anciennes murailles, existent un long rang de maisons habitées par des artisans, et au delà, des jardins, un marais que la rivière du Dom arrose, et des terres bien cultivées.

Les rues de Montdidier sont presque toutes étroites, sinueuses et mal bâties; la place est large et touche, au nord-est, à l'une des portes de la ville; elle offre une pente rapide, d'où l'on aperçoit une partie du pays qui environne Montdidier.

Le nom de cette cité paraît formé de deux mots latins : *Mons desiderii.* Suivant une ancienne tradition elle l'aurait pris par ordre de Charlemagne, pour perpétuer le souvenir de l'emprisonnement de Didier, roi des Lombards. Piganiol de la Force qui rapporte cette tradition dans sa *Description de la France* [1] ajoute : » Ce qui donne quelqu'apparence de vérité à cette tradition, c'est que ce roi » fut exilé en ces quartiers et que, selon les chroniques du moine de St. Gal, il mourut à Corbie. [2]

Quelque soit le mérite de cette opinion, tous

[1] Voy. aussi Favin, *Théâtre d'honneur*, pag. 410.

[2] Description de la France, tom. 2, pag. 207.

ceux qui jusqu'à ce jour, se sont occupés de Montdidier s'accordent à dire que cette ville a changé son nom primitif en celui qu'elle porte actuellement, mais à une époque fort ancienne et qu'on ne peut préciser. Le chanoine Delamorlière et le P. Daire ont prétendu qu'elle était le *Bratuspantium* dont parle César dans ce passage de ses commentaires. « Cœsar...... in deditionem suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos duxit : qui cùm se suaque omnia in oppidum BRATUSPANTIUM contulissent, utque ab eo oppido Cœsar cum exercitu circiter millia passuum V abesset, omnes majores natu ex oppido agressi, manus ad Cœsarem tendere, et voce significare cœperunt, se se in ejus fidem ac potestatem venire : neque contrà populum romanum armis contendere. Item cùm ad oppidum accessisset, castraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro passis manibus, suo more, pacem à Romanis petierunt. »[2]

Delamorlière conjecture du chemin que tint César, « que Bratuspance ne peut être autre que la » ville actuelle de Montdidier; car, ajoute-t-il, » on le voit venir de Reims en Soissonnais, de » Soissons à Noyon, de Noyon à Bratuspance, » et puis de Bratuspance à Amiens.[2]

1 *Cœs. de Bell. Gallic.* lib. II § XIII Edit. in-fol. de Genèr
2 *Antiquitez de la ville d'Amiens*, liv. 1, pag. 7.

Suivant Daire, il ne serait pas difficile d'établir que Montdidier a été bâtie sur les ruines de cette ancienne cité gauloise. « Dans les écrits du conquérant des Gaules, dit-il, il est visible que Bratuspance était une forteresse où les Beauvoisiens s'étaient réfugiés pour se soustraire à la rapidité de ses armes et à son inimitié qu'ils avaient encourue en fournissant leur contingent contre lui..... A son approche, les habitans lui tendirent les bras du haut des murs en implorant sa clémence. Le héros attendri reçut leurs hommages, les prit sous sa protection, se fit donner soixante otages, et décampa pour joindre Amiens. Tout ceci, continue le P. Daire, renseigne Montdidier. La hauteur de ses murailles domine sur tous les environs; les fossés sont extrêmement profonds.... De Bratuspance à Amiens, pour lors Samarobrive,[1] la distance était de 25 milles, qui reviennent à huit lieues et un peu davantage, et tel est la distance de Montdidier à Amiens.[2]

Ces détails nous paraissant peu concluants; nous allons opposer à Daire des noms recommandables.

Parmi les savans qui ont traité la question, quelques-uns ont prétendu que Bratuspance était

[1] Voy. tome second, arrondissement d'Amiens.

[2] *Histoire de la ville et du doyenné de Montdidier*, in-12, Amiens 1765, pag. 2 et 3.

Clermont en *Beauvoisis*, d'autres Beaumont sur l'*Oise*, d'autres enfin *Grattepanche*, village près Amiens.[1] Il est au moins certain que cet *Oppidum* a existé dans le moyen-âge, car il est mentionné dans la vie d'Ausfrède, évêque d'Utrecht, par Sigebert.

Louvet dans ses *Mémoires du Beauvoisis* [2] soutient que c'est *Beauvais* ; il essaie de le prouver par le rapport des noms et l'existence de la cité romaine qui se voyait de son temps auprès de cette ville « Le tout basty de petites pierres quarrées fort » dures et entrelassées de grosses et larges briques » tellement cimētées ensemble que l'on ny savoit » quasi picquer.[3]

Nicolas Sanson parle de Bratuspance dans ses *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule* ; il pense comme Louvet que cette cité ne peut être que *Beauvais* appelée depuis *Cœsaro magus* et enfin *Bellovacum*. Quant à *Grattepanche* ce n'aurait jamais été qu'un chétif village *in Ambianis* [4]

1 Voy. la tradition des *Commentaires de César*, par Perrot d'Ablancourt, aux notes du liv. 2.

2 *Mémoires des pays, villes, comté, comtes, évéché et évéques de Beauvais et Beauvoisis*, in-4°., Paris 1617, chap. 11 pag. 32 et suivantes.

3 Mémoires du Beauvoisis. pag. 34.

4 Voy. tome second, arrondissement d'Amiens.

et bien éloigné d'être *in Bellovacis* où l'ancienne assiette de Bratuspance devait se trouver suivant César. « Pour les antiquitez, continue-t-il, encor « que l'on prétend à *Grattepanche*, elles sont « imaginaires, et ne doivent avoir lieu que parmy « les contes de bons paysans, comme il s'en fait « souvent ailleurs....... Toutes les marques qui se « doivent observer pour connaître l'assiette de « *Bratuspantium*, sont contraires à celles de « Grattepanche, etc. [1] »

La question a été de nouveau agitée dans ces derniers temps · M. Bonnamy dans un *Mémoire sur Bratus-Pance*[2] et M. le comte d'Allonville dans sa *Dissertation sur les camps romains de la Somme*[3] ont démontré, l'un que cette cité était Breteuil, l'autre qu'elle se trouvait près de cette ville, dans la commune de Vendeuil où, suivant d'Anville,[4] on en voyait encore des traces de 1550 à 1560.

M. d'Allonville justifie son opinion à l'aide du texte de César, de traditions locales, de preuves matérielles et pour ainsi dire monumentales, existantes sur le lieu même :

[1] *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, in-4°, pag. 23 et 24.

[2] *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres*, tom. XXVIII, pag. 463.

[3] Pag. 145 et suivantes.

[4] *Notice de la Gaule et géographie ancienne.*

1°. Vendeuil est à un quart de lieue sud-ouest de Breteuil et à une lieue et demie de la frontière de l'ancien Amiénois; cette frontière se trouve parfaitement marquée par des accidens de terrein et sa proximité de *Bratuspance* répond parfaitement au sens du mot *pervenit* employé par César pour indiquer qu'il n'eût à franchir qu'un intervalle très-court entre cette cité gauloise et le pays des *Ambianois*, où il arriva bientôt après l'avoir quittée.[1]

2°. Une constante et antique tradition fixe l'emplacement de Bratuspance au fond et sur les trois collines du *vallon sans eau* joignant vers l'ouest celui des sources de la petite rivière de Noye et connu sous le nom de *Bassin de St.-Denis*, qui est situé entre les communes de Beauvoir, Vendeuil et Caply, à une demi lieue au sud-ouest de Breteuil.

M. d'Allonville cite pour constater cette tradition, un passage de la *Description statistique de l'Oise*, par M. *Cambry*, premier Préfet de ce Département, duquel il résulte que des vieillards interrogés par ce magistrat, sur le terrein, lui ont dit tenir de leurs ayeux que l'endroit près de Vendeuil, signalé ci-dessus, avait de tout temps porté le nom de *Bratuspance*, et que ses propres re-

1 Dissertation sur les camps romains de la Somme, pag. 152.

cherches l'ont convaincu que la vallée de Vendeuil, était traversée par une voie romaine, allant du sud au nord-ouest. M. d'Allonville cite également un rapport fait en 1574, sur l'ordre du prince de Condé, seigneur châtelain de Breteuil, par Jean Warnier, curé de ce bourg et Georges Thiery, prêtre habitué, homme de grande érudition et scrutateur d'antiquités, dans lequel on lit qu'ils auraient reconnu « que le bourg de Breteuil était, « en sa première fondation, *une ville* que Jules « César nomme en ses commentaires *Bratus-* « *pance*, distante d'Amiens de 7 lieues, sise en « un certain endroit appelé à présent la *Fosse-* « *aux-Esprits*, proche dudit Breteuil d'un quart « de lieue, ainsi dit parcequ'ils ont vu et voient « encore plusieurs apparitions en cette plaine.[1] »

3º. Enfin M. d'Allonville, rappelle ses découvertes et celles du sieur Mouret, auteur d'une *Histoire de Breteuil*, faites sur le lieu même, de débris d'anciennes constructions, de tessons de poterie et de morceaux de tuiles romaines.[2]

L'opinion que nous venons d'analyser est trop bien justifiée pour que nous ne nous y rendions pas, avec empressement : nous tenons comme com-

[1] Dissertation sur les camps romains du département de la Somme, par M. d'Allonville, pag. 156.

[2] Id. pag. 160.

plètement prouvé que le nom de *Bratuspance*, n'a jamais appartenu à *Montdidier*.[1]

Cette dernière ville, à 4 myriamètres 1 kilomètre d'Amiens, était avant la révolution, de la province de Picardie et du diocèse d'Amiens ; elle avait cinq paroisses, plusieurs couvens, un bailliage, une prévôté, une élection, un grenier à sel et une maréchaussée. La prévôté connaissait en première instance privativement aux officiers du bailliage et dans l'étendue de son ressort, de toutes les affaires civiles et criminelles, de quelque nature qu'elles fussent.

Plusieurs rois de la troisième race ont eu un palais à Montdidier et y ont tenu leur cour ; c'est ce qui résulte notamment du cartulaire de l'abbaye de Lihons[2] où se trouve ce passage d'une charte du XIIe. siècle : « *Hoc factum est apud Montem desi-* « *derium in aulâ Domini regis.* »

Philippe-Auguste habita quelquefois ce palais près duquel il avait une vigne qu'il céda dans la suite à la commune de Montdidier. Charles VI y convoqua ses *fidèles sujets* de Picardie, au mois de janvier 1413 ; il ordonna aussi par ses lettres du 26 du même mois, à tous les gentilshommes du bailliage d'Amiens « de se trouver le 5 février sui-

1 H. Dusével, Mémoire M. S. couronné par l'Institut.

2 M. S. de la Bibliothèque d'Amiens.

« vant, à Montdidier, en armes, prests et appa-
« reillés pour le suivre à Paris, ou partout ailleurs,
« où il leur commanderait.[1] »

Il ne reste de ce palais ou château que quelques pans de murs formant à l'ouest le pignon du palais de justice actuel dont on parlera bientôt, l'arcade ou voûte sous laquelle on passe pour se rendre à la promenade du Prieuré et l'arche pour arriver au pont-levis, laquelle sert maintenant de cave au concierge du jardin de l'arc.

En 1471, à l'occasion des différends survenus entre Louis XI et le comte de Charolais, ce dernier vint assiéger Montdidier; mais comme le siège traînait en longueur, les flamands qui servaient dans ses troupes, brûlèrent leurs barraques et se mirent en route pour se retirer dans leur pays. Monstrelet rapporte ce fait comme il suit: « Au jour convenu, le 20 septembre, ils firent de grands feux près de leurs logemens avec du bois des maisons des faubourgs de Mondidier, qu'ils avaient démolies et abattues, et commencèrent à charger toutes leurs bagues sur leur charroi, et avec ce s'armèrent confusément, et quand ce vint droit à *minuit*, tous ensemble par leurs logis commencèrent à crier à haute voix: *Wap*, *wap*, qui est en françois *à l'arme*, *à l'arme*. et par lequel cri tout l'ost fut

1 Chroniques de Monstrelet, liv. 1er. chap. CXIX.

fort esmue : et par espécial le duc de Bourgogne eut grand merveille quelle chose ils voulaient faire, et envoya aucuns seigneurs de leur langue devers eux pour savoir aucune chose de leur intention ; mais à tous ceux qui y allaient n'en voulaient rien découvrir et leur répondaient *tout au contraire de leur demande.* Et entre temps, la nuit se passa, et au plutôt qu'ils purent apercevoir le jour, firent atteler leur charroi et boutèrent le feu par tous leurs logis ; et en criant de rechef tous ensemble : *gau, gau*, se départirent et prirent leur chemin vers leur pays. »

« Lequel cri et clameur ouis par les gens du duc de Bourgogne qui était en ses tentes, ils lui allèrent tantot noncer ; et a donc tout émerveillé monta à cheval le duc de Brabant son frère en sa compagnie et alla devers eux et là *le chaperon oté hors de la tête* devant eux, leur pria à MAINS JOINTES, qu'ils voulussent demeurer avecque lui jusques à quatre jours, en eux disant et appelant FRÈRES, COMPAINS [1] et AMIS *les plus féables qu'il eût au monde, et en eux promettant grands droits* et par especial d'eux donner et quitter perpétuellement tout collectage [2] de la comté de Flandre, s'ils lui vouloient accorder sa requête. »

[1] Compagnons.

[2] Subside.

Les supplications et les promesses du duc de Bourgogne furent inutiles, car, ajoute le même choniqueur, « tous ensemble *faisant la sourde* « *oreille* passèrent outre et n'en voulurent rien « faire.[1] »

La ville de Montdidier appartint aux ducs de Bourgogne; elle leur avait été cédée en 1466, mais à la mort du dernier duc, Louis XI la réunit à la couronne avec les autres cités de Picardie.

Une opinion religieuse qu'on persécute, résiste et fleurit. Cette vérité que démontrent les guerres de religion, devint surtout évidente après *la St.-Barthélemy*. Convaincu que de nouvelles violences seraient sans effet, Henri III par édit du 14 mai 1576, avait permis le libre exercice du culte réformé, dans toutes les villes du royaume. Mais les vexations auxquelles les hugenots avaient été en but, étaient trop récentes, pour qu'ils accordassent une foi entière aux promesses du Roi. Ils exigèrent des sûretés qu'il ne put leur refuser; il accorda des places fortes au roi de Navarre et au prince de Condé. Péronne échut à ce dernier; mais les habitans de cette petite ville, catholiques zélés, lui fermèrent leurs portes. Bientôt après fut signé le pacte de *la Ligue*[2] qui fut approuvé par les

[1] Chroniques de Monstrelet, liv. 1, chap. LXXXIII.

[2] Voy. *Arrondissement de Péronne*, pag. 196.

Amiénois, lesquels redoutaient, comme presque tous les picards, de voir le gouvernement de leur province, aux mains des plus irréconciliables ennemis de l'église romaine.

Une fois maîtres d'Amiens et de Péronne, les chefs de *la Ligue* s'occupèrent d'y attirer, par force ou adresse, les autres villes. C'est ainsi qu'on trouve sur les registres de la ville de Montdidier une délibération du 22 janvier 1577 par laquelle on voit que Jacques d'Humières, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son conseil privé, gouverneur et lieutenant, pour Sa Majesté, de Péronne, Montdidier et Roye, annonce aux mayeur et échevins de Montdidier qu'il a reçu des lettres de Henri III pour faire entrer toutes les villes de Picardie en *la Sainte Ligue* et les y faire contribuer aux frais.[1]

Au mois de juin 1588, les habitans de Montdidier signèrent à l'instigation du prévost des marchands de Paris, des mayeur et échevins d'Amiens, *la Sainte Union* après avoir juré *sur et par l'attouchement du saint Evangile, pour ce fait apporté et présenté à l'Hôtel-de-Ville,* d'employer leur vie et honneur pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, *l'extirpation des hérétiques, leurs fauteurs, associés ou adhérens.*[2]

[1] Inventaire des registres, titres et papiers de la ville de Montdidier, M. S. in-fol., communiqué par M. Chandon, maire de Montdidier, pag. 215. — [2] *Id.* pag. 254.

Les excès déplorables qui signalèrent cette époque sont trop connus, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler le souvenir. Hâtons nous de dire qu'après l'abjuration de Henri IV et au mois d'avril 1594, les habitans de Montdidier s'empressèrent de se soumettre à l'autorité royale. Voici les principaux articles accordés par le monarque pour le gouvernement des villes de Péronne, Montdidier et Roye, le 23 du même mois :

1° Qu'ès villes et en toute l'étendue dudit gouvernement n'y aura autre religion exercée que la catholique, apostolique et romaine, sous les statuts et ordonnances de l'église.

Le Roy veut que, dans les villes de Péronne, Montdidier *et Roye, il ne se fasse aucun exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine ni ès-autres lieux deffendus par l'édit de* 1577 *et déclaration faite par Sa Majesté pour l'observation d'icelui.*

2° Que tous les ecclésiastiques, seigneurs, gentils-hommes et communautés seront conservés et gardés en leurs privilèges et immunités.

Accordé comme ils en ont joui paravant les guerres.

3° Que les villes de Péronne, Montdidier et Roye seront conservées en leurs franchises et privilèges, foires et francs-marchés, autorisant et confirmant

de rechef *la jouissance et lettres* qui en ont été obtenues, et tous les officiers y maintenus et conservés, sans être tenus s'il plaît à Sa Majesté, de payer aucune finance pour l'obtention desdites lettres.

Accordé sans payer finance.

4° Que tous impôts, bureaux et subsides seront otés, et le sel remis au prix qu'il étoit en l'an 1575 s'il plaît à Sa Majesté.

Les impots extraordinaires seront otés, et pourvoira Sa Majesté au soulagement des supplians faisant le réglement général pour ce qui se lève sur le sel.

5° Que ceux qui ont été absens desdites villes et autres qui y sont demeurés ne pourront user de répétition, plainte ou recherche pour leur sortie, ventes de meubles, et exercices de leurs offices, jouissances de biens, comme deniers levés et baillés pour le payement de la garde desdites villes ou autres choses prises pour munitions de gens de guerre, et fortifications desdites villes et bois coupés, ruines et démolitions de châteaux et autres lieux pour quelque estime et valeur qu'ils puissent être et sans distinction de personne.

Accordé pour ce qui s'est fait à l'occasion de la guerre et durant icelle.

6° Que les officiers pourvus en offices ou commissions durant les troubles demeureront, suppliant très-humblement Sa Majesté le vouloir ainsi ordonner principalement pour l'état d'avocat et procureur du Roy, en la ville et gouvernement de Montdidier, et que l'état de substitut créé en office demeurera à celui qui en est pourvu.

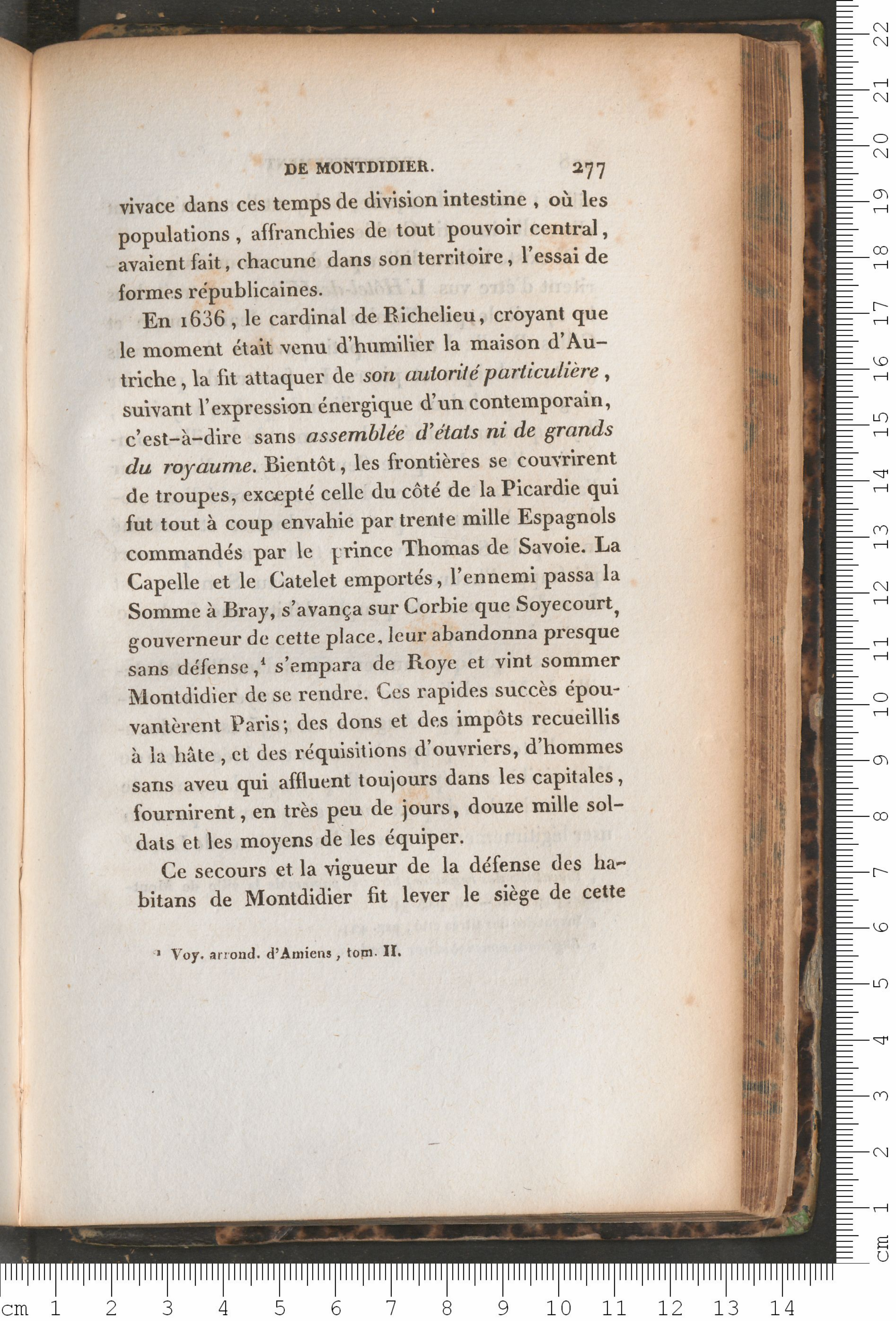
Le Roy gratifie ceux qui ont obtenu des états du duc de Mayenne de la provision d'iceux, pourvu que la fonction se fasse et ayent vacqué esdites villes, sans pour ce payer finance.

7° Les habitans des villes de Montdidier et Roye supplient très-humblement Sa Majesté vouloir supprimer tous les officiers de l'élection de Montdidier qui ont été érigés depuis l'établissement de ladite élection, spécialement ceux qui ont été érigés depuis ces derniers troubles.

Faisant apparoir de quels états ils demandent la suppression, leur sera pourvu, etc.[1]

Les passages qui précèdent, attestent le triste état du royaume et l'attachement des communes à leurs vieilles franchises. Cet attachement devait être

[1] *Inventaire des registres, titres et papiers* de la ville de Montdidier, pag. 313 et suiv.



vivace dans ces temps de division intestine, où les populations, affranchies de tout pouvoir central, avaient fait, chacune dans son territoire, l'essai de formes républicaines.

En 1636, le cardinal de Richelieu, croyant que le moment était venu d'humilier la maison d'Autriche, la fit attaquer de *son autorité particulière*, suivant l'expression énergique d'un contemporain, c'est-à-dire sans *assemblée d'états ni de grands du royaume*. Bientôt, les frontières se couvrirent de troupes, excepté celle du côté de la Picardie qui fut tout à coup envahie par trente mille Espagnols commandés par le prince Thomas de Savoie. La Capelle et le Catelet emportés, l'ennemi passa la Somme à Bray, s'avança sur Corbie que Soyecourt, gouverneur de cette place, leur abandonna presque sans défense,[1] s'empara de Roye et vint sommer Montdidier de se rendre. Ces rapides succès épouvantèrent Paris; des dons et des impôts recueillis à la hâte, et des réquisitions d'ouvriers, d'hommes sans aveu qui affluent toujours dans les capitales, fournirent, en très peu de jours, douze mille soldats et les moyens de les équiper.

Ce secours et la vigueur de la défense des habitans de Montdidier fit lever le siège de cette

[1] Voy. arrond. d'Amiens, tom. II.

ville;[1] l'armée française, balayant l'ennemi devant elle, alla investir Corbie.

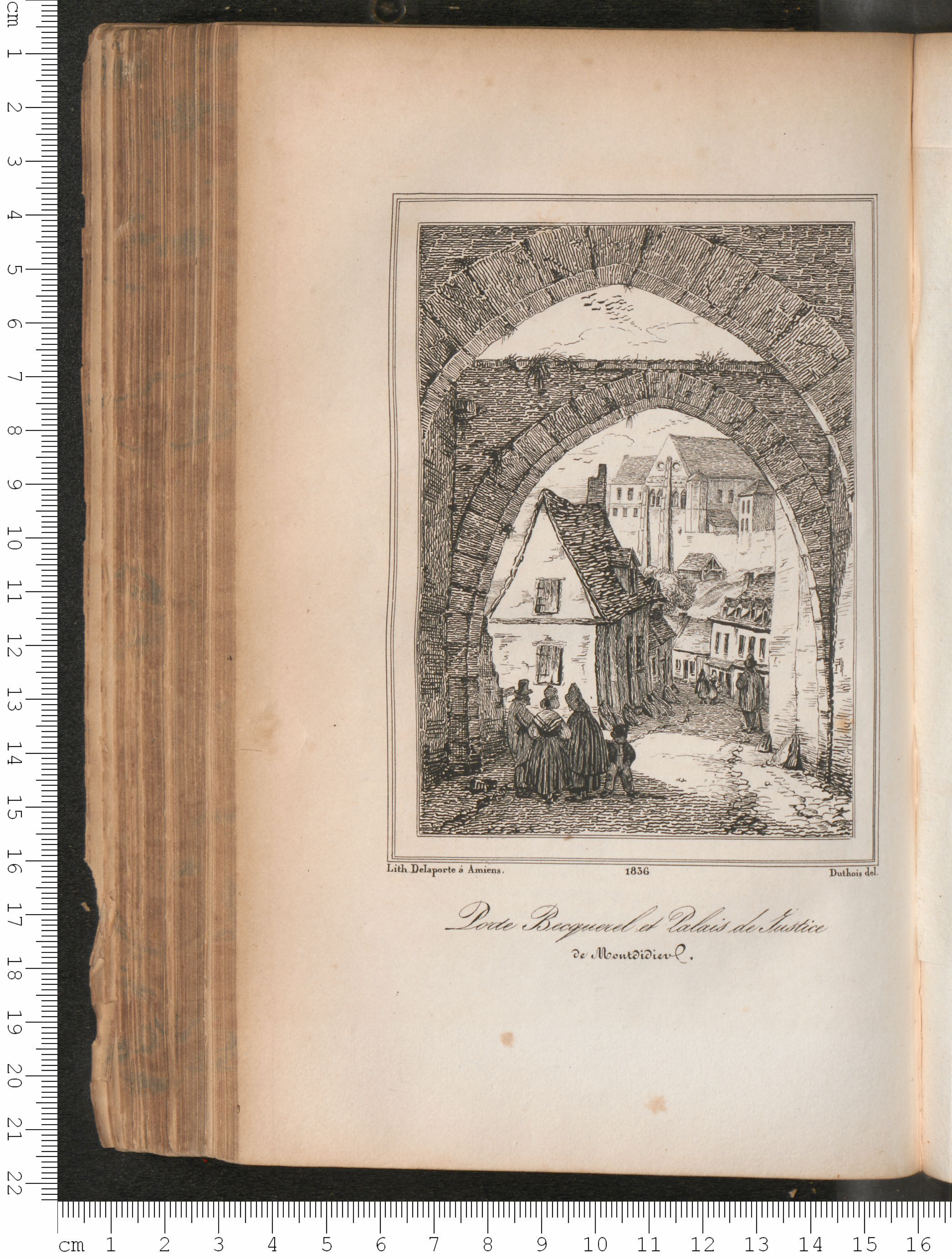
Il existe à Montdidier peu de monumens qui méritent d'être vus. L'*Hôtel-de-Ville*, construit dans le 17e siècle par Nicolas Lepot, Jean Cousin et Gilles Boulle,[2] est un petit pavillon de mauvais goût, en brique et pierre. La fenêtre du premier étage a un balcon au milieu duquel se voyaient, il y a quelques années, les armes de la ville, composées d'un champ de fleurs de lys et d'une tour d'argent. Le toît est en dôme, surmonté d'un clocher rond soutenu par des colonnes et terminé en coupole. Sur le devant, se trouve un jacquemart qui frappe l'heure avec un marteau. Son nom est *Jean Duquenes :* le peuple débite une foule de contes à son sujet.

Il reste quelques anciens titres dans l'Hôtel-de-ville de Montdidier. La charte octroyée aux bourgeois, par Philippe-Auguste, en 1195, est un document historique propre à donner une idée exacte de l'état civil à cette époque; elle porte que la commune ou constitution de paix leur a été accordée pour en user légitimement et suivant les coutumes de Laon.[3]

1 *Inventaire des registres, titres et papiers* de la ville de Montdidier, pag. 458. — Id. pag. 946.

2 Inventaire des titres cité, pag. 424.

3 *Legitimas consuetudines Lauduni.*



Lith. Delaporte à Amiens. 1836 Duthois del.

Porte Becquerel et Palais de Justice de Montdidier.

Elle les exempte de taille, abolit le droit de main-morte, droit aussi odieux qu'injuste, et prescrit, dans certains cas le *jugement de Dieu*.[1]

Cette charte consacre comme toutes celles du même temps, le principe d'assistance et de défense réciproques ; mais, par une disposition bisarre, elle permet au notable, qui aurait été témoin de l'insulte faite à *un homme honnête ou à une femme*, de réprimander l'agresseur *et de lui donner un, deux ou trois soufflets*.[2]

L'ancien bailliage (aujourd'hui le Palais de Justice) est une construction massive, moins ancienne que le Château et dont l'origine est inconnue. La partie que l'on aperçoit de la porte Becquerel se compose d'un bâtiment appuyé d'épais contreforts ; le corridor et l'escalier vouté, par lesquels on parvient au 1er étage sont de style roman dégénéré. Le vestibule qui conduit à la principale salle est décoré de tapisseries représentant *la fuite de l'Egypte*, *Moïse faisant jaillir l'eau du rocher*, *le veau d'or*, *etc.* Ces tapisseries, d'une grande dimension, remontent, dit-on, à la fin du XVIe. siècle.

Le portail de l'église St. Pierre, formé d'un vaste

[1] *Appellatus divino se judicio purget.*

[2] Uno, *vel* duobus, *vel* tribus *colaphis.*

porche surmonté d'un archivolte aigu décoré de feuillages et d'entrelacs, est assez agréable à l'œil. A droite et à gauche existent des tourelles, couvertes de riches sculptures, et réunies par une galerie à jour. Ces tourelles se terminent brusquement en dôme, ce qui nuit à l'aspect général du monument. Leur masse courte et la nudité du pignon de la nef qu'on aperçoit au-dessus de la galerie, indiquent que l'exécution des premiers plans de l'édifice a été interrompue. La voussure du porche est décorée d'un ornement en pierre fort délicatement travaillé. On y remarque aussi des niches demi circulaires avec conques à leur sommet. Les consoles destinées à porter les statues, sont à enroulemens, canélures et feuilles d'acanthe.

On trouve dans l'*inventaire des registres, titres et papiers de l'Echevinage* de Montdidier,[1] plusieurs délibérations et comptes qui font connaître l'époque où les voutes et la tour de cette église, dans laquelle on fesait ordinairement le guet, furent élevées : ces délibérations et comptes sont de l'an 1496, de 1503, 1579 et 1580.

L'intérieur du monument offre un coup d'œil disgracieux. On doit l'attribuer à la lourdeur des piliers, au défaut d'élévation des voutes et aux fenêtres trop basses des collatéraux.

[1] Pag. 60, 83, 225 et 867.

L'église est formée d'une nef et de deux bas-côtés qui finissent au chœur. Dans la longueur de ces bas-côtés, existent plusieurs chapelles dont les murs épais contrebuttent l'édifice. Les nervures et cordons des voutes aboutissent aux piliers de la nef, comme dans la plupart des monumens du même âge ; mais on les a retranchés en partie pour diminuer l'épaisseur des piliers.

La hauteur de la nef est la même que celle des bas-côtés ; ce qui rend le jour faux et sombre.

Le pourtour du sanctuaire et des deux chapelles au fond des collatéraux, est orné de magnifiques lambris ; mais, par un défaut de goût dont il n'est pas rare de trouver des exemples, toutes les figures qui décorent ces lambris ont été peintes couleur de chair.

Le maître-autel est en marbre rouge, noir et blanc, d'un style noble et d'un beau travail.

On montre, dans cette église, une grande vénération pour SS. Lugle et Luglien qui préservèrent la ville d'un affreux incendie et les campagnes voisines d'une stérilité complète : leurs bustes sont portés en procession, chaque année, par le clergé de Montdidier.

Près des fonts, est une verrière remarquable par la richesse, l'éclat et la vivacité des couleurs. Elle représente la transfiguration et fut placée en 1832

dans cette église, par les soins de M. Chandon, maire de Montdidier, magistrat éclairé et plein de zèle pour la conservation des antiquités de sa ville natale.

Enfin, à l'entrée du bas-côté gauche, on distingue une pierre sépulcrale d'un haut intérêt. C'est celle qui couvrait la dépouille mortelle de Raoul *le grand* ou *le vaillant*, comte de Crespy et *Montdidier*, mort en 1074.[1] Il y est représenté en demi-relief, les mains jointes, un casque et un glaive à ses côtés. La raideur de la pose de ce célèbre usurpateur a quelque chose d'imposant.[2]

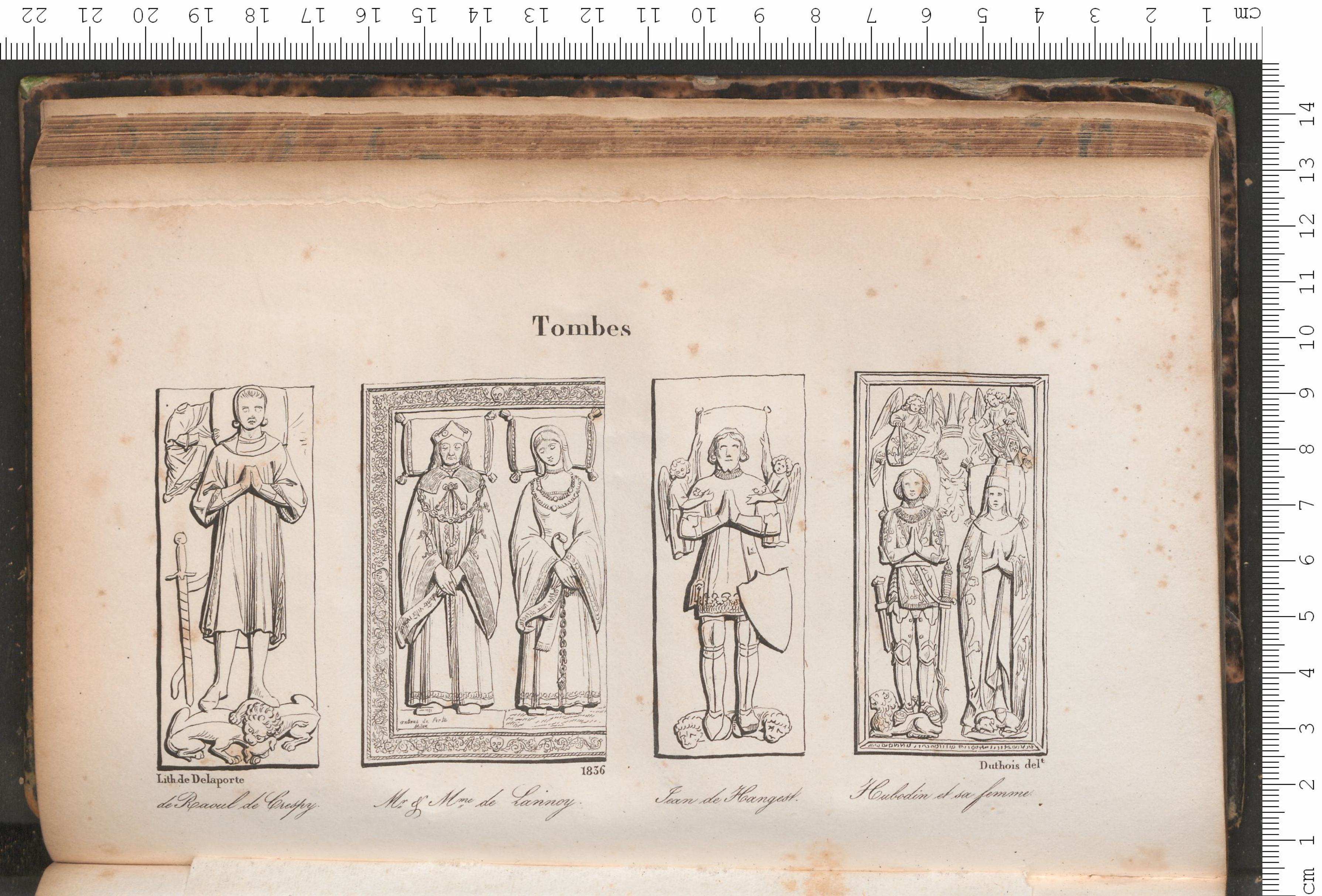
Raoul eut pour successeur Simon son fils, qui lui survécut peu de temps. « Il combattit dans les affaires du siècle avec assez de valeur, dit Hugues de Fleury; mais inspiré de Dieu à la fleur de l'âge et croyant que son père qui avait été enterré dans l'église de Montdidier, par les Bénédictins, s'était emparé du comté au préjudice du légitime possesseur, il fit ouvrir sa tombe pour exhumer ses restes et les transporter au monastère de St. Arnoult de Crespy qu'il avait fondé. » Saisi d'horreur, ajoute Thibault de Mailly,[3] à l'aspect d'un

[1] Suivant Ducange, et en 1064 selon M. Chandon. (Voy. les notes à la fin du volume.)

[2] H. Dusevel, mémoire MS. couronné par l'Institut.

[3] Voy. Fauchet, liv. II des anciens poètes français.

Tombes



de Raoul de Crespy. Mʳ & Mᵐᵉ de Lannoy. Jean de Hangest. Hubodin et sa femme.

serpent qui lui rongeait la langue en punition de ses parjures et selon d'autres romanciers, de ce qu'il avait répudié la comtesse Alienor, pour épouser Anne de Russie, veuve du roi de France Henri I[er], ce qui l'avait fait excommunier, il résolut de renoncer au monde et d'embrasser la vie monastique, pour expier les crimes de son père par une pénitence continuelle. Il se retira d'abord au monastère de St. Arnoult, auquel il donna de grands biens et mourut à Rome en odeur de sainteté le 30 septembre 1081.[1] On donna à son corps une sépulture honorable; Grégoire VII, par une faveur presque sans exemple, le fit inhumer dans le caveau où reposaient les papes et Mathilde, reine d'Angleterre, qui l'avait élevé, envoya de l'or et de l'argent pour orner son tombeau.

Ce récit dont toutes les circonstances sont attestées par des auteurs dignes de foi, offre une sorte de contradiction: Raoul excommunié fut cependant enterré dans une église et par des moines ! Le haut rang et les richesses qu'il laissa à son fils peuvent seuls expliquer ce fait. A l'égard de la résolution prise par Simon, l'église offre plus d'un exemple pareil : la mort et les affreux tableaux qu'elle présente, ont souvent porté le trouble dans l'esprit des

[1] *Histoire MS. des Comtes d'Amiens*, par Ducange, liv. II.

hommes, inspiré le mépris des grandeurs aux plus ambitieux et élevé leurs pensées vers le ciel.

L'église du St. Sépulcre est peu remarquable au déhors. Il suffit de voir son portail pour se convaincre qu'il est inachevé ; il est formé d'un porche vouté en cintre surbaissé, décoré de niches d'un goût moderne et terminé en pignon, sans sculptures. Un clocher le flanque à gauche et une tour ronde, peu engagée dans sa masse, s'élève légèrement jusqu'à son sommet.

La distribution intérieure est la même que celle de l'église St. Pierre ; cependant les voûtes et les piliers offrent un peu plus de délicatesse. Le chœur fut construit vers l'an 1525.[1] On remarque dans cette église la chapelle gothique du St. Sépulcre, mais une main vandale a aussi mis les figures en couleur. Il en est de même de celles qui décorent une ancienne pierre posée contre le mur près des fonts baptismaux. On voit sur cette pierre la Ste. Vierge, environnée d'astres, au milieu du ciel, dans une gloire lumineuse, planant au-dessus de la terre dont on aperçoit les villes et les campagnes.

Le Collége est un édifice moderne, qui fixe les regards par son bel aspect et ses vastes dimensions;

[1] *Inventaire des Archives de Montdidier* communiqué par M. Chandon, pag. 789.

on y voit un cabinet d'histoire naturelle, et quelques objets curieux, tels que des médailles antiques, des armes de sauvages, des peintures chinoises, etc.

L'Hôtel-Dieu est l'édifice le plus important de Montdidier. La salle aux délibérations est décorée des portraits de Mlle de Rallue, fondatrice de cet hopital; de la princesse d'Armagnac, l'une des bienfaitrices, et du pieux évêque De la Motte, dont on conserve, dans cet établissement, une collection de lettres autographes fort intéressante.

Ayencourt, commune du canton de Montdidier à 3 kilomètres de cette ville, était autrefois célèbre par un ormel sous lequel se rendait la justice. Dans le moyen-âge, un grand nombre d'arbres séculaires désignaient le lieu consacré à cette utile destination. « Là, comme le dit si bien un auteur mo- » derne,[1] le soleil luisait *pour tous*, et l'ombrage » protecteur de l'*Ormel, n'avait pas de préférence:* » aussi ce justicier opérait-il de fréquentes récon- » ciliations. »

La plus grande partie des bâtimens de la Com-

[1] M. Jorand, membre de la Société royale des Antiquaires de France, dans son mémoire intitulé : *des Arbres considérés comme monumens*, extrait de l'introduction des *Siècles de la monarchie française*, art. 11.

manderie de FONTAINE, commune à 4 kilomètres de Montdidier, a été incendiée par un régiment irlandais en 1640. Charles *le Téméraire*, duc de Bourgogne, campa dans ce village au mois d'août 1471 ; il y reçut les ambassadeurs d'Angleterre, de Bretagne et de Venise et convint secrètement avec eux qu'aussitôt après l'expiration de la trève qu'il avait conclue, « *les Anglois, Bourguignons,* » *Bretons et Gascons courroient sus à Louis XI* » *et lui mettroient tant de levriers à la queue, qu'il* » *ne sauroit de quel côté fuir.*[1]

On voit, dans la commune de DAVENESCOURT, la tombe de Jean Rabache, sire de Hangest, l'un des chevaliers les plus marquants de Picardie au XIV[e] siècle. Il se trouvait à la funeste bataille de Poitiers avec le roi Jean, et devint otage de ce monarque par le traité conclu à Londres en 1359, portant entr'autres choses: « livrera et baillera aussi » ledit roy François audit roy d'Engleterre et à ses » hoirs ou à leurs députés, en la dicte cité de Lon- » dres de dens le premier jour d'aost prochain, à » venir diz seigneurs en hostaige, des qui eux ces » sont les noms: le comte d'Anjou, messire Phi- » lippe de France, le duc d'Orliens, le duc de

[1] Lettres sur le département de la Somme, par H. Dusevel, p. 129.

» Bourbon, le comte de Roussi, le sire de St.
» Venant, le sire de Meulant, le sire de Garon-
» cières, le sire de Hangest, etc.»[1]

Jean de Hangest ne passa en Angleterre qu'après le traité de Bretigny en 1360; il en revint en 1361 et y retourna en 1362 porter l'accord afin d'obtenir la délivrance du comte d'Anjou, des ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon. Il mourut à Londres en 1363, et son corps rapporté en France, fut inhumé par les soins de sa famille dans l'église de Davenescourt qui lui appartenait.

La pierre qu'on remarque en entrant dans cette église et qui recouvrait la dépouille de ce preux, le représente couché, la tête appuyée sur un coussin, Les cuisses et les bras couverts de cuissards et de brassards, les mains jointes, les cheveux plats et partagés vers le milieu du front. La tunique dont il est revêtu descend jusqu'aux genoux. A ses pieds sont deux lions. Son écu pend au côté gauche. On ne voit sur cette pierre ni casque ni éperons, parce que sans doute Jehan de Hangest ne mourut pas en guerre, mais captif et chez l'étranger. Deux anges placés au haut de sa tombe semblent lui montrer le ciel, symbole de l'im-

1 Voy. ce traité dans la *Revue anglo-française*, publiée sous la direction de M. de la Fontenelle de Vaudoré, tom. I, pag. 399 et suiv.

mortalité. Autour de la pierre on lit cette inscription en lettres gothiques :

Cy gist noble et honoré Chevalier
Jehan jadis appelé Rabache,
Seign^x. De Hangest,
lequel fut en son temps
Preud'homme et vaillant aux armes,
et par l'espace de dix huict ans
gouverna et fust Lieutenant du Roy de France,
ès pais de Bretaigne, Xaintonge et Angoulmois.
Et depuis trespassa à Londres
en Angleterre, Ostaige pour son
Souverain Seigneur Jehan de France,
que Dieu absolve,
au mois de Septembre 1363.

Priez Dieu por son âme.

Une tombe aussi remarquable que celle dont on vient de parler, se trouve dans l'église d'AILLY SUR-NOYE, à 2 myriamètres 2 kilomètres de Montdidier. Elle rappelle le souvenir d'un guerrier célèbre, de Jean Hubodin ou Haut-Bourdin, bâtard de St. Pol, qui vivait au XVe siècle et dont Monstrelet vante les exploits dans sa chronique.

Jean Hubodin était un des hommes le mieux fait de son temps, et surnommé le *Chevalier de la belle Pelérine*. Il fut lieutenant-général, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. On lit dans les Mémoires d'Olivier de la Marche [1] que « c'estoit » un moult valeureux chevalier qui se présenta au » pas d'armes de la *Pélérine*, tenu par luy, près » de Saint-Omer [2], ayant six escuyers vestus de » blancs manteaux, portant le bourdon en bor- » dure avant et derrière. »

Le seigneur de Haut-Bourdin et Jacqueline de la Tremouille, sa femme, sont représentés en demi-relief sur cette tombe, couchés l'un à côté de l'autre, la tête posée sur un oreiller. Le chevalier porte, sur son armure, une riche cotte d'armes blasonnée; son épouse est vêtue d'une longue robe également couverte d'armoiries. Une épée pend au côté gauche d'Haut-Bourdin; ses pieds, armés de longs éperons, posent sur un lion; ceux de Jacqueline de la Tremouille sont supportés par une levrette. Les figures de ces personnages ont été mutilées; deux anges soutiennent leurs écussons. Autour de cette tombe on lit l'épitaphe suivante :

Cy gissent noble et puissant Seigneur
Jehan Hubodin, Bailly de St. Pol;

[1] Chap. XVIII.

[2] Voy. les notes, à la fin de l'ouvrage.

en son vivant, Seigneur de Hubodin
de Hailly sur Noye, Conseiller et Chambellan
de Mgr. le Duc de Bourgongne :
Lequel trespassa le 28 Juillet 1466;

Et Madame Jacqueline
De la Trimouille. . . . .

(Le reste est caché par le mur).

Le château de FOLLEVILLE, situé à 1 myriamètre d'Ailly, était autrefois protégé par de larges fossés. Il n'offre plus aujourd'hui qu'une ruine pittoresque qui domine tout le pays. Le donjon, resté debout, s'élance dans l'air, pareil à un phare. Un escalier de cent vingt marches, pratiqué dans l'intérieur de la tour que surmonte ce donjon, conduit à la plate-forme qui le couronne. De cette plate-forme on jouit d'un coup-d'œil magnifique. Le château de Folleville dont M. Cambry a donné une description romanesque [1], avait fort peu d'étendue; il formait un carré-long, flanqué de cinq tours, dont on voit encore les restes. On y parvenait par un pont à deux arches, jeté sur le fossé, à l'endroit d'une porte existant dans le mur, entre la tour du donjon et une autre qui a été détruite. La forme élégante quoiqu'irregulière des trois étages du donjon qui s'élargissent successivement jus-

[1] Voy. sa *Description du département de l'Oise*, tom. 2.

qu'au sommet, porte à croire que le château fut construit vers le 15e siècle. Jean Talbot, qui mérita le surnom d'*Achille de l'Angleterre*, en fit le siège en 1439. Cet évènement est rapporté en ces termes par Monstrelet :

« En 1439, à l'entrée du karesme, le comte de Sombresset, avec lui le seigneur de Thallebot et aucuns autres capitaines, assemblérent jusques au nombre de deux mille combattans, et s'en alla loger devant la forteresse de Folleville, qui pour lors estoit au gouvernement du bon de Saveuse, à cause de la dame douagiére qu'il avoit espousée; et pour ce que ceulx qui estoit dedans ledit chatel, saillirent dehors et occirent l'un des gens dudit comte de Sombresset, lequel *il aimoit moult bien, si jura grand serment, que de là ne se partiroit jusques à ce qu'il auroit conquis iceluy chastel et ceulx de dedans à sa voulenté.* [1] Si feit prestement apprester une petite bombarde, qu'il avoit amenée avecques luy, laquelle estoit excellentement bonne et roide avec autres engins; lesquels engins, bombardes et canons, à l'une des fois occirent le capitaine de Séans, quand elles furent jetées. Et depuis continuèrent tant que tout le surplus desdits assiégés furent contrains d'eux rendre, en delaissant ladite forteresse et tous leurs biens, avec ce payant une

[1] Ces sortes de sermens n'étaient pas rares à cette époque.

grosse somme d'argent, en racheptant leurs vies envers les susdits Anglois. Si feit ledit comte réparer ledit chastel, et y laissa garnison de ses gens, qui depuis firent moult maulx et de dōages à tous les pays à l'environ. »

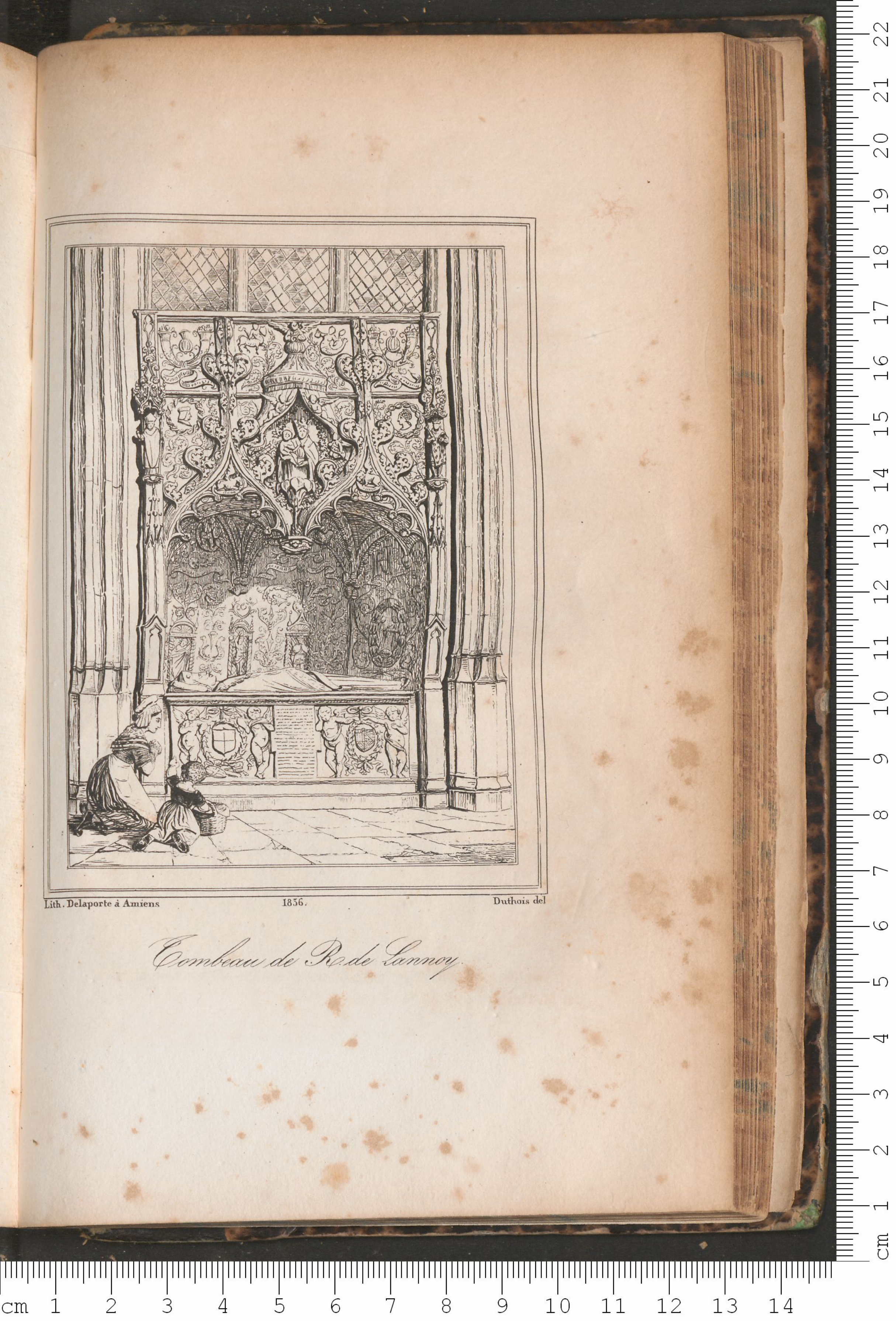
Le château de Folleville a appartenu à la famille de Raoul de Lannoy, gouverneur de Gênes sous Charles VIII, homme de mérite et de courage auquel Louis XI, après la prise du Quesnoy, fit don d'une chaîne, en lui disant : « *Par la pasque » Dieu, mon amy, vous estes trop furieux ; il vous » faut enchaisner pour modérer votre ardeur ; car » je ne vous veux point perdre, désirant me servir » de vous plus d'une fois.* »[1] Il avait épousé Jeanne de Poix, fille d'Antoine, héritière de Folleville.

Extérieurement, l'église de cette commune n'a rien de remarquable ; mais à l'intérieur, on admire le superbe tombeau de Raoul de Lannoy.

La matière est de marbre blanc et de pierre, et le travail, l'œuvre d'un habile sculpteur de Milan, appelé Antoine *De Porta.*

Ce monument est formé d'un soubassement sur lequel sont représentées les armes des familles de Lannoy et de Folleville, soutenues par quatre an-

1 Voy. le tom. XII des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par M. Petitot, pag. 85, à la note.



Lith. Delaporte à Amiens 1836. Duthois del

Tombeau de R. de Lannoy.

ges [1] fondant en larmes ; au milieu on voit cette inscription :

Ci. gisent. nobles persones.
Raouſ De Lannoy. Chevalier.
Seigneur. do Morviſſer. et de
Paillart. Conseiller. et Chambellan.
ordinaire. des Rois. Lois XIe et
XIIe et de Eharles VIIIe
Bailli du Palais. réal. à Paris.
et d'Amiens. Capitaine. de la dite
Vile. de cent gentilz homes de la maison
et de cent homes d'armes. des ordon-
naces. grand Chambellan du Reaſme de
Cecile. Lieutenant général. et Gouver-
neur. de la Duce de Gennes. qui
trespassa le IIIIe jour du mois
de Avril. l'an mil Ve et XIII et
Madame Jehenne De Pois. sa Fame
Dame des dictz lieux de Folleville et de
Gannes.[2] laquele deceda le XVIe jour
du mois de Juillet. lan Ve et XXIIII.

Au-dessus, se dessine une voûte en arcade, ornée de bas-reliefs, d'arabesques et de pendentifs d'un travail exquis. On remarque, sous cette voûte les statues couchées et en marbre blanc, de Raoul de Lannoy et de sa femme, portant l'habit civil de

[1] Cambry a pris mal à propos ces anges pour des *amours*.

[2] Commune du canton de St. Just, département de l'Oise

leur temps. Tous deux paraissent plongés dans un tranquille sommeil ; les mains de Raoul sont réunies sur la poignée d'un glaive ; une chaîne semblable à celle qu'il reçut de Louis XI, au siège du Quesnoy, [1] descend sur sa poitrine ; le rouleau dont il tient l'extrémité offre cette devise :

ABLUE NRA DELICTA.

Sur celui placé dans la main de la femme, on lit ces mots :

ŒTERNA VITA NOBIS DA.

La sculpture a épuisé ses richessses sur les diverses parties de ce monument ; un crayon habile pourrait seul donner une juste idée du dais élégant qui le surmonte et au milieu duquel paraît la Vierge sortant d'un lys.

A côté de ce pompeux mausolée, destiné à conserver la mémoire d'un personnage célèbre par sa haute naissance et ses emplois dans l'état, surgit le souvenir d'un homme qui n'a point de cénotaphe de marbre dans l'église de Folleville, et que cependant on nomme toujours avant Raoul de Lannoy, le gouverneur de Gênes ; on prétend qu'il est monté dans la petite chaire en bois qu'on remarque à droite de la nef, et on la montre elle-

[1] Voy. pag. 292.

même comme un monument précieux : cet homme est *Vincent-de-Paul.* [1]

On voit, dans sa vie, qu'il vint au château de Folleville appartenant, au 17e siècle, au comte Emmanuel de Gondi, qui le chargea de l'éducation de ses fils.

Pendant son séjour dans ce château, Vincent, ayant administré un paysan au lit de la mort, madame de Gondi l'engagea à faire pour tout le peuple de Folleville ce qu'il avait fait pour le mourant. Il commença une *Mission ;* mais son zèle ne pouvant suffire, il fit venir d'Amiens trois prêtres qui la continuèrent avec lui. « Elle fut si heureuse, » qu'il résolut de la perpétuer par une institution » durable. La mission avait commencé le 25 janvier, jour où l'église honore la conversion de » saint Paul ; tous les ans, le 25 janvier, le saint » Prêtre en célébrait la mémoire et en rendait à » Dieu de très-humbles actions de grâces. Le château de Folleville peut donc être regardé comme » le *berceau des missions pour la France.* Madame » de Gondi, qui avait suivi les exercices de cette » mission, fut si satisfaite, qu'elle en fonda dans » tous ses domaines. » [2]

[1] H. Dusevel, Mémoire MS. couronné par l'Institut.

[2] *Vie de St. Vincent de Paul*, par M. De Reboul-Berville, in-12, Paris.

Les vîtres peintes des croisées et les fonts baptismaux de l'église de Folleville, méritent aussi de fixer les regards. Ces fonts consistent en une belle cuve de marbre blanc, décorée des armes des anciens seigneurs du lieu, et de cette légende :

SANCTA TRINITAS UNUS DEUS, MISERERE NOBIS.

Il en existe peu en France d'aussi grande dimension. Elle est surmontée d'un couvercle en bois vermoulu, de forme pyramidale ; les bas-reliefs en ont été enlevés à l'époque désastreuse de la révolution de 93.

Au-dessus de la porte de la sacristie, on voit dans des médaillons plusieurs têtes antiques aussi en marbre, représentant des empereurs romains. Il est remarquable que presque tous les monumens du XVIe siècle sont ainsi décorés de figures ou bustes de personnages de l'antiquité. Ce système de décoration tenait au goût des artistes du temps, qui, pour la plupart avoient étudié les beaux-arts en Italie. [1]

Mailly-Raineval est du canton d'Ailly, à 7 kilomètres de cette commune. Le château est bâti sur une hauteur. La façade du côté du jardin paraît être de trois époques. La partie appelée le *vieux*

[1] H. Dusevel, Mémoire couronné par l'Institut.

château est gothique, mais la construction des tours en briques et pierre indique qu'elle ne remonte pas au-delà du 15e siècle. La pièce où se trouvaient les archives est voûtée. On y conservait diverses lettres d'Henri IV qui ont disparu depuis quelques années. On montre, dans la salle à manger une glace en plusieurs morceaux, qui, suivant la tradition, aurait été donnée par ce monarque, au seigneur de Mailly. On ajoute que le prix des glaces qu'on tirait de Venise était alors si élevé, que Sully reprocha ce don à Henri, comme une libéralité excessive.

Moreuil, en latin *Morelium*, à 1 myriamètre 8 kilomètres de Montdidier, avait une abbaye régulière de l'ordre de saint Benoît, fondée en 1109 par Bernard, seigneur de ce bourg. Les religieux de l'abbaye, ayant dissipé une partie de ses biens et vendu jusqu'au plomb des cercueils des seigneurs de la maison de Créquy, leurs bienfaiteurs, en furent chassés par arrêt du parlement de Paris, de févier 1711. L'abbé, après quatre ou cinq ans de détention à la conciergerie d'Amiens, fit une espèce d'amende honorable, et le frère qui avait conseillé cette action coupable, l'expia sur les galères; les religieux furent sécularisés et l'abbaye abandonnée à la congrégation de saint Maur.

Il ne reste rien du gothique manoir des seigneurs de Moreuil. Bernard, l'un deux, assistait à la prise de Constantinople en 1204. Baudouin VIII, comte de Flandre et de Hainaut, pour récompenser la valeur dont il avait fait preuve pendant toute la guerre, lui donna une relique appelée la *Sainte Larme*, qu'il conserva pendant deux ans dans son château, et qu'il céda ensuite à l'abbaye de *Saint-Pierre-lès-Selincourt*, dont les cloches, dit le P. Sanson, sonnèrent d'elles-mêmes à son approche. [1]

Bernard n'était pas seulement un dévot chevalier ; revenu dans son domaine de Moreuil en 1214, il s'occupa à rendre la rivière d'Avre navigable depuis ce bourg jusqu'à la Somme où elle verse ses eaux.

L'Eglise de Moreuil a un portail fort riche en sculptures de style de transition. Au milieu de la place, tenant à cette église, est une croix en pierre haute de douze à quinze pieds, couverte de bas-reliefs, représentant des saints, des moines et des évêques : cette croix est sans doute un de ces *ex voto*, qu'on rencontrait autrefois si communément en Picardie.

Il n'existe que quelques vestiges de l'antique et

[1] *Histoire des Mayeurs d'Abbeville*, pag. 99.

fort château de DEMUIN, situé à 7 kilomètres de Moreuil. On lit dans les Mémoires de Pierre de Fenin qu'il fut assiégé par Jean de Luxembourg, à la tête de l'armée dont Philippe, duc de Bourgogne, lui avait donné le commandement. Les archives de la ville d'Amiens fournissent, sur cette forteresse, d'utiles et curieux renseignemens : une délibération du 25 janvier 1413 porte « qu'il sera » escript à la dame de Demuin, que les 12 c. » francs seront prêts quand elle venra rendre le » chastel de Demuin et le mettre en la main du » Roy, ainsi que il le mande par ses lettres.[1] »

On trouve, sous la date du 12 février suivant, un traité assez singulier intervenu entre la commune d'Amiens et la même dame. Il fait connaître les malheurs du temps et à quelles extrémités la guerre civile avait réduit les habitans des villes et campagnes. On y lit :

« *Primes*, que tout ce qui a esté fait et advenu pour occasion des guerres présentes entre ceulx de la ditte ville d'Amiens et ceulx qui ont esté en la garnison du *chastel* dudit lieu de Demuin, est et sera tenu et réputé comme non advenu; sans en faire, ne pooir faire désormais aucune demande ou question.

1 Deuxième registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens, fol. 154.

» *Item*, que la ditte dame de Demuin et madame sa fille, leurs gens, officiers et subjets dudit lieu, pourront aler, venir, séjourner en la ditte ville d'Amiens, et entre les subgiez d'icelle sans ce que quelque arrest destourbier ou empéchement leur y soit ou puist estre pour occasion des choses advenues par ci devant.

» *Item*, et semblablement ceulx de la ditte ville et cité d'Amiens et dudit pays, leurs gens, biens, choses, marchandises et denrées quelconques poront aler, ester, sejourner, besongner audit lieu de Demuin, et retourner seurement tout ainsi qu'ils faisoient et pooient faire, et ainsi qu'ils commerssoient et reparairoient les uns avecques les autres auparavant lesdittes guerres, et sans ce que quelque arrêt destourbier ou empeschement leur soit fait ou donné à eulx ni aulcuns d'eux leurs choses et biens pour occasion de ce que dit est.

« *Item*, que les laboureurs et ceulx qui ont terres et héritages ès tous lesdits lieux et environ lesdits pays les porront faire cultiver, labourer recueillir à leur prouffit sans ce que quelque destourbier ou empeschement soit fait et donné par les uns aux autres dessus nommés.

« *Item*, et parmi ce la ditte dame de Demuin promit prestement elle feroit departir ceulx qui ont esté et ceulx qui sont en garnison audit chastel, et

les en fera aler sans plus y démourer, repairer ne sejourner; et avecques ce promist comme dessus la ditte dame que desormais elle ne mettera ne tenra, ne souffrira être mis ni tenu audit chastel, quelques gens ne garnison de gens d'armes contre ne ou préjudice de la ditte ville d'Amiens, ne dudit pays ne qu'ils puissent détourner ne empescher les *vivres*, *vitailles*, *garnisons* et *provisions* de la ditte ville d'Amiens. [1] »

Louis XIII se tint au château de Demuin en 1636, pendant le siège de Corbie. [2] il y rendit plusieurs ordonnances pour attribuer aux mayeurs et échevins d'Amiens, la surveillance des fortifications de cette ville, qu'on remit alors en bon état.

Pierrepont, commune à 9 kilomètres de Moreuil, n'est plus qu'un simple village. Autrefois elle avait une enceinte de murs et de fossés pleins d'eau, et un fort dont les Dauphinois, sous la conduite de Pothon de Saintraille, tentèrent vainement de s'emparer en 1422. Antoine de Rubempré, chambellan du duc de Bourgogne, Jacques de Brimeu et Jean de Beauvais furent faits chevaliers près de Pierrepont, dans une rencontre où ils défirent le troupes royales.

1 Deuxième registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens.

2 Voy. arrond. d'Amiens, tom. II.

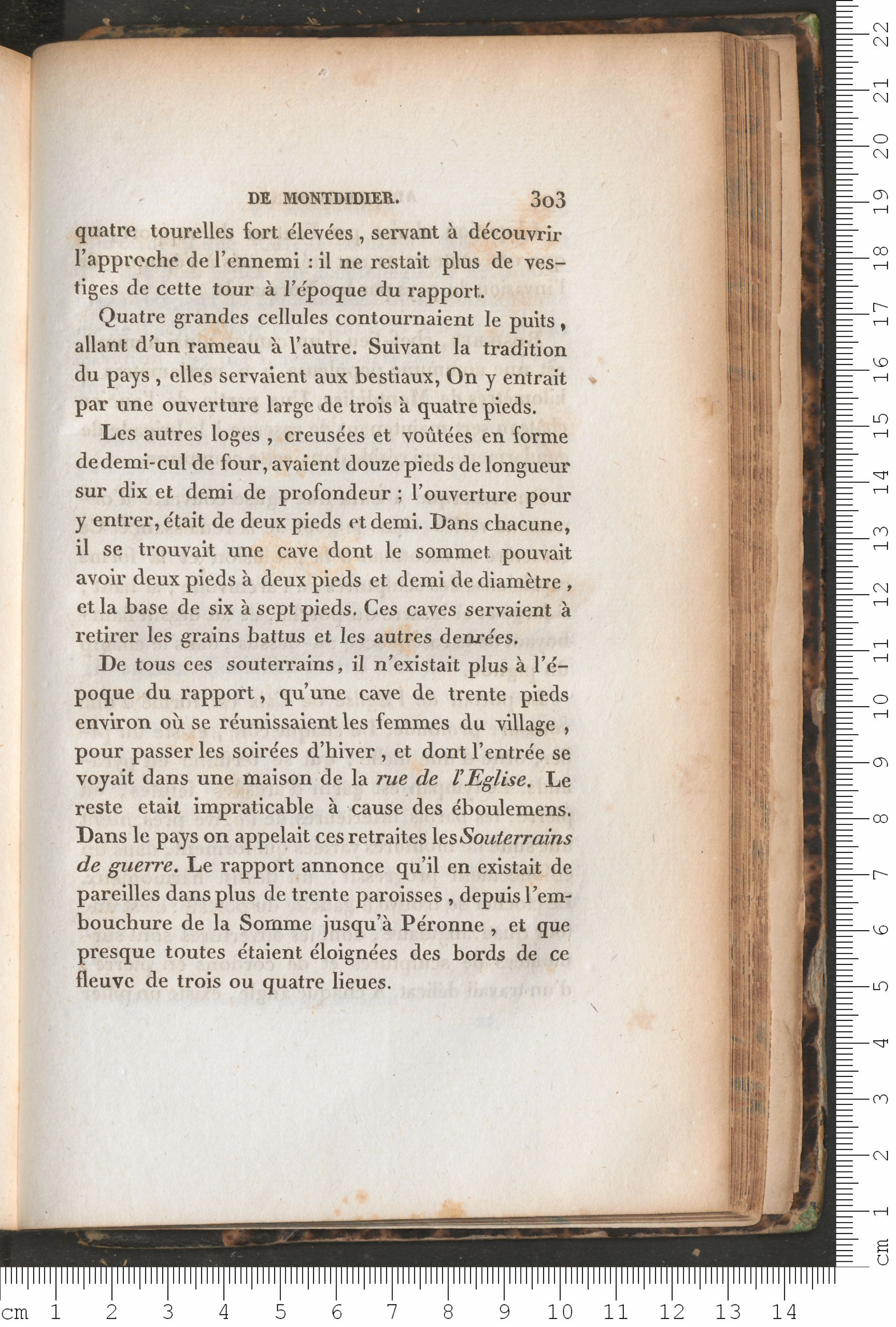
On trouve au QUESNEL de vastes souterrains qui ont été décrits dans les *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.*[1] En 1749, cette académie, informée de l'existence de ces souterrains, fit écrire à M. de Chauvelin, intendant d'Amiens, pour obtenir des renseignemens qu'il lui envoya avec un plan que M. le comte de Caylus a fait graver et qui accompagne le rapport présenté à ce corps savant.

Il résulte de ce rapport, que les retraites étaient disposées en forme de croix de St-André. Les deux rameaux se croisaient près d'un puits creusé dans le tuf, de 9 pieds de diamètre et autour duquel existaient *quatre ouvertures* donnant de l'air *à tous les souterrains.*

Ces rameaux longs, l'un de 40 toises et l'autre de 38, avaient 7 pieds en largeur et hauteur, et étaient creusés et voûtés en plein cintre, dans le tuf.

Le principal souterrain avait trois issues: la première au midi, la seconde au couchant, et la troisième près de l'Eglise. Les deux premières se bouchaient avec des terres qu'on jetait au devant, et étaient d'autant moins remarquables, qu'elles donnaient dans des trous à marne. La troisième était défendue par une grosse tour carrée, flanquée de

[1] Tom. XXVII, pag. 179 et suiv.

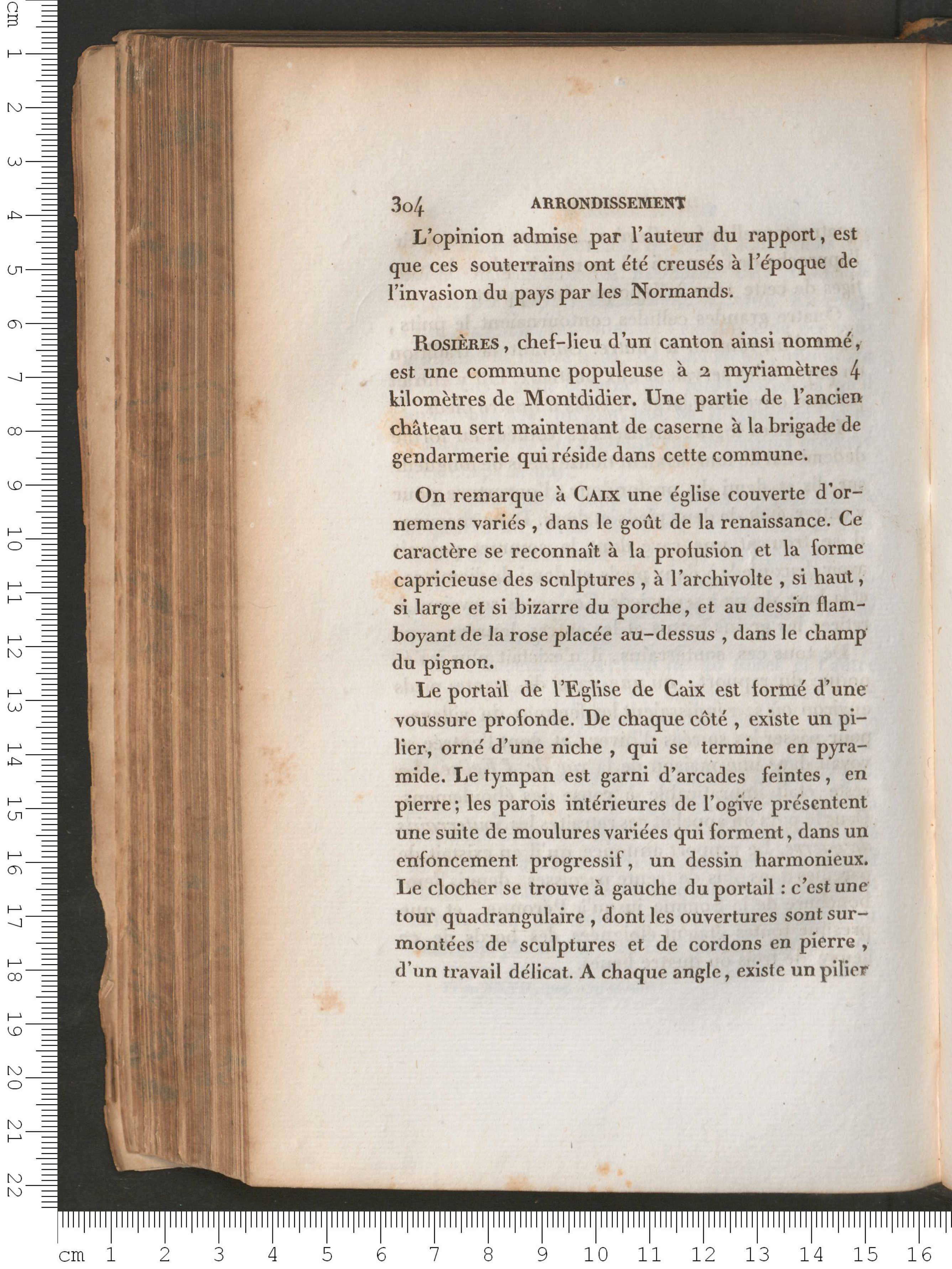


quatre tourelles fort élevées, servant à découvrir l'approche de l'ennemi : il ne restait plus de vestiges de cette tour à l'époque du rapport.

Quatre grandes cellules contournaient le puits, allant d'un rameau à l'autre. Suivant la tradition du pays, elles servaient aux bestiaux, On y entrait par une ouverture large de trois à quatre pieds.

Les autres loges, creusées et voûtées en forme de demi-cul de four, avaient douze pieds de longueur sur dix et demi de profondeur ; l'ouverture pour y entrer, était de deux pieds et demi. Dans chacune, il se trouvait une cave dont le sommet pouvait avoir deux pieds à deux pieds et demi de diamètre, et la base de six à sept pieds. Ces caves servaient à retirer les grains battus et les autres denrées.

De tous ces souterrains, il n'existait plus à l'époque du rapport, qu'une cave de trente pieds environ où se réunissaient les femmes du village, pour passer les soirées d'hiver, et dont l'entrée se voyait dans une maison de la *rue de l'Eglise*. Le reste etait impraticable à cause des éboulemens. Dans le pays on appelait ces retraites les *Souterrains de guerre*. Le rapport annonce qu'il en existait de pareilles dans plus de trente paroisses, depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à Péronne, et que presque toutes étaient éloignées des bords de ce fleuve de trois ou quatre lieues.



L'opinion admise par l'auteur du rapport, est que ces souterrains ont été creusés à l'époque de l'invasion du pays par les Normands.

Rosières, chef-lieu d'un canton ainsi nommé, est une commune populeuse à 2 myriamètres 4 kilomètres de Montdidier. Une partie de l'ancien château sert maintenant de caserne à la brigade de gendarmerie qui réside dans cette commune.

On remarque à Caix une église couverte d'ornemens variés, dans le goût de la renaissance. Ce caractère se reconnaît à la profusion et la forme capricieuse des sculptures, à l'archivolte, si haut, si large et si bizarre du porche, et au dessin flamboyant de la rose placée au-dessus, dans le champ du pignon.

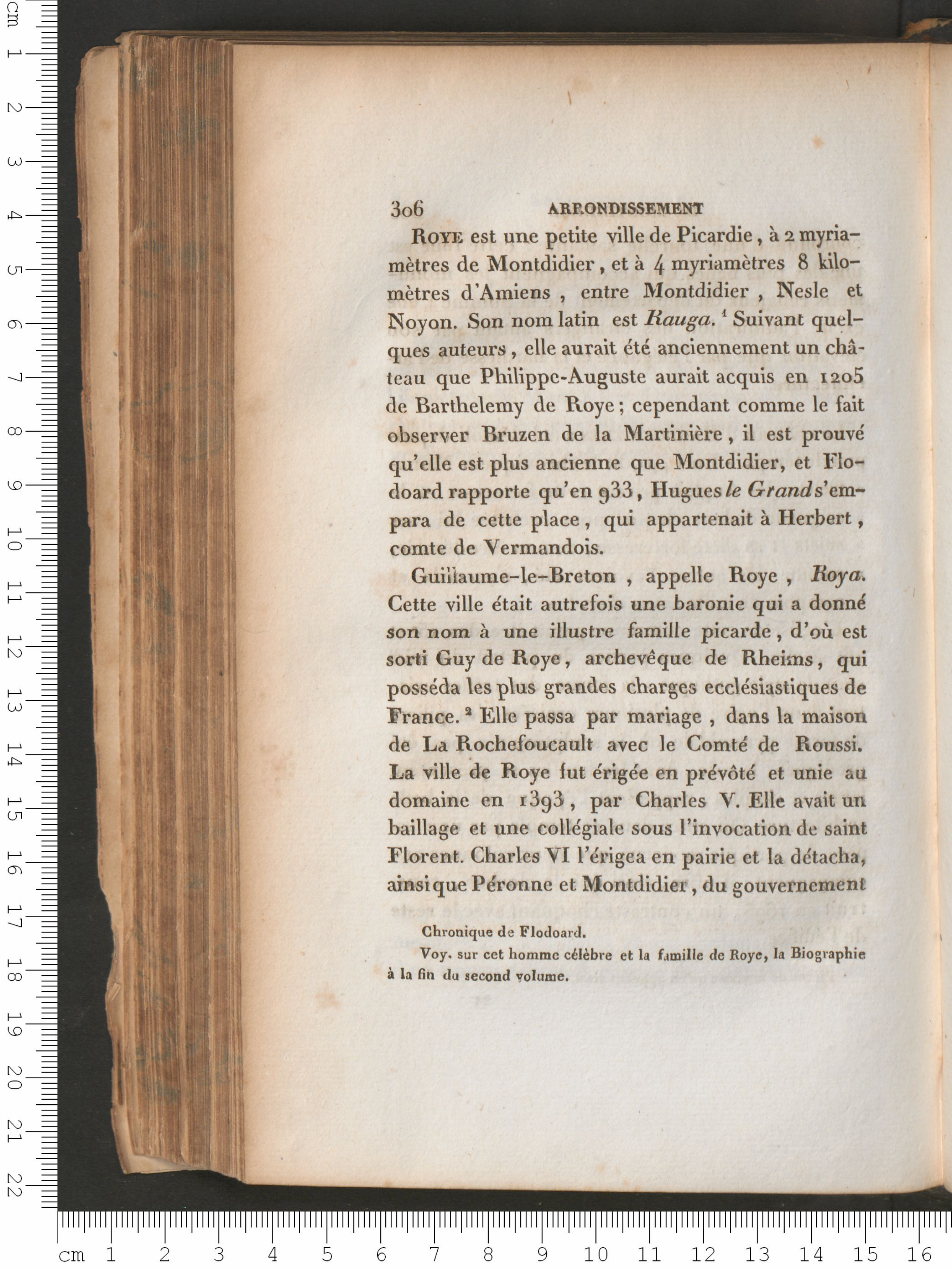
Le portail de l'Eglise de Caix est formé d'une voussure profonde. De chaque côté, existe un pilier, orné d'une niche, qui se termine en pyramide. Le tympan est garni d'arcades feintes, en pierre; les parois intérieures de l'ogive présentent une suite de moulures variées qui forment, dans un enfoncement progressif, un dessin harmonieux. Le clocher se trouve à gauche du portail : c'est une tour quadrangulaire, dont les ouvertures sont surmontées de sculptures et de cordons en pierre, d'un travail délicat. A chaque angle, existe un pilier

couronné d'une tourelle saillante : cette tour est une des plus belles qui accompagnent les monumens religieux du département de la Somme ; elle excite l'admiration des étrangers autant par son élévation que par l'élégance et la hardiesse de l'architecture.

Le château d'**Harbonnières** a été démoli depuis peu de temps. « En 1440, dit le chroniqueur Monstrelet, les Anglois prirent cette forteresse et le » seigneur dedans ; lequel pour racheter lui, ses » sujets et sa dicte forteresse, de non être désolée, » comme les autres l'avoient été, s'accorda et » composa de mille *salus d'or*. [1] »

L'eglise de cette commune paraît être des 15e et 16e siècles. Quelques parties du portail du midi sont de style gothique : la forme des trêfles existant dans l'ogive de plusieurs croisées ; les piliers de forme pyramidale où la sculpture n'a pas été prodiguée ; la rose, dont les feuilles se présentent larges et simples, rappellent l'époque de la belle architecture. On entre dans ce temple par une espèce de portique moderne que deux colonnes accompagnent ; il offre, ainsi que le clocher, construit en 1695, un contraste choquant avec le reste de l'édifice.

[1] Pièces de monnaie qu'on appelait ainsi.



Roye est une petite ville de Picardie, à 2 myriamètres de Montdidier, et à 4 myriamètres 8 kilomètres d'Amiens, entre Montdidier, Nesle et Noyon. Son nom latin est *Rauga.*[1] Suivant quelques auteurs, elle aurait été anciennement un château que Philippe-Auguste aurait acquis en 1205 de Barthelemy de Roye; cependant comme le fait observer Bruzen de la Martinière, il est prouvé qu'elle est plus ancienne que Montdidier, et Flodoard rapporte qu'en 933, Hugues *le Grand* s'empara de cette place, qui appartenait à Herbert, comte de Vermandois.

Guillaume-le-Breton, appelle Roye, *Roya.* Cette ville était autrefois une baronie qui a donné son nom à une illustre famille picarde, d'où est sorti Guy de Roye, archevêque de Rheims, qui posséda les plus grandes charges ecclésiastiques de France.[2] Elle passa par mariage, dans la maison de La Rochefoucault avec le Comté de Roussi. La ville de Roye fut érigée en prévôté et unie au domaine en 1393, par Charles V. Elle avait un baillage et une collégiale sous l'invocation de saint Florent. Charles VI l'érigea en pairie et la détacha, ainsi que Péronne et Montdidier, du gouvernement

Chronique de Flodoard.

Voy. sur cet homme célèbre et la famille de Roye, la Biographie à la fin du second volume.

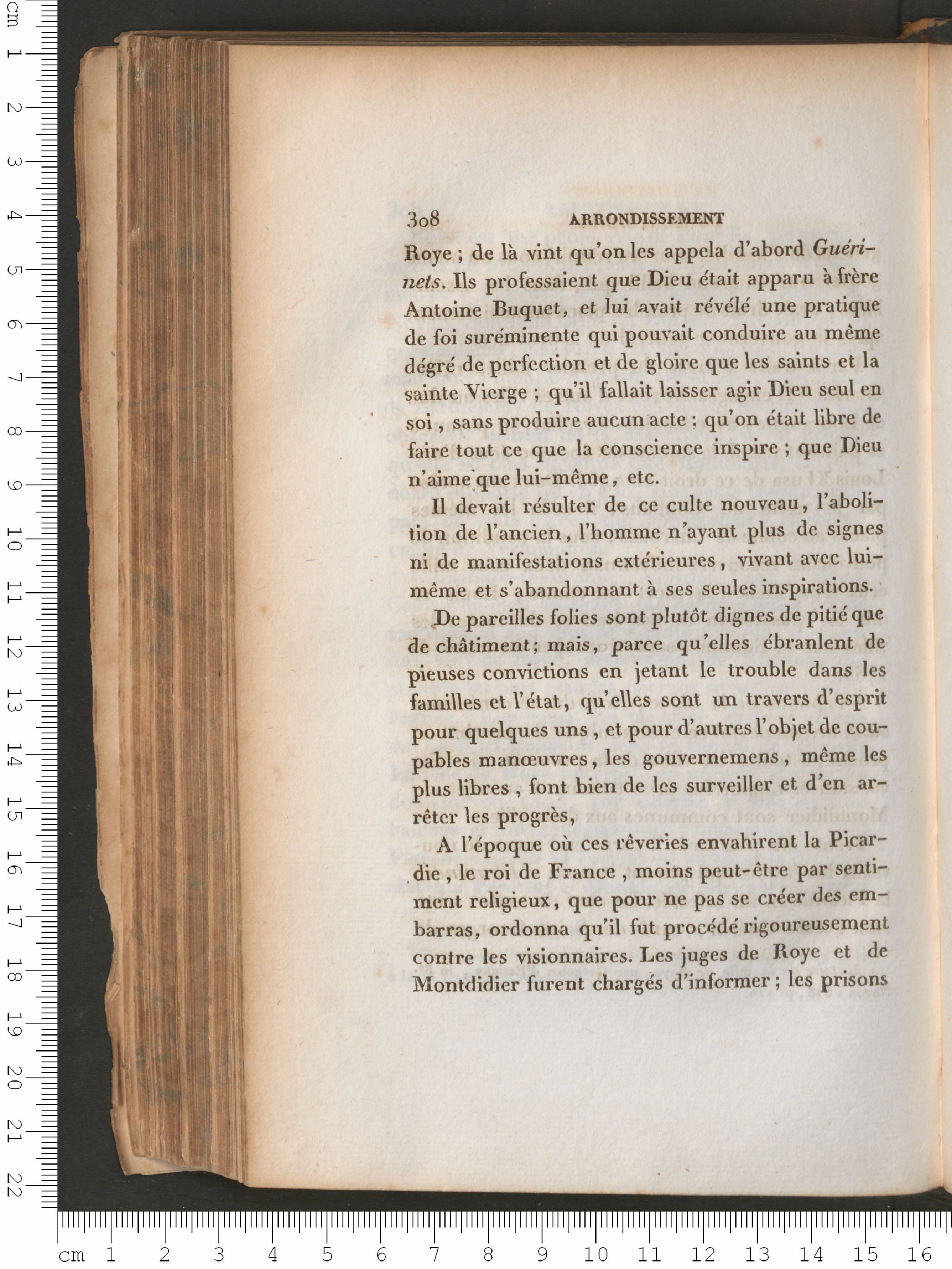
général de Picardie, pour les réunir, sous un même gouverneur ou grand bailli qui, dans les assemblées, avait droit de prendre place immédiatement après le gouverneur général de la province.

Par le traité d'Arras du premier juillet 1435, Charles VII engagea Roye et d'autres villes au duc de Bourgogne, avec faculté de rachat, en payant à ce puissant vassal, la somme de 400,000 écus d'or.[1] Louis XI usa de ce droit en 1463. Deux ans après, par le traité de Conflans, il céda les mêmes places au comte de Charolais, sous la condition de pouvoir les recouvrer moyennant deux cent mille écus d'or. Mais à la mort du comte, Louis se mit en possession de *ses états et de toutes les villes sur la Somme, sans s'occuper du traité de 1465.*

A l'époque de la Ligue, Roye dut se conformer au mouvement qui se communiqua de proche en proche, à toutes les villes de la province : les circonstances rapportées précédemment au sujet de Montdidier sont communes aux deux villes.

Trente ans plus tard, il parut en France de nouveaux hérétiques qui prirent le nom d'*Illuminés*; la Picardie en fut infectée. Le chef de cette secte était Pierre Guérin, curé de Saint-Georges de

1 *Histoire de la ville de Roye*, par Grégoire d'Essigny, in 8°. Noyon 1828, p. 110.



Roye ; de là vint qu'on les appela d'abord *Guérinets*. Ils professaient que Dieu était apparu à frère Antoine Buquet, et lui avait révélé une pratique de foi suréminente qui pouvait conduire au même dégré de perfection et de gloire que les saints et la sainte Vierge ; qu'il fallait laisser agir Dieu seul en soi, sans produire aucun acte ; qu'on était libre de faire tout ce que la conscience inspire ; que Dieu n'aime que lui-même, etc.

Il devait résulter de ce culte nouveau, l'abolition de l'ancien, l'homme n'ayant plus de signes ni de manifestations extérieures, vivant avec lui-même et s'abandonnant à ses seules inspirations.

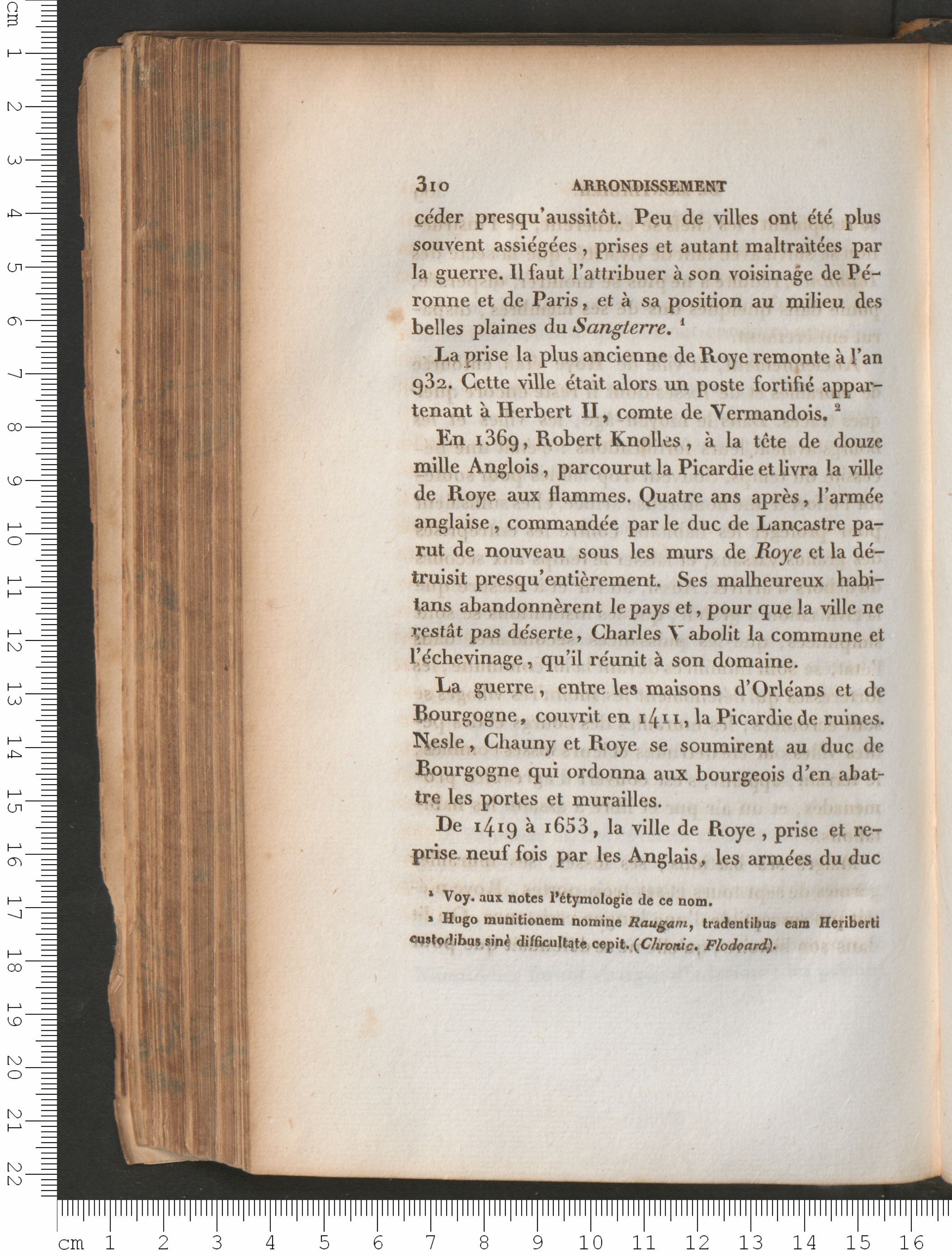
De pareilles folies sont plutôt dignes de pitié que de châtiment; mais, parce qu'elles ébranlent de pieuses convictions en jetant le trouble dans les familles et l'état, qu'elles sont un travers d'esprit pour quelques uns, et pour d'autres l'objet de coupables manœuvres, les gouvernemens, même les plus libres, font bien de les surveiller et d'en arrêter les progrès,

A l'époque où ces rêveries envahirent la Picardie, le roi de France, moins peut-être par sentiment religieux, que pour ne pas se créer des embarras, ordonna qu'il fut procédé rigoureusement contre les visionnaires. Les juges de Roye et de Montdidier furent chargés d'informer ; les prisons

se remplirent; les chefs se cachèrent, et l'instruction se suivit avec tant de vivacité, que la secte des *Illuminés*, réduite à ne plus se montrer, dispersée, punie dans quelques uns de ses membres, disparut entièrement.

Anciennement, la ville de Roye était entourée de murailles et de fossés dont il reste encore quelques traces. Dans le moyen-âge, les villes et les bourgs avaient leurs fortifications : c'était une nécessité du temps. Souvent trop faibles pour soutenir l'effort d'une nombreuse armée, elles suffisaient pour protéger les habitans contre les entreprises des grands vassaux, et laisser le temps aux secours du dehors d'arriver. Aussi, au fur et à mesure que la civilisation a grandi, que les institutions se sont simplifiées, que les puissances secondaires dans l'état, se sont humiliées devant la loi commune, les forteresses qui défendaient les moindres villages se sont écroulées; les murailles des bourgs et des petites villes ont été détruites et leurs fossés comblés; le terrain, applani, s'est couvert d'agréables promenades, et un air pur et libre a assaini les habitations.

Malgré ses bastions, ses fossés, ses murailles garnies de sept tours et ses trois portes, Roye n'était pas susceptible d'une longue resistance. On lit dans son histoire, qu'elle ne se défendait que pour



céder presqu'aussitôt. Peu de villes ont été plus souvent assiégées, prises et autant maltraitées par la guerre. Il faut l'attribuer à son voisinage de Péronne et de Paris, et à sa position au milieu des belles plaines du *Sangterre*. [1]

La prise la plus ancienne de Roye remonte à l'an 932. Cette ville était alors un poste fortifié appartenant à Herbert II, comte de Vermandois. [2]

En 1369, Robert Knolles, à la tête de douze mille Anglois, parcourut la Picardie et livra la ville de Roye aux flammes. Quatre ans après, l'armée anglaise, commandée par le duc de Lancastre parut de nouveau sous les murs de *Roye* et la détruisit presqu'entièrement. Ses malheureux habitans abandonnèrent le pays et, pour que la ville ne restât pas déserte, Charles V abolit la commune et l'échevinage, qu'il réunit à son domaine.

La guerre, entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, couvrit en 1411, la Picardie de ruines. Nesle, Chauny et Roye se soumirent au duc de Bourgogne qui ordonna aux bourgeois d'en abattre les portes et murailles.

De 1419 à 1653, la ville de Roye, prise et reprise neuf fois par les Anglais, les armées du duc

[1] Voy. aux notes l'étymologie de ce nom.

[2] Hugo munitionem nomine *Raugam*, tradentibus eam Heriberti custodibus sinè difficultate cepit. (*Chronic. Flodoard*).

de Bourgogne et de Louis XI, les troupes de François Ier, de Charles-Quint, de Philippe II et du prince de Condé, subit toutes les humiliations et les horreurs de la guerre.

L'auteur anonyme de l'*Histoire de la Monarchie française, sous le règne de Louis XIV*, [1] raconte les circonstances du siège que Roye eut à soutenir à l'époque de la fronde :

« Le prince de Condé ayant ramassé toutes les troupes espagnoles qu'on disait monter à vingt-cinq mille hommes, se jeta dans la Picardie. Il envoya investir la ville de Roye par les Lorrains que commandait le chevalier de Guise, et la fit sommer de se rendre ; mais il eut pour réponse que la noblesse du pays qui s'y était refugiée, et tous les bourgeois étaient disposés à se défendre autant qu'il leur serait possible. Il renvoya leur dire qu'ils ne savaient peut-être pas qu'il fut là, en personne. A quoi ils répartirent qu'ils le savaient très-bien, et qu'il était accompagné d'une puissante armée ; mais que ces considérations ne les pouvait faire résoudre à aucune chose contraire à la fidélité qu'ils devaient au roi. Cette réponse ne fut pas plutôt ouie, qu'on voulut mettre le feu aux faubourgs, ce que les habitans désirant empêcher, ils

[1] Paris 1662, tom. 2, pag. 214.

furent long-temps à escarmoucher. Deux batteries furent dressées qui firent de grandes brèches : les habitans les rebouchèrent aussitôt avec des tonneaux pleins de terre, des bûches et des arbres entiers, et ils firent encore des tranchées au-delà. Les ennemis, lassés d'une telle résistance, ne voulurent pas qu'une si mauvaise place les arrêtât davantage. Ils redoublèrent les batteries ; ils comblèrent le fossé de fascines, et furent près de renverser toutes les défenses et prendre la ville d'assaut. Les assiégés, se voyant en cette extrémité, demandèrent à capituler. Le prince ne voulut recevoir qu'à discrétion la noblesse refugiée, et promit aux habitans qu'il ne serait fait aucun tort ni à leurs personnes, ni à leurs biens; car *encore qu'il portât ses armes contre la France, il ne pouvait s'empêcher d'avoir le cœur français*. Il ne prétendait pas les ruiner absolument; mais il avait avec lui des Espagnols qui cherchaient leurs commodités en s'appropriant les biens d'autrui : ils envoyèrent plusieurs chariots dans Roye, pour enlever tout ce qui s'y trouvait de blé, de vin et d'autres munitions; et ils voulurent mettre à rançon tous les gentilshommes et les bourgeois. Pour ce qui était des villages, ce prince ne put empêcher que ses gens n'y pillassent jusqu'aux églises et qu'ils n'y commissent tous les excès qui se peuvent

inventer dans la fureur de la guerre. Ils se retirèrent après, n'étant venus que pour une simple prise. »

L'Hôtel-de-ville de Roye, ne se distingue par aucun caractère spécial d'architecture. C'est une lourde masse qui n'a rien de monumental. Il en est de même du Beffroi, placé derrière cet hôtel et terminé en campanille.

Les armes de Roye étaient de gueules à la bande d'argent, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

Sa charte de commune, fut confirmée par Philippe-Auguste, vers l'an 1195. On en trouve le texte au tome 3 des *Ordonnances du Louvre.* Grégoire d'Essigny l'a aussi donné dans son *Histoire de Roye.* [1] Plusieurs de ses dispositions sont remarquables : d'après cette charte, les hommes de la commune et leurs propriétés doivent continuer d'être libres.

Le roi se réserve plusieurs droits et la moitié de certaines amendes.

Il y est dit que, s'il a lieu de croire que les bourgeois n'ont pas été de bonne foi, à l'égard des amendes, *le maire jurera sur les saintes reliques avec trois jurés, que rien n'en a été distrait à son*

[1] Pag. 44 et suiv.

préjudice ;[1] et moyennant le serment, le roi renonce à rien réclamer au delà de ce qu'ils auront déclaré.

De plus, le roi interdit à son sergent d'appeler par *gage de bataille* un homme de la commune. s'il veut poursuivre un bourgeois pour crime, il pourra seulement le faire enfermer ; *mais celui-ci ne devra être ni lié, ni conduit hors de la ville.*[2]

Quand le maire et les jurés font sonner la cloche afin de réunir les habitans pour traiter de leurs affaires, si quelqu'un qui est dans le cas d'éviter la justice, arrive à l'assemblée, il pourra y rester et s'en retourner librement chez lui.

Le roi s'interdit le droit de changer la monnoye sans le consentement du maire et des jurés ; mais s'il trouve qu'il n'y en ait pas une suffisante quantité, il pourra en faire faire de nouvelle, pourvu qu'elle ne soit pas plus légère.

Si une personne de basse extraction et malhonnête, fait une insulte grave à quelque honnête homme ou à une femme, il est permis, comme à Montdidier, à l'homme de bien qui surviendra, de

[1] Major, cum tribus juratis, jurabit super sanctas reliquias quod nullis pepercerint in diminutionem nostri commodi.

[2] .... nec vinculo stringi, nec extrà villam duci debet.

[3] Nos monetam mutare non possumus nisi assensu majoris et juratorum.

le réprimander et de réprimer son insolence par un ou deux soufflets sans se rendre coupable de délit.[1]

S'il est accusé de l'avoir frappé pour quelque vieille inimitié, et si le frappé porte plainte, le premier jurera sur les saintes reliques qu'il ne l'a pas frappé *par ce motif*, *mais seulement pour le châtier.*[2]

Les passages qu'on vient d'extraire de la charte de commune de la ville de Roye, font connaître mieux que tous ceux déjà cités d'autres chartes, la nature des institutions communales, avant et après le règne de Philippe-Auguste. Alors les villes étaient souveraines dans l'étendue de leur territoire, et ne reconnaissaient l'autorité royale que comme lien d'une vaste fédération. La charte de chaque commune portait l'empreinte des coutumes et idées locales : ainsi, on voit par celle de Roye, que les bourgeois de cette ville appréciant la liberté et la dignité de l'homme, repoussaient le duel, comme moyen d'instruction dans les procès. Les octrois de charte faits par les rois n'étaient, à proprement

[1] Illum objurgare et *uno* aut *duobus* colaphis eum sine foris facto ob importunitate suâ compescere.

D'après la Charte de Montdidier, on pouvait donner, comme on l'a vu plus haut, jusqu'à *trois* soufflets.

[2] Tantum pro eo ab importunitate suâ compescendo.

parler, qu'un *acte solennel* pour confirmer les usages et franchises des localités. Long-temps en butte aux entreprises des grands, l'autorité royale parvint enfin à se rendre indépendante en protégeant le peuple et ramenant tout à un centre de volonté et d'action.

Les droits du roi, dans le territoire affranchi, étaient déterminés par la charte ou des actes supplétifs. A Roye, ces droits devinrent par la suite si élevés, qu'après les siéges de 1369 et 1373, les habitans abandonnèrent la ville pour se soustraire à leur acquit et ne consentirent à la faire sortir de ses ruines qu'à condition de la remise entière des charges de commune. C'est ce qui résulte des lettres de Charles V, du mois de janvier 1373, portant en substance :

« . . . Et pour choses venues en nostre cognoissance, avons d'abondant fait scavoir à plusieurs personnes paravant habitans ladicte ville tant maire, jurez et eschevins, comme auttres à grant foison, qui estoient dispars et retrais en divers lieux..... en leur faisant induire de vouloir venir et rediffier nostre dicte ville de Roye, lesquels ne se y sont voulu consentir et spécialement *tant comme il y eust commune* de laquelle ilz n'entendoient jamais user..... Pourquoi nous désirans nostre dicte ville estre rédiffiée et habitée... Avons par grant et meure

delibération en nostre conseil, *abatu et abatons la dicte commune*, jurage, eschevinage et tout l'estat d'icelle..... En octroyant à tous ceulx qui paravant y habitaient et tous autres, que ilz puissent et leur loise estre édifier et habiter en ladicte ville paisiblement par ladicte manière *sans charge de commune;* car ainsi l'avons ordoné et ordonnons, etc. [1] »

On ignore à quelle époque fut rétablie la commune de Roye. Grégoire d'Essigny pense que ce fut dans le XVe siècle : [2] il se fonde sur un fragment du registre du chapitre de l'église de Saint-Florent où l'on voit que deux échevins (*Scabini*) ont pris part avec ce chapitre, à une délibération relative aux hôpitaux de Saint-Lazarre et de Saint. Jean l'évangéliste de la ville de Roye.

Dans les temps anciens, les officiers de la commune étaient renouvelés tous les ans, le premier octobre, jour de saint Remi; ensuite ils le furent la veille de la saint Jean. Un arrêt du conseil du roi du 11 septembre 1773, composa le corps municipal, conformément à l'édit de 1771 et à l'arrêt du même conseil du 15 juillet 1772, d'un maire, un lieutenant de maire, deux échevins, deux as-

1 *Ordonnances du Louvre*, tom. V, pag. 662.

2 *Histoire de Roye*, pag. 74.

sesseurs, un procureur du roi de la ville, un secrétaire-greffier, un trésorier-receveur et un receveur des octrois et biens patrimoniaux. Les élections avaient lieu le 23 juin, par députés des différens corps et classes.

L'Eglise Saint Gilles de Roye est un monument étrange, en brique et pierre, soutenu par d'énormes contre-boutants : elle existait dès 1184 et ses curés étaient à la nomination du Chapitre de Saint-Florent de la même ville.

L'Eglise Saint Georges a été démolie dans le cours de la révolution de 1789. Grégoire d'Essigny la cite dans son *Histoire de Roye* comme l'un des plus anciens monumens de France. Selon cet écrivain, elle aurait été un temple élevé aux dieux du paganisme et la statue de Jupiter Férétrien, tenant en main la foudre, qui se remarquait sur l'un des piliers aurait indiqué qu'il était dédié à ce dieu et non à Mytras, sous le nom duquel les gaulois adoraient le soleil.

Dom Grenier, savant bénédictin de Corbie, qui était venu sur les lieux pour examiner cette église, a pensé qu'elle ne remontait pas à une aussi haute antiquité, quoique toutes les figures monstrueuses qui faisaient partie des mystères de Mytras eussent été employées à orner l'entablement qui régnait autour de l'édifice. Il cite l'autorité imposante de

l'abbé Lebeuf qui avait écrit au P. Daire que cette église ne remontait qu'au XI[e] siècle.[1]

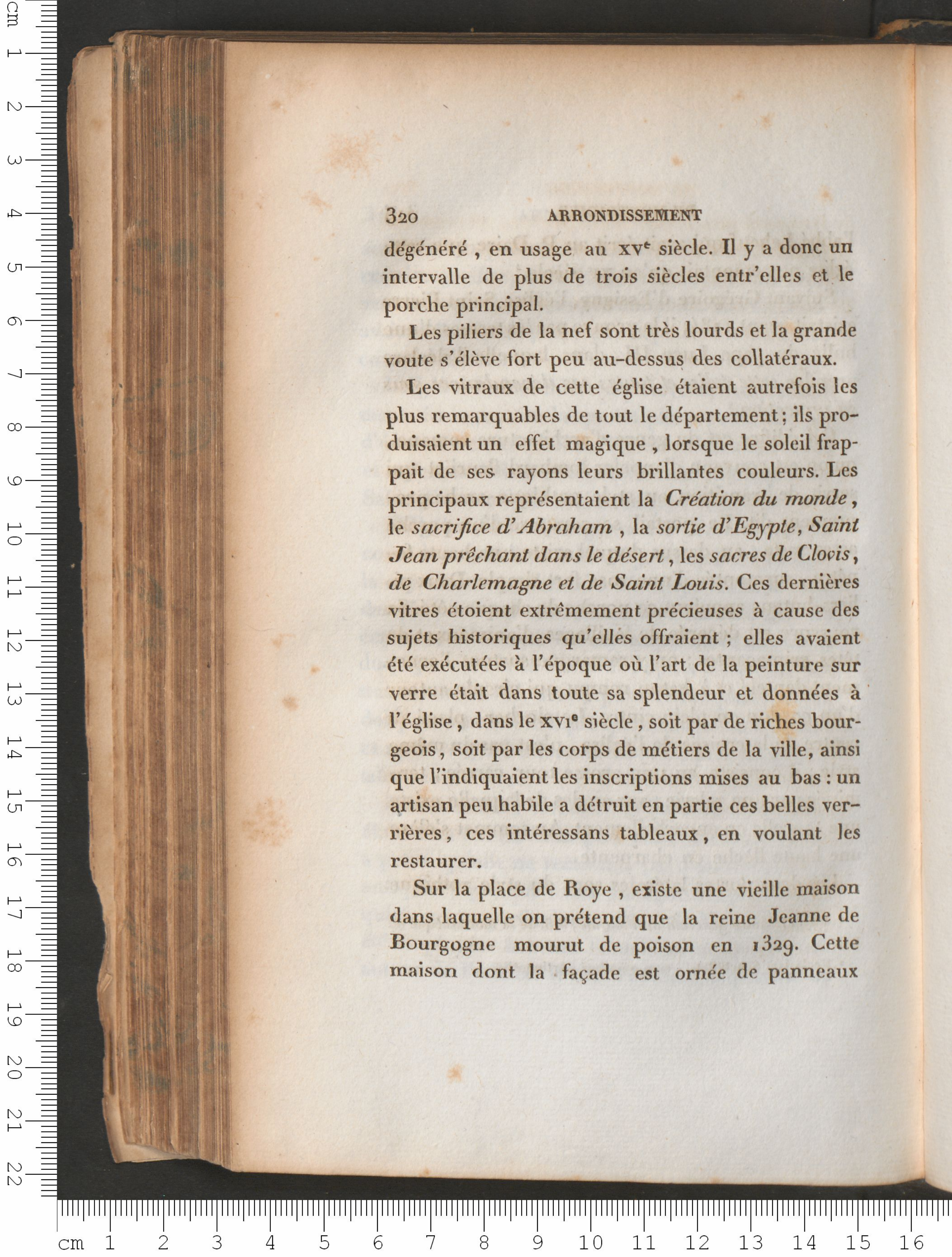
Suivant Grégoire d'Essigny, l'église Saint Pierre existait avant 1184; il le prouve par les termes d'une bulle du pape Luce III, dans laquelle il déclare prendre *cette église et toutes ses dépendances sous sa protection.*[2]

Cet édifice est du genre d'architecture romane, qu'on est convenu d'appeler lombard fleuri et qui servit de transition au style gothique-arabe proprement dit. Le portail se compose d'un porche assez vaste, au-dessus duquel existe une haute fenêtre, surmontée d'une rose fort simple. Deux piliers-butans appuient ce porche de chaque côté. Sa voussure est décorée de feuillages, d'animaux et de têtes grimaçantes ; on y remarque surtout l'ornement dentelé et à baton rompu qui circule autour d'un cordon en plein cintre. Le clocher, placé au centre de la croisée de l'église, n'est pas du même style ; il consiste en une grosse tour carrée, terminée par une galerie, aux angles de laquelle existe une tourelle en encorbellement. Au sommet s'élève une haute flèche en charpente.

Les deux portes latérales sont du style gothique

[1] Voy. l'*Histoire générale de Picardie*, MS. de la bibliothèque du Roi.

[2] Ecclesiam Sancti Petri, cum omnibus pertinentiis.



dégénéré, en usage au XVe siècle. Il y a donc un intervalle de plus de trois siècles entr'elles et le porche principal.

Les piliers de la nef sont très lourds et la grande voute s'élève fort peu au-dessus des collatéraux.

Les vitraux de cette église étaient autrefois les plus remarquables de tout le département; ils produisaient un effet magique, lorsque le soleil frappait de ses rayons leurs brillantes couleurs. Les principaux représentaient la *Création du monde*, le *sacrifice d'Abraham*, la *sortie d'Egypte*, *Saint Jean prêchant dans le désert*, les *sacres de Clovis*, *de Charlemagne et de Saint Louis*. Ces dernières vitres étoient extrêmement précieuses à cause des sujets historiques qu'elles offraient; elles avaient été exécutées à l'époque où l'art de la peinture sur verre était dans toute sa splendeur et données à l'église, dans le XVIe siècle, soit par de riches bourgeois, soit par les corps de métiers de la ville, ainsi que l'indiquaient les inscriptions mises au bas: un artisan peu habile a détruit en partie ces belles verrières, ces intéressans tableaux, en voulant les restaurer.

Sur la place de Roye, existe une vieille maison dans laquelle on prétend que la reine Jeanne de Bourgogne mourut de poison en 1329. Cette maison dont la façade est ornée de panneaux

de bois sans mascarons ni sculptures, ne remonte évidemment pas à une époque aussi reculée. On peut donc douter de la vérité de cette tradition. Toutefois, voici comment l'auteur de la *Chronique de Flandre* [1] raconte la mort de Jeanne :

« . . . . . Si ſut une nuict avec ses dames en de-
» duict et leur prit envie de boire *clarey* ; [2] et elle
» avoit un bouteillier qu'on appeloit Huppin qui
» avoit esté à la comtesse sa mère : celuy Huppin
» apporta clarey en un pot d'argent, et porta un
» temproir [3] pour la bouche de la Reine, et la bu-
» rent ainsi et puis allèrent coucher. Tantost que la
» Royne fut en son lict, si luy prit la maladie de la
» mort, et assez tost rendit son esprit et luy coula
» le venin par les yeux, par la bouche, par le nez
» et par les oreilles et devint son corps tout taché
» de blanc et de noir. »

Plusieurs savants veulent que Roye soit le *Rodium* de la table Théodosienne. Danville [4] au contraire, pense que c'est *Roiglise*, village à 4 kilomètres de cette ville. Il se fonde sur ce que, pour trouver les dix lieues complètes qui doivent exister, suivant cette table, entre *Samarobriva* et *Rodium*,

1 Chapitre XLIX.
2 Espèce d'Hypocras.
3 Coupe.
4 *Notice des Gaules*, in-4°, pag. 559.

il faut en partant d'Amiens (*Samarobriva*), aller jusqu'à *Roiglise* qui, au surplus, est comme Roye, sur la route de cette cité à *Augusta-Suessionum* (Soissons). Cette ancienne route est encore connue sous le nom de *Chaussée-Brunehaut.*

Il y avait à Roiglise un château dont l'emplacement a retenu le nom de *Château-Bleu.* On découvrit, vers 1774, au centre de ce village, dans un espace de près de deux hectares, dix-sept tombeaux en pierre blanche et molle. L'un d'eux contenait un casque et plusieurs médailles antiques. Les autres ne renfermaient que des vases en terre grossièrement travaillés, et des médailles en bronze de *Faustine*, fille d'Antonin *le Pieux*, et femme de Marc-Aurèle. [1]

On trouve sur le terroir de *Saint-Mard-lès-Roye*, des ruines qui sont indiquées par l'élévation du terrain. Il n'y a pas long-temps qu'on y voyait les restes d'un village. Dom Grenier pense que ce fut, avant Lihons en Santerre, la capitale des *Setuci*, peuple que les anciens monumens du pays nomment *Santois* ou *Xantois*. [2]

Beuvraignes est le plus fort village du canton

[1] Histoire de la ville de Roye, pag. 220.

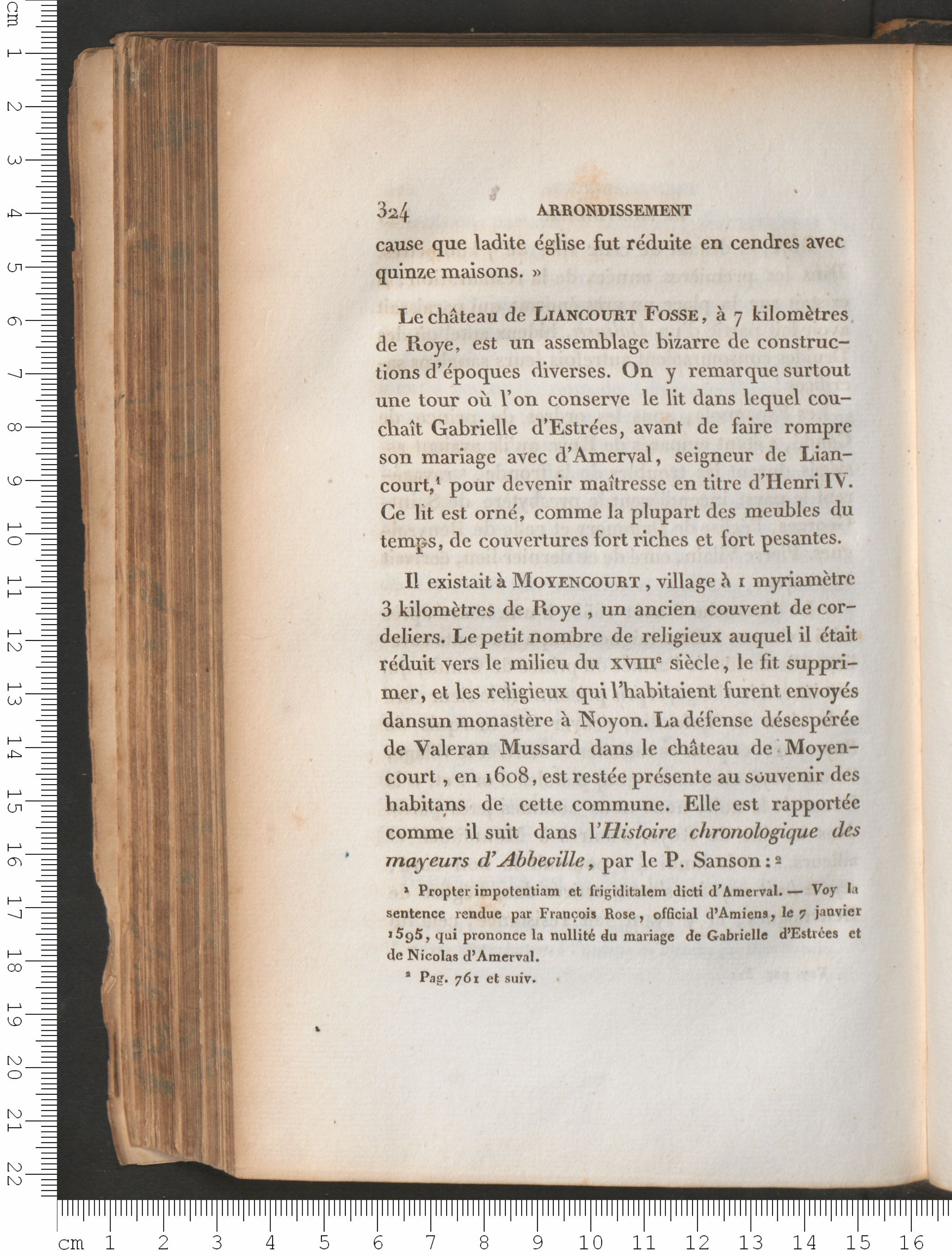
[2] Voyez l'Introduction à l'Histoire de Picardie par Dom Grenier.

de Roye, et distant de cette ville de 7 kilomètres. Dans les premières années de la restauration, il existait sur la place un grès énorme qui paraissait avoir fait partie d'un *Dolmen*, hideux autel où des Druides consommaient autrefois leurs sanglans sacrifices !

Les Espagnols, sous les ordres du prince de Condé, s'étant emparés de Roye qu'ils avaient assiégés durant les troubles de la fronde, [1] ravagèrent le pays, incendièrent le presbytère de Saint-Georges, l'église de Dammery et celle de Beuvraignes. Pierre Vilain, curé de ce dernier lieu, écrivait à ce sujet :

« Le dimanche 3 août 1653, à une heure après midi, vinrent à *Beuvraignes cinq à six cents* cavaliers allemands de l'armée du prince de Condé, qui ont investi le village, et pris prisonniers le sieur curé et le sieur de Lafeuille, écuyer du marquis de Soyecourt ; et pour se racheter et délivrer le village, ils ont payé cinquante-cinq pistoles d'or ; et, à la faveur de la nuit, nous nous sommes jetés partie dans la ville de Roye, d'autres à Montdidier et ailleurs..... et le lundi 4, poursuit le bon curé, *sept à huit coquins* s'étant retirés dans l'église de Beuvraignes, et y ayant fait résistance, cela fut

1 Voy. pag. 311.



cause que ladite église fut réduite en cendres avec quinze maisons. »

Le château de LIANCOURT FOSSE, à 7 kilomètres de Roye, est un assemblage bizarre de constructions d'époques diverses. On y remarque surtout une tour où l'on conserve le lit dans lequel couchait Gabrielle d'Estrées, avant de faire rompre son mariage avec d'Amerval, seigneur de Liancourt,[1] pour devenir maîtresse en titre d'Henri IV. Ce lit est orné, comme la plupart des meubles du temps, de couvertures fort riches et fort pesantes.

Il existait à MOYENCOURT, village à 1 myriamètre 3 kilomètres de Roye, un ancien couvent de cordeliers. Le petit nombre de religieux auquel il était réduit vers le milieu du XVIIIe siècle, le fit supprimer, et les religieux qui l'habitaient furent envoyés dansun monastère à Noyon. La défense désespérée de Valeran Mussard dans le château de Moyencourt, en 1608, est restée présente au souvenir des habitans de cette commune. Elle est rapportée comme il suit dans l'*Histoire chronologique des mayeurs d'Abbeville*, par le P. Sanson :[2]

[1] Propter impotentiam et frigiditalem dicti d'Amerval. — Voy la sentence rendue par François Rose, official d'Amiens, le 7 janvier 1595, qui prononce la nullité du mariage de Gabrielle d'Estrées et de Nicolas d'Amerval.

[2] Pag. 761 et suiv.

« Un gentilhomme appelé Valeran Mussard, qui avait acquis par les armes la réputation d'estre vaillant et courageux, ayant eu querelle contre un autre gentilhomme, son voisin, le tua misérablement. La veuve s'estant venue jetter aux pieds du roy Henry quatrième, pour luy demander justice avec larmes, de la supercherie qu'avoit usé Mussard au meurtre de son mary; Sa Majesté envoya *La Morlière*, lieutenant du prevost de l'hostel, avec quelques archers pour se saisir de Mussard, et l'amener à Paris pour luy faire son procez.

» Mussard scachant cette commission, et ne voulant estre pris, s'enferma dans le château de Moyencourt. La Morlière le somma de venir trouver le Roy et d'obéir à son commandement, auquel il respond: qu'il le reconnoissoit pour officier du Roy, mais qu'il ne sortiroit point de cette place qu'il ne vict son abolition signée et scellée du grand sceau; ou bien que les Seigneurs de Créquy ou de Saux, ne luy donnassent la foy qu'ils l'obtiendroient du Roy. Après ce refus, La Morlière voyant sa désobéissance et son obstination, demanda main-forte aux garnisons d'Amiens, de Péronne et de Noyon.

» Ces troupes étant arrivées, La Morlière s'efforce de forcer le chasteau de Moyencourt; mais Mussard adroit aux armes, qui n'avoit avec luy

qu'une jeune fille qu'il entretenoit (laquelle il appeloit sa maîtresse), une petite fille qu'il avoit eue d'elle et un lacquais, se défend si vaillamment, que tirant quelques harquebusades, il en blessa cinq ou six à la mort. Pour éviter plus grande perte d'hommes, on s'advisa d'envoyer quérir deux pétards de fer en la ville prochaine; estant venus, La Morlière somma de rechef Mussard, et même il luy envoya remonstrer par le curé de Moyencourt, qu'il pensast à son salut éternel, qu'il obéist sans tant résister, que les rois avoient les mains longues, que c'estoit témérité en luy de penser se sauver par sa résistance, en laquelle s'il estoit tué, son ame y seroit engagée pour jamais. Mussard mesprisant toutes ces remonstrances, respondit au curé *qu'il n'en feroit autre chose.*

« La Morlière qui avoit desir de le prendre vif, tenta encore une autre voye de douceur, il luy envoya la mère de sa concubine, qui fit tout ce qu'elle put pour luy persuader d'obéir à la justice : mais elle trouva Mussard en résolution de se faire plutost mourir que d'obéir, pour ne point servir de spectacle au peuple, mourant par la main d'un bourreau. Sa fille voyant la damnable résolution de son Ruffien, fut si aveuglée, qu'elle dit à sa mère : *qu'elle vouloit perir avec luy, et qu'elle ne l'abandonneroit point, à cause de l'extresme amour*

qu'elle lui portoit. Quel profond aveuglement! et en quelle captivité on se précipite par l'amour impudique!

» Le prevost luy fit dire pour la dernière fois, qu'il eut espérance en la bonté du Roy, et que son pouvoir ne s'estendoit que de le mener à Paris, où peut-estre il obtiendroit ce qu'il desiroit; mais Mussard ne s'y veut fier, et demeure toujours obstiné en sa désobéissance, il prie seulement La Morlière, puisqu'il estoit résolu de forcer la place, de recevoir deux innocens, qui estoient la petite fille et son lacquais, ce que luy estant accordé, il les devala[1] par une fenestre l'un après l'autre, liez d'une corde.

» On exhorte sa concubine, nommée *Jeanne Presto*, de faire le mesme, et de se retirer du malheur où elle estoit, tant pour le corps que pour sa pauvre âme, qu'il y avoit encore du temps assez pour avoir miséricorde; mais dédaignant toutes ces charitables remontrances, elle refusa de sortir, disant à sa mère et aux assistans, comme par désespoir et en l'air: *Priez Dieu pour nous*, puis ils refermèrent la fenestre. Hélas! quelle funeste résolution.

» On reconnoissoit à leur face troublée qu'ils

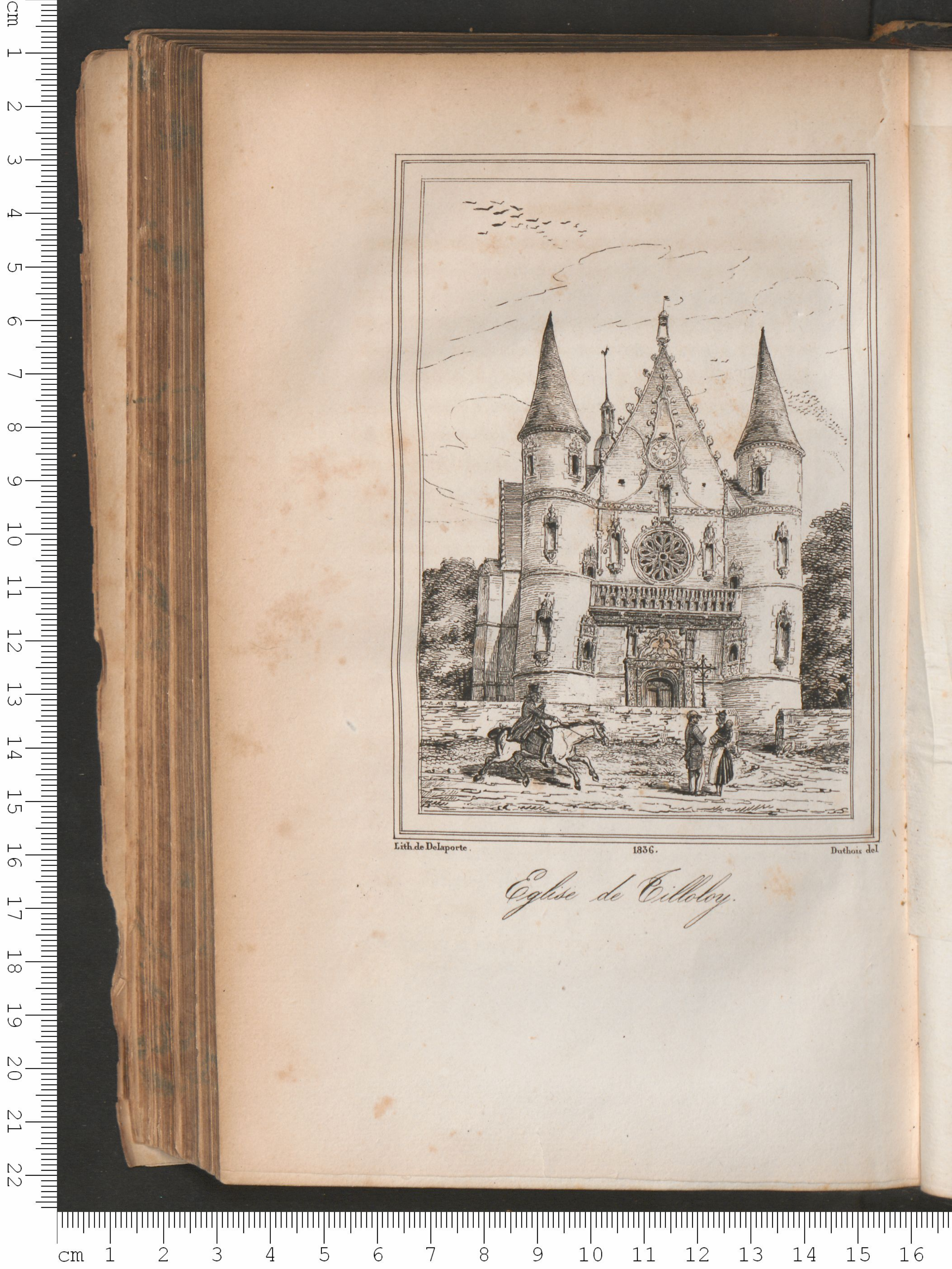
[1] Descendit.

avoient une très-mauvaise intention : ils se retirèrent dans le donjon où ils avoient préparé un grand buscher composé de bois sec et de paille, ausquels ils mirent le feu, sitost qu'ils entendirent le coup du pétard, apposé à la porte du chasteau, et tenant chacun un pistolet en leur main, se le délaschèrent l'un contre l'autre, dont ils tombèrent roides morts sur le plancher ; ô malheureux amans ! ô désespoir estrange ! ô mort épouvantable !

» Le prevost avec ses gens estant entrez par l'effort du pétard, vont droit au lieu où ils s'estoient retirez, esteignirent vistement le feu, et virent ces deux misérables corps difformes et affreux, que l'amour infernal n'avoit pu séparer estant en vie, estendus sur la place gisans dans leur sang, et disjoints par une déplorable mort. »

L'auteur de l'*Histoire de Roye* rappelle cette tragique aventure dans son ouvrage, mais en avançant *qu'il l'a tirée d'un ancien manuscrit qui lui aurait été communiqué;*[1] cela peut être, mais il eut dû ajouter qu'on en trouvait le récit dans plusieurs livres imprimés, notamment dans l'*Histoire du P. Sanson* dont nous venons de rapporter les termes, dans *l'Esprit du Mercure de France* [2] et *le Choix*

[1] Pag. 74 et suiv.
[2] Tom. I, pag. 25.



Eglise de Tilloloy.

des meilleurs morceaux, extraits des anciens mercures.[1]

Le village le plus intéressant du canton de Roye, sous le rapport historique, est celui de TILLOLOY, situé à 7 kilomètres de cette ville. L'église construite en pierre et brique, rappelle le style élégant de la renaissance. Le portail est flanqué de deux tours rondes d'égale hauteur et terminées en pointe.

Dans le bas, la façade se compose d'un porche à cintre surbaissé, pratiqué entre des piliers couronnés par un archivolte compliqué ; au dessus et d'une tour à l'autre, règne une galerie à jour. Plus haut existent une rose flamboyante et des niches surmontées de sculptures d'assez bon goût ; des volutes et un cadran horaire, décorent le sommet du pignon de cette façade.

Une plus grande richesse de style se remarque à l'intérieur du monument. La voûte est coupée par une foule d'arrêtes diagonales, aboutissant à des culs de lampe ou pendentifs d'une grande beauté; les dessins variés qu'ils forment, produisent un magnifique coup d'œil. Les niches des saints sont accompagnées de sculptures où l'artiste s'est abandonné à la seule inspiration de son génie.

[1] Tom. IV, pag. 29 et suiv.

Près des fonts baptismaux de cette église, on voit les tombeaux de *Pons de Belleforière* et de Françoise de Soyecourt, sa femme, et un peu plus loin ,; celui de *trois* frères: Maximilien, Charles et Abdias de Soyecourt.

Le sire de Belleforière et sa femme sont représentés les mains jointes et à genoux, sur le devant de leur tombeau que supportent deux colonnes d'ordre toscan ; d'énormes collerettes leur couvrent le col. Belleforière porte un poignard appelé *miséricorde;* un chien, emblême de la fidélité, est placé derrière son épouse, dont le costume rappelle celui du XVIe siècle. On lit sur ce tombeau l'épitaphe suivante :

Cy gist Messire Pontus De Belleforière,
Chevalier de l'ordre du Roy, Gentilhomme de sa chambre
et son Chambellan ; Gouverneur de la Ville de Corbie,
Capitaine de 50 hommes d'armes et de deux cents hommes de pied
du règne de Henri III; qui trépassa le
IXe. jour de Décembre mil cinq cent IIII^xx. X.

Priez pour lui.

. . . .

. . . .

Belleforière périt lors de la surprise de Corbie

par le seigneur d'Humières, en 1590.[1] C'était un zéle ligueur ; il avait assisté aux états de Blois, et Henri IV lui avait en vain dépêché le célèbre de Thou, après l'assassinat de Henri III, pour l'attirer dans son parti.

Le mausolée élevé à la mémoire de Maximilien, Charles et Abdias de Soyecourt, consiste en un soubassement, dont la longueur est partagée en trois parties égales par des futs de colonnes de marbre noir. Dans les entre-colonnemens on remarque les trois chevaliers à genoux, couverts de riches armures et ayant chacun un casque à leur côté. Ce tombeau est décoré d'une longue inscription que voici :

MAXIMILIEN, CHARLES ET ABDIAS DE SOYECOURT,

FILS DE FRANÇOIS DE SOYECOURT, SEIGNEUR DUDIT LIEU,

DE TILLOLOY, LAVECOURT, BEUVRAIGNES, CONCHY, CARREPUIS,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY,

GUIDON DE LA COMPAGNIE D'HOMMES D'ARMES

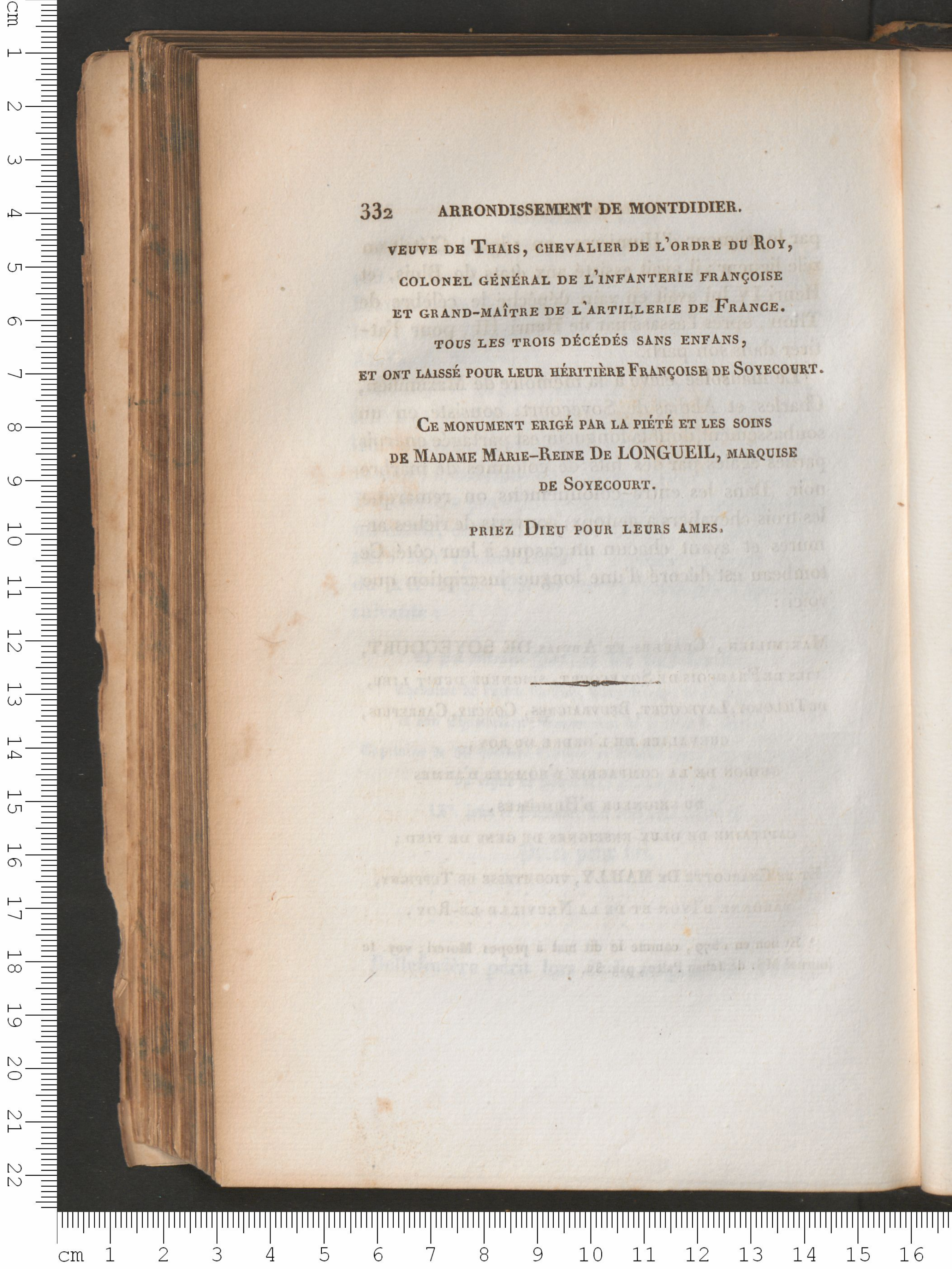
DU SEIGNEUR D'HUMIÈRES,

CAPITAINE DE DEUX ENSEIGNES DE GENS DE PIED ;

ET DE CHARLOTTE DE MAILLY, VICOMTESSE DE TUPPIGNY,

BARONNE D'IVON ET DE LA NEUVILLE-LE-ROY,

[1] Et non en 1579, comme le dit mal à propos Moreri ; voy. le journal MS. de Jehan Patte, pag. 32.



VEUVE DE THAIS, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY,

COLONEL GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE FRANÇOISE

ET GRAND-MAÎTRE DE L'ARTILLERIE DE FRANCE.

TOUS LES TROIS DÉCÉDÉS SANS ENFANS,

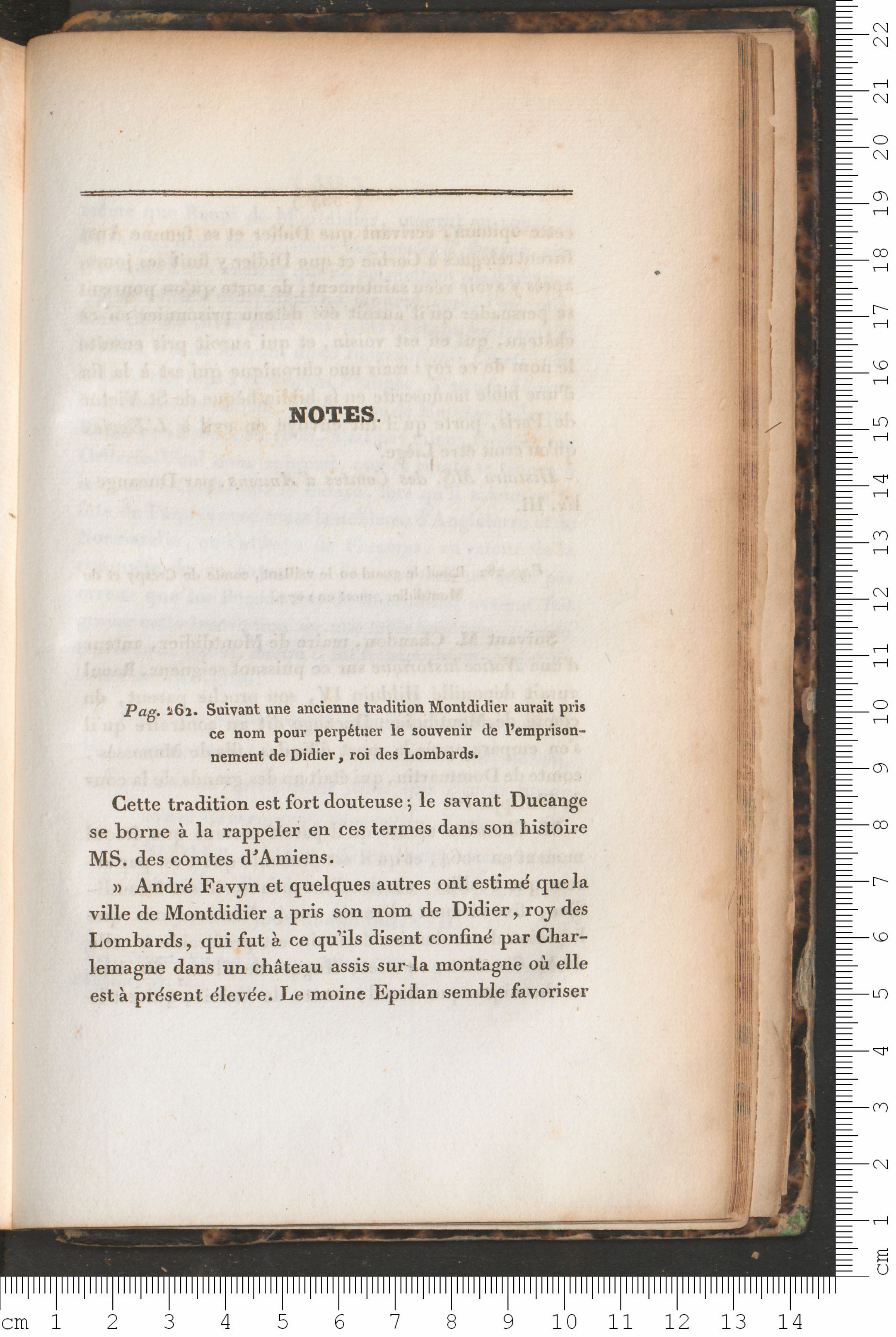
ET ONT LAISSÉ POUR LEUR HÉRITIÈRE FRANÇOISE DE SOYECOURT.

CE MONUMENT ERIGÉ PAR LA PIÉTÉ ET LES SOINS

DE MADAME MARIE-REINE DE LONGUEIL, MARQUISE

DE SOYECOURT.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

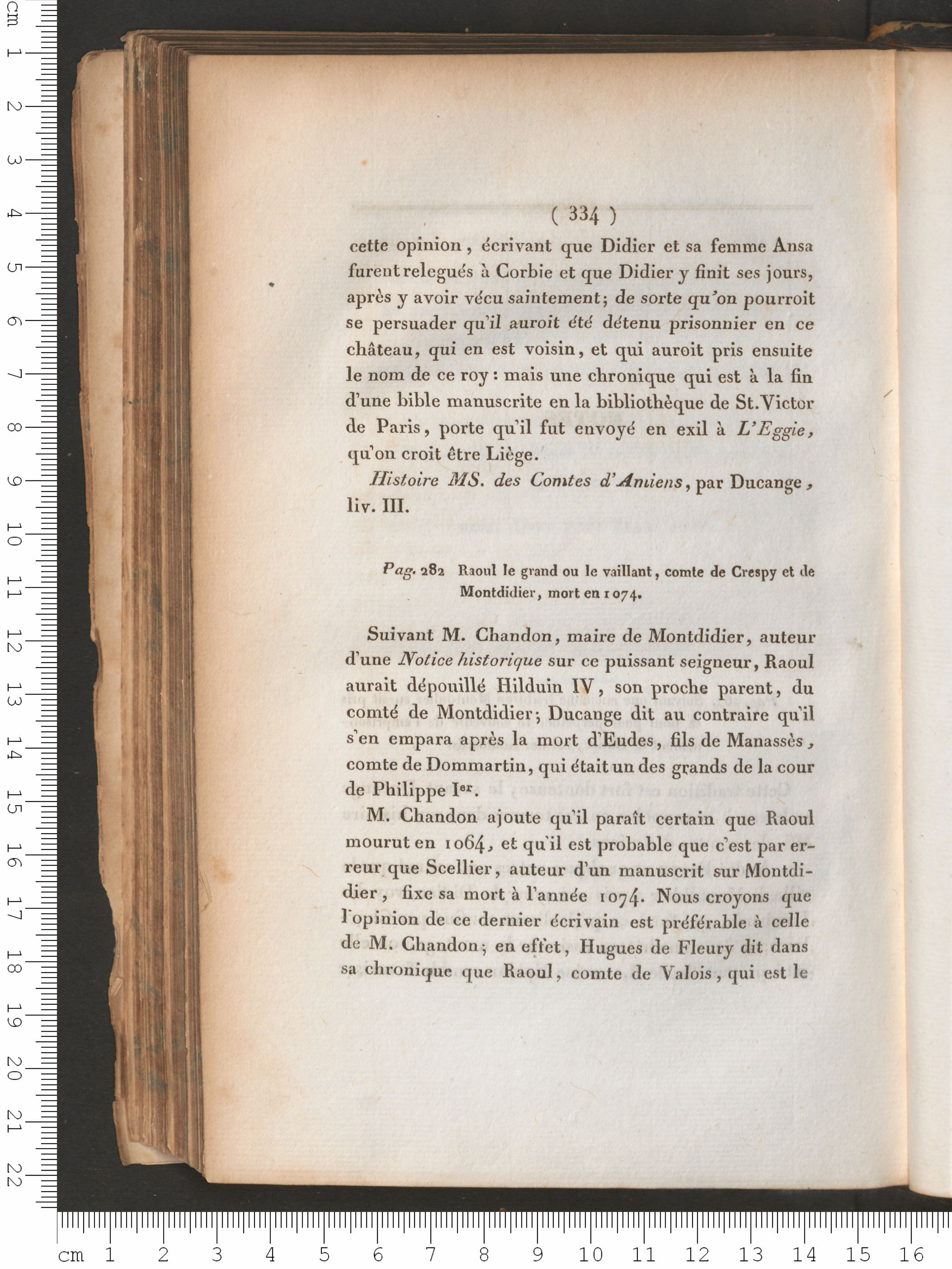


NOTES.

Pag. 262. **Suivant une ancienne tradition Montdidier aurait pris ce nom pour perpétuer le souvenir de l'emprisonnement de Didier, roi des Lombards.**

Cette tradition est fort douteuse; le savant Ducange se borne à la rappeler en ces termes dans son histoire MS. des comtes d'Amiens.

» André Favyn et quelques autres ont estimé que la ville de Montdidier a pris son nom de Didier, roy des Lombards, qui fut à ce qu'ils disent confiné par Charlemagne dans un château assis sur la montagne où elle est à présent élevée. Le moine Epidan semble favoriser



cette opinion, écrivant que Didier et sa femme Ansa furent relegués à Corbie et que Didier y finit ses jours, après y avoir vécu saintement; de sorte qu'on pourroit se persuader qu'il auroit été détenu prisonnier en ce château, qui en est voisin, et qui auroit pris ensuite le nom de ce roy: mais une chronique qui est à la fin d'une bible manuscrite en la bibliothèque de St. Victor de Paris, porte qu'il fut envoyé en exil à *L'Eggie*, qu'on croit être Liège.

Histoire MS. des Comtes d'Amiens, par Ducange, liv. III.

Pag. 282 Raoul le grand ou le vaillant, comte de Crespy et de Montdidier, mort en 1074.

Suivant M. Chandon, maire de Montdidier, auteur d'une *Notice historique* sur ce puissant seigneur, Raoul aurait dépouillé Hilduin IV, son proche parent, du comté de Montdidier; Ducange dit au contraire qu'il s'en empara après la mort d'Eudes, fils de Manassès, comte de Dommartin, qui était un des grands de la cour de Philippe Ier.

M. Chandon ajoute qu'il paraît certain que Raoul mourut en 1064, et qu'il est probable que c'est par erreur que Scellier, auteur d'un manuscrit sur Montdidier, fixe sa mort à l'année 1074. Nous croyons que l'opinion de ce dernier écrivain est préférable à celle de M. Chandon; en effet, Hugues de Fleury dit dans sa chronique que Raoul, comte de Valois, qui est le

même que Raoul de Montdidier, mourut en 1074; et Ducange, dans son *Histoire des comtes d'Amiens*, cite plusieurs titres anciens qui ne permettent pas de douter que ce célèbre usurpateur ne mourut après l'an 1064. L'un de ces titres porte ces mots: actum Ambianis in basilicâ *Beatæ Mariæ*, *anno Incarnationis Chisti* 1069 indict. VII, *rege Francorum Philippo*, *Radulfo filioque ejus Simone comitibus.* » L'opinion de Mezeray telle que Raoul serait mort en 1066, n'est pas mieux fondée; car Orderic-Vital nous apprend, que ce comte se trouva à la cour de Guillaume le Batard, lors qu'il solennisa la fête de Pâques avec toute la noblesse d'Angleterre et de Normandie, en l'abbaye de *Fecamps*, au retour de la conquête de ce royaume, l'an 1067. C'est donc par erreur que les Bénédictins de Montdidier avaient fait graver cette inscription sur une table de pierre, près du tombeau de Raoul, lorsqu'il fut transporté en 1724 dans la nef de leur église:

RADULPHI *hujus secundi* Mondiderinorum comitis *corpus per triennium in sanctuario inhumatum, exhumari præcuravit filius ejus Beatus* SIMON COMES CRESPIENCIS, *hincque in Ecclesiam* Sti. ARNULPHI, *etiam Crespiensis transferri*, *ab eodem Radulpho fondatam*, *ubi uxori suæ Consepullus jacet ab anno* MLXVII.

Voy. Orderic Vital. Lib. 4. — Ducange, Histoire M. S. des comtes d'Amiens, liv. III.

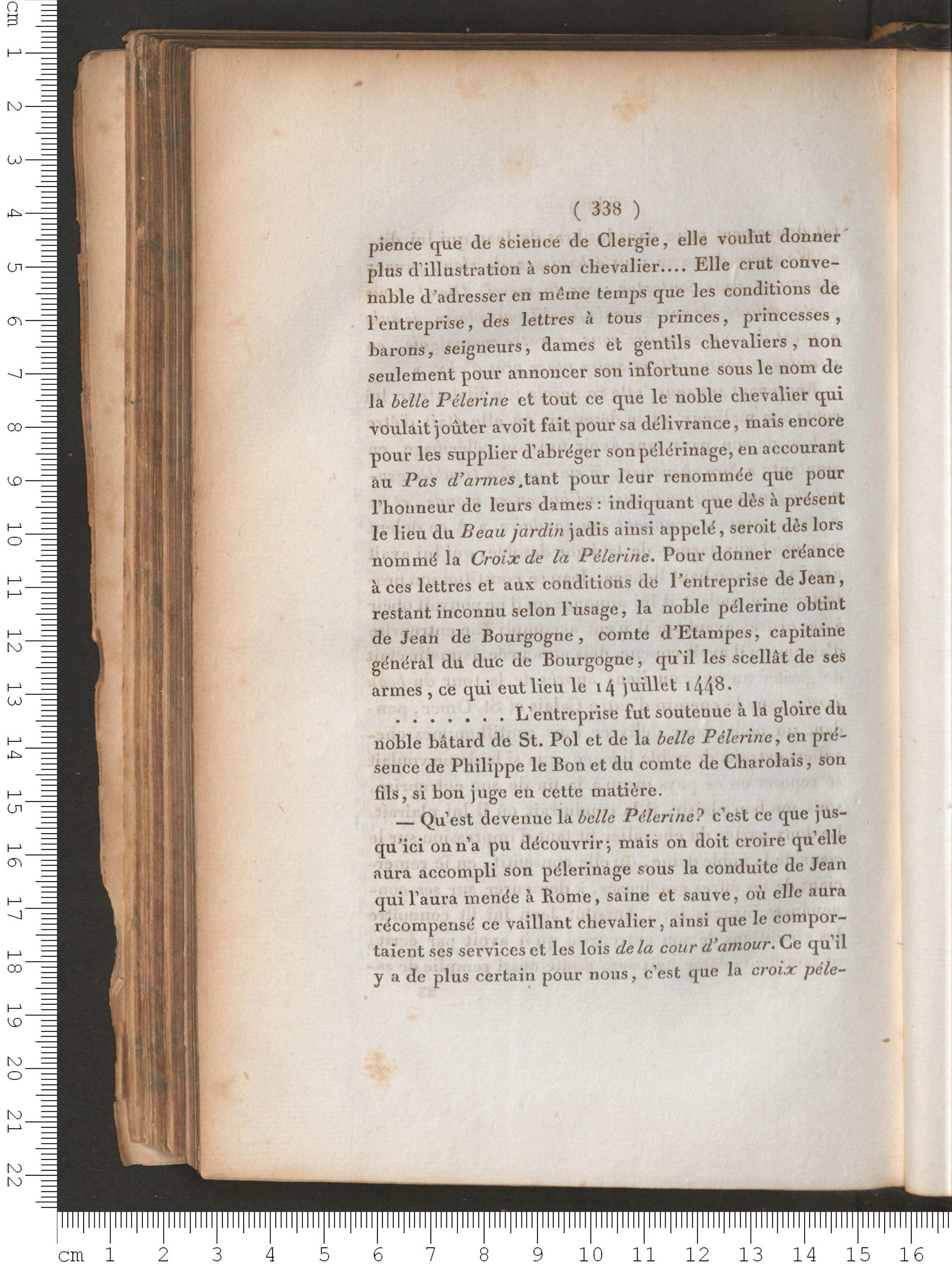
Pag. 289. **On le nommait le chevalier de la belle pélerine.**

Il existe des détails fort intéressans sur l'origine de ce nom dans les *Mémoires de la société des Anquitaires de la Morinie;* en voici l'extrait :

« En 1448, pendant la paix qui régnait en Artois, le noble et vaillant homme Jean de Luxembourg, bâtard de St.-Pol, seigneur de Haut-Bourdin..... avait selon la coutume des chevaliers, médité une entreprise d'armes pour signaler son courage en l'honneur des dames, lorsqu'il lui advint une aventure qui fit grand bruit, non seulement dans le pays, mais encore plus tard dans toute l'Europe. Une noble dame, dont l'histoire ne nous a fait connaître ni le nom, ni la contrée qu'elle habitait, se rendait à Rome à l'occasion des grands pardons que le Pape avait publiés pour y attirer toute la chrétienneté, lesquels cependant ne devaient commencer qu'aux fêtes de Noël 1450. Mais en voyageant sur sa haquenée, elle allait à petites journées et visitait les saints lieux qui étaient sur sa route; lorsqu'arrivée au bord de la mer (sans qu'on cite laquelle, mais probablement aux côtes de la Manche), elle fit rencontre d'une bande de pillards et rodeurs de mer, qui l'attaqua aussitôt, et allait attenter à sa vie ou la faire prisonnière comme les gens de sa suite, quand le hasard qui servait si à propos nos preux, amena en ces lieux notre brave chevalier qui par sa valeur, la délivra des mains de ces brigands. Gissante sans connaissance sur le sable, la noble dame

fut doucement prise dans les bras de Jean qui lui dit :
« *Ma chère dame ne vous ésbahissez de rien, prenez*
« *cœur et vous confortez : car la merci Dieu! vous*
« *êtes délivrée de vos ennemis, et s'il vous plaise, je suis*
« *prest de vous conduire vous et votre compaignie, en*
« *aulcune bonne ville et seure place près d'chy.* »

Reprenant ses sens, elle remercia son libérateur, lui conta son malheur, et le désespoir où elle était d'être si loin de son pays sans avoir fini son pélérinage, en ajoutant : « *Sire chevalier, je suis la plus troublée gen-*
» *tille femme qui soit aujourd'hui en ce monde, et ne*
» *say à présent comment me conduire.* » A ce dolent propos et aux larmes de la dame désolée, qui lui avait aussi appris son haut lignage, Jean se constitua son protecteur ; cependant il lui annonça qu'il ne pouvait obéir à ses ordres avant qu'il n'eut accompli une entreprise d'armes qu'il avait conçue, déjà annoncée, laquelle était de garder un *pas*, ou lieu, auprès de la tour du *beau jardin*, sur le chemin d'entre Calais et St. Omer, pendant un mois, pour délivrer tous gentilhommes chevaliers extraits de noble lignage ; que si la dame voulait se reposer en ce pays jusqu'à la fin de son entreprise, sous son bon plaisir, il la conduirait où il lui plairait. Le doux parler du chevalier fit tant d'impression sur le cœur de la noble dame, qu'elle consentit, en le remerçiant de ses offres gracieuses, à demeurer sur ses convenances jusques lors. Aussitôt Jean lui fit connoître les conditions de son entreprise qu'il avoit par écrit ; et comme la dame était sans doute aussi remplie de sa-



pience que de science de Clergie, elle voulut donner plus d'illustration à son chevalier.... Elle crut convenable d'adresser en même temps que les conditions de l'entreprise, des lettres à tous princes, princesses, barons, seigneurs, dames et gentils chevaliers, non seulement pour annoncer son infortune sous le nom de la *belle Pélerine* et tout ce que le noble chevalier qui voulait joûter avoit fait pour sa délivrance, mais encore pour les supplier d'abréger son pélérinage, en accourant au *Pas d'armes*, tant pour leur renommée que pour l'honneur de leurs dames : indiquant que dès à présent le lieu du *Beau jardin* jadis ainsi appelé, seroit dès lors nommé la *Croix de la Pélerine*. Pour donner créance à ces lettres et aux conditions de l'entreprise de Jean, restant inconnu selon l'usage, la noble pélerine obtint de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, capitaine général du duc de Bourgogne, qu'il les scellât de ses armes, ce qui eut lieu le 14 juillet 1448.

. . . . L'entreprise fut soutenue à la gloire du noble bâtard de St. Pol et de la *belle Pélerine*, en présence de Philippe le Bon et du comte de Charolais, son fils, si bon juge en cette matière.

— Qu'est devenue la *belle Pélerine?* c'est ce que jusqu'ici on n'a pu découvrir; mais on doit croire qu'elle aura accompli son pélerinage sous la conduite de Jean qui l'aura menée à Rome, saine et sauve, où elle aura récompensé ce vaillant chevalier, ainsi que le comportaient ses services et les lois *de la cour d'amour*. Ce qu'il y a de plus certain pour nous, c'est que la *croix péle-*

rine de St. Martin-au-Laërt a pour date précise 1449 et pour origine le jeu chevaleresque que l'on vient de rapporter. »

Le récit qui précède fait suffisamment connaître pourquoi Jean Hubodin porta dans la suite le surnom de *Chevalier de la belle Pélerine*.

Voy. les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1834, in-8°, tom. 1er, pag. 306 et suiv.

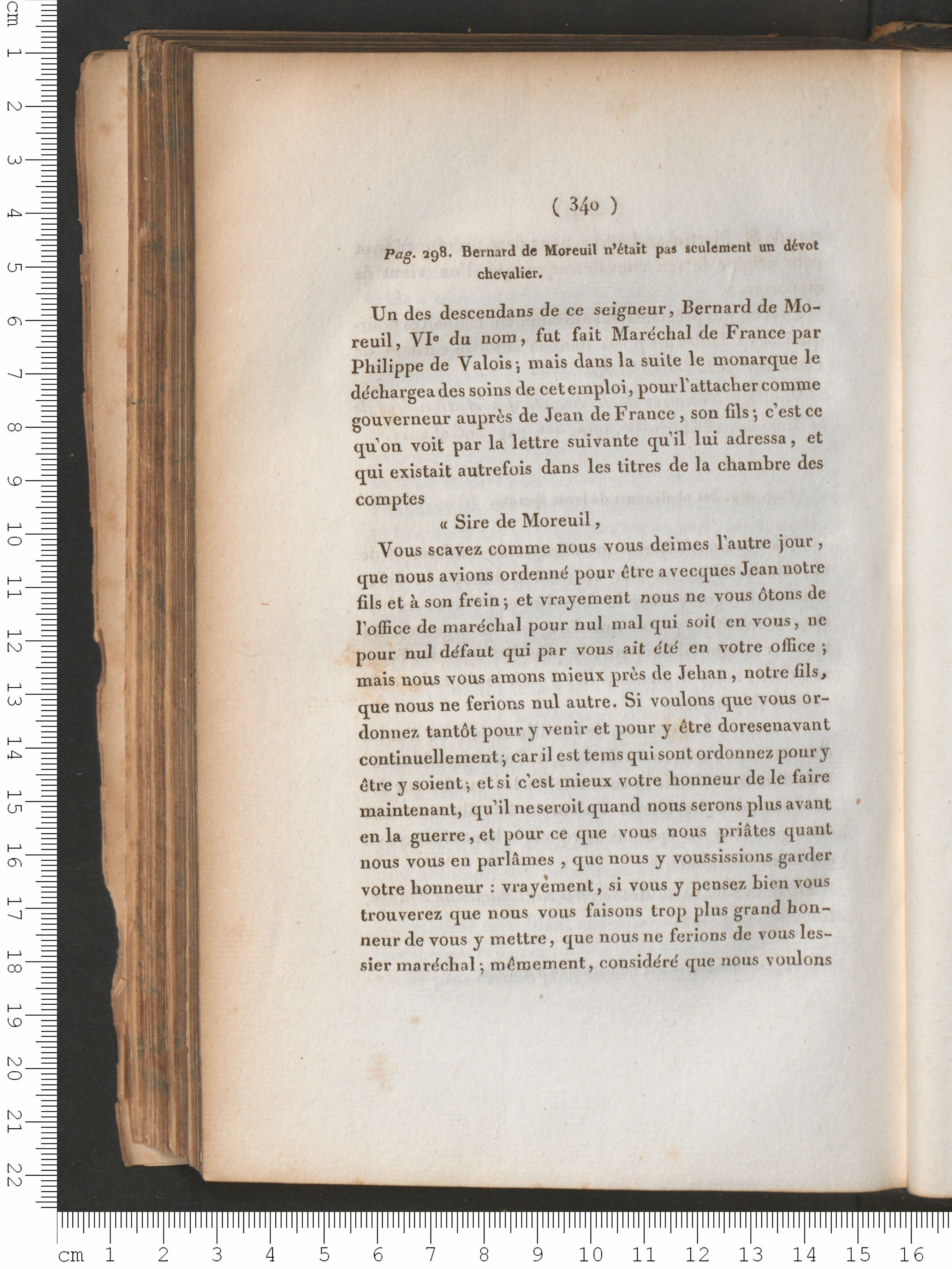
Pag. 289. Ses pieds armés de longs éperons.

» Les éperons étaient une marque de noblesse et de chevalerie. L'éperon d'or ou doré établissait la différence qui régnait entre le chevalier et l'écuyer, celui-ci ne pouvant les porter que d'argent ou argentés. De tous les insignes d'honneur, le plus distingué fut l'éperon doré ; l'oter à un chevalier c'était le dégrader et le couvrir d'infamie. »

. . . . . « Les éperons de bataille étaient ou d'or ou d'argent ou de cuivre ou de fer, et d'une grandeur extraordinaire.* C'était la coutume de les mettre sur les tombeaux des chevaliers. Un auteur fait observer que cette grandeur des éperons marquait la haute idée qu'on avait des chevaliers. »

De Saint-Allais, *Recherches sur l'ancienne France*, tom. 1er, pag. 325.

* Voy. celui conservé à la Bibliothèque d'Amiens.



Pag. 298. **Bernard de Moreuil n'était pas seulement un dévot chevalier.**

Un des descendans de ce seigneur, Bernard de Moreuil, VIe du nom, fut fait Maréchal de France par Philippe de Valois; mais dans la suite le monarque le déchargea des soins de cet emploi, pour l'attacher comme gouverneur auprès de Jean de France, son fils; c'est ce qu'on voit par la lettre suivante qu'il lui adressa, et qui existait autrefois dans les titres de la chambre des comptes

« Sire de Moreuil,

Vous scavez comme nous vous deimes l'autre jour, que nous avions ordenné pour être avecques Jean notre fils et à son frein; et vrayement nous ne vous ôtons de l'office de maréchal pour nul mal qui soit en vous, ne pour nul défaut qui par vous ait été en votre office; mais nous vous amons mieux près de Jehan, notre fils, que nous ne ferions nul autre. Si voulons que vous ordonnez tantôt pour y venir et pour y être doresenavant continuellement; car il est tems qui sont ordonnez pour y être y soient; et si c'est mieux votre honneur de le faire maintenant, qu'il ne seroit quand nous serons plus avant en la guerre, et pour ce que vous nous priâtes quant nous vous en parlâmes, que nous y voussissions garder votre honneur : vrayement, si vous y pensez bien vous trouverez que nous vous faisons trop plus grand honneur de vous y mettre, que nous ne ferions de vous lessier maréchal; mêmement, considéré que nous voulons

que vous soyez tous li premiers, et li principaux de son frein ; car il net oncques de Maréchal de France, qui nen laissât volontiers l'office, pour être li premier au frein de l'aîné fils du Roi. Si nous semble que votre honneur y est non pas gardé seulement, mais accru ; et quant au pourfit, il nous semble qu'il y est plus grand, etc. »

Pag. 306. **Son nom latin est Rauga.**

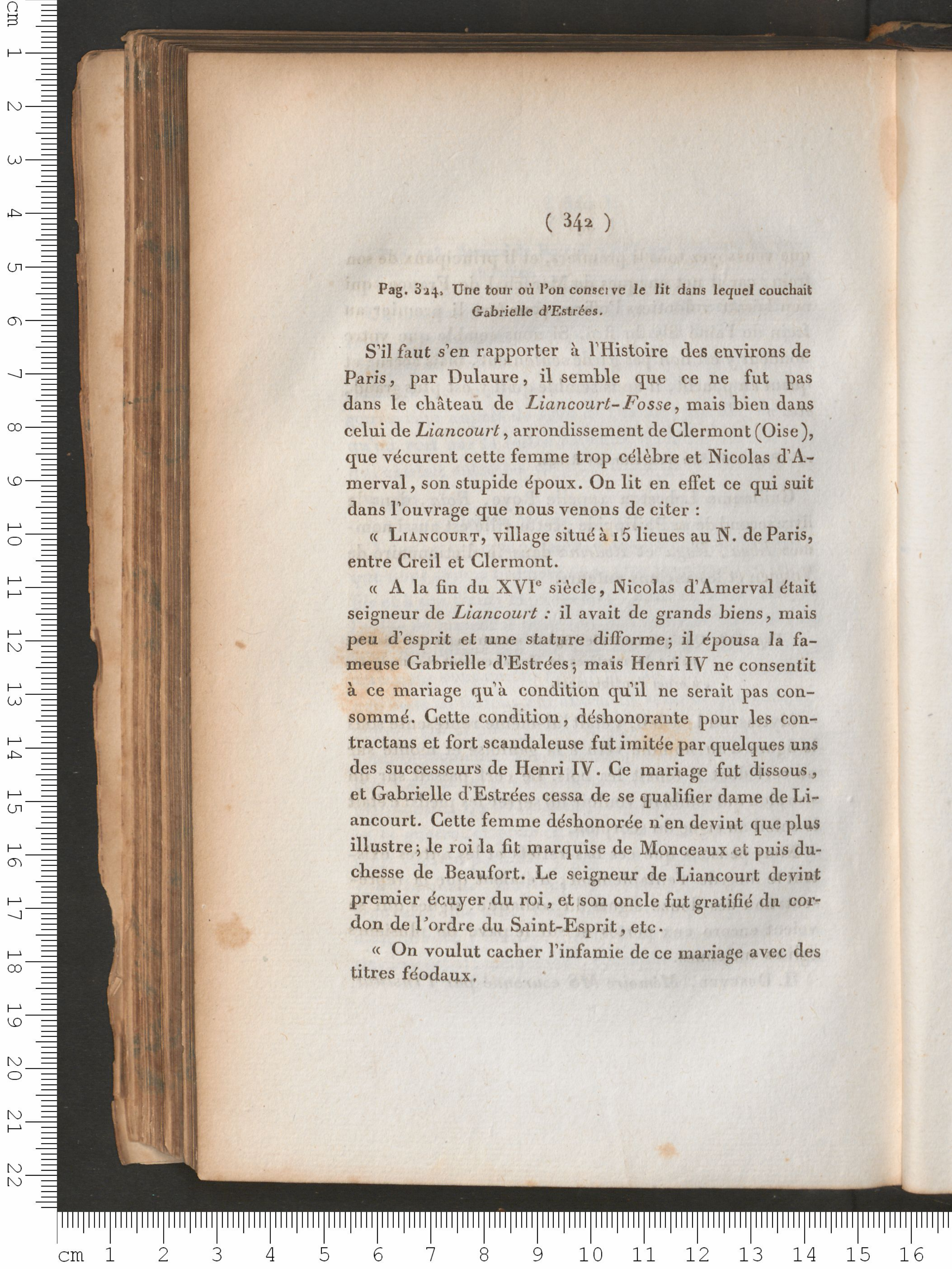
Guillaume Lebreton appelle Roye, *Roïa*, dans le livre second de sa Philippide ; cette ville est aussi nommée *Roga*, *Raga* et *Rodrina* dans le dictionnaire de Vosgien et les anciens auteurs.

Pag. 318. **Quoique toutes les figures monstrueuses qui faisaient partie des mystères de Mytras eussent été employées à orner l'entablement.**

Mytras, ou le soleil, y était lui-même représenté sous la figure d'un homme vêtu à la gauloise et monté sur un cerf dont il tenait les bois. Le cerf passait sur un scorpion qui semblait vouloir lui serrer les pieds : c'était le soleil au signe du scorpion.

Nous pensons que ces bas-reliefs et les autres existant le long de l'entablement, n'étaient que la représentation des douze signes du zodiaque, signes qui se voient encore aux portes et sur le pavé de plusieurs églises anciennes.

H. Dusevel, *Mémoire MS couronné par l'Institut.*



Pag. 324. Une tour où l'on conserve le lit dans lequel couchait Gabrielle d'Estrées.

S'il faut s'en rapporter à l'Histoire des environs de Paris, par Dulaure, il semble que ce ne fut pas dans le château de *Liancourt-Fosse*, mais bien dans celui de *Liancourt*, arrondissement de Clermont (Oise), que vécurent cette femme trop célèbre et Nicolas d'Amerval, son stupide époux. On lit en effet ce qui suit dans l'ouvrage que nous venons de citer :

« Liancourt, village situé à 15 lieues au N. de Paris, entre Creil et Clermont.

« A la fin du XVIe siècle, Nicolas d'Amerval était seigneur de *Liancourt :* il avait de grands biens, mais peu d'esprit et une stature difforme; il épousa la fameuse Gabrielle d'Estrées; mais Henri IV ne consentit à ce mariage qu'à condition qu'il ne serait pas consommé. Cette condition, déshonorante pour les contractans et fort scandaleuse fut imitée par quelques uns des successeurs de Henri IV. Ce mariage fut dissous, et Gabrielle d'Estrées cessa de se qualifier dame de Liancourt. Cette femme déshonorée n'en devint que plus illustre; le roi la fit marquise de Monceaux et puis duchesse de Beaufort. Le seigneur de Liancourt devint premier écuyer du roi, et son oncle fut gratifié du cordon de l'ordre du Saint-Esprit, etc.

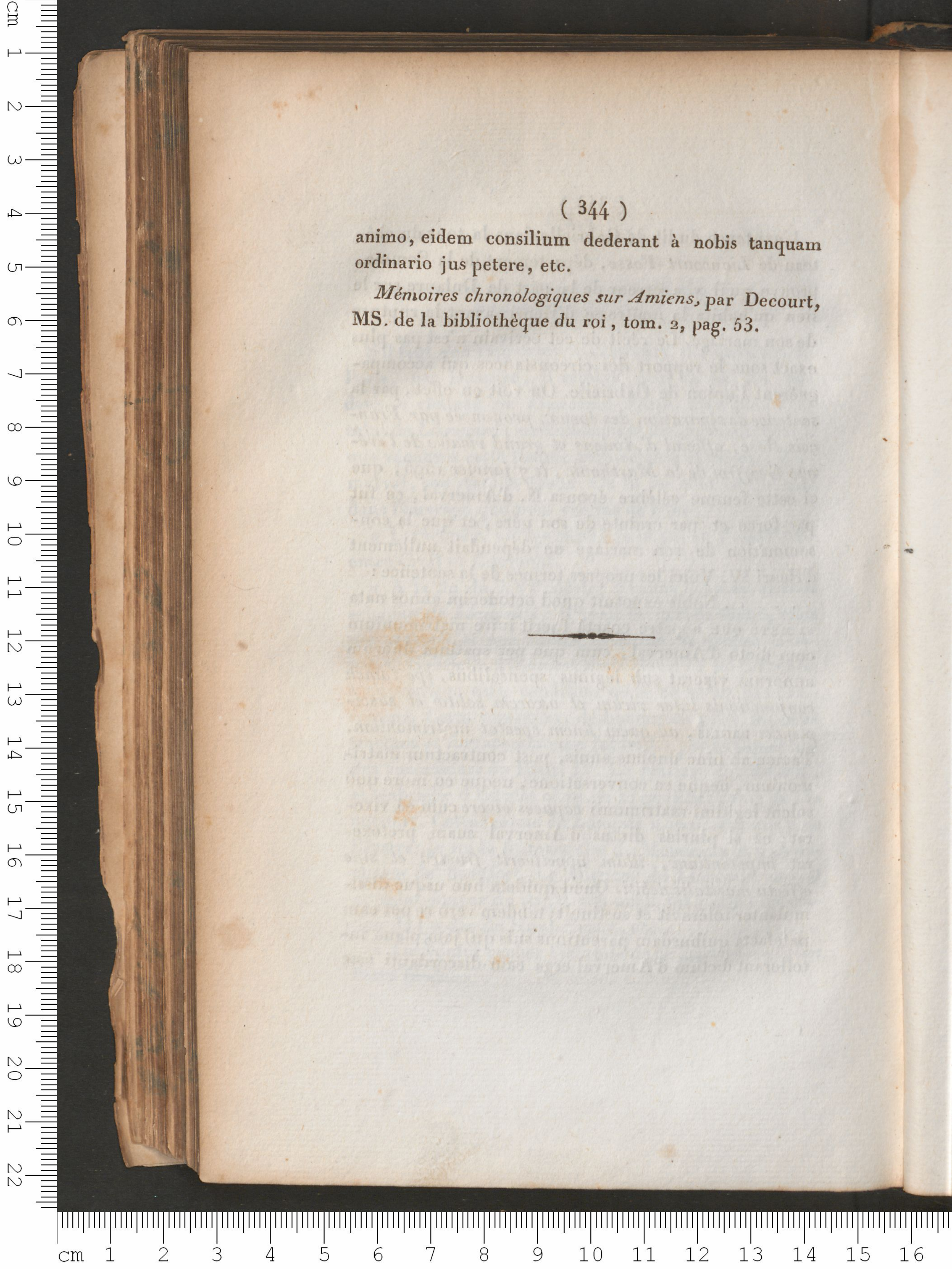
« On voulut cacher l'infamie de ce mariage avec des titres féodaux.

L'existence du lit de Gabrielle dans la tour du château de *Liancourt-Fosse*, département de la Somme, prouve qu'il y a erreur de la part de Dulaure sur le lieu qu'habita la maîtresse d'Henri, avant la rupture de son mariage. Le récit de cet écrivain n'est pas plus exact sous le rapport des circonstances qui accompagnèrent l'union de Gabrielle. On voit en effet, par la *sentence de séparation des époux, prononcée par François Rose, official d'Amiens et grand vicaire de l'évêque Geoffroi de la Marthonie, le 7 janvier* 1595, que si cette femme célèbre épousa N. d'Amerval, ce fut par force et par crainte de son père, et que la consommation de son mariage ne dépendait nullement d'Henri IV. Voici les propres termes de la sentence :

. . . . . Nobis exposuit quod octodecim annos nata VI METU QUE a patre coactâ fuerit inire matrimonium cum dicto d'Amerval, cum quo per spatium duorum annorum vixerat sub legibus sponsalibus, *spe tamen conjunctionis inter virum et uxorem solitæ et suscipiendæ* PROLIS, *ad quem finem spectat matrimonium.* Tamen ab hinc duobus annis, post contractum matrimonium, neque ea conversatione, neque eo more quò solent legitimi matrimonii *capaces vivere* cum eâ vixerat; et si pluries dictus d'Amerval suam pretexerat *impotentiam, illum appetiverit frustrà et sine effectu maritalis debiti.* Quod quidem huc usque dissimulanter toleravit et sustinuit; tandem verò re per eam patefacta quibusdam parentibus suis qui jam planè intellerant dictum d'Amerval erga eam discordanti esse

animo, eidem consilium dederant à nobis tanquam ordinario jus petere, etc.

Mémoires chronologiques sur Amiens, par Decourt, MS. de la bibliothèque du roi, tom. 2, pag. 53.



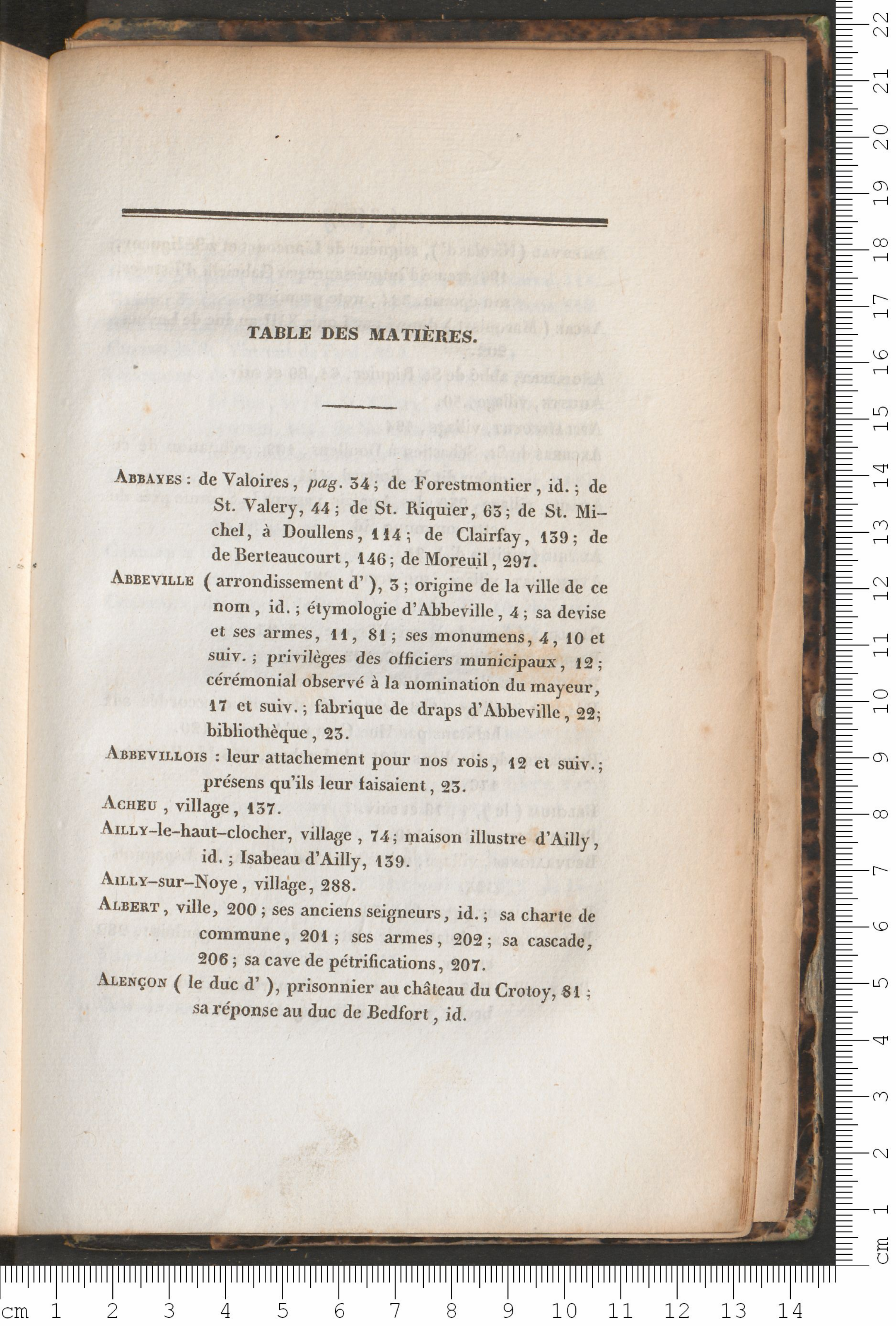
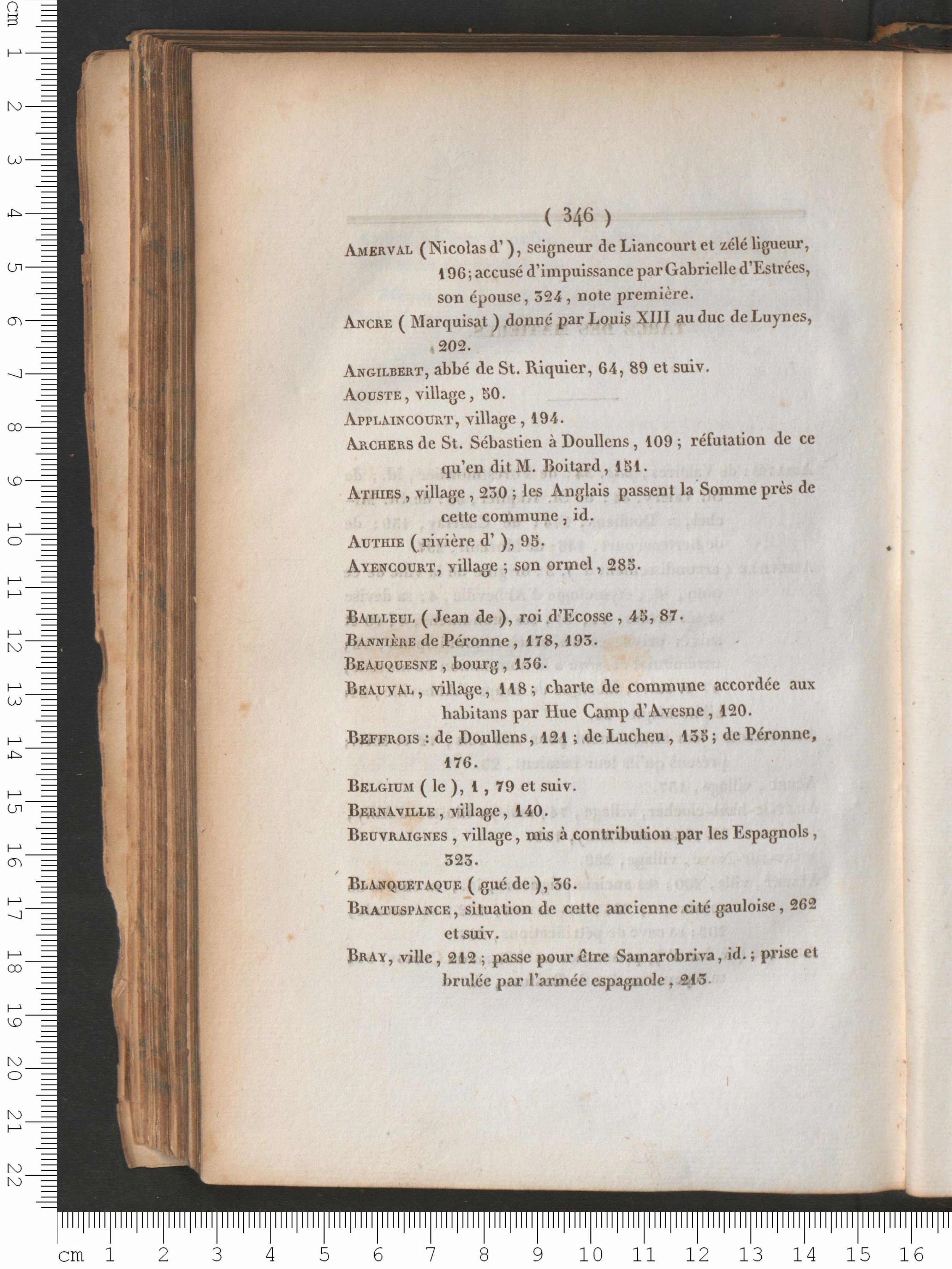
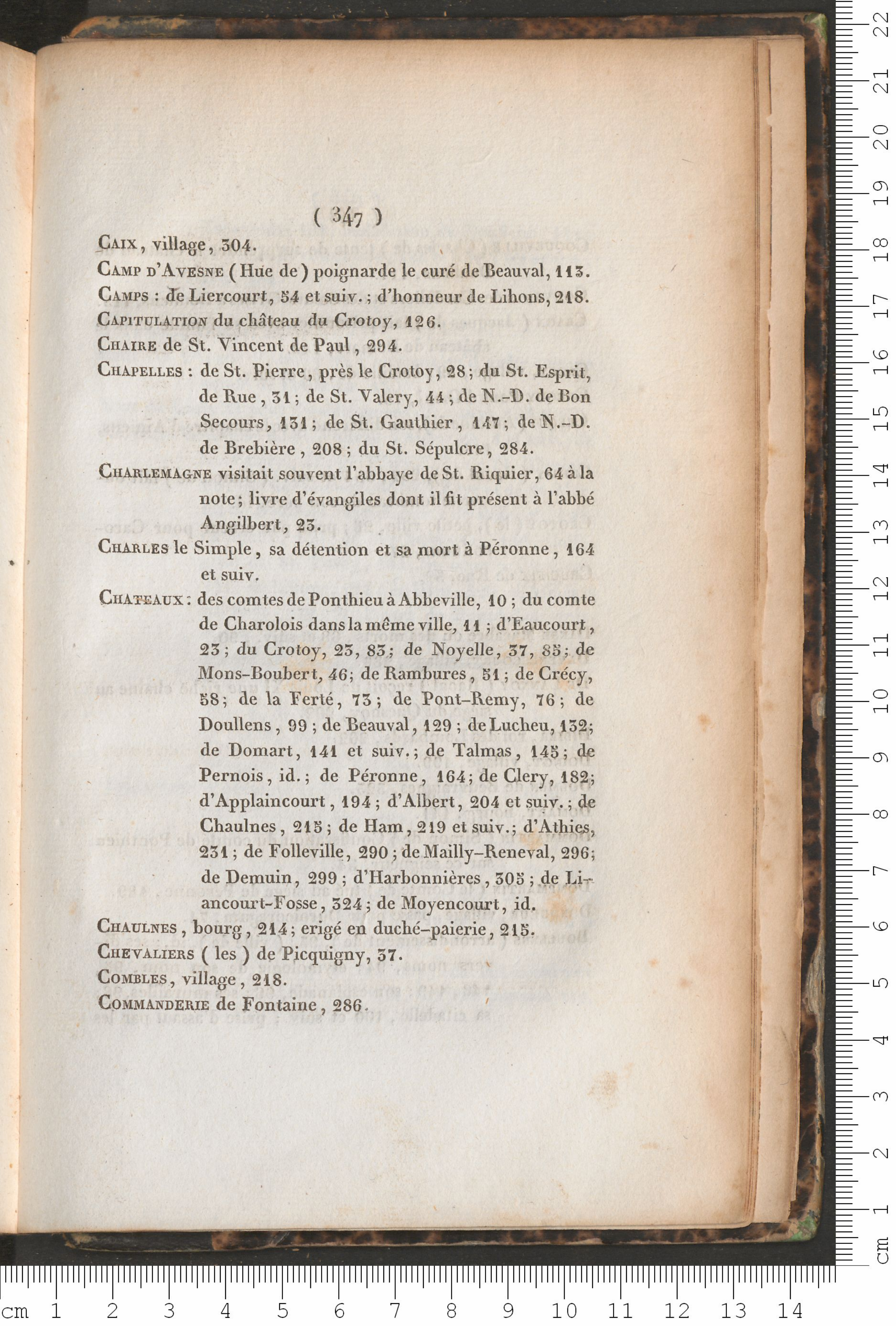
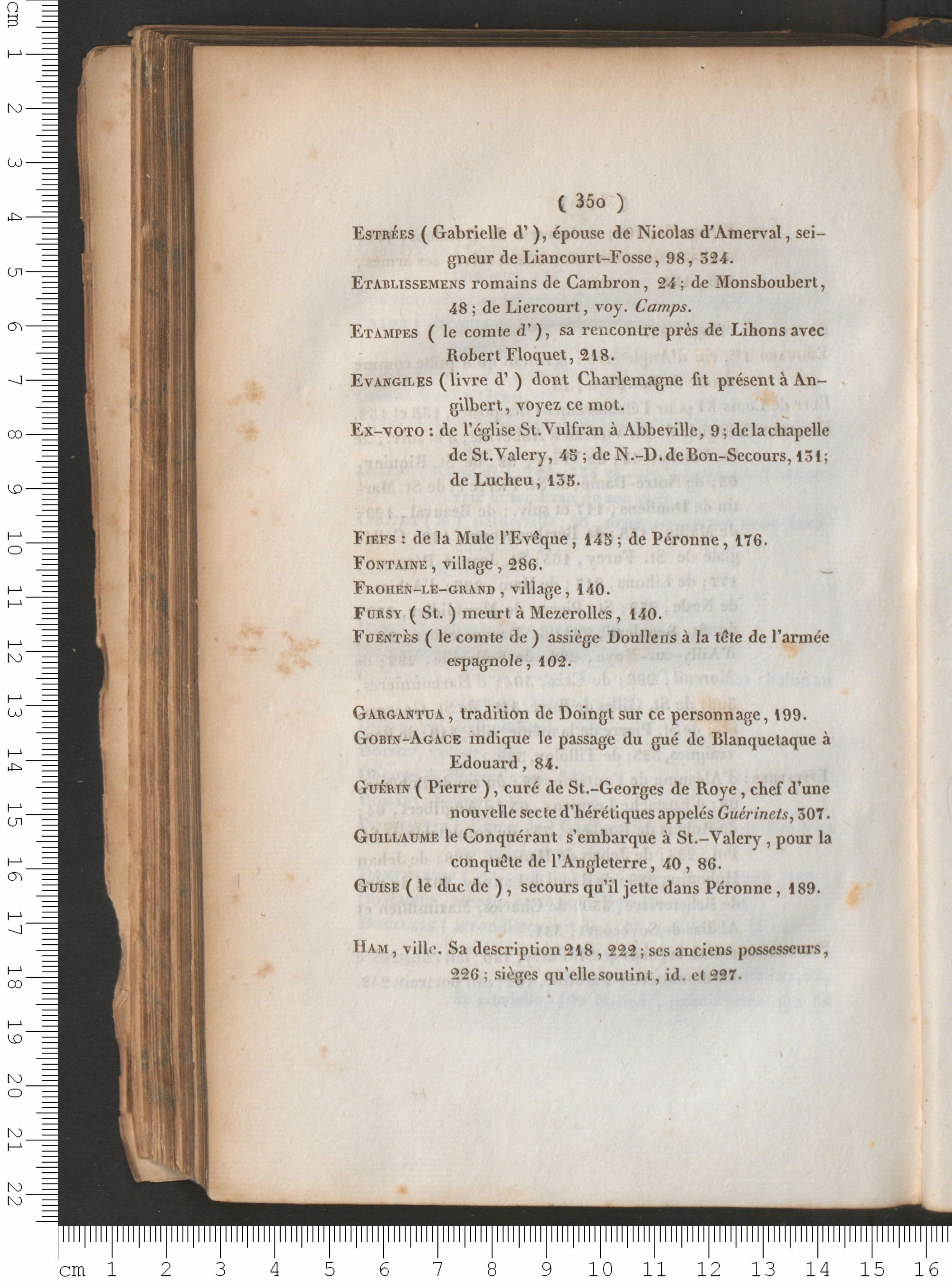
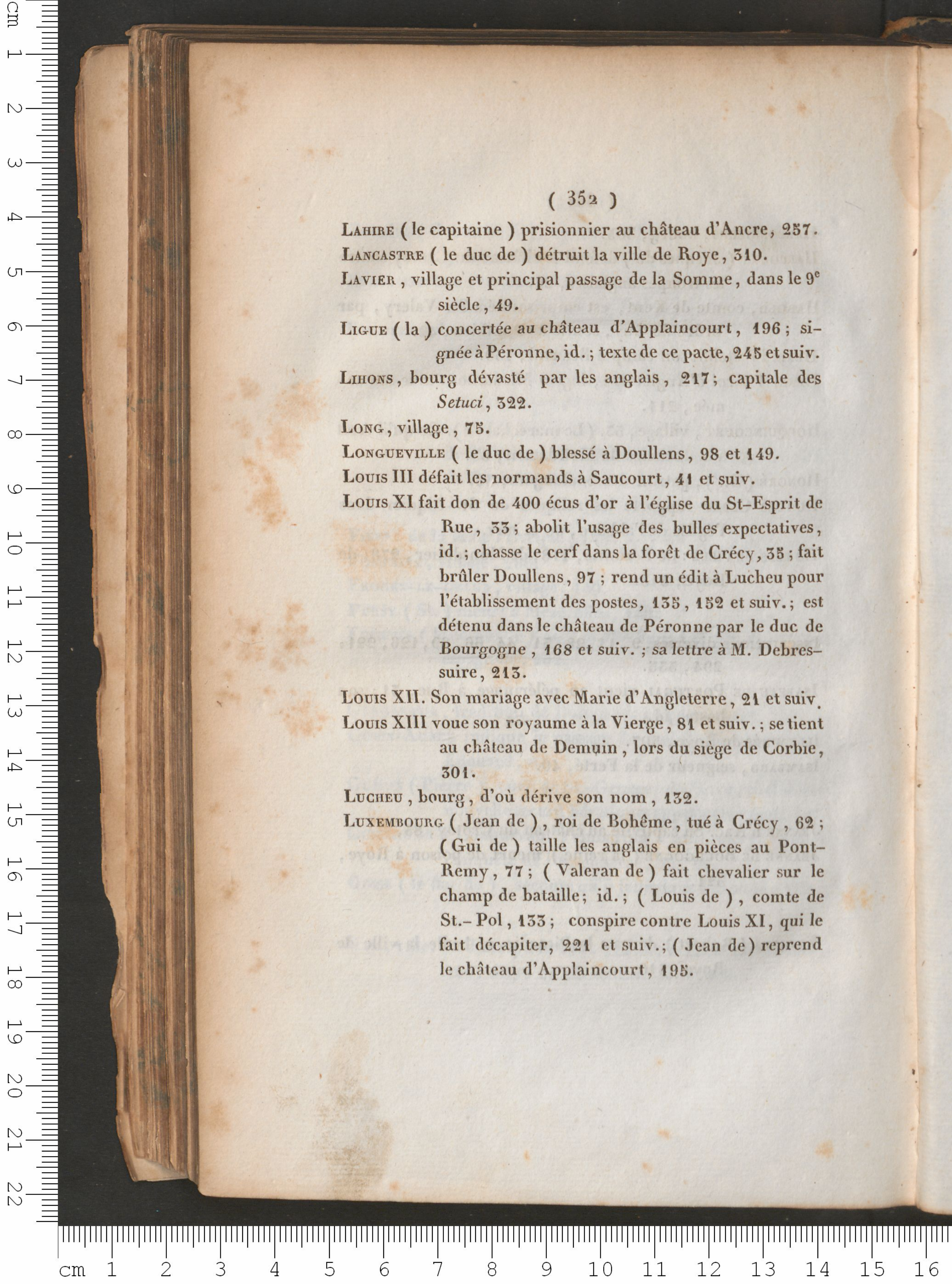


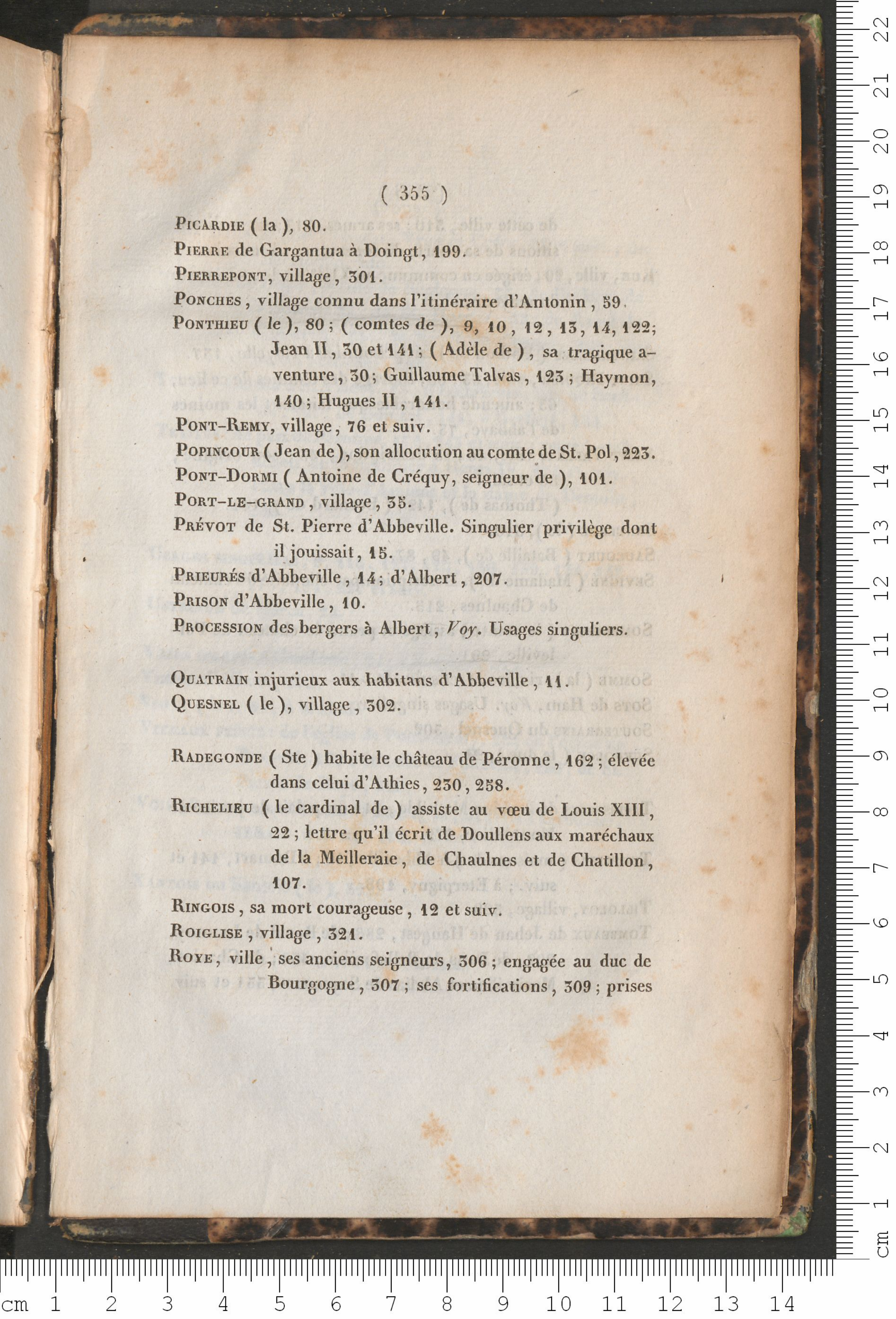
TABLE DES MATIÈRES.

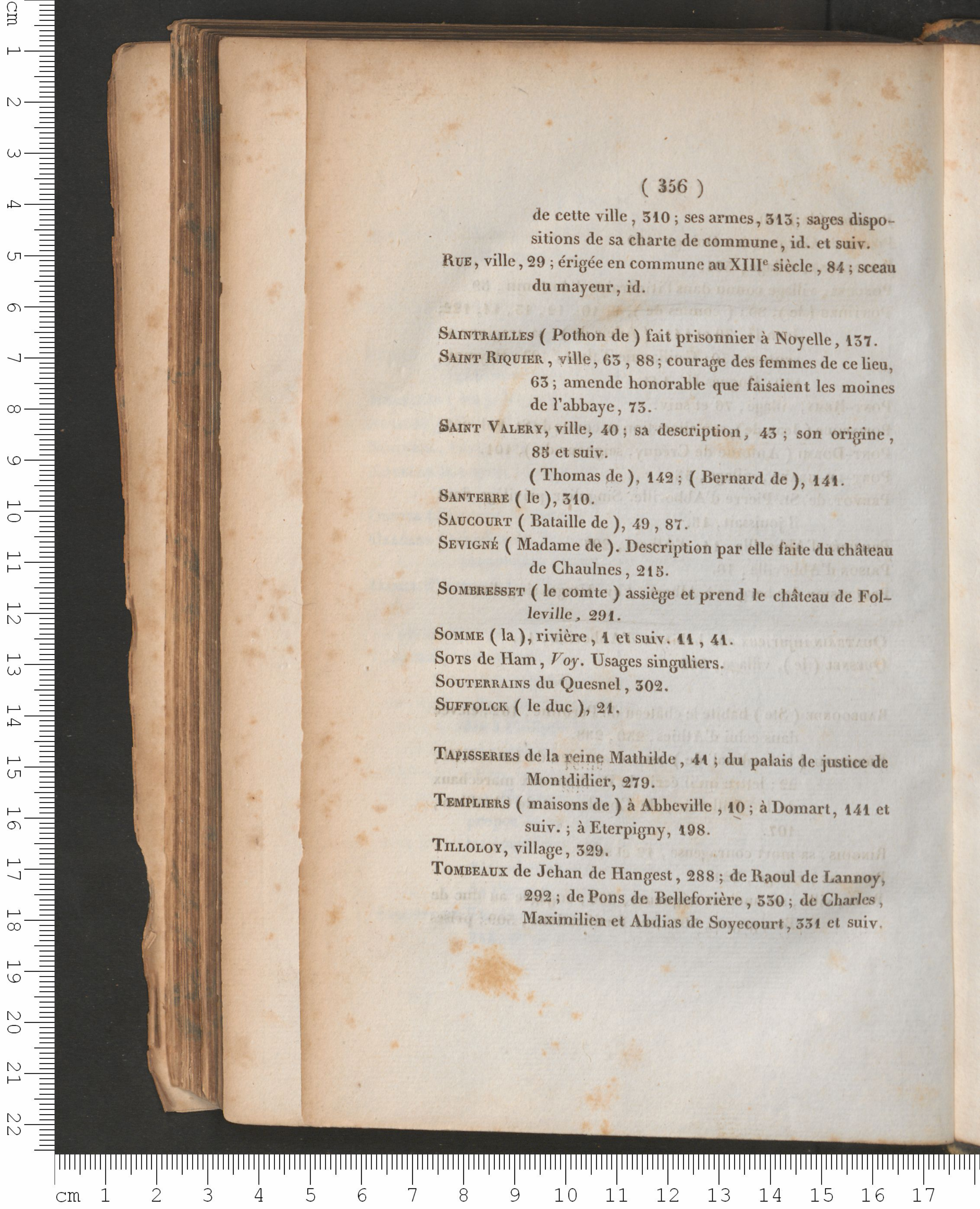




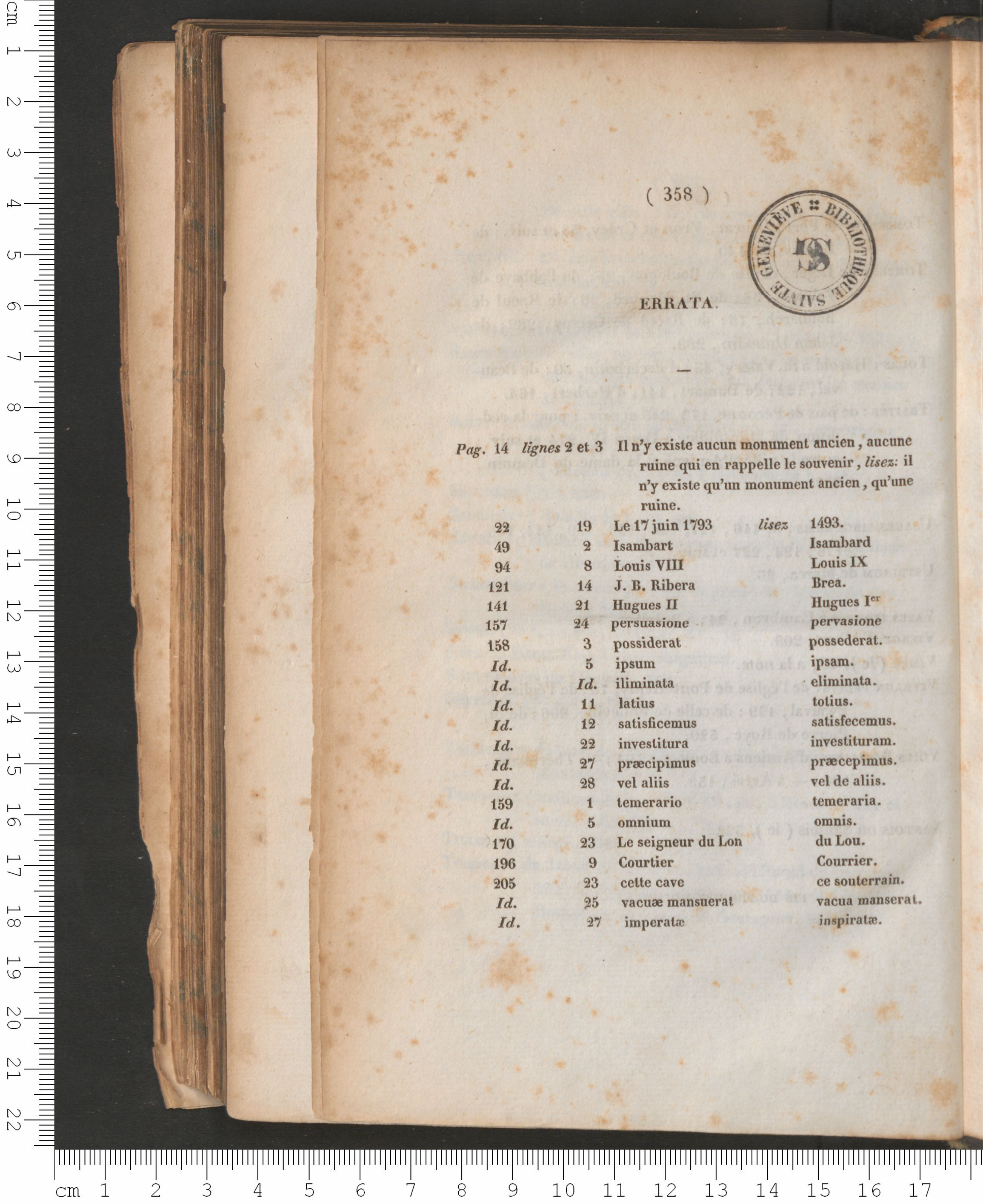








FIN DU PREMIER VOLUME.

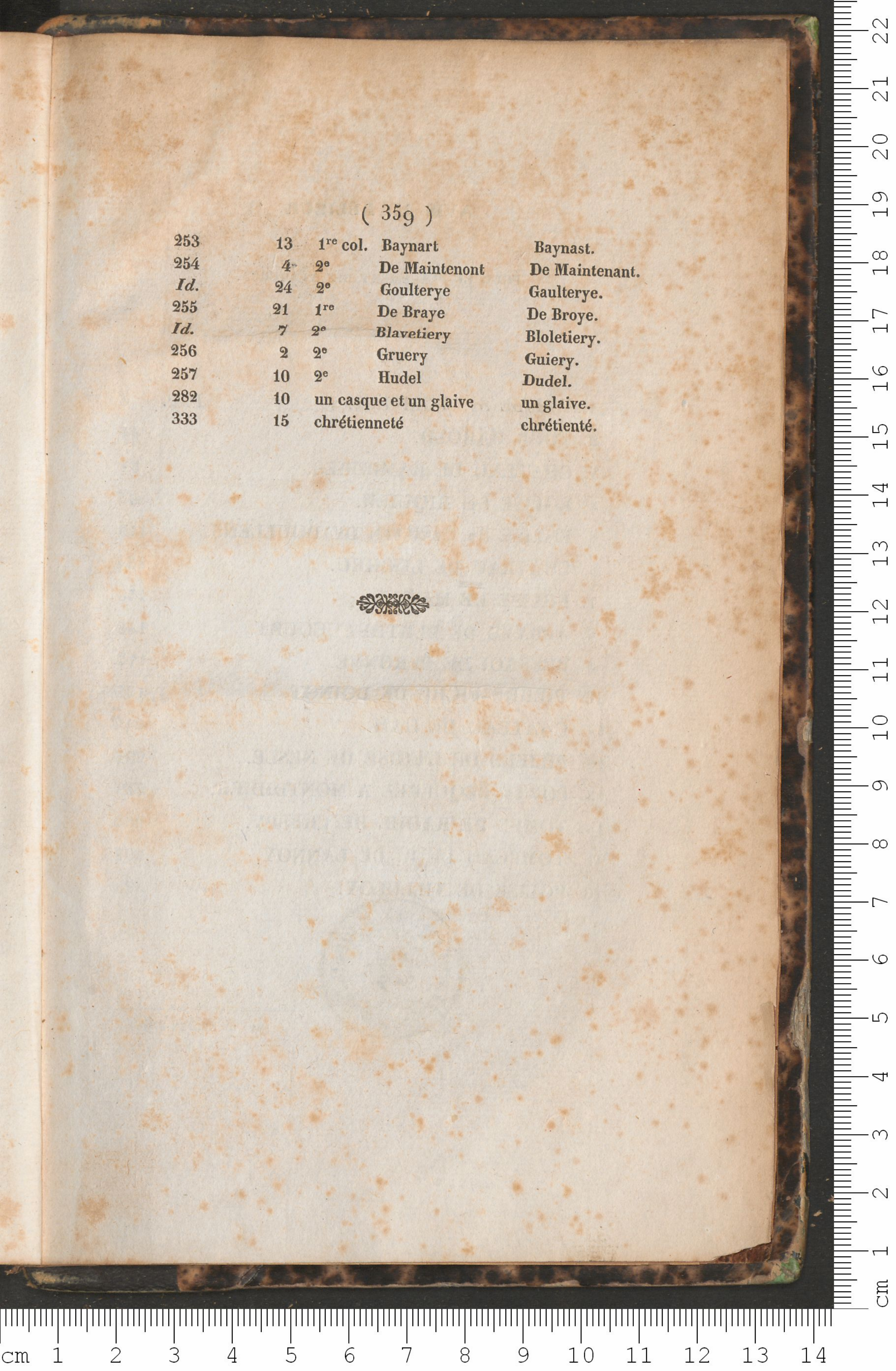


ERRATA.

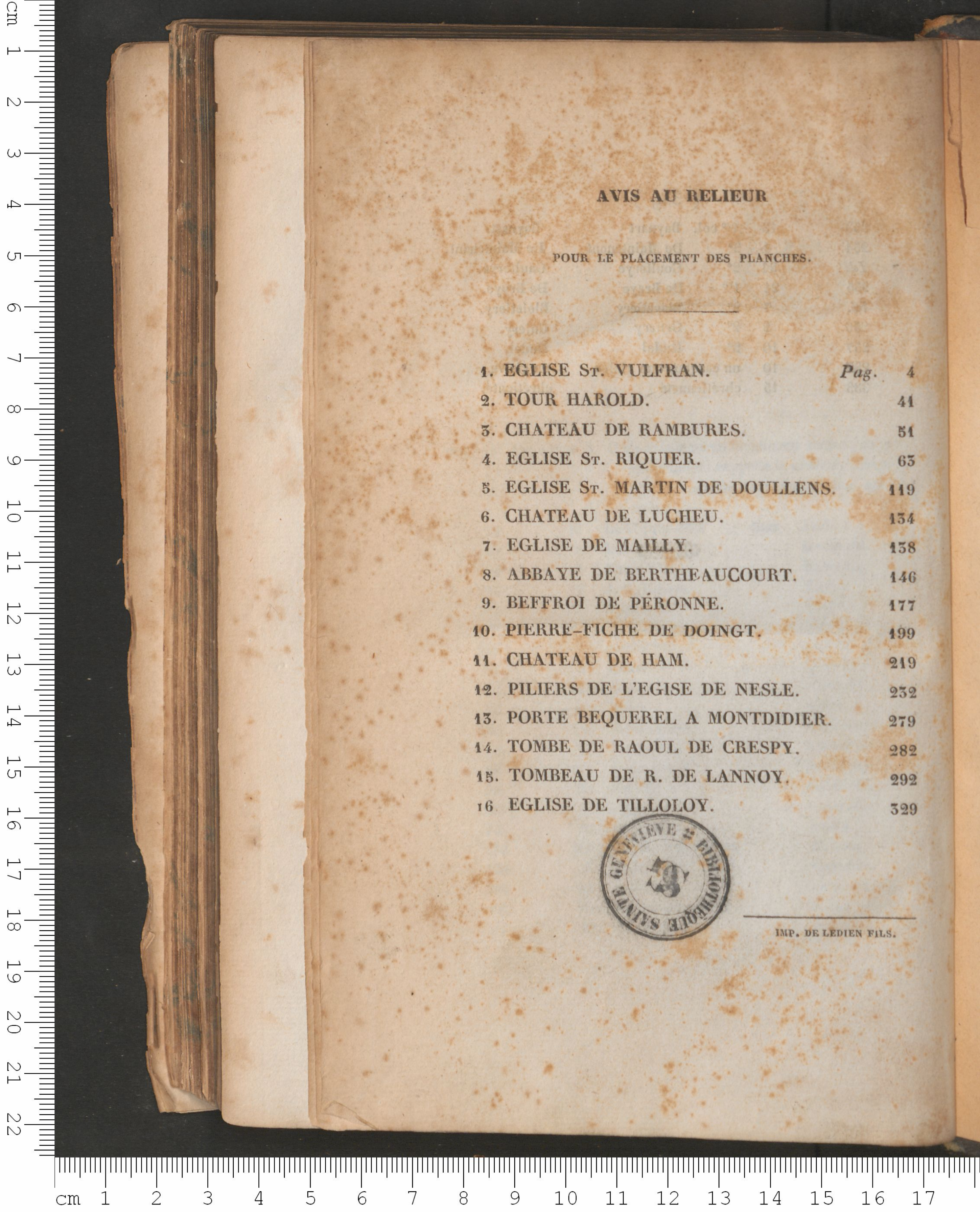
—

Pag. 14 *lignes* 2 et 3 Il n'y existe aucun monument ancien, aucune ruine qui en rappelle le souvenir, *lisez:* il n'y existe qu'un monument ancien, qu'une ruine.

22	19	Le 17 juin 1793 *lisez*	1493.
49	2	Isambart	Isambard
94	8	Louis VIII	Louis IX
121	14	J. B. Ribera	Brea.
141	21	Hugues II	Hugues Ier
157	24	persuasione	pervasione
158	3	possiderat	possederat.
Id.	5	ipsum	ipsam.
Id.	*Id.*	iliminata	eliminata.
Id.	11	latius	totius.
Id.	12	satisficemus	satisfecemus.
Id.	22	investitura	investituram.
Id.	27	præcipimus	præcepimus.
Id.	28	vel aliis	vel de aliis.
159	1	temerario	temeraria.
Id.	5	omnium	omnis.
170	23	Le seigneur du Lon	du Lou.
196	9	Courtier	Courrier.
205	23	cette cave	ce souterrain.
Id.	25	vacuæ mansuerat	vacua manserat.
Id.	27	imperatæ	inspiratæ.



253	13	1re col.	Baynart	Baynast.
254	4	2e	De Maintenont	De Maintenant.
Id.	24	2e	Goulterye	Gaulterye.
255	21	1re	De Braye	De Broye.
Id.	7	2e	*Blavetiery*	Bloletiery.
256	2	2e	Gruery	Guiery.
257	10	2e	Hudel	*Dudel.*
282	10	un casque et un glaive		un glaive.
333	15	chrétienneté		chrétienté.



AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES PLANCHES.

IMP. DE LEDIEN FILS.

